

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de parution : 19/01/2020 Recueil n° 2-2020

> Le président, Gérard LEGUAY



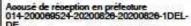
# SOMMAIRE

**Délibérations** 

Conseil communautaire du 26 août 2020	86-146 147-202
II. Décisions du bureau	
Bureau décisionnel du 08 septembre 2020	313 - 325
Bureau décisionnel du 22 septembre 2020	
Bureau décisionnel du 29 septembre 2020	
Bureau décisionnel du 03 novembre 2020	
Bureau décisionnel du 24 novembre 2020	
Bureau décisionnel du 15 décembre 2020	364 – 386
III. Arrêtés	
Arrêté du président du 26 octobre 2020	387-30/
Arrêté du président du 20 octobre 2020	
Arrêté du président du 30 novembre 2020	
Arrêté du président du 16 décembre 2020	401 - 403
IV. Décisions du président	
Décision déléguée au président du 28 août 2020	404 - 405
Décision déléguée au président du 03 septembre 2020	
Décision déléguée au président du 21 septembre 2020	
Décision déléguée au président du 16 octobre 2020	
Décision déléguée au président du 19 octobre 2020	
Décision déléguée au président du 03 novembre2020	
Décisions déléguées au président du 06 novembre 2020	
Décisions déléguées au président du 17 novembre 2020	
Décision déléguée au président du 20 novembre 2020	437 - 439
Décision déléguée au président du 24 novembre 2020	
Décision déléguée au président du 02 décembre 2020	
Décision déléguée au président du 7 décembre 2020	450 - 452
Décisions déléquées au président du 11 décembre 2020	453 <i>-</i> 457

# I.DELIBERATIONS

# Conseil communautaire du 26 août 2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-1DEL-DE Date de télétransmission : 07/09/2020

### DELIBERATION 20200826-1 : APPROBATION DU COMPTE DE RENDUTRIS DE LE COMPTE DE LE COM COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 17 juillet 2020 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux.

Le président propose aux membres du conseil communautaire de se positionner sur le compte rendu du 16 juillet 2020.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 16 juillet 2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-2DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-2 : COMMISSIONS THEMATIQUES : VALUES : VALUE

La vice-présidente de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables est Madame Christine SALMON, conseillère communautaire installée le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Valorisation, collecte et recyclables.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
I CC-Les Monts d'Aunay	Madame	JOUIN	Martine
2 CC-Caumont-sur-Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
CC-Maisoncelles-sur-Ajon	Monsieur	DEWASNE	Ріенте
CC-Courvaudon	Madame	HARIVEL	Sylvie
CC-Val-d'Arry	Monsieur	VENGEONS	Christian
6 CC-Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochaîn conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-3DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

DELIBERATION 20200826-3 : COMMISSIONS THEMATIQUES de régretion propriété Par de l'Ambient de l'A ECONOMIQUE ET TOURISME : VALIDATION DES MEMBRES

La vice-présidente de la commission Développement Economique et Tourisme est Madame Stéphanie LEBERRURIER, conseillère communautaire installée le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission développement économique et tourisme.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Développement Economique et Tourisme pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

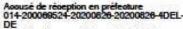
Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas
CC-Dialan-sur- Chaine	Madame	RENET	Johanna
CC- Aurseulles	Madame	LEBLOND	Geneviève
CC-Seulline	Monsieur	HAMELIN	Claude
cC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINT-LÔ	Patrick

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président Gérard LEGUAY

> > nė par : Gerard Leguay le : 07/08/2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY. Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Etaient absents: Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-4DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-4 : COMMISSIONS THEMATIQUES : OUT TURE SPRINGER PROPRIES

Le vice-président de la commission Culture est Monsieur Christophe LE BOULANGER, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Culture.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Culture pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

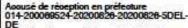
Conseiller communautaire	Titre	Mom	Prenom
CC- Les Monts d'Auray	Madame	JOUIN	Martine
CC-Villy-bocage	Monsieur	ROUSSEL	Jean-luc
CC-Villers-Bocage	Madame	HAMON	Elodie
CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY.
Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-SDEL-DE

Date de télétransmission : 08/09/2020

### DELIBERATION20200826-5 : COMMISSIONS THEMATIQUES : CADITA DE OPERATION DE COMMISSION DE COMMI DES MEMBRES

La vice-présidente de la commission Cadre de Vie est Madame Sandra LEMARCHAND, conseillère communautaire installée le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission cadre de vie.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Cadre de Vie pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prenom
CC- Les Monts d'Aunay	Madame	TASSERIT	Nathalie
CC- Epinay-Sur-Odon	Madame	PAYET	Helene
CC-Saint-Pierre-du-Fresne	Monsieur	QUEHE	Alain
CC-Caumont-sur-Aure	Madame	LESENECHAL	Marie JO

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > par : Gerard Leguay : 07/08/2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-6DEL-DE

Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-6 : COMMISSIONS THEMATIQUES PRESSURE : COMMISSIONS THEMATIQUE : COMMISSIONS THEMATIQUES PRESSURE : COMMISSIONS THEMATIQUES PRESSURE : COMMISSIONS THEMATIQUE : COMMISSIONS THEMATIQ

Le vice-président de la commission Prospective et Animation Territoriale est Monsieur Jean-Yves BRECIN, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission prospective et animation territoriale.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibèré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Prospective et Animation Territoriale pour les conseillers communautaires de la façon suivante;

Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prenom
CC- Le Mesnil-au-Grain	Madame	SOLIER	Annick
CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINT-LO	Patrick
CC-Brémoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
CC-Parfouru-sur-Odon	Monsieur	PICCAND	David
CC-Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signe par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-7DEL-DE Date de télétrangmission - 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-7 : COMMISSIONS THEMATIQUES : PRESENTES PROBLEMS PROPRIES PROP

Le vice-président de la commission Enfance et Jeunesse est Monsieur Marcel PETRE, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission enfance et jeunesse.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Enfance et Jeunesse pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

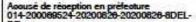
	Conseiller municipal/communautaire	Titre	Nom	Prenom
1	CC-Les Monts d'Aunay	Madame	OLIVE	Lydie .
2	CC-Villers-Bocage	Madame	HAMON	Elodie
3	CC- Val-d'Arry	Madame	GLETTE	Valerie
4	CC-Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Etaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Etaient absents: Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-8DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préferture : 08/09/2020

### DELIBERATION 20200826-8 COMMISSIONS THEMATIQUES DELIBERATION 2020826-8 COMMISSION 2020826-8 **VALIDATION DES MEMBRES**

Le vice-président de la commission Urbanisme et SCoT est Monsieur Christian HAURET, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission urbanisme et SCoT.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la composition de la commission Urbanisme et SCoT pour les conseillers numantaine de la face enimante :

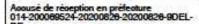
Conseiller communautairs	Titre	Nom	Prénon
CC- Les Monts d'Aunay	Madame	BOUE	Véronique
CC- Les Loges	Monsieur	LEVERT	Joël
CC-Val-de-Drôme	Monseur	LEFORESTIER	Michal
CC- Maisoncelles-sur-Alon	Monsieur	DEWASNE	Plerre

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-9DEL-DE

# DELIBERATION 20200826-9 : COMMISSIONS THEMATIQUES Date de teletransmission : 08/09/2020 VALIDATION DES MEMBRES

Le vice-président de la commission Service Technique est Monsieur Yves CHEDEVILLE, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission service technique.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

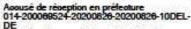
 DE VALIDER la composition de la commission Service Technique pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

Conseiller communautaire	Titre	Nem	Prénom
1 CC- Caumont-sur-Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
2 CC-Cahagnes	Monsieur	DUJARDIN	Guillaume
3 CC-Les Loges	Monsieur	LEVERT	Joë
4 CC-Villers-Bocage	Monsieur	LE MAZIER	Michel
CC-Les Monts d'Aunay	Monsieur	MARIE	Dominique
6 CC-Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre
7 CC-Langvillers	Monsieur	GOSSET	Bertrand

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-10DEL-DE

## DELIBERATION 20200826-10 : COMMISSIONS THEMATIQUES de réservir de 108/09/2020 THEMATIQUES de réservir de 108/09/2020 **VALIDATION DES MEMBRES**

Le vice-président de la commission Environnement est Monsieur Bruno DELAMARRE, conseiller communautaire installé le 16 juillet 2020.

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission environnement.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

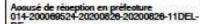
 DE VALIDER la composition de la commission Environnement pour les conseillers unautaires de la facon suivante

communautaires de la laçon	survanie.	A STATE OF THE STA	
Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	MARIE	Dominique
CC- Aurseulles	Monsieur	DECLOMESNIL	Jean-Marie
CC- Cahagnes	Monsieur	DUIARDIN	Guillaume
CC- Les Loges	Monsieur	LEVERT	Joël
Cc-Val-d'Arry	Monsieur	DUBOIS	Arnaud
Cc-Brémoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
Cc-Tracy-Bocage	Monsieur	REPEL	Francois
CC-Maisoncelles-sur-Ajon	Monsieur	DEWASNE	Pierre

Dans l'attente du retour de certaines communes pour le positionnement des conseillers municipaux et compte tenu du nombre important d'élus pré-positionnés, la liste définitive sera proposée lors du prochain conseil.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Etaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Etaient absents: Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20200626-20200626-11DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-11 : ELECTION DES REPRESENTANTS
DE PRÉPARATION PRÉSENTANTS
DE PRÉPARATION PRÉSENTANTS
DE PRÉSEN

### DE DIRECTION DE L'EPIC PAYS DE VIRE COLLINES DE NORMANDIE

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour l'EPIC Pays de Vire, Collines de Normandie sept représentants titulaires et sept représentants suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. GERARD LEGUAY	:, CHRISTINE SALMON
2, STOPHANIC LOBERBURIER	2. BRUNO DELAWARRE
3. CHRISTOPHE LE BOULANGER	0. MARCEL PETRE
4. NIOCLAS EARAY	4. DAMD PICCAND
5, NATI WLIE TASSERIT	S. CLIRISTIAN VENGCONS
€, ELCORE HAMON	6. LYDIE OLIVE
A JACKY GODARD	A ARNALO DOBOG

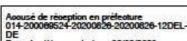
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la liste des titulaires et suppléants pour le comité de direction de l'EPIC Pays de Vire-Collines de Normandie ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > né par : Gerard Leguay e : 07/09/2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20200626-20200626-12DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-12 : ELECTION DES REPRESENTATION DE RE

# L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME BOCAGE NORMAND

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour l'association Office de Tourisme Bocage Normand dix représentants titulaires et dix représentants suppléants.

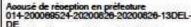
TITULARES	SUPPLEANTS
1. GERARD LEGUAY	1 MARCEL PETRE
2. STEP-AME LEBERRURIER	2. C-RISTIAN VENGEONS
3. CHRISTOPHE LE BOULANGER	3 LYDIE OLIVE
4. NICOLAS BARAY	4 ARNAUC DUBOIS
6. NATHALIE TASSERIT	5 PERRESALLIOT
6, ELOCIE HAMON	5 BERTRAND COSSET
7. JACKY GODARO	7 JOEL LEVERT
8. CHRISTINE SALMON	8 VERONICUE BOUE
8. BRUND CELAWARRE	9 SYLVE HARIVEL
10 BASID PICCANO	1C MICHELLE MAZIER

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la liste des titulaires et suppléants pour l'association Office de Tourisme Bocage Normand ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président. Gérard LEGUAY





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-13DELDE Date de télétransmission : 08/09/2020 DELIBERATION 20200826-13 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PRÉPARE : 08/09/2020

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour l'AMF un représentant titulaire:

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

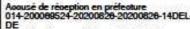
DE DESIGNER Monsieur Gérard LEGUAY comme représentant titulaire pour l'AMF.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020







### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Etaient absents: Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# ENERGIE

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le SDEC énergie deux représentants titulaires :

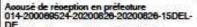
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Monsieur Jean-Yves BRECIN et Monsieur Patrick SAINT-LÔ comme représentants titulaires pour le SDEC énergie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

é par : Gerard Leguay :: 07/09/2020 lité : President





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Acousé de réception en préfecture
014-200089524-20200826-20200826-15DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-15 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PRÉPARATION PRÉFECTION DES REPRESENTANTS DE PRÉPARATION DE P

### LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

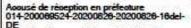
Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le SDEC énergie deux représentants titulaires à la commission consultative.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Monsieur Jean-Yves BRECIN et Monsieur Michel LE MAZIER comme représentants titulaires pour la commission consultative du SDEC énergie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
01+200069524-20200826-20200826-16delDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-16 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PERPONE : ELECTION DE PERPONE : EL

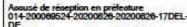
Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le CNAS un représentant élu et un représentant agent.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Monsieur Jacky GODARD comme représentant élu et Madame Stéphanie PERRIOT comme représentante agent pour le CNAS.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
01+200069524-20200826-20200826-17DELDE
Date de télétransmission : 08/08/2020
DELIBERATION 20200826-17 : ELECTION DES REPRESENTATION : DE CONTRE DE CON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU BOCAGE AU BESSIN

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour la mission locale trois membres.

Représentants	
1. SANDRALEMARCHAND	
2. CHRISTIAN VENGEONS	
3. HELENE PAYET	

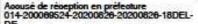
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• DE VALIDER la liste des représentants pour le conseil d'administration de la mission locale ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 08/09/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20200626-20200626-18DELDE
Date de rélétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-18 : ELECTION DES REPRESENTANTS
DE PRÉPARIE PRÉPARE DE 18/09/2020

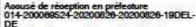
Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour l'Etape un représentant titulaire.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante titulaire pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDÍN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aousé de réception en préfecture
014-200089524-20200826-20200826-19DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-19 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PERFECUENCE SERVICE

Date de 19/09/2020

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le SEROC huit représentants titulaires et huit représentants suppléants.

Titulaires	Suppléants	
1. CHRISTINE SALMON	1. GERARD LEGUAY	
2. BRUNO DELAMARRE	2. STEPHANIE LEBERRURIER	
3. CHRISTIAN VENGEONS	8 ALAINLEGENTIL	
4. MARTINE JOLIN	4. PATRICK SAINT LO	
5. MICHEL GENNEVIEVE	5. CHRISTOPHE LE BOULANGER	
6.BERTRAND GOSSET	6.YVES CHEDEVILLE	
7. SUILLAUME DUJARDIN	7. N COLAS BARAY	
8. PIERRE SALLIOT	8. SYLVIE HARIVEL	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER la liste des représentants pour le SEROC ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# Acousé de réception en préfecture 014-200089524-20200826-20200826-20DELDE Date de télétransmission : 08/09/2020 DELIBERATION 20200826-20 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PROPERTY : 08/09/2020 PROGRAMMATION LEADER

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le comité de programmation LEADER un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibèré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Monsieur Gérard LEGUAY comme représentant titulaire et Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante suppléante pour le comité de programmation LEADER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Etaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200089524-20200826-20200826-21DEL-DE

DELIBERATION 20200826-21 : ELECTION DES REPRESENTAN STOE PRIFIDO NETE BASSIN DE L'ODON

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le comité de programmation du bassin versant de l'Odon trois représentants.

Titulaires	Suppléants		
1. GERARD LEGUAY	ARNAUD DUBÓIS     DOMINIQUE MARIE		
2. BRUNO DELAMARRE			
3. DAVID PICCAND	3.JEAN LUC ROUSSEL		

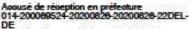
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la liste des représentants le comité de programmation du bassin versant de l'Odon ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# Acousé de réception en préfecture 014-200089524-20200826-20200826-22DELDE Date de télétransmission : 08/09/2020 DELIBERATION 20200826-22 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PETRICOR : 08/09/2020 VERSANT DE LA SOULEUVRE

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le comité de programmation du bassin versant de la Souleuvre trois représentants.

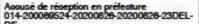
Titulaires	Suppléants	
1. GERARD LEGUAY	1. ARNAUD DUBOIS	
2. BRUNO DELAMARRE	2. DOMINIQUE MARIE	
3. ALAIN LEGENTIL	3.JEAN YVES BRECIN	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la liste des représentants pour le comité de programmation du bassin versant de la Souleuvre ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Etaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-23DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

## DELIBERATION 20200826-23 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE PRÉPRIOR PRÉPRIOR PRÉPRIOR DE 1809/2020 MIXTE DE LA SEULLES

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le comité de programmation du syndicat mixte de la Seulles quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants.

Titulaires	Suppléants	
1. GERARD LEGUAY	1. DAVID PICCAND	
2. BRUNO DELAWARRE	2. STEPHANIE LEBERRURIER	
3 JEAN MARIE DECLOSMENIL	3 GENEVIEVE LEBLOND	
4. ERIC BAYEUX	4. PIERRE SALLICT	

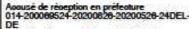
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER la liste des représentants pour le comité de programmation du syndicat mixte de la Seulles ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200526-24DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

## DELIBERATION 20200826-24 : ELECTION DES REPRESENTANTS de Sécretier Professione : 08/08/2020 COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), le président informe que le président fait partie de la commission d'office et que le conseil communautaire doit désigner un suppléant.

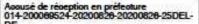
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Etaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-25DEL-DE

## DELIBERATION 20200826-25 ELECTION DES REPRESENTANTS de presentants de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya del companya de la companya del c FEDERATION DES SCOT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des SCOT, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales),
- d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et professionnels de collectivités territoriales ou ceuvrant dans le champ du développement

Lors du conseil communautaire du 16 juillet 2020 Monsieur Christian HAURET est désigné en qualité

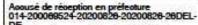
Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour représenter Pré-Bocage Intercom au sein de l'assemblée générale de la Fédération des SCoT un suppléant.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Jean-Yves BRECIN comme représentant suppléant à l'assemblée générale de la Fédération des SCoT.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-26DEL-DE

Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-26: ELECTION DES REPRESENTANTS DE PRESENTANTS DE PRESENTANT

Depuis 2017, Pré-Bocage est accompagné par le SDEC Energie pour élaborer et mettre en œuvre son Plan Climat Air Energie Territorial, dans le cadre d'une « convention relative l'élaboration d'un Plan climat air énergie » signée le 10 octobre 2017.

Pour rappel : L'élaboration du PCAET s'est déroulée sur trois ans et le document-cadre PCAET été adopté le 5 février 2020. Nous entrons désormais dans la phase « mise en œuvre du Plan d'actions du PCAET ». La mission d'accompagnement du SDEC Energie consiste désormais en : (Action 7 – Convention SDEC Energie/PBI signée le 10 octobre 2017).

- Participation au suivi de la mise en œuvre des actions dans le cadre du Comité technique, en lien avec les moyens mis à disposition par la communauté de communes pour mettre en œuvre le PCAET.
- Rôle de facilitateur pour la mise en œuvre de certaines actions (mise à disposition d'outils, mobilisation de partenaires, mobilisation de financements...)
- Elaboration du rapport de suivi et d'évaluation mis à disposition du public après 3 ans d'application du PCAET

Dans le cadre de cette convention, il est demandé de :

Désigner un élu « référent PCAET » et un interlocuteur administratif ou technique qui seront les interlocuteurs privilégiés du SDEC ENERGIE pour le suivi de l'exécution de la présente convention.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE DESIGNER Jean-Yves BRECIN comme élu référent et Madame Cathy PINGAULT comme interlocutrice administrative pour le PCAET.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture
014-200089524-20200826-20200826-27DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-27 : SUBVENTION ELITE : REAFFECT

Le président de l'association Sports et Loisirs en Pré-Bocage a informé la communauté de communes qu'il ne souhaitait pas que la subvention élite allouée par délibération du conseil communautaire du 11 mars 2020 lui soit versée. En effet, il explique que les épreuves sportives nationales auxquelles l'association avait prévu de participer, coupes et championnat de France de VTT, National Badminton entre autres, ont été annulées et que cette subvention ne pourra pas être utilisée pour ce à quoi elle est prévue.

Il souhaite que la somme de 1 500€ qui avait été allouée soit réorientée vers une aide financière allant vers les plus touchés face la crise du COVID.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la réaffectation de la subvention élite allouée à l'association Sports et Loisirs en Pré-Bocage d'un montant de 1 500 € vers une aide financière allant vers les plus touchés face à la crise du COVID.
- D'AUTORISER le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-30DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-30 : CDV\_SPORTS : TOUR DE NORMA Prince de Métro préfecture : 08/09/2020

Pour rappel, dans le cadre du Tour de Normandie 2020, le comité d'organisation avait retenu la commune de Les Monts d'Aunay pour être village départ le 27 mars 2020. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, cet évênement a été annulé.

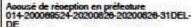
> Vu la délibération n°20190703-11 de Pré-Bocage Intercom en date du 03 juillet 2019 approuvant la participation financière de PBI au Tour de Normandie 2020 pour faire de la commune de Les Monts d'Aunay une ville-départ en 2020, il est proposé d'approuver la tenue de cette manifestation en 2021, avec la commune de Les Monts d'Aunay en tant que village départ, et avec le même montant de participation financière.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SE POSITIONNER sur la tenue de cette manifestation en 2021, avec la commune de Les Monts d'Aunay en tant que village départ ;
- DE VALIDER la participation financière de Pré-Bocage Intercom pour le même montant que prévu initialement, à savoir 4 800 €;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND.

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-31DEL-

Date de télétransmission: 08/09/2020

### DELIBERATION 20200826-31 : CDV\_ATELIERS NUMERIQUES OF COMPANY OF C SELECTION DES PROJETS RETENUS

#### Contexte:

Pré-Bocage Intercom dispose actuellement d'une salle d'EPN à Les Monts d'Aunay. Afin de répondre à la demande des élus de relancer ce service auprès de la population et dans le cadre du contexte national de dématérialisation des services publics et la mise en place des Maisons France Services, la commission Cadre de Vie a travaillé à un cahier des charges dont les éléments clés sont les suivants:

- Lieux des ateliers : Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage
- Nombre d'ateliers : 2 par site d'une durée de 1h30 soit 6 ateliers par semaine (2 Aunay (1h30\*2) + 2 Villers (1h30\*2) + 2 Val d'Arry (1h30\*2)).
- Nombre de personnes par ateliers : 8 personnes (avec minimum de 4 personnes par ateliers)
- Public : ateliers réservés aux habitants de PBI, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire
- Tarification des ateliers : Gratuit

2 types d'ateliers :

Priorité	Niveau	Thématiques	
1 Initiation		Bases informatiques	
1 Autonomie		Navigation sur les sites administratifs, faire un budget sur tableur, utiliser un agenda numérique, écrire un courrier administratif, rédiger un CV, etc.	

Permanences physiques: Les Monts d'Aunay (1h par semaine), Villers-Bocage (1h par semaine)

- Une communication forte Réunions de communication auprès des élus, secrétaires de mairie, club des aînés, associations locales, organismes de tutelle, associations sociales
- Période de la réalisation d'ateliers numériques : du 2 novembre 2020 au 31 août 2021.
- Durée : Une première année « test » (novembre 2020 à août 2021) sera réalisée sur les bassins de vie définis dans le PLUi (Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage et Val-d'Arry). Caumont-sur-Aure est déjà ouvert par des ateliers numériques réalisés par l'association Anacrouses. Une réflexion pourra être menée en cours d'année afin de faire évoluer les lieux d'animations à partir de septembre 2021.

La consultation a été lancée le 25 juin 2020 (date de retour : 24 juillet 2020 à 12h00) Seule l'association Anacrouse s'est portée candidate pour un montant de 33 077€. Les membres du conseil, ont invités à se positionner sur le candidat retenu.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SELECTIONNER le projet « Ateliers numériques » porté par Anacrouses ;
- D'APPROUVER le versement d'une subvention à Anacrouses d'un montant maximum de 33 777€ pour la réalisation de ce projet ;
- DE PRECISER que les dépenses sont prévues au budget principal 2020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-33DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-33 : EJ\_APPEL A PROJETS # JEUNESSE SEION PUR TOURS 08/09/2020 SELECTION DES PROJETS RETENUS

- Vu la délibération n° 20190605-6 de Pré-Bocage Intercom du 5 juin 2019 définissant les modes de gestion des ALSH et créant l'appel à projets « jeunesse et culture »;
- Vu la décision n°20200609-6 du 9 juin 2020 validant la relance de l'appel à projets ;

#### Contexte:

Dans le cadre de l'appel à projets, un seul projet a été reçu : « Slam pour Tous ! » de Familles Rurales

Il répond à l'ensemble des critères d'éligibilité de l'appel à projets (cf.: décision du bureau n°20200609-6 du 9 juin 2020).

#### Détails du projet

« Slam pour Tous ! » : <u>S'exprimer, Clamer, Échanger.</u> Le Slam est une tribune d'expression libre. Le Slam permet de se découvrir, de se livrer et de se prononcer. Le Slam, c'est crier, chanter, scander, pleurer ou rire sa poésie. Le Slam, c'est vivre un moment collectif d'écoute et d'échanges. Le Slam, c'est partager à l'oral une rencontre de soi, des autres et de ce qui nous entoure.

#### Objectifs du projet :

- Découvrir le Slam
- Formuler sa pensée à l'écrit
- Favoriser, encourager et exercer l'oralité
- Dire des textes devant un public
- Découvrir l'écoute active
- Permettre l'accès aux ateliers au plus grand nombre
- Permettre les rencontres et les échanges intergénérationnels
- Travailler avec les partenaires

Partenaires du projet : Collège Simone Veil (Villers-Bocage), Collège Charles Lemaître (Les Monts d'Aunay), Collège Les Sources d'Aure (Caumont-sur-Aure), EHPAD La Maison de Jeanne (Villers-Bocage), EHPAD Beauséjour (Les Monts d'Aunay), Le Bar au Mètre (Épinay-sur-Odon), DRI

#### Actions :

- Collège Simone Veil (Villers-Bocage) toutes les classes de 4600 :
  - Ateliers SLAM: 6h/classe en cours de français,
  - Ateliers intergénérationnels pour 1 classe et l'EHPAD La Maison de Jeanne : 8h
- Collège Charles Lemaître (Les Monts d'Aunav) 4 classes de 4ème ;
  - Ateliers SLAM pour 2 classes : 6h/classe au sein des modules EPI sur le thème « Causes à Défendre » + participation au concours du Mémorial de Caen « 180 secondes pour les Droits de l'Homme ».
  - Ateliers SLAM pour 1 classe : 6h en cours de français,
  - Ateliers intergénérationnels pour 1 classe et l'EHPAD Beauséjour : 8h
- Collège Les Sources d'Aure (Caumont-sur-Aure) : en cours de construction
  - Projets à construire avec les professeurs concernés : Ateliers SLAM pour les classes et 4ème et ULIS, ateliers théâtre en classe de 6ème

### « Hors les murs « :

Scènes ouvertes mensuelles au Bar au Mètre (tous les derniers vendredis du mois).
 <u>Festival Meltinq</u> Potage samedi 27 et dimanche 28 février 2021, événements exceptionnels au fur et à mesure de l'année, participation au festival « Les Pieds dans les Étoiles » avec un temps de restitution publique des ateliers et projets de l'année, participation au projet « Jeunes Programmateurs »

Asousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-33DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

Objectif: Sélectionner les projets reçus et valider le montant des subjections refestes : 08/09/2020 (6 130€).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SELECTIONNER le projet « Slam pour tous » porté par Familles Rurales ;
- D'APPROUVER le versement d'une subvention à Familles Rurales d'un montant 6 130 € pour la réalisation de ce projet ;

  • DE PRECISER que les dépenses sont prévues au budget principal 2020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le guorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Asousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200826-34DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-34 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL DM PARTONOMY PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL

Il est nécessaire de modifier les comptes sur le budget Principal.

Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures d'honoraires d'avocats pour les recours PLUI.

Il existe un certificat administratif N°1.

	Functionnement - Service	09C
Depense	5	Recettes
6232 Fétes et cérémonies 60623 Alimentation	-5 900 € - 100 €	
6226 Honoraires	+ 6 000 €	
	Investissement	
Dépense		Recettes
	- 0	
	10	

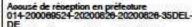
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-35DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

## 

Il est nécessaire de modifier les comptes sur le budget Principal. Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures d'achat de masques

et autres protections pour l'exercice 2020. Il n'existe pas de certificat administratif.

	Fonct	ionnement – Service 00A	
ij	Dépenses		Recettes
022 Dépense	s imprévues	- 116 246	
60631 Fourniti Service 00A	ures d'entretten la Casalinda : Gels Hygisl : désirfectant Carrefour : lingettes desirf Total	+ 332 € + 680 € + 33 € + 1.045 €	
50632 Founds Service 00A	res de petit équipement Gedivenn : misques UAMC : misques Soilin : misques Emotions : Protection Carrefour : matériel déciaf Espace Harmonie Total	+110 087 € +2 990 € +528 € +1 202 € +200 € +194 € + 115 201 €	
	Dépenses	Investissement	Recettes

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

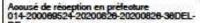
D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President







#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND.

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Acousé de réception en préfecture
014-200089524-20200826-20200826-38DELDE Date de télétransmission : 08/08/2020
DELIBERATION 20200826-36 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL DM 3 : ECOPTIVANCE REGUL PLE VA

Il est nécessaire de modifier les comptes sur le budget Principal.

Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures pour le règlement de la facture d'Ecofinance suite à la régularisation du FCTVA de 2018 pour l'exercice 2020. Il n'existe pas de certificat administratif.

Proclimanement	
))] (	Receites
11 283 €	
+ 11 283 €	
Investissement	
	Recentes
	11 283 € + 11 283 €

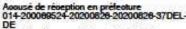
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°3 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-37DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-37 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL DM Page MAPUESTON PREPARATION CONTROL OF THE PRINCIPAL DM PAGE MAPUESTON PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PRINCIPAL DM PAGE MAPUESTON PROPERTY PROPERTY

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures pour la contribution au Fonds de Solidarité « Impulsion Relance Normandie » relative à la convention C393A0 du 12/06/2020, complétée par l'avenant C393A1 du 29/06/2020.

Il n'existe pas de certificat administratif.

Fonetionnement :	
Dépende	Receites
Ln/cells:curent	
Depenses	Receites
000 Dispension improvant +92 250 E	
Operation   00   Next en acc entreprise du territoire 2041 23 Projet d'infrastractaire d'infest national + 90 250 €	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°4 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200826-20200826-38DELDE Date de télétransmission : 08/09/2020 DELIBERATION 20200826-38 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL DM 5 : FRAIS DE REMBOURSEMENT AVOCAT 4 FETES ET CEDEMONIES AVOCAT + FETES ET CEREMONIES

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal. Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures d'honoraires d'avocats pour les recours PLUI Il n'existe pas de certificat administratif.

	Foresignment - 5	ervire DEC
Dépenses	ā	Herrites
506 Historines 628 Minister de l'incluse	(63005 (2000)	2700 Produits exceptionnels ( 0 0006
	Investissem	cut
Dépenses	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	Rerettes

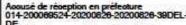
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°5 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président. Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÖ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-39DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

# DELIBERATION 20200826-39 : FIN\_BUDGET PSLA VB-VA Data reporting Print PSLA VB-VA Data reporting PSLA VB-VA Data

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget PSLA Villers Val d'Arry.

Une décision modificative devra être prise pour permettre d'imputer les écritures en recettes d'investissement : accord de subvention au titre du contrat de territoire 2017-2021 concernant la construction d'un PSLA à Villers-Bocage et d'une antenne à Noyers-Bocage (Val d'Arry).

Il n'existe pas de certificat administratif.

Fonction	nement
Dépenses	Kecettes
Investige	sencer
Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues : 154 420 C	1313 Cantral de territoire : + 204 420 € 1641 : Emprunts : - 150 898 €

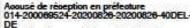
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget PSLA VB-VA.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Ouglité : President



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-40DEL-DE

Date de télétransmission : 08/09/2020
DELIBERATION 20200826-40 : FIN\_BUDGET DECHETS&RECYCLORE des controls : 08/09/2020
AJUSTEMENT CONTRAT

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Déchets & Recyclables. Une décision modificative devra être prise pour permettre d'ajouter des crédits aux chapitres suivants :

- Chapitre 011 pour augmenter les crédits pour l'entretien des biens mobiliers ;
- Chapitre 012 lié au recours au personnel extérieur,
- Chapitre 67 pour tenir compte des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Il n'existe pas de certificat administratif

	Fonetionnement	
Dépenses		Recettes
022 : Dépenses imprévues 675 : Autres charges exceptionnelles 675 : Autres biens mobiliers 6218 : Autres parsents conércurs 673 : Tibro amalés (sur pr. and.) 675 : Maintecance	5 000 C + 10 000 C	
	Investissement	Bacerties

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget Déchets & Recyclables.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS,

Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Acousé de réception en préfecture
014-200068524-20200626-20200626-41DELDE
Date de télétransmission : 08/09/2020
Date de sélétransmission : 08/09/2020
Date de sélétransmission préfecture : 08/09/2020

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe PREBO'CAP. Une décision modificative devra être prise pour permettre d'accéder à la gestion du système d'alarme du bâtiment à distance.

Il n'existe pas de certificat administratif.

Recettes
Recettes

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget Prébo'Cap.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe ZA VAL D'ARRY. Une décision modificative devra être prise pour permettre de prendre en compte les coûts liés au raccordement au réseau Orange, non compris dans le marché de travaux. Il n'existe pas de certificat administratif.

Dépenses   18  022 Dépenses imprévues   4300 €  005 : Achat matériel et équipement   + 4500 €	Recettes
505 : Achat matériel et équipement + 4 500 C	
Investissement	
Depenses B	Receites .

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget ZA Val d'Arry.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020



Date de télétransmission : 08/09/2020 Date de réception préfecture : 08/09/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 26 août à 20h05, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 18 août 2020 et affiché ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS :39 AYANT PRIS PART A LA DECISION :40

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON Bruno DELAMARRE, , Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Mathieu LEMOIGNE représentant de Didier VERGY

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND

Étaient absents excusés : Jean Yves BRECIN, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Yves PIET, Pascal FRASER, Micheline GUILLAUME, Pascal HUARD,

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200626-20200626-43DEL-DE Date de télétransmission : 08/09/2020

DELIBERATION 20200826-43 : DR : CONTRAT DE MAINTENANCE DOMESTICO DE PRE-BOCAGE INTERCOM (FIN DE MAINTENANCE DU MARCHE – DEBUT DE CONTRAT 1/08/2020)

### Contexte

Les déchèteries de Maisoncelles-Pelvey et de Caumont-sur-Aure (Livry) ont été équipée de bornes d'accès. Jusqu'alors la maintenance était incluse dans le marché. Ce dernier est arrivé à échéance. Il convient donc de mettre en place un contrat de maintenance avec la société Horanet.

Proposition

Le contrat de maintenance prévoit :

- Maintenance annuelle des matériels et logiciels pour les deux déchèteries 1 655€HT soit 1 986€TTC, proratisé en 2020 : 689.58€HT / 827.50€TTC qui prend effet au 1<sup>er</sup> août 2020
- Assistance téléphonique 7j/7 de 8h à 22h : 1 000€HT / 1 200€TTC proratisé en 2020 : 416.67€HT / 500€TTC qui prend effet a u 1<sup>er</sup> août 2020
- Visite préventive pour les deux déchèteries : 500€HT / 600€TTC qui prend effet au 1<sup>er</sup> août 2020

Cela nécessite de réaliser une décision modificative.

Les membres du conseil communautaire devront se positionner sur cette décision.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance avec Horanet et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 07/09/2020 Qualité : President

# Conseil communautaire du 30 septembre 2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20200930-1 : AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AOUT 2020

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 02 septembre 2020 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 26 août 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 09/10/2020 Qualité : President





Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_2DEL-

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200830\_2DEL-DE

# Date de télétransmission : 13/10/2020 DELIBERATION 20200930-2 : AG\_ ELECTION DES REPRESENTANTS DE PROPERTIES DE LA 10/2020 FREDON

Les membres du conseil communautaire seront amenés à designer pour La FREDON : Trois représentants:

- Bruno DELAMARRE
- Alain LEGENTIL
- Guillaume DUJARDIN

Bruno DELAMARRE, Alain LEGENTIL et Guillaume DUJARDIN se présentent comme représentants de la communauté de communes pour la Fredon.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les représentants de la communauté de communes auprès de la FREDON,
- DE DIFFUSER la liste des représentants auprès de la FREDON et du service concerné.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_3DEL-DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFÖRESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER. Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

-

Aousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_3DEL-DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### DELIBERATION 20200930-3: AG\_ ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR: LE CAUE

Monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de designer 1 représentant comme représentant de PBI pour le CAUE.

Christian HAURET se propose comme représentant de la communauté de communes auprès du CAUE

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le représentant de la communauté de communes auprès du CAUE
- DE DIFFUSER le nom du représentant auprès du CAUE et du service concerné

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_4DEL-

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER. Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

-

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20200930-20200930\_4DELDE
Date de télétransmission : 13/10/2020
DELIBERATION 20200930-4 : AG\_\_ELECTION\_DES\_REPRESENTANTS-DE PREFECTION DES\_REPRESENTANTS-DE PREFECTION DES

Monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de designer 1 représentant comme représentant de PBI pour INGEEAU.

Bruno DELAMARRE se propose comme représentant de la communauté de communes auprès du INGEEAU.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

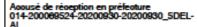
- DE VALIDER le représentant de la communauté de communes auprès d'INGEEAU,
- DE DIFFUSER le nom du représentant auprès d'INGEEAU et du service concerné

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

INGEEAU

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020



Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_SDEL-

# DELIBERATION 20200930-5 : AG\_ ELECTION DES REPRESENTANTS DE PET POLICE. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de designer 1 représentant comme représentant de PBI pour la commission d'attribution des logements sociaux.

Nathalie TASSERIT se propose comme représentant de la communauté de communes auprès de la commission d'attribution des logements sociaux.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le représentant de la communauté de communes auprès de la commission d'attribution des logements sociaux,
- DE DIFFUSER le nom du représentant auprès de la commission d'attribution des logements sociaux et du service concerné.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_6DEL-

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

Asousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_6DEL-DE

DELIBERATION 20200930-6 : AG COMPOSITION COMMISSIONS CONTINUE RESTRICTION 20200930-6 MODIFICATION DE LA COMPOSITION COMMISSIONS THEMATIQUES REMPLACEMENT DELIBERATION 20200716-9

Le conseil communautaire du 16/07/2020 avait fait le choix de composer les commissions de la communauté de communes comme suit :

- Ressources (Finances et RH): composée du bureau Présidé par le Président :
- Développement Economique et Tourisme : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Valorisation, Collecte et Recyclables: Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Cadre de Vie Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Urbanisme SCOT: Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Prospective Animation Territoriale: Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Environnement: Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Service Technique Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Enfance Jeunesse: Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Culture Bureau : + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

Après étude des candidatures des conseillers communautaires et conseillers municipaux, le nombre de participants s'élèvera à 22 (conseillers communautaires et conseillers municipaux) dans les commissions thématiques. Les commissions seront composées comme suit ;

- Ressources (Finances et RH): composée du bureau Présidé par le Président:
- Développement Economique et Tourisme : Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Valorisation, Collecte et Recyclables: Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Cadre de Vie Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Urbanisme SCOT : Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_8DEL-DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfeture : 13/10/2020 hscillers Communautaires et

Prospective Animation Territoriale: Bureau + 22 Conseillers Communautai
 Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

- Environnement : Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Service Technique Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Enfance Jeunesse : Bureau + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.
- Culture Bureau : + 22 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'APPROUVER la nouvelle composition des commissions thématiques de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020 Qualité : President



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_7DEL-DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

\_

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_7DEL-DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### DELIBERATION 20200930-7: AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES PBI: VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES: VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables.

Commission Valo	risation colle	ecte et recyclables		
		Christine Salmon		
Vendredi 15h30				
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom	
CC-Les Monts d'Aunay	Madame	JOUIN	Martine	
CC - Caumont - sur - Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel	
CC - Maisoncelles - sur - Ajon	Monsieur	DEWASNE	Pierre	
CC-Courvaudon		HARIVEL	Sylvie	
CC - Val - d'Arry	Monsieur	VENGEONS	Christian	
CC-Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre	
CM - Aurseulles	Monsieur	FORTIN	Christian	
CM- Villy - Bocage	Madame	MARIE	Catherine	
CM-Dialan sur chaine	Monsieur	GALODE	Gérard	
CM - Epinay - sur - Odon	Monsieur	GUERRIEN	Patrick	
CM - Les loges	Monsieur	RUON	Vincent	
CM - Maisoncelles pelvey	Madame	LECHEVALIER BOISSEL	Sophie	
CM - Tracy - Bocage	Madame	GIFFARD	Nathalie	
CM - Val - de - Drôme	Monsieur	LECRES	Thierry	
CM - Seulline	Madame	ISABEL	Catherine	
CM- Cahagnes	Madame	BEIGNON	Emmanuelle	
CM - Parfouru - sur - Odon	Monsieur	AGUITON	Sylvain	
CM - Longvillers	Monsieur	LEVAVASSEUR	Laurent	
CM - Malherbe - sur - Ajon	Madame	NOGET PAY	Anne-Marie	
CM - Caumont -sur - Aure	Monsieur	LEJEUNE	Michel	
CM - Les Monts d'Aunay	Monsieur	LECONTE	Gilles	
CM - Landes - sur - Ajon	Monsieur	DEDUN	Daniel	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

De VALIDER la composition de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

ė par : Gerard Leguay :: 12/10/2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_8DEL-

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

-

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_8DEL-DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### DELIBERATION 20200930-8 : AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES PER CONTROL NO 13 10/2020 ECONOMIQUE ET TOURISME: VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX **DES COMMISSIONS**

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Développement Economique et Tourisme.

Commission Développe		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	
Présidente de commiss		LEBERRURIER	
	redi 18h00		
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénon
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas
CC - Dialan - sur - Chaine	Madame	RENET	Johanna
CC - Aurseulles	Madame	LEBLOND	Geneviève
CC - Seulline	Monsieur	HAMEUN	Claude
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINT-LÖ	Patrick
CM - Val - d' Arry	Monsieur	BISSON	Francois
CM - Cahagnes	Monsieur	LEVEQUE	Georges
CM - Aurseulles	Monsieur	PATRIX	Gérard
CM - Caumont - sur - Aure	Madame	MOREAU	Bérangère
CM - Courvaudon	Monsieur	RENOUF	Pascal
CM - Epinay - sur - Odon	Monsieur	LOCARD	Michel
CM - Les Loges	Monsieur	PELCERF	Joël
CM - Maisoncelles pelvey	Madame	LEFEVRE	Valérie
CM - Seulline	Monsieur	LAFOSSE	Michel
CM - Val - de - Drôme	Monsieur	BEAUVAIS	Rodolphe
CM - Villers - Bocage	Monsieur	PIERRE	Serge
CM - Villy - Bocage	Madame	GAZEL	Marie
CM - Malherbe - sur -Ajon	Monsieur	FAUSSER	Dominique
CM - Bonnemaison	Madame	LAMBERT	Valerie
CM - Parfouru	Monsieur	CURY	Pascal
CM - Longvillers	Madame	LEPRIEUR	Valerie

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Développement Economique et Tourisme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président Gérard LEGUAY



Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_9DEL-

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

104

Acousé de réception en préfecture
014-200099524-20200930-20200930-9DELDE
Date de télétransmission : 13/10/2020
DELIBERATION 20200930-9 : AG\_ COMMISSIONS THEMA ROCES PER CUE TURE 13/10/2020
VALIDATION DES MEMBRES CONSEIL

## VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Culture.

Monsieur Patrick SAINT LO propose madame Agnès LENEVEU pour être membre de la commission.

8	Commission	culture	
Président de con	nmisssion : Ch	ristophe LE BOULANGER	
Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q Q	Jeudi 18t	100	
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	JOUIN	Martine
CC - Villy - Bocage	Monsieur	ROUSSEL	Jean-luc
CC - Villers - Bocage	Madame	HAMON	Elodie
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	EARAY	Nicolas
CM - Cahagnes	Madame	GASNIER-MENANTEAU	Pascale
CM - Caumont - sur - Aure	Madame	PERALDI	Sandra
CM - Courvaudon	Monsieur	LEBEL	Thierry
CM - Epinay sur odon	Monsieur	GUERRIEN	Patrick
CM - Maisoncelles - sur - Ajon	Madame	DE BOUVIER	Anne-Catherine
CM - Saint pierre du fresne	Madame	QUEHE	Annick
CM - Tracy bocage	Madame	GIFFARD	Nathalle
CM - Villers - Bocage	Monsieur	LECHASLES	Gérard
CM - Val - d'Arry	Madame	LECAPITAINE	Christelle
CM - Parfouru	Monsieur	LENOIR	Fréderic
CM - Longvillers	Madame	DE BOSSOREILLE	Guillemette
CM - Bonnemaison	Madame	LAMBERT	Valérie
CM - Landes - sur - Ajon	Madame	JULIENNE	Guylaine
CM-Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition (Christian VENGEONS), :

DE VALIDER la composition de la commission Culture

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

né par : Gerard Leguay e : 09/10/2020



Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

-

# Asousé de réception en préfecture 014-200099524-20200930-20200930\_10DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de télétransmission : 13/10/2020 VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLES ANNO MEMBRES DE CADRE DE VIETA DE L VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Cadre de Vie.

Samuel.	alaa Cadaa d	2.22	
	sion Cadre d		A-1
Présidente de como		Ira LEMAKCHANI	0
	undi 18h00		
Conseiller municipal/communautaire		Nom	Prénom
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	TASSERIT	Nathalie
CC - Epinay-sur-Odon	Madame	PAYET	Hélène
CC - Saint - Pierre - du - Fresne	Monsieur	QUEHE	Alain
CC - Caumont - sur - Aure	Madame	LESENECHAL	Marie Joseph
CC - Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Рісте
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	BESSIN	Irène
CM- Seulline	Monsieur	RIQUIER	Anthony
CM- PARFOURU	Monsieur	MONROCQ	Philippe
CM - Maisoncelles - Pelvey	Monsieur	DELASALLE	Laurent
CM - Caumont - sur - Aure	Madame	BOUVIER	Corine
CM- Villy - Bocage	Madame	LE SOMPTIER	Karine
CM- Aurseulles	Madame	LECHEVALIER	Magali
CM - Villers - Bocage	Monsieur	MARIE	Cédric
CM- Longvillers	Monsieur	BAZIN	Philippe
CM - Maisoncelles - sur - Ajon	Madame	DE BOUVIER	Anne-Catherine
CM- Bonnemaison	Monsieur	JALOUX	Thierry
CM- Val - d'Arry	Monsieur	DIARD	Freddy
CM - Caumont sur aure	Madame	DESFAUDAIS	Prisca
CM- Seulline	Madame	ISABEL	Catherine
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès
CM - Villers - Bocage	Madame	SEVIN	Régine
CM - Landes - sur - Ajon	Madame	MARY	Sandrine

DE VALIDER la composition de la commission Cadre de Vie

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_11DEL

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

108

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_11DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-11 : AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES DEL PROSPECTIVE: 13/10/2020 ANIMATIONS TERRITORIALES: VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX **DES COMMISSIONS**

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Prospective et Animations Territoriales.

Commission Prospective e Président de commission			
Mardi 17		DREGIN	
Conseiller municipal / communautaire		Nom	Prénom
CC - Le Mesnil - au - Grain	Madame	SOLIER	Annick
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINT-LÓ	Patrick
CC - Brêmoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
CC - Parfouru-sur-Odon	Monsieur	PICCAND	David
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas
CC - Val-d'Arry	Monsieur	VENGEONS	Christian
CM - Aurseulles	Monsieur	QUILICHINI	Yves
CM - Cahagnes	Monsieur	LEVEQUE	Georges
CM - Caumont sur aure	Madame	JUEL	Madeleine
CM - Villy - Bocage	Monsieur	MARIE	Amaud
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	GIDEL	Françoise
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès
CM - Bonnemaison	Monsieur	JALOUX	Thierry

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Prospective et Animation Territoriale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > gné par : Gerard Leguay ate : 12/10/2020





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_12DEL -DE

# Date de télétransmission : 13/10/2020 DELIBERATION 20200930-12 : AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES PRESIDENT ANCE : 13/10/2020 JEUNESSE: VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Enfance et Jeunesse.

Intervention de Monsieur Patrick SAINT LO pour proposer la candidature de Madame LENEVEU.

LENEVEO.			
Commission Enfa			
Président de commi	ission Marcel	PETRE	
Mardi	18h00		
Conseiller municipal/communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	OLIVE	Lydie
CC - Villers - Bocage	Madame	HAMON	Elodie
CC - Val-d'Arry	Madame	GILETTE	Valerie
CC - Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	BOUE	Véronique
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	JOUIN	Martine
CM - Aurseulles	Madame	RICHARDE	Virginie
CM - Cahagnes	Madame	FRANCOIS	Karine
CM - Caumont - sur - Aure	Madame	LEPROVOST	Carine
CM - Epinay - sur - Odon	Madame	JAULT	Patricia
CM - Saint - Pierre - du - Fresne	Madame	URBAIN	Stéphanie
CM - Tracy - Bocage	Madame	FILLATRE	Gaële
CM - Brémoy	Madame	JAHU	Emilie
CM - Villy - Bocage	Madame	BERNIER	Sandrine
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	PERRINE	Linda
CM - Caumont - sur -Aure	Madame	DESFAUDAIS	Prisca
CM - Caumont - sur - Aure	Madame	VAUGELADE	Martine
CM - Landes - sur - Ajon		MARY	Sandrine
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Enfance et Jeunesse.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_13DEL -DF

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_13DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de télétransmission : 13/10/2020 SCOT : VALUDATION DES MEMBERS COMMISSIONS THEMATIQUES DE COMMISSIONS DE C SCOT : VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Urbanisme et SCoT.

6	Commission Urba	nisme-ScoT	83
Présid	ent de commission	Christian HAURET	
59 AUGUST 50	Jeudi 18h	00	
Conseiller municipal / communau	taire Titre	Nom	Prénom
CC - Les Monts d'Aunay	Madame	BOUE	Véronique
CC - Les Loges	Monsieur	LEVERT	Joël
CC - Va I- de - Drôme	Monsieur	LEFORESTIER	Michel
CC - Maisoncelles - sur - Ajon	Monsieur	DEWASNE	Pierre
CC - Villy - Bocage		ROUSSEL	Jean-luc
CM - Aurseulles	Monsieur	LEBRUN	Basile
CM - Cahagnes	Monsieur	LEFRANC	Nicolas
CM - Caumont - sur - Aure	Monsieur	PORET	Michel
CM - Epinay - sur - Odon	Monsieur	MARIE	Pascal
CM - Maisoncelles - Pelvey	Madame	LECHEVALIER BOISSEL	Sophie
CM - Tracy - Bocage	Monsieur	HEBERT	Bruno
CM - Villy - Bocage	Monsieur	MARIE	Arnaud
CM - Les Loges	Madame	HUET	Claudine
CM - Les Monts d'Aunay	Monsieur	BROUNAIS	Mike
CM - Bonnemaison	Monsieur	ALICE	Serge
CM - Brémoy	Madame	UHAL	Emilie
CM - Longvillers	Madame	LE BORDAIS	Mélodie
CM - Dialan sur Chaine	Monsieur	WINTZ	Michel
CM - Parfouru	Monsieur	THEAULT	Nicolas
CM - Malherbe sur Ajon	Monsieur	LIREUX	Dominique
CM -Val - d'Arry	Monsieur	BISSON	François
CM - Landes - sur - Ajon	Monsieur	DEDUN	Daniel

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Urbanisme et SCoT.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_14DEL -DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-20009524-20200930-20200930\_14DEL DE Date de télétransmission : 13/10/2020

DELIBERATION 20200930-14 : AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES PB : SERVICE

# TECHNIQUE: VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Service Technique.

Commission Service technique				
Président de commission Yves CHEDEVILLE				
L	Lundi 14h00			
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom	
CC - Caumont - sur - Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel	
CC - Cahagnes	Monsieur	DUJARDIN	Guillaume	
CC - Les Loges	Monsieur	LEVERT	Joël	
CC - Villers - Bocage	Monsieur	LE MAZIER	Michel	
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	MARIE	Dominique	
CC - Bonnemaison	Monsieur	SALLIOT	Pierre	
CC - Longvillers	Monsieur	GOSSET	Bertrand	
CM - Seulline	Monsieur	BRIARD	Jean	
CM - Aurseulles	Monsieur	TOUDIC	Michel	
CM - Courvaudon	Monsieur	VANBECELAERE	Patrick	
CM - Dialan - sur - Chaîne	Madame	CAUDRELIER CRESTEY	Laure	
CM - Epinay - sur - Odon	Monsieur	MARIE	Pascal	
CM - Les Monts d'Aunay	Monsieur	SORNIN	Serge	
CM - Maisoncelles - sur -Ajon	Monsieur	LEMONNIER	Philippe	
CM - Tracy - Bocage	Monsieur	COUTURE	Richard	
CM - Val - de - Drôme	Monsieur	LENOURRICHEL	Alain	
CM - Villy - Bocage	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre	
CM - Val - d' Arry	Monsieur	PELLETIER	Phillipe	
CM - Bremoy	Monsieur	COUPEAUX	Alain	
CM - Parfouru	Monsieur	AGUITON	Sylvain	
CM - Malherbe - sur - Ajon	Monsieur	LIREUX	Dominique	
CM - Caumont - sur - Aure	Monsieur	ROHAUT	Thierry	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Service Technique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_15DEL -DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Amaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_15DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-15 : AG\_ COMMISSIONS THEMATIQUES PET TERMINOLATINE HEN 13/10/2020 VALIDATION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMISSIONS

Suite aux candidatures proposées par les communes pour leurs conseillers municipaux et reprises en bureau, monsieur le président proposera aux membres du conseil communautaire de valider la composition complète de la commission Environnement.

Con	mission Env	ironnement	
Président de	commisssio	n Bruno DELAMARRE	
	Jeudi 9	100	
Conseiller municipal/ communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	MARIE	Dominique
CC - Aurseulies	Monsieur	DECLOMESNIL	Jean-Marie
CC - Cahagnes	Monsieur	DUJARDIN	Gullaume
CC - Les Loges	Monsieur	LEVERT	loël
Cc - Val - d'Arry	Monsieur	DUBOIS	Arnaud
Cc - Brémoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
Cc - Tracy-Bocage	Monsieur	REPEL	François
CC - Maisoncelles - sur - Ajon	Monsieur	DEWASNE	Pierre
CM - Caumont sur aure	Monsieur	BROUILLARD	Jean-Luc
CM - Courvaudon	Monsieur	NIEL	Hervé
CM - Epinay sur odon	Madame	MOUTIER	Coralie
CM - Seulline	Monsieur	RIQUIER	Anthony
CM - Val - de - Drôme	Monsieur	LENOURICHEL	Alain
CM -Villy - Bocage	Monsieur	BAYEUX	Eric
CM - Maisoncelles - sur - Ajon	Monsieur	ENEE	Fréderic
CM - Bonnemaison	Monsieur	ALICE	Serge
CM - Longvillers	Monsieur	LACOUR	Jérome
CM - Parfouru	Monsieur	MONROCQ	Philippe
CM - Malherbe-sur-Ajon	Madame	NOGET PAY	Anne-Marie
CM - Les Monts d'Aunay	Monsieur	RODRIGUES	Tony
CM - Villers - Bocage	Madame	HOUIVET	Juliette
CM - Tracy - Bocage	Monsieur	CHERRIER	Mathias

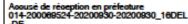
Vote: Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition, (Christian VENGEONS) décide :

DE VALIDER la composition de la commission Environnement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > né par : Gerard Leguay e : 12/10/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_16DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-16 VCR REOM RENOUVEL Price of the P MAINTENANCE LOGICIEL DE FACTURATION ATPMG

#### Contexte

E-Reom est le logiciel métier permettant la gestion de la redevance incitative, de la base de données à la facturation des administrés. Un renouvellement de contrat de maintenance avec ATPMG (fournisseur du logiciel) est proposé chaque année jusqu'à la fin du contrat soit le 31/08/2021.

#### Proposition

Une délibération est nécessaire pour renouveler le contrat de maintenance. Le montant correspondant est budgété à l'année soit 1439,33€ HT soit 1727,20€ TTC. (Budget : SF, chapitre 11, compte 6156 Maintenance).

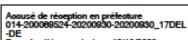
# Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le renouvellement du contrat de maintenance avec la société ATPMG du 01/09/2020 au 31/08/2021,
- D'AUTORISER le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président Gérard LEGUAY

> > par : Gerard Leguay 12/10/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

#### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

DELIBERATION 20200930-17 : DEV\_TOU\_DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCESOMOSIONES: 23/10/2020

# DE L'UCIA DU PRE-BOCAGE

#### Contexte

L'annulation du salon de l'habitat et du salon des gourmandises impacte le rayonnement et les recettes de l'association. On observe également un manque à gagner relatif aux adhésions : au 4/09/2020, 142 adhésions payées dont 45 à demi-tarif. Le dispositif demi-tarif étant mis en place en réponse aux difficultés rencontrées par les entreprises suite à la crise sanitaire. D'où une problématique de trésorerie de l'association, notamment pour réunir les fonds nécessaires au 3ème tiers de participation au financement de la mise à disposition de l'agent CCI. En effet, l'association doit disposer d'une trésorerie nécessaire avant de s'engager en novembre pour l'animation de l'année suivante.

Dans ce contexte, l'UCIA du Pré-Bocage a sollicité PBI et demande la réaffectation des subventions fléchées pour les salons habitat/gourmandises en subvention de soutien à la trésorerie.

#### Proposition

Annulation et remplacement de la ligne UCIA du tableau de la délibération 20200311-13 :

Budget : principal 07B animation dévéco	A 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition d'évol 2020	lution
Subventions de fonctionnement - compte 6574 - 07B					
Subvention salon de l'habitat (VB) 2	000€	2 000€	2 000 €	Annulé #Covid19	
Subvention salon de la mode _ "Mod'Events"		1500€		Tri	
Subvention salon des gourmandises (Les 2 Monts d'Aunay)	00.000.00	2 000 €	2 000 €	Annulé #Covid19	
Salon des vins & marché de Noël de <sub>Si</sub> Caumont	00€	<b>.</b>	ā)	<b>₽</b> 0	
Aléas -		+	1000€	1 000 €	
Aide exceptionnelle au fonctionnement de l'UCIA		9	<b>5</b> 0	4 000 €	
TOTAL 4	500€	5 500€	5 000 € DELIB 20200311-13	5 000 €	
Concours divers – 6281 – 078					
Convention UCIA-CC-PBI (somme versée à la CCI)	3 500 €	13 500 €	16 125 € DELIB 20200205-42		

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'OCTROYER une aide exceptionnelle de 4 000€ en soutien de la trésorerie de l'UCIA du Pré-Bocage et non plus pour assurer l'organisation des salons de l'habitat à Villers-Bocage et des gourmandises à Les Monts d'Aunay en 2020,

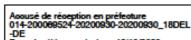
Le Président,

D'AUTORISER le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME:

Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Etaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_18DEL-DE Date de télétransmission : 13/10/2020

Date de repersion préferture : 13/10/2020

## DELIBERATION 20200930-18 : RH ORGANISATION DU ASSISTANT DE DIRECTION

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;

Monsieur le président informe de la nécessité de préciser la décision n°20181106-3 du bureau en date du 06 novembre 2018 et la décision n°20181218-5 du bureau en date du 18 décembre 2018 pour ajouter la notion suivante pour permettre le recrutement d'un agent non titulaire sur une période de 3 ans :

Autorise monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou son article Art 3-2 (Pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)

#### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un poste à temps complet de rédacteur ;
- D'AUTORISER monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou son article Art 3-2 (Pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire);
- DE MODIFIER le tableau des emplois :
- DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité ;

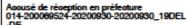
Le Président

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020 Gérard LEGUAY

123





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_19DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-19 : RH\_CREATION DE POSTE : POSTE : POSTE : POSTE : 13/10/2020 DGA

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 08 septembre 2020 :

Monsieur le président rappelle les difficultés régulières rencontrées dans la gestion des appels entrants (temps d'attente, appels perdus...) et la nécessité de parvenir à recouvrir une situation normale, notamment au regard des prochains enjeux des maisons dites « France Services ».

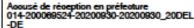
Monsieur le président propose ainsi de créer un poste spécifique relatif à la gestion du standard téléphonique, concomitamment à l'aménagement de l'espace d'accueil du public par la mise en place d'une borne d'accueil, et à l'accueil du public sur le siège situé au 31 Rue de Vire. Cet agent pourra également assurer des missions d'assistanat auprès de la direction.

## Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un poste à temps complet d'adjoint administratif de catégorie C,
- D'AUTORISER monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou son article Art 3-2 (Pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)
- DE MODIFIER le tableau des emplois,
- DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_20DEL -DE

Date de télétransmission : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-20 : RH\_CREATION DE POSTE : ORIGANISATION Projettus 12 10/2020 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECHETS: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale :

Vu la délibération du conseil communautaire n°20171108-45 en date du 08 novembre 2017 actant l'harmonisation des redevances incitatives pour le 1er janvier 2020;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20180711-42 en date du 07 novembre 2018 relative à l'harmonisation des redevances incitatives :

Vu la décision des membres du bureau n°20190326-4 en date du 26 mars 2019 décidant de créant un poste pour accroissement temporaire d'activité pour notamment effectuer la distribution des bacs puces:

Vu la délibération n°20200205-32 du conseil communautaire en date du 05 février 2020 créant l'emploi d'adjoint administratif suite à un accroissement temporaire d'activité dont les fonctions sont les suivantes :

- L'accueil physique et téléphonique,
- La saisie sur le logiciel de facturation.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du mardi 08 septembre 2020.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de renforcer de manière permanente le service collecte déchets pour exercer les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique.
- Saisie sur le logiciel de facturation (suite à la distribution des bacs)

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER 1 poste d'adjoint administratif, à temps non complet, pour un temps de travail hebdomadaire de 24h30mn/semaine, de catégorie C.
- D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),
- DE PRÉCISER que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,
- DE MODIFIER le tableau des emplois annexé,
- D'INSCRIRE la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget déchets recyclables 2021.
- D'AUTORISER monsieur le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président

Gérard LEGUAY Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_21DEL -DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ETAIENT PRESENTS: 40** AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT. Alain LEGENTIL. Guillaume DUJARDIN. Sandra LEMARCHAND. Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Etaient absents excusés :

Etaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_21DEL

-DE
Date de télétransmission : 13/10/2020
Date de réception prééenture : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-21 : RH\_CREATION DE POSTE DE CHARGE DE CHARC

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du mardi 08 septembre 2020,

Monsieur le président rappelle que par la délibération n°20200205-35, une première modification de l'organigramme a été opérée de sorte à aboutir progressivement à une organisation fonctionnelle. À cet égard, le service environnement a été rattaché à la direction ressources. Compte tenu de la charge de travail alloué et au regard des missions et enjeux du domaine, Monsieur le président propose de créer un poste relatif à la gestion des problématiques environnementales par la mise en place d'un poste de chargé de mission environnement.

#### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER 1 poste d'attaché territorial à temps complet de catégorie A;
- D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif, contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse, CDI après 6 ans);
- DE PRÉCISER que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant;
- DE MODIFIER le tableau des emplois annexé ;
- D'INSCRIRE la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget;
- D'AUTORISER monsieur le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard I FGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 12/10/2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_22DEL .DE

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_22DEL

E

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

#### DELIBERATION 20200930-22 : ENV\_TAXE GEMAPI : MISE EN ŒUVRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de modernisation de l'action publique n°2014-58 du 27 janvier 2014, notamment son article 56,

Vu l'article 1530 Bis du code général des impôts,

Considérant l'avis favorable de la commission environnement en date du 10 septembre 2020, Monsieur le président rappelle que la loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a

attribué au bloc communal une compétence ciblée et obligatoire de « GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » plus communément dénommée GEMAPI. La loi NOTRe a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'entrée en vigueur de la GEMAPI.

Monsieur le président rappelle que l'objectif de la GEMAP est de mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Confier cette compétence aux EPCI à fiscalité propre permet d'assurer à l'échelle hydrographique de bassins versants ou de sous bassins versants, un lien pérenne entre les politiques d'urbanisme, la prévention des risques et la gestion des milieux aquatiques. Le financement des différentes actions entrant dans le champ de la GEMAPI peut être réalisé par l'instauration d'une taxe spécifique. Monsieur le président rappelle que cette taxe est facultative (conformément à l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et présente les mécanismes de fonctionnement de ladite taxe :

- ✓ Il s'agit d'un impôt de répartition : l'établissement public de coopération intercommunale qui l'institut sur son territoire ne vote pas un taux ou un barème tarifaire, il vote un produit que la DDFIP doit répartir entre les 4 taxes de FDL (TH, TFPB, TFPNB et CFE).
- ✓ Il s'agit d'un impôt additionnel : son établissement et son recouvrement sont adossés sur les 4 taxes précitées. Son taux et son produit viennent s'ajouter aux leurs.
- ✓ Le produit de la taxe est arrêté avant le 1er octobre <u>de chaque année</u> pour application l'année suivante dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.
- ✓ Le produit voté est réparti entre les assujettis aux 4 taxes proportionnellement aux recettes N-1 des rôles généraux (Produit COM+EPCI).
- ✓ Tout dégrèvement sera à la charge de la collectivité et donnera lieu à prélèvement sur les avances mensuelles.

Monsieur le président, pour permettre à l'assemblée de se prononcer quant à l'instauration de la taxe, présente ci-après les attendus évoqués plus haut :

Asousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_22DEL DE Date de télétransmission : 13/10/2020

	Cout	de la GEMAPI 2020 REEL	Date de 16	oepikus preleuture :
	***************************************	DEPENSES	RECETTES	Net reste à charg
	SERVICE 08A_Bassin_Seulles	30 000,00 €	0	30 000,00 6
ent	SERVICE 08B_Bassin_Odon	215 532,00 €	179 786,36 €	35 745,64
Fonction nement	SERVICE 08C_Bassin_Aure	15 350,00 €	10 232,66 €	5 117,34
ction	SERVICE 08D_Bassin_Orne	3 600,00 €	0	3 600,00
Fon	SERVICE 08E_Bassin_Druance	800,00€	0	800,00
	SERVICE 08Z	92 600,00 €	48 000,00 €	44 600,00 6
N V	Opération 150	RAS		
드	Opération 151	ANNULATION EN COUR	S PASSE EN FO	ONCTIONNEMENT

	Maxi
Population PBI (POP DE REFERENCE 2020)	25 115
MAXI PAR HABITANT	40,00 €
Produit attendu net	1 004 600,00 €

	2020	
	25 115	
	4,77€	
3	119 862,98 €	

Au regard de ces éléments, l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 s'élèverait donc à 4,77€ par habitant. Il est rappelé que la répartition exacte entre les 4 taxes précifées (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et CFE) est du ressort des services fiscaux de l'Etat.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 5 oppositions, (Madame Marie-Joseph LESENECHAL, Monsieur Pierre DEWASNE, Madame Sylvie HARIVEL, Madame Johanna RENET, Monsieur Stéphane LAMOUREUX) et 1 abstention (Monsieur Alain LEGENTIL) décide :

- D'INSTAURER la taxe GEMAPI,
- DE CALCULER le niveau de cette taxe sur la base des coûts réels de la GEMAPI,
- DE FIXER le niveau du produit fiscal attendu avant le 15 avril 2021,
- D'AUTORISER le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Acousé de réception en préfecture 014-200089524-20200930-20200930\_23DEL -DE Date de télétransmission - 40440-

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ETAIENT PRESENTS: 40** AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT. Alain LEGENTIL. Guillaume DUJARDIN. Sandra LEMARCHAND. Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÖ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFÖRESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

133

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200830\_23DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020

# DELIBERATION 20200930-23: CDV\_HABITAT: BIOMASSE - AVENANT A LA CONVENTION

Vu la délibération n°20200205-45 de Pré-Bocage Intercom en date du 05 février 2020 relative à la signature d'une convention de partenariat avec Biomasse Normandie, définissant le programme d'actions 2020;

#### Contexte:

Le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a approuvé lors de sa séance du 05 février 2020 la signature d'une convention de partenariat avec Biomasse Normandie, définissant le programme d'actions 2020.

Celui-ci prévoyait notamment l'organisation et la réalisation d'une étude thermique (sur 100 maisons en zone dense), sous réserve du co-financement par le fonds LEADER.

Biomasse ne percevra pas de subventions LEADER. L'étude thermique n'aura donc pas lieu.

Il est proposé au conseil communautaire de signer un avenant à la convention de partenariat avec Biomasse Normandie, modifiant le programme d'actions défini pour 2020. Cela ne modifie pas le volet financier.

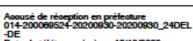
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SIGNER un avenant à la convention de partenariat avec Biomasse Normandie, modifiant le programme d'actions défini pour 2020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > par : Gerard Leguay : 09/10/2020





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFÖRESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

#### Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_24DEL -DE Date de réception préfecture : 13/10/2020

DELIBERATION 20200930-24 : FIN\_ BUGDET RTE DE VIRE DE VIRE PRESENTATION 20200930-24 : FIN\_ BUGDET RTE DE VIRE PROPERTIES DE VIR BUDGETAIRE): DM 1: VIREMENT CREDITS CONTROLE BUDGETAIRE

#### **BUDGET BATIMENT RUE DE VIRE 89504**

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe Bâtiment rue de Vire. Un contrôle des documents budgétaires établi par la Sous-préfecture sur le budget annexe Bâtiments rue de Vire 89504 a établi qu'il ne répondait pas aux règles budgétaires, en ce sens démontré par un manque de ressources propres pour payer les remboursements de la dette, qui ne remet pas pour autant en cause la stabilité budgétaire.

La délibération suivante permettra de modifier le budget pour y affecter somme nécessaire à cet équilibre.

Il n'existe pas de certificat administratif

nctionnement
Recettes
7552 : Prise en charge du déficit du budget : + 6 200 €
vestissement
Recettes
021 : Virement de la section fonct : + 6 200 €

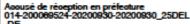
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°1 du Budget Rue de Vire n°89504.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > igné par : Gerard Leguay ate : 12/10/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Aoousé de réception en préfecture 01±200069524-20200930-20200930\_25DEL -DE Date de télétransmission : 13/10/2020

DELIBERATION 20200930-25 : FIN BUGDET PRINCIPAL RECORDED PRINCIPAL REC BUDGETAIRE): DM 6: VIREMENT CREDITS SUR BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE

#### **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal. Un contrôle des documents budgétaires établi par la Souspréfecture sur le budget annexe Bâtiments rue de Vire 89504 a établi qu'il ne répondait pas aux règles budgétaires, en ce sens démontré par un manque de ressources propres pour payer les remboursements de la dette, qui ne remet pas pour autant en cause la stabilité budgétaire.

La délibération suivante permettra d'abonder le budget annexe Bâtiment rue de Vire en prélevant la somme nécessaire à cet équilibre.

Il n'existe pas de certificat administratif

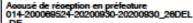
Fonctionnement - Service 00A		
Dépenses	Recettes	
022 : Dépenses imprévues – 6 200 €		
6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif : + 6 200 €		

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°6 du Budget Principal n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Acousé de réception en préfecture 014-2000930-2020930\_28DEL 014-20009324-2020930-2020930\_28DEL DE Date de télétransmission : 13/10/2020 DELIBERATION 20200930-26 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL (OPERATION 20200930-26

# 7: NOTIFICATION SUBVENTION DETR

#### **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

La présente délibération permettra d'imputer en recettes d'investissement la subvention à recevoir de l'Etat concernant les travaux de l'opération 106 « Réhabilitation de la MSAP de Villers Bocage ».

Il n'existe pas de certificat administratif

Investissement – Opération 106		
Dépenses	Recettes	
	1321 : Subv DETR Etat : + 263 087 1641 : Emprunt en recettes : - 263 087	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°7 du Budget Principal n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 09/10/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

> NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ETAIENT PRESENTS: 40** AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND. Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Etaient absents excusés :

Etaient absents: Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200930-20200930\_27DEL -DE

# Date de télétransmission : 13/10/2020 DELIBERATION 20200930-27 : FIN\_BUDGET PRINCIPAL : DM 8 OPERATIONS 150 ET SERVICE ENVIRONNEMENT

#### **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

La présente délibération permettra de modifier les prévisions budgétaires de l'opération 151, par la suppression des crédits au compte 2031, faisant déjà l'objet d'une prévision en section de fonctionnement au service 08C au même compte.

Il est nécessaire de modifier les écritures comptables comme suit.

Il n'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement -		
Dépenses	Recettes	
62878 : Autres organismes : + 3 764 € 022 : Dépenses imprévues : - 3 764 €		
Investiss	sement	
Dépenses	Recettes	
2031 op 151 : Frais d'étude - 19 114 € 020 : Dépenses imprévues : + 19 114 €		

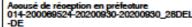
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°8 du Budget Principal n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

é par : Gerard Leguay : 13/10/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

# Acousé de réception en préfecture 014-200089524-20200830-20200830\_28DEL DE Date de télétransmission : 13/10/2020 DELIBERATION 20200930-28 : FIN\_BUDGET PSLA CAUMON Par de Répeption préfecture d'N/10/2020 SUBVENTION CONTRAT TERRITOIRE DPT

#### BUDGET PSLA CAUMONT SUR AURE

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget PSLA CAUMONT SUR AURE

La décision modificative suivante permettra d'imputer les écritures en recettes d'investissement : accord de subvention au titre du contrat de territoire 2017-2021 concernant la construction d'un PSLA à Caumont sur Aure.

Investissement	
Dépenses	Recettes
	1313 Contrat de territoire : + 177 209 €
	1641 : Emprunts : - 177 209 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°1 du Budget PSLA Caumont-sur-Aure nº89514.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 09/10/2020





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 30 septembre à 20h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 23 septembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ÉTAIENT PRESENTS: 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43**

Étaient présents : Gérard LEGUAY, , Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Christine SALMON a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Didier VERGY a donné pouvoir à Stéphane LAMOUREUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER, Michel LE MAZIER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20200930-20200930\_29DEL
-DE
-DE
-Date de télétransmission : 13/10/2020
-Date de télétransmission : 13/10/2020 DE STOCK SUITE A DM1

### BUDGET ZA VAL D'ARRY 89511

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe ZA VAL D'ARRY Une décision modificative devra être prise pour permettre de compléter la décision modificative N°1 pour prendre en compte les écritures de variation des stocks. Il n'existe pas de certificat administratif.

Les membres du conseil communautaire devront se positionner sur cette décision.

Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	
7133: Variation des en-cours: +4300 €	7133 : Variation des en-cours : + 4300 €	
Inv	estissement	
Dépenses	Recettes	
3355 : Travaux : +4 300 €	3355 : Travaux : +4300 €	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE SE POSITIONNER sur la Décision Modificative n°2 du Budget ZA Val d'Arry n°89511.

# Conseil communautaire du 04 novembre 2020



Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201104-1: DEV\_TOU: SOUTIEN AUX ENTREPRISES HEBERGEES PAR PRE-BOCAGE INTERCOM: ANNULATION EXCEPTIONNELLE DES LOYERS & DES REDEVANCES D'OCCUPATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020 AU BENEFICE DES ENTREPRISES HEBERGEES PAR PRE-BOCAGE INTERCOM

Objectif : Soutenir la trésorerie des structures hébergées par Pré-Bocage Intercom, en allégeant les charges locatives, et parallèlement stabiliser les taux de remplissage des locaux gérés par PBI. Bénéficiaires : Pour les entreprises hébergées par Pré-Bocage Intercom.

Aoousé de réception en préfecture
014-200098524-20201104-20201104-1DELDE
Date de rélétransmission : 17/11/2020
Caractère et intensité de l'aide : Exonération de loyers (31 rue Seulline) et des redevances d'occupation (Prébo'Cap), à hauteur de 100% des montants appelés pour le mois de novembre 2020.

BUDGET PRINCIPAL 89500	Montant des titres à annuler	Références comptables
OBI PUB	107.31 €	Bordereau de titres 71
Brasserie de l'Odon	731.11 €	Titres 354 à 357
AXM Industries atelier 1	1 220.82 €	2000000m sch00 n 4400
AXM Industrie atelier 2	1 220.82 €	
Sou	s-total BP 89500 : <u>3 280</u>	.06 €
BUDGET PREBOCAP 89509	Montant des titres à annuler	Références comptables
ThermoFreeze	768.98 €	Bordereau de titres 22
Mélissa MOULIN	301.56 €	Titres 72 à 78
KRYOMA	226.00 €	
Du Champ à l'Assiette	382.39 €	
CASA EAT	1 842.56 €	
BACER	1 234.58 €	
Sou	s-total BP 89509 : <u>4 756</u>	.07.€
BUDGET BAT RUE DE VIRE 89504	Montant des titres à annuler	Références comptables
Brasserie de l'Odon (bloc 5)	472.79€	Bordereau de titres 16 Titre 16
Soi	us-total BP 89504 : 472.	79 €
TOTAL D	ES EXONERATIONS POU 8 508.92 €	R LE MOIS

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ANNULER les loyers et redevances d'occupation pour le mois de novembre 2020 au bénéfice des entreprises hébergées par PBI selon la répartition proposée et de façon systématique (sans demande préalable des tiers);
- D'AUTORISER la communication autour de cette action sans attendre ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance

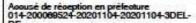
# DELIBERATION 20201104-2 : AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 07 octobre 2020 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux.

Aoousé de réception en préfecture
014-20008624-20201104-20201104-2DELDE
DE
Date de réception préfecture : 17/11/2020
Date de répeption préfecture : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020

D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 30 septembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :



Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires:

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-3 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : CALVADOS ATTRACTIVITE

ll a été demandé à la communauté de communes de désigner un représentant au sein de la Communauté de Communes pour Calvados Attractivité.

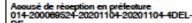
Stéphanie LEBERRURIER se propose comme représentante de la communauté de communes auprès de Calvados Attractivité.

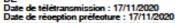
Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20201104-20201104-3DELDE
Date de téteransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020

De VALIDER la représentante de la conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la représentante de la communauté de communes auprès de Calvados
- DE DIFFUSER le nom du représentant auprès de Calvados Attractivité et du service concemé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:







### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ETAIENT PRESENTS: 39** AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### DELIBERATION 20201104-4: AG DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE **BUREAU ET LE PRESIDENT**

L'objectif de cette délibération est de remettre par domaine d'intervention les délégations au bureau

Il est rappelé que cette délégation dure jusqu'à la fin du mandat et qu'à chaque renouvellement du conseil communautaire, les délégations au bureau et au président doivent être reprises par délibération. La modification porte sur la délégation de l'article 3sur les compétences du bureau

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-4DEL-DE

Date de télétransmission : 17/11/2020

communautaire et l'article 20 «Jeunesse : Les décisions relatives au Projet Éducation Décarque : 17/11/2020 toutes contractualisations en matière d'enfance-jeunesse, notamment la Convention Territoriale Globale »

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10;

Considérant que qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, à repréciser la répartition des compétences entre le conseil communautaire, le Bureau et le Président,

# Article 1<sup>et</sup>: LES COMPETENCES EXCLUSIVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est seul compétent pour :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- La mise en œuvre des dispositions à caractère budgétaire prises par l'intercommunalité à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15.
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Décider de l'adhésion de la communauté de commune à un établissement public ;
- Décider la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7. Prendre les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville ;
- Le versement des fonds de concours ;
- 9. Procéder aux augmentations de capital dans les sociétés dont la communauté de communes est actionnaire:
- 10. La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité, en définir les caractères essentiels et procéder, le cas échéant, à leur suppression ;
- 11. Autoriser, au nom de la Communauté de commune, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion aux associations.

Réaliser toute acquisition immobilière pour le compte de la Communauté de communes.

### Article 2 : LES COMPETENCES DELEGUEES AU PRESIDENT

Il est proposé que le Président de la communauté de communes ait pouvoir pour :

- Procéder, dans la limite d'un montant maximum de 3 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2. Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, et nommer les régisseurs ;
- 3. Recourir aux crédits inscrits au titre des dépenses imprévues ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros;

### GESTION DU PATRIMONE

5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. En conséquence, accorder et renouveler les autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour une durée n'excédant pas douze ans :

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-4DEL-DE Date de télétransmission : 17/11/2020

6. Conclure en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout de d'écupation 2000 ou de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et les avenants correspondants dont la durée n'excède pas 12 ans ;

- Arrêter et modifier l'affectation, classer dans le domaine public et désaffecter les biens meubles et immeubles propriétés de la Communauté de communes;
- Conclure toute convention ou acte d'établissement de servitudes ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers autres que ceux appartenant au domaine public jusqu'à 5 000 euros;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, tant pour des meubles que pour des immeubles;
- D'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **GESTION DU PERSONNEL**

- 12. Conclure toute convention de mise à disposition de personnels ;
- 13. Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget, et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents non titulaires prévus par les articles 3 à 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984;
- Recruter des stagiaires, à signer tous documents afférents concernant les stagiaires, à rémunérer les stagiaires selon la législation en vigueur.

### EN MATIERE JURIDIQUE ET CONTENTIEUSE

- 15. Ester en justice devant toute juridiction tant en défense qu'en demande, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté de communes.
- 16. En matière pénale, afin que soient poursuivies les infractions et réparés les préjudices directs ou indirects, le Président reçoit délégation pour porter plainte et constituer la Communauté de communes partie civile;
- 17. Décider de transiger et conclure les protocoles d'accord transactionnel correspondants ayant pour objet de prévenir ou de régler à l'amiable tous les litiges et contestations opposant la Communauté de communes à des tiers, pour des montants n'excédant pas 5 000 euros ;
- 18. Procéder à la fixation et au paiement d'indemnités dues aux tiers ou aux usagers en réparations de dommages subis du fait des activités et services publics de la Communauté de communes, dans la limite de 5 000 euros :
- Choisir, s'il y a lieu, les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000 euros;

### GESTION DES SERVICES PUBLICS

Saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux ;

### EN MATIERE DE SUBVENTION

 Solliciter l'octroi de subventions au bénéfice de la Communauté de communes et conclure les conventions afférentes;

### EN MATIERE CONTRACTUELLE

- 24. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s):
  - Conclus sans effet financier pour la Communauté de communes
     OU
  - Ayant pour objet la perception par la Communauté de communes d'une recette

Sont exclues les conventions de délégation de service public et leur(s) avenant(s);

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-4DEL-

Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

### COMMANDE PUBLIQUE

- Prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal aux seuils européens en vigueur :
- 26. Prendre toute décision relative à la conclusion des avenants aux marchés publics quel que soit le montant du marché initial :
- 27. Prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant ;
- 28. Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres;

### URBANISME

- 29. Exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- 30. Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
- 31. Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclaration préalable);
- 32. Exercer au nom de la Communauté de communes, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme et déléguer ponctuellement l'exercice de ce droit dans les conditions prévues par ce même code ;
- 33. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux :
- 35. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes.

### MANDATS SPECIAUX

 Décider de confier mandat spécial aux membres du Conseil communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger. Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf pour les frais assumés directement par la Communauté de communes;

# Article 3 : LES COMPETENCES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

 Le Bureau communautaire reçoit délégation de l'ensemble des compétences qui ne relèvent ni des compétences exclusives du Conseil communautaire, ni de celles déléquées au Président, notamment :

### FINANCES

- 2. Effectuer des remises de dette de toute nature ;
- Décider de l'admission en non-valeur ;

### GESTION DU PATRIMONE

- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (dont France domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 5. Déclasser tout bien du domaine public
- 6. Réaliser toute cession immobilière pour le compte de la Communauté de communes lorsque son montant ou sa valeur vénale (lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique) est inférieure ou égale à 75 000 euros HT, hors frais d'acte et de procédure ;

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-4DEL-

Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

### GESTION DU PERSONNEL

- Régler toutes les affaires relatives au personnel dans la limite des crédits ouverts au budget, sous réserves des compétences du Conseil communautaires et des délégations accordées au Président ;
- Toutes décisions sur les points concernant les ressources humaines seront déléquées au bureau sauf la création et le renouvellement de poste modifiant l'organigramme.

### GESTION DES SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE

- 9. Décider et modifier le mode de gestion des services publics communautaires, sous réserve de la compétence du Conseil communautaire ;
- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux. publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal
- Changement de membres de commissions et constitution des COPIL, CoTECH ou représentativité de la collectivité dans d'autres instances
- De modifier le règlement intérieur : Organisation de la structure
- Règlement de services et Organisation des horaires (structures)
- Soutien via les motions
- 15. Vente de matériel
- Autorisation d'occupation des équipements et des salles intercommunales, sauf pour les associations dont les mises à dispositions feront l'objet d'une validation par la commission pour les créneaux annuels (gymnases communautaires, salles d'activités, bureau,...) ou pour l'accueil de nouvelles associations en cours d'année et par le vice-président pour les demandes ponctuelles

### EN MATIERE DE SUBVENTION

- 17. Cadre de vie : Aides aux particuliers : aide rénovation logement
- 18. Cadre de Vie : Subventions aux associations sportives Subvention ELITE : Attribution de la subvention ELITE et fixation des modalités d'attribution dans la limite de l'enveloppe fixée au budget
- 19. Modalités d'attributions des subventions aux associations

### EN MATIERE CONTRACTUELLE

- Jeunesse : Les décisions relatives au Projet Éducatif Local (PEL) et toutes contractualisations en matière d'enfance-jeunesse, notamment la Convention Territoriale Globale,
- 21. Conventionnements sans engagement financier ou seuil inférieur à 1 500 €.

- 22. Procéder aux demandes de déclarations d'utilité publique de projets concernant la Communauté de
- 23. Avis sur les documents d'urbanisme des territoires limitrophes ;
- Donne délégation au bureau constitué en commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de PLUI, modification des documents d'urbanisme ou encore autorisation spécifique nécessitant un avis du SCoT du Pré-Bocage (autorisation d'urbanisme, etc.), désigne M HAURET comme vice-président en charge du SCoT et président de cette commission, autorise M HAURET à signer tous documents afférents au SCoT.

### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les délégations du conseil vers le président et les délégations vers le Bureau modifiées comme exposées ci-dessus :
- D'AUTORISER le président à signer les documents afférents ;
- DE PRECISER que l'ensemble des attributions ainsi déléquées par la présente délibération comprennent notamment la prise de décisions portant modification, retrait, abrogation, renouvellement, résolution et résiliation des actes correspondants pris sous la forme d'avenant, de transaction, d'acte administratif ou autre ;
- DE PRÉCISER que les décisions seront prises par le Président, et en cas d'empêchement ou d'absence, par un Vice-président pris dans l'ordre du tableau (article L.2122-17 CGCT),

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20201104-20201104-4DELDE
Date de télétransmission : 17/11/2020

DE DÉCIDER que le Président de la Communauté de communae pour la serie sur la reconnection de la Communauté de communae pour la reconnection de la Communauté de communa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs vice-présidents ou à des membres du bureau la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération ;

 DE RAPPELER que le Président est tenu de rendre compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même dans la cadre de la délégation de compétences à chacune des réunions du Conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :



Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-SDEL-DE

Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### DELIBERATION 20201104-5: AG PACTE DE GOUVERNANCE

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant adopter, un pacte de gouvernance :

- Après le renouvellement général des conseils municipaux,
- Ou lors de la création d'un EPCI à fiscalité propre par partage d'une Communauté d'agglomération ou d'une Communauté de communes existante (articleL.5211-5-1A du CGCT), ou par fusion (articleL.5211-41-3duCGCT).



Aoousé de réception en préfecture 014-2000<del>0</del>9524-20201104-20201104-5DEL-

Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### DELIBERATION 20201104-5: AG PACTE DE GOUVERNANCE

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant adopter, un pacte de gouvernance :

- Après le renouvellement général des conseils municipaux,
- Ou lors de la création d'un EPCI à fiscalité propre par partage d'une Communauté d'agglomération ou d'une Communauté de communes existante (articleL.5211-5-1A du CGCT), ou par fusion (articleL.5211-41-3duCGCT).

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-5DEL-DE Date de télétransmission : 17/11/2020

Le président de l'EPCI-FP inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant la telipse du la telipse de l'EPCI-FP inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant la telipse du la telipse de l'EPCI-FP inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant la telipse du la telipse de l'EPCI-FP inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant la telipse du la telipse de l'EPCI-FP inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant la telipse du la telipse de l'epci la telipse de délibération sur l'élaboration de ce pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de la création de l'EPCI (par partage ou par fusion), après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Vote: Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 3 oppositions, (Elodie HAMON, Jean-Luc ROUSSEL, Christian VENGEONS) décide :

• DE SE POSITIONNER défavorablement sur l'élaboration et l'adoption d'un pacte de gouvernance.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susuits. POUR EXTRAIT CONFORME :



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-6-DEL-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-6 : AG\_AUTORISATION OUVERTURE DOMINICALE POUR L'ANNEE 2021

Contexte : Dans les établissements de commerce de détail, le repos hebdomadaire peut être supprimé par décision du maire prise après avis du conseil municipal. La liste des dimanches, d'un maximum de 12 par an, est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, modifiable dans les mêmes conditions au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-6-DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

### modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. » La commune de Villers-Bocage a sollicité PBI en ce sens.

- Organiser et renforcer l'activité commerciale qui participe à l'animation des communes du territoire
- Préserver l'activité des commerçants en centre-ville ou dans les bourgs

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SE POSITIONNER sur les demandes de dérogations au repos dominical pour l'année 2021, pour la seule commune de Villers-Bocage, aux dates suivantes : 5 septembre 2021, 12 et 19 décembre 2021.
- DE TRANSMETTRE la délibération visée de la Sous-Préfecture à la commune de Villers-Bocage,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



Aoousé de réception en préfecture 014-200089524-20201104-20201104-7DEL-

DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201104-7 : DEV\_TOU\_PROSPECTIVE ECONOMIQUE: ETUDE EN PARTENARIAT AVEC LA CCI DE CAEN NORMANDIE PORTANT SUR LA RESILIENCE ECONOMIQUE ET ALIMENTAIRE DU PRE-BOCAGE

Contexte:

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-7DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020

Dans un contexte d'adaptation face aux crises et de relance économique, le projet d'études portant sur 3 axes, dans le cadre de l'appel à projet DRACCARE porté par l'Etat :

- Axe 1 : plan de continuité territoriale des activités économiques
- Axe 2 : résilience productive / écologie industrielle et bourse d'échanges inter-entreprises
- Axe 3 : résilience alimentaire / autonomie alimentaire et circuits courts
- Coût global du projet : 82 800€
- Subvention de l'Etat : 80 % soit 66 240€
   Reste à charge de PBI : 20% soit 16 560€
- Partenariat : CCI de Caen Normandie
- Décision de Bureau : le 9/06/2020 > 20200609-18
- Dépôt du dossier : 19/06/2020
- Réponse : le 6/07/2020, dossier non retenu

### Objectifs:

- Le projet de PBI n'étant pas retenu par le comité DRACCARE, il est proposé de construire avec la CCI de Caen une nouvelle approche moins onéreuse mais permettant d'avancer sur l'enjeu de la résilience économique et alimentaire du territoire.
- Le partenariat PBI-CCI de Caen Normandie impliquera la chambre d'agriculture, les acteurs économiques locaux et un panel de consommateurs habitants du territoire, afin d'éclairer les élus dès le début du mandat 2020-2026 en livrant des statistiques et des données d'enquête terrain autour de la question : Quid de la résilience économique et alimentaire du Pré-Bocage ?

### Proposition:

- Réalisations d'enquêtes croisées avec des données statistiques, avec analyse et restitution :
- Résilience économique du Pré-Bocage = 2 enquêtes [entreprises & consommateurs]
- Autonomie alimentaire du Pré-Bocage = 1 enquête [producteurs & transformateurs] complétée de l'enquête consommateurs
- Ces éléments seront mis en perspective avec les statistiques et les données disponibles
- Phasage :
- Octobre/Novembre [réunion] Présentation et lancement de la démarche aux élus de Pré-Bocage Intercom
- Novembre/décembre [Enquêtes & analyse] Cf. méthodologie du projet
- Décembre [livrable] Remise du livrable à Pré-Bocage Intercom
- Janvier [réunion] Restitution du projet aux élus de Pré-Bocage Intercom
- Implication de l'EPCI :
- Signature d'une convention de partenariat avec la CCI de Caen Normandie: Convention d'action n°3 à la convention cadre de partenariat: études pré-opérationnelles pour développer la résilience économique et l'autonomie alimentaire de Pré-Bocage Intercom [pour mémoire: convention d'action n°1: mise à disposition de la plateforme BASECO / convention d'action n°2: observatoire du foncier]
- Coût total 25 250 €, dont 4 000 € d'enquêtes téléphoniques
- Prise en charge de la CCI de Caen Normandie = 9 560 € TTC
- Prise en charge de Pré-Bocage Intercom = 15 690 € TTC
- Validation des questionnaires avant diffusion par le Bureau de PBI
- Mobilisation des élus de la CDET pendant l'étude
- Mobilisation du service développement économique

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Aoousé de réception en préfecture
014-200089524-20201104-20201104-7DELDE
Date de télétransmission : 18/11/2020
Date de réception préfecture : 18/11/2020
Date de réception préfecture : 18/11/2020
Date de réception préfecture : 18/11/2020 avec les modalités exposées préalablement et tout autre document nécessaire à la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



de réception préfecture : 18/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY. président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ÉTAIENT PRESENTS: 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43**

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201104-8 : DEV TOU CESSIONS : PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 7419 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE

### Contexte:

- Le lot demandé par la SCI portée par Monsieur Stéphane PETIT se trouve dans la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage, près de Villers Motoculture et de David Diard Bâtiment
- Référence AL 0051 B

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-8-DEL-DE Date de télétrange

télétransmission : 18/11/2020 réception préfecture : 18/11/2020

Surface d'environ 7 419 m<sup>2</sup>



### Objectifs:

- Entreprises:
- Implantation de l'entreprise Au pied de la Vigne, négoce d'alcools et distributeur exclusif de certaines marques
- Implantation d'une brasserie biologique couplée à un restaurant-cave
- Programme prévisionnel :
- 600 m² de stockage
- 400 m² de brasserie
- 300 m² de restaurant-cave
- 200 m² de terrasse extérieure

### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CEDER un lot au profit de la SCI portée par Stéphane PETIT et pour le projet exposé préalablement aux conditions suivantes :
- Découpage d'une parcelle dans AL0051 de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage);
- Superficie estimative de la parcelle : environ 7 419 m²;
- Prix unitaire négocié : 18 € HT/m² pour les motifs suivants : pression foncière, emplacement stratégique et grande visibilité;
- Coût d'acquisition estimé : 133 542 € HT ;
- Accès à créer à la charge de l'acquéreur ;
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- Frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citemeau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle ;
- Destination bâtiment de stockage et de bureaux + bâtiment artisanal et commercial (restauration, brasserie) portés par la SCI sous la responsabilité de Monsieur Stéphane PETIT;

Aoousé de réception en préfecture
014-200069524-20201104-20201104-8-DELDE
Date de télétransmission : 18/11/2020
Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercem pourra réacquerir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.

- DE SIGNER la convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



e de réception préfecture : 18/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunay - sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 **ETAIENT PRESENTS: 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 43**

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT,, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LO a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 202011049: RH DELIBERATION: RH CREATION DE POSTE: ORGANISATION DU POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECHETS - ASSISTANT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REDACTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 3-3,

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-9DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 3614 du 15 février 1988 pris pour l'article 136 3614 du 15 février 1988 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-66 en date du 27 septembre 2018 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service développement économique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20181218-6 en date du 18 décembre 2018 autorisant la création d'un poste de rédacteur,

Vu la date de fin de contrat de l'assistant développement économique (au 28/01/2021),

### Monsieur le président

Rappel les missions principales du poste d'assistant développement économique :

Soutien administratif aux dossiers du service Développement Economique ;

Accompagnement et appui technique au montage des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement;

Gestion et animation des espaces dédiés aux entreprises (Prébo'Cap, Numéripôle, etc) et prise de rendez-vous :

Soutien aux actions de communication et de valorisation.

### Précision :

Le poste d'assistant développement économique est un besoin pérenne du service développement économique. Monsieur le Président souhaite que l'intitulé du poste soit changé et que le poste soit pourvu sur les fonctions de chargé de mission en développement économique.

Après proposition de Monsieur le président et approbation par la commission ressources en date du 06 octobre 2020

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE COMPLETER la délibération n° 20181218-6 en date du 18 décembre 2018, de créer un poste à temps complet de rédacteur,
- DE CREER un poste à temps complet de rédacteur,
- D'AUTORISER Monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou selon les dispositions de la de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - sous réserve du contrôle du juge administratif - pour les emplois de catégorie A, B ou C.
- D'AUTORISER à recruter un agent titulaire ou non titulaire, de modifier le tableau des emplois,
- DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,

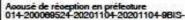
Aoousé de réception en préfecture
014-200089524-20201104-20201104-9DELDE
Date de télétransmission : 18/11/2020
Date de réception préfecture ; 18/11/2020
Date de réception préfecture ; 18/11/2020
De PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nomme et les

charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 16/11/2020 Qualité : President



DE

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20201104 - 9

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires:

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201104-9 BIS: RH\_ DELIBERATION: RH\_CREATION DE POSTE: ORGANISATION DU POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECHETS – CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REDACTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-9BIS-DE

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-66 en date du 27 septembre 2018 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service développement économique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20181218-6 en date du 18 décembre 2018 autorisant la création d'un poste de rédacteur.

Vu la date de fin de contrat de chargé de mission développement économique (au 28/01/2021),

### Monsieur le président

Rappel les missions principales du poste de chargé de mission développement économique :

Soutien administratif aux dossiers du service Développement Economique ;

Accompagnement et appui technique au montage des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement ;

Gestion et animation des espaces dédiés aux entreprises (Prébo'Cap, Numéripôle, etc) et prise de rendez-vous ;

Soutien aux actions de communication et de valorisation.

### Précision :

Le poste d'assistant développement économique est un besoin pérenne du service développement économique. Monsieur le Président souhaite que l'intitulé du poste soit changé et que le poste soit pourvu sur les fonctions de chargé de mission en développement économique.

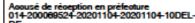
Après proposition de Monsieur le président et approbation par la commission ressources en date du 06 octobre 2020,

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE COMPLETER la délibération n° 20181218-6 en date du 18 décembre 2018, de créer un poste à temps complet de rédacteur.
- DE CREER un poste à temps complet de rédacteur,
- D'AUTORISER Monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou selon les dispositions de la de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sous réserve du contrôle du juge administratif pour les emplois de catégorie A, B ou C.
- D'AUTORISER à recruter un agent titulaire ou non titulaire, de modifier le tableau des emplois.
- DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20201104-20201104-98ISDE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020
Charges sociales et le sociales et charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION20201104-10: RH\_CREATION DE POSTE: ORGANISATION DU POLE CITOYENNETE - SERVICE ENFANCE JEUNESSE \_ POSTE ANIMATEUR-ANIMATRICE DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-10DEL-

DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/202

Vu le décret 95-31 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'arrigination de l'arrigination de l'arrigina

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-602 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Vu le décret n° 2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Vu le décret n° 2016-605 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Vu la délibération du bureau n°20190129-7 en date du 29 janvier 2019 autorisant la création d'un poste d'éducateur de Jeunes Enfants seconde classe

Monsieur le président rappelle les missions principales de l'animatrice / animateur de relais assistants maternels :

- Accueil, conseil et organisation d'un lieu d'information, d'échanges et d'accès aux droits;
- Organisation de temps d'animation en direction des enfants accompagnés d'un adulte référent
- Développement et animation d'un réseau de partenaires ;
- Professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile ;
- Accompagnement à la parentalité ;
- Suivi du RAM :
- Communication ;
- Réunions.

Suite à l'obtention d'un concours, il s'avère nécessaire de changer l'agent de grade.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE COMPLETER la décision n° 20190129-7 en date du 29 janvier 2019, de créer un poste à temps complet d'éducateur de Jeunes Enfants seconde classe,
- D'AUTORISER Monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou selon les dispositions de la de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sous réserve du contrôle du juge administratif pour les emplois de catégorie A, B ou C, de modifier le tableau des emplois, de préciser que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de d'éducateur de Jeunes Enfants seconde classe.
- DE PRECISER préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité par : Gerard Leguay

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

Qualité : President



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-11: RH\_AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL: POSTE POINT INFO CAUMONT POUR MAD MAIRIE DE CAUMONT SUR AURE

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-11DEL-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020

fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à territoriaux nommés dans des emplois permanents de la complexitation de la c Considérant la nécessité de faire évoluer le temps de travail de l'animatrice du Point Info 14, de 30 à 35 heures par semaine,

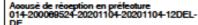
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 08 septembre 2020, Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 octobre 2020, Considérant l'acceptation de l'agent,

Monsieur le président informe que la commune de Caumont-sur-Aure souhaite que des missions de la commune soient réalisées par la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services (pour la prise en charge des frais liés à la réalisation des missions pour la commune de Caumont-sur-Aure).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PORTER la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 30 heures à 35h par semaine,
- D'APPROUVER la signature de la convention de mise à disposition de service avec la commune de Caumont sur Aure,
- DE MODIFIER le tableau des emplois et d'inscrire la rémunération, les charges sociales s'y rapportant au budget principal
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-12 : CULT\_ POLITIQUE CULTURELLE : APPEL A PROJETS CULTURELS 2019 – AVENANTS AUX CONVENTIONS

Rappel: approbation en conseil communautaire du 18 décembre 2019 du versement de subventions aux associations culturelles dans le cadre de l'appel à projets (AAP) culturels 2019.

La date de fin des conventions relatives aux AAP est prévue au 19 décembre 2020.

Dans le contexte exceptionnel d'état d'urgence sanitaire, 3 associations seront dans l'impossibilité de respecter ce délai : Troupe Tonton Marcel, Le petit patrimoine lié à l'eau et Les rencontres de Saint-Clair en Val d'Ajon et de réaliser leurs projets aux dates prévues initialement.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-12DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020

Il est proposé d'approuver la signature d'un avenant à la convention perfectant se le port de l'action. L'avenant précisera qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, PBI autorise les associations citées ci-dessus à reporter leurs actions dans un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant par PBI.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, (sans le vote de Jean-Luc ROUSSEL membre de l'association Troupe de tonton Marcel), décide :

- D'APPROUVER la signature d'un avenant autorisant les associations citées ci-dessus à reporter leurs actions dans un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant par PBI,
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Amaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-13 : CDV\_ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ALAVE ET USAO

Les conventions d'objectifs USAO et ALAVE arrivent à échéance au 31 décembre 2020.

Il est proposé de reconduire les conventions d'objectifs pour les deux associations ALAVE et USAO comme suit :

- 1 an renouvelable 1 fois
- Même objectifs et actions

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-13DEL-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

Mêmes montants

#### Pour l'ALAVE :

Montant de la subvention d'objectifs : 25 000€ Actions actuelles :

- « Ateliers découvertes du sport pour enfants en situation de handicap » évolution vers « Ateliers découverte de l'athlétisme »,
- « Rencontres athlétiques de la jeunesse » : Inviter les jeunes du territoire pour organiser une grande rencontre athlétique et ludique afin de faire découvrir les principales disciplines de l'athlétisme avec possibilités de démonstrations des meilleurs athlétes de l'association, Impliquer les jeunes dans la préparation et l'animation de l'action,
- « Sport santé » : Marche nordique.

#### Pour l'USAO :

Montant de la subvention d'objectifs : 24 100€

- Inscrire l'activité physique et notamment la pratique du football comme support à un projet intergénérationnel 2020,
- « Jeunesse et Sport professionnel »: Découverte et connaissance du monde sportif professionnel par les « jeunes » de PBI

## Intervention de Christine Salmon pour apporter le soutien à l'USAO.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER les subventions aux associations ALAVE et USAO dans les modalités précisées :

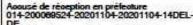
ALAVE: 25 000 €, convention d'un an renouvelable 1 fois USAO: 24 100 €, convention d'un an renouvelable 1 fois

- D'AUTORISER Monsieur le président à signer les documents afférents,
- DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget principal 2021,
- DE PRECISER que les subventions précitées seront versées sur présentation des justificatifs demandés par la Trésorerie et la communauté de communes

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 16/11/2020 Ouslité : President



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-14: CDV: ATELIERS NUMERIQUES POUR TOUS: REPRISE DE LA DELIBERATION 20200826-31 POUR VERSEMENT PRESTATION

La délibération précitée autorisant le financement des « ateliers numériques ouverts à tous » doit être modifiée : il est indiqué le versement d'une subvention, alors qu'il s'agit de régler des prestations de service.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibèré, à l'unanimité, décide :

Aoousé de réception en préfecture 014-200068524-20201104-20201104-14DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

D'APPROUVER la modification de la délibération N° 20200831-26

- D'APPROUVER le versement des prestations à l'association Anacrouses,
- DE PRECISER que les dépenses sont prévues au budget principal 2020,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-15DEL-

DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 2020/1104-15: FIN\_89500 BUDGET PRINCIPAL\_ DM9: ETUDE RESILIENCE ECONOMIQUE ET ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES (OPERATION 166) BUDGET PRINCIPAL 89500

Afin de pouvoir lancer l'étude sur la résilience économique et alimentaire du territoire en partenariat avec la CCI, il convient de modifier les comptes suivants :

Il n'existe pas de certificat administratif

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-15DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

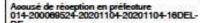
		FONCTI	INNEMENT	240
Dépenses			Recettes	
Total		0,00		0,00
		INVESTISSEME	NT opération 166	
	Dépenses		Rec	ettes
204123 : Pro	jet d'infrastructure	s -16.000,00		
2031 : Frais	d'études	16 000,00		
Total		0,00	Total	0,00

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM9 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-16: FIN\_89500 BUDGET PRINCIPAL\_ DM10: VIREMENT CREDITS BUDGET ROUTE DE VIRE

**BUDGET PRINCIPAL 89500** 

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget PRINCIPAL 89500

Une décision modificative devra être prise pour permettre de prendre en compte les coûts supplémentaires liés à l'opération 108 « Extension des services ». Les devis n'étant pas Acousé de réception en préfecture
014-200098524-20201104-20201104-16DELDE
Date de télétransmission : 18/11/2020
réceptionnés à ce jour, les crédits liés à la présente délibération modificative ne control par control.

			FONCTION	ONNEMENT		
	Déper	ases			Recettes	
022 : Dépen	nses imprévues		-10 000,00			
5521 : Défic	it des budgets	annexes	10 000,00			
Total			7,000,000	Total		0,00
		W057	INVEST	SSEMENT	William Co.	
	Déper	1505			Recettes	
Total			0,00	Total		0,00

Il n'existe pas de certificat administratif.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM10 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY



Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-17DEL-

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-17 : FIN\_ BUDGET PREBO'CAP : MODALITES CONSTITUTION DE LA PROVISION AUX ACTIFS CIRCULANTS

# Contexte :

PRE-BOCAGE

 La gestion du budget annexe de PREBOCAP implique de prendre en compte la différence entre ce que la collectivité a émis comme titres de recettes pour les redevances et ce qu'elle a effectivement perçu (cette différence constitue les restes à recouvrer). Pour ce faire, le budget prévoit une provision au compte 6817 – dotation aux provisions pour dépréciations aux actifs circulants.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-17DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020

- En début d'année, une valeur est inscrite au budget. En fin d'année, une valeur est inscrite au budget. En fin d'année, les résides à récouvrer sont constatés en lien avec le Trésorerie.
- Les provisions sont recensées et évaluées face à des risques identifiés, en l'occurrence le risque d'impayé.
- Ces provisions doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques et charges encourus, les provisions devenues sans objets (disparition totale ou partielle du risque ou de la charge) doivent être soldées par le biais d'une reprise totale ou partielle.
- Pour constituer une provision, il est nécessaire de prendre une délibération qui précise :
- La nature de la provision
- Le montant de la provision initiale et complémentaire
- L'étalement éventuel de la provision
- · Règles budgétaires : opération semi-budgétaire avec prévision d'un montant au budget primitif et comptabilisation des provisions par la saisie d'un mandat en fin d'année

#### Proposition:

- Définir la nature et les modalités de constitution et d'évolution de la provision pour dépréciation des actifs circulants
- Prévoir chaque année la provision et son évolution en fonction des restes à recouvrer constatés ;

Exercice	% dotation par rapport aux restes à recouvrer
N-1	20%
N-2	40%
N-3	60%
N-4	80%
N-5	90%
N-6 et au-delà	100%

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACTER les modalités de constitution de la dotation aux provisions pour dépréciations aux actifs circulants:
- DE PRÉVOIR les crédits nécessaires dans les budgets concernés;
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > par : Gerard Leguay 16/11/2020



Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-18DEL-

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-18 : FIN\_89504 BUDGET 31 RUE DE VIRE: MODALITES CONSTITUTION DE LA PROVISION AUX ACTIFS CIRCULANTS

#### Contexte:

 La gestion du budget annexe du 31 rue de Vire implique de prendre en compte la différence entre ce que la collectivité a émis comme titres de recettes pour les redevances et ce qu'elle a effectivement perçu (cette différence constitue les restes à recouvrer). Pour ce faire, le

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-18DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020

budget prévoit une provision au compte 6817 – dotation aux provisions pour septention provision du compte 6817 – dotation aux provisions pour septentions (8)11/2020

- En début d'année, une valeur est inscrite au budget. En fin d'année, les restes à recouvrer sont constatés en lien avec le Trésorerie.
- Les provisions sont recensées et évaluées face à des risques identifiés, en l'occurrence le risque d'impayé.
- Ces provisions doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques et charges encourus, les provisions devenues sans objets (disparition totale ou partielle du risque ou de la charge) doivent être soldées par le biais d'une reprise totale ou partielle.
- Pour constituer une provision, il est nécessaire de prendre une délibération qui précise :
- La nature de la provision

aux actifs circulants.

- Le montant de la provision initiale et complémentaire
- L'étalement éventuel de la provision
- Règles budgétaires : opération semi-budgétaire avec prévision d'un montant au budget primitif et comptabilisation des provisions par la saisie d'un mandat en fin d'année

#### Proposition:

- Définir la nature et les modalités de constitution et d'évolution de la provision pour dépréciation des actifs circulants
- Prévoir chaque année la provision et son évolution en fonction des restes à recouvrer constatés;

Exercice	% dotation par rappo aux restes à recouvre	
N-1	20%	
N-2	40%	
N-3	60%	
N-4	80%	
N-5	90%	
N-6 et au-delà	100%	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACTER les modalités de constitution de la dotation aux provisions pour dépréciations aux actifs circulants;
- DE PRÉVOIR les crédits nécessaires dans les budgets concernés;
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 16/11/2020 Qualité : President



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-19DEL-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-19: FIN\_89504 BUDGET 31 RUE DE VIRE DM2 PLUS-VALUES DE TRAVAUX

 $\Pi$  est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe BATIMENTS RUE DE VIRE compte-tenu des avenants.

Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-19DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

# Il n'existe pas de certificat administratif.

	FONCTI	ONNEMENT	
Dép	enses	Recettes	11/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1
023 : Virement à la sect	. Inv 10 000,00	7552 : Prise en charge du déficit	10 000,00
Total	10 000,00	Total ISSEMENT	10 000,00
Dép	enses	Recettes	
2313 : Travaux en cours	10 000,00	021 : Virement de la sect. fct	10 000,00
Total	10 000,00	Total	10 000,00

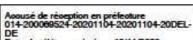
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM2 du budget 31 rue de Vire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 16/11/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÈNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-20: FIN\_89513 BUDGET ZA VAL D'ARRY\_ DM 3: PLUS-VALUES DE TRAVAUX

BUDGET ZA VAL D'ARRY 89511

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe ZA VAL D'ARRY.

Une décision modificative devra être prise pour permettre de prendre en compte les coûts liés aux

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-20DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

plus-values de travaux, et d'intégrer les écritures de stocks y afférent

La présente délibération est relative au certificat administratif n°1 ZA Val d'Arry.

Les membres du conseil communautaire devront se positionner sur cette décision.

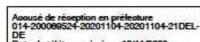
Dépens	and the same of th		Recettes	
022 : Dépenses imprévues	-28 709,3		Hecertes	
605 : Achet metériels et éq				
7133 : Veriation des en-cos	ars 28709,	34 7133 : Varie	etion des en-cours	28 709,34
Total	28 709,3		44	28 709,34
20000000		STISSEMENT	2000000	
Dépens			Recettes	e vezavel
3355 : Treveux	28 709,	34 3355 : Trev	aux	28 709,34
Total	28 709,34	Total		28 709,34

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM3 du budget ZA du val d'Arry

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY



Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 39 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 43

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESENECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-21: FIN\_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES \_ DM 1: AMENAGEMENT ÎLOT NORD DES NOIRES TERRES

**BUDGET ZA DES NOIRES TERRES 89505** 

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe ZA DES NOIRES TERRES.

Une décision modificative devra être prise pour permettre de prendre en compte les coûts liés à

Acousé de réception en préfecture 014-200089524-20201104-20201104-21DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 l'aménagement de l'Ilôt Nord, et de pouvoir intégrer les écritures de variations de société y allerents.

Il n'existe pas de certificat administratif

Il n'existe pas de certificat administratif.

Les membres du conseil communautaire devront se positionner sur cette décision.

	FONCTI	ONNEMENT	
Dép	enses	Recettes	
605 : Achat et équipem	ent 630 000,00	1641 : Emprunt	690 000,00
6045 : Études	60 000,00		
7133 : Variation des en	-cours 690000,00	7133 : Variation des en-cours	690 000,00
Total	1 380 000,00	Total	1 380 000,00
0.000	INVEST	ISSEMENT	
Dép	enses	Recettes	and the second
3355 : travaux	590,000,00	3355 : Traveux	690,000,00
	690,000,00	Total	690 000,00

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM1 du budget ZA des Noires Terres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY



Aoousé de réception en préfecture 014-2000<del>0</del>9524-20201104-20201104-22DEL-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 04 novembre à 18h06, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 28 octobre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 40 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 44

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, , Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, , Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote : Alain COUPEAUX représentant Alain LEGENTIL.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Marie-Josèphe LESÉNECHAL a donné à Michel GENNEVIEVE, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Patrick SAINT-LÔ a donné pouvoir à Martine JOUIN, Valérie GILETTE a donné pouvoir à Jacky GODARD.

Étaient absents excusés : François REPEL,

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201104-22 : FIN\_89512 BUDGET DECHETS RECYCLABLES\_ DM 3: AMORTISSEMENTS VIREMENTS DE CREDITS

**BUDGET DECHETS RECYCLABLES 89512** 

Afin de pouvoir amortir les écritures comptables inscrites au 2031 et 2033 sur l'inventaire, il est nécessaire de procéder à leur intégration aux comptes 2153 et 2157 relatifs aux travaux les concernant. De même, il est nécessaire d'amortir les subventions relatives aux travaux en cours d'amortissement.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201104-20201104-22DEL-DE Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Déchets & Recyclables. Une décision modificative devra être prise pour pouvoir procéder à ces amortissements par les opérations d'ordre suivantes :

Il n'existe pas de certificat administratif

Les membres du conseil communautaire devront se positionner sur cette décision.

	FONC	TIONNEMENT	
Dépe	nses	Rece	ettes
6811(042)	6 293,98	777(042)	4 092,82
023 :	-2 201,16		
Total	4 092,82	Total	4 092,82
	INVES	TISSEMENT	.1.4.000741
Dépe	nses	Rece	ettes
13911(040)	4 092,82	2031(041)	11 004,00
2153(041)	11 600,26	2033(041)	1 143,53
2157(041)	547,27	2805(040)	4200,00
		28153(040)	1546,71
		28157(040)	547,27
		021:	-2201,16
Total	16 240,35	Total	16 240,35

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la DM3 du budget Déchets-Recyclables.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 16/11/2020 Qualité : President

# Conseil communautaire du 16 décembre 2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-1 : AG\_INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES VAL D'ARRY

Par la décision du Tribunal administratif de Caen en date du 30 septembre 2020, le résultat des élections municipales de val d'Arry a été modifié. La désignation du nouvel exécutif de Val d'Arry s'est effectué lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2020.

Accust de réception en prétecture 014-20000624-20201216-20201216-1-DEL-AP Date de Hélépanomicaion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

Les Délégués communautaires désignés à Pré-Bocage Intercom sont désormais Madame Josiane LECUYER Monsieur Jérémie DESGUEE

La remplaçante est Madame Béatrice MALBEC

Monsieur Christian VENGEONS et Monsieur Jacky GODARD restent quant à eux conseillers communautaires.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'INSTALLER les nouveaux conseillers communautaires de Val d'Arry.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-2 : AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 10 novembre 2020 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux.

Accust de réception en préfecture 014-200000024-20201210-20201216-2-DEL-DE Date de Métamenticulos : 28/12/0020 Date de réception préfecture : 28/12/0020

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 04 novembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accust de receptor en princoure 014-200000624-20201216-20201216-3-DEL-DE Date de Métamanicason : 26/12/2020 Date de réception prifecture : 26/12/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BREÇIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-3 : AG\_PSLA CAUMONT-SUR-AURE\_ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN CEDE PAR LA COMMUNE

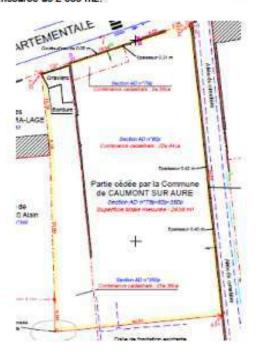
Dans le cadre de l'implantation du futur Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Caumont-sur-Aure, le Président rappellera :

- la proposition de la commune (Délibération D2018\_03-029) de céder à l'euro symbolique à la communauté de communes une partie du terrain cadastré AD0080 et AD0079.
- La délibération de la communauté de communes (Délibération 20190605-2) qui accepte cet

Accust de réception en préfection 014-200000624-2001210-30201218-3-0EL-DE Date de télétramonicaion : 28/12/2020 Date de réception préfection : 28/12/2020

achat à l'euro symbolique.

- la délibération de la commune (Délibération n°D2020\_03-040) qui ajoute une partie de la parcelle AD350 contigüe à celles déjà cédées, compte tenu de l'évolution du projet avec la réalisation d'une voie d'accès, étant précisé que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par la communauté de communes.
- la réalisation du bornage sur ces trois parcelles pour définir l'emprise du PSLA pour une surface totale mesurée de 2 639 m2.



Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Président à signer tout acte administratif, compromis et acte définitif
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier
- D'INSCRIRE au budget les dépenses prévues à cet achat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BREÇIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-4: AG\_COMPOSITION DE LA CLECT

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation ininte)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération reçu le 13 novembre, Monsieur Christian VENGEONS a été élu maire de la

Accust de miception en printicules 914-200096294-20201216-20201216-4\_DEL-DE Date de Mélitranumicaion : 26/12/2020 Date de niception préfecture : 26/12/2020

# commune de Val d'Arry

Vu l'installation des nouveaux conseillers communautaires de Val d'Arry le 16 décembre,

# Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER : la composition des membres de la Clect comme ci-dessous :

Commune nouvelle	Nona Trabines
Amayé-sur-Senlles	Pascal OOTARD
Aurseulles	Gérard LEGUAY
Bonnemaison	Fierre SALLIOT
Rrémoy	Alan I FGENTII
Cahagnes	Guillaume DUJARDIN
Caumout sur Aure	Christophe LE BOULANGER
Comvandon	Sylvic HARIVEL
Dialan-sur-Chaîne	Jean Yves BRECIN
Epinay sur Odon	Hélène PAYET
Landes-sur-Ajon	Didier VERGY
Le Mesnil au Grain	Annick SOLIER
Les Loges	Joel LEVERT
Les Monts d'Annay	Christine SALMON
Longvillers	Bertrand GOSSET
Maisoncelles-Pelvey	Christian HAURET
Maisoncelles-sur-Ajon Matherbe-sur-Ajon	Pierre DEWASNE
Matherbe sur Ajon	Marcel PETRE
Monts-en-Bessin	Pascal HUARD
Parfouru-sur-Odon	David PICCAND
Saint Louet sur Seulles	Yves PIFT
Saint-Pierre-du-Fresne	Alain QUE IE
Sculline	Claude HAMELIN
Tracy-Bocage	François REPEL
Val d'Arry	Christian VENGEONS
Val de Drome	Michel LEFORESTIER
Villers Bocage	Stéphanie LEBERRURIER
Villy Bocage	Jean Luc ROUSSEL

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Oualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY,

Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DELIBERATION 20201216-5: VCR\_BUDGET GRILLE TARIFAIRE 2021 DE LA REOM

La redevance annuelle est fonction du volume du bac qui dépend du nombre de personnes au foyer. Elle comprend un abonnement qui prend en charge tous les frais liés au service : collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Recyclables, déchèteries, services administratifs... et un forfait de levées correspond au coût de traitement des OMR répartis en fonction du litrage du bac.

Accust de réception en préfecture 014-200000224-20201216-20201216-5-DEL-DE Date de Hélétranomission : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

> 2018 87%

> > 5%

7%

Pour mettre à jour la grille tarifaire 2021, il convient d'estimer le produit fiscal attendu, c'est-à-dire le montant de REOM nécessaire pour équilibrer les dépenses et recettes du budget DR 2021 en tenant compte du CA prévisionnel 2020. Ainsi, à titre d'exemple si on anticipe un CA 2020 à l'équilibre et des dépenses supplémentaires en 2021, alors il conviendrait d'augmenter la grille tarifaire. L'objectif est de présenter les éléments budgétaires support de la réflexion que sont :

- Le montant titré au titre de la REOM et sa répartition entre les professionnels, les administrés et les administrations :
- Le CA 2020 prévisionnel (il ne sera acté qu'en janvier 2021) il convient donc d'évaluer si l'exercice sera en excédent, déficit ou à l'équilibre;
  - Les éléments impactant le budget 2021.

Le montant titré au titre de la REOM et sa répartition entre les professionnels, les administrés et les administrations :

1	ВР	CA	ECART	®———	2020	2019
2018	1 947 000,00 €	1998373,21€	49 373,21 €	Part	85%	8
2019	1 per opo po e	2 021 726,20 €	61 776 70 6	Pro	8%	
55023	2300 000,00 €	2 021 720,20 5	01 720,20 €	Admin	7%	- 3
2020	2 000 000,00 €	2 071 996,269	71 996,25C	3		

#### Les éléments impactant le budget de fonctionnement 2020 :

#### On observe une augmentation globale des dépenses +65,3k€

Augmentation de la TGAP entre 2019 et 2020

Evolution de la 1	GAP sur les e déchèter		ollectés en
Flux	2020	2019	2018
Tonnages	2 306,96	1 922,38	1501,06
TGAP	19,80€	18,70 €	17,60 €
Total taxe (637)	45 677,81 €	35 948,51 €	26 418,68 €
Evolution	9 729,30 €	9 529,83 €	

- Augmentation de la masse salariale : + 28k€ notamment prime COVID et remplacement exceptionnel lié à la crise sanitaire
- Amortissements 2020 : +101k€ le rattrapage des amortissements des travaux de déchèteries, et les premiers investissements liés à l'harmonisation de le REOM

# Concernant les recettes, on observe une diminution des recettes de -1 000€

Malgré l'augmentation de la REOM en 2020 +2,5% (+ 50 000€ pour la REOM), on constate une diminution globale des recettes. On observe une diminution des recettes de déchêteries de 25k€ ainsi que des atténuations de charges.

Le travail prospectif sur CA 2020 prévisionnel présente un déficit de près de 54 500 €

#### Les éléments impactant le budget de fonctionnement 2021

# Augmentation des dépenses de fonctionnement +165k€

 Prévision de +30k€ des charges à caractère général : augmentation potentielle des marchés d'enlèvement des déchèteries et du carburant

Accust de réception en préfecture 914-20000624-20201216-20201216-5-DEL-DE Date de Hilltonomicalen : 28-12/2020 Date de réception préfecture : 28-12/2020

## Hausse de la TGAP en 2021 pour les encombrants +27k€

Flux	2021	2020	2019	2018
Tonnages	2 200	2 306,96	1 922,38	1501,06
TGAP	33,00 €	19,80 €	18,70 €	17,60 €
Total taxe (637)	72 600,00 €	45 677,81 €	35 948,51 €	26 418,68 €
Evolution	25 922,19 €	9.729,30 €	9.529,83 €	NC -

- Le Séroc va maintenir les contributions de ses adhérents en 2021 => on prévoit néanmoins une enveloppe de +20k€ par rapport au CA 2020, soit le BP 2020.
- Masse salariale identique au CA 2020 avec une légère augmentation +22,5k€ soit +2,9%
- Amortissements 2021 : +48,4k€ comprenant la nouvelle BOM, les derniers investissements liés à l'harmonisation de la Reom et les travaux de déchèteries.

Ce premier travail prospectif sur le BP 2021 présente un déficit de près de 206 000 €.

Le travail prospectif sur la section d'investissement 2020 et 2021 montre que celle-ci devrait s'équilibrer sans faire appel à la section de fonctionnement, cela n'impactera pas la REOM.

A partir de ces éléments travaillés en commission, une grille tarifaire 2021 est proposée au vote

Au vu des éléments présentés, les membres de la commission sont favorables à une augmentation à hauteur de 5% de la REOM pour 2021.

Ĵ	Simulations									
	7.1	TARIF	S 2020		Hypoth	èse TARIFS 20	20 +5%	Hypoth	ese TARIFS 202	10%
Effectif du fașei	Abonnement annual (**)	Forfait annuel de levées	Redevance	PFA 2020	Si +5%	PFA 2020 +5%	Augm./boc	Si +7,5%	PFA 2020 -7,5%	Augmilio
Abric bac	112€	11€	123 €	136 776,00 C	129 (	143 514 30 C	8 C	135 €	150 453,50 €	12.0
1	112€	11 €	123 €	280 809,00 €	129 €	394 849,45 €	6.6	135 €	308 189,30 €	12 €
293	141 €	21 €	162 €	826 512.80 €	170 €	167 122,44 €	8.6	178 €	909 252,18 €	16 €
4 8 6	187 €	35 €	221 €	477.117.00 €	2:24	100 372,35 €	11%	244 €	524 528,70 €	22 €
7 of plus	232 €	50€	282€	16 376,00 €	295 €	69 193,76 €	14.€	310 €	62 912,50 €	20 €
Professionnel	412€	128 €	640€	/0 460,00 €	567 €	77 136,39 e	27.€	594 €	00 310,10 €	54 t
Professionnel	772 €	267 €	1 038 €	100 717,53 €	1 (90 €	105 753,40 €	52.€	11424	110,709,20 €	194 €
Professionnal	916 €	316 €	1 233 €	55 473,86 €	1 294 €	58 247,55 €	62 €	1 356 €	61 121,24 C	123€
Convention	13 184 €	13 231 €	26.395 €	26 394 80 6	2/ /14,564	27 714,54 €	1319,746	25 034,28 €	291/31,28 €	2 635 €
Convention	2 843 €	The second secon	6774€	6773,51 6	7 112,184	7 172 18 €	338,65 €	7.460,86 €	7 450,86 €	677.€
				2 040 493,25 0	1,05	2 142 517,35 €	8	1,1	2 284 542,51 C	
	VARIATION			493,29 €		102 517,95 €	o o	55	204 542.61 €	

Par ailleurs, il est proposé, par les membres de la commission, de renforcer le côté incitatif de la collecte en augmentant le coût des levées complémentaires et des levées supplémentaires et cela d'autant que les extensions de tri sont mises en place.

Accusti de réception en prétecture 014-20006854-20201216-30201216-5-DEL-DE Date de Hélitorramicaion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

		OF-				Simu	lations		
		Grille terfieire 2020		Grille terflaire 2020 + 5%		Grille buffaire V1		Grille britisine V2	
Effectfdu foyer	Litrage	complémentaire entre 19 et 24	tevés suplémentaire su-daté 24 ou 36	levée complémentaire entre 19 et 24 ou entre 30-36	tovice suptimentalre au-delé 24 ou 36	tevée comptémentaire entre 19 et 24 ou entre 30-36	levés suplémentaire so-delà 24 ou 36	complémentaire antre 10 et 24	tevés suplémenteire su-delá 24 ou 36
Abris bso	30	0,70-6	1,00 €	0.744	1,08 €	1,00€	2,00€	2,00€	4,00 €
\$ 0	90	1,87 €	2,68 €	1,06 €	2,79 €	2,88 €	6,324	5,32 €	10,644
243	120	2,80 €	4,00 €	2,94 €	4,20 €	4,00 €	8,004	8,00-6	18,004
448	180	4,20 €	5,00 €	4414	6,30 €	5,00 €	12,00 €	12,00 €	24,00€
7 et plus	240	5,60 €	8,00 €	5,85 €	8,40 €	8,00 €	16,00 €	18,00 €	32,004
Professionnel	360	5604		6.00 €		7,28 € arrord à 7,50 €		7,644	
Professionnel	660	13.20 €		13,86 €		14.55 € arrond à 14.50 €		15,28-6	
Professionnel	770	15,64 €		16,63 €		17,466 arrond à 17,506		18,334	
14	10.000	g gree	**** §	200	5%	C OMITTO C	10,25%	96	15,76%
		pour de faville o	ar consention	pas de tente o	ar convention	pez de tente	cer consention	per de terfe o	ar convention

Les membres de la commission proposent la simulation V1.

Les membres de la commission proposent également une augmentation de la grille – évènement exceptionnel – mise à disposition d'un bac. Ainsi la version « 2021 proposition arrondie » est proposée.

Tarification évènement exceptionnel - mise à disposition d'un bac -

	2020	2021 +5%	2021 proposition arrondie	2021 +7,5%	
Litrages	Par levée				
80	10,00 €	10,50 €	11 €	10,75 C	
120	15,00 €	15,75 €	16 €	16,13 €	
180	22,50 €	23,63 €	24 €	24.19 €	
240	30,00 €	31,50 €	32 €	32,25 €	
360	45,00 €	47,25 €	48 €	48,38 €	
660	82.50 €	86,63 €	87 €	88,69 €	
770	96,25 €	101,06 €	102 €	103.47 €	

Les membres de la commission proposent de ne pas modifier les autres tarifs liés à la redevance incitative.

Accust de réception en préfecture 014-2000ec24-20201216-20201216-5-DEL-DE Date de Hillitanumicaion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

MOTIFS	TARIFS	
Forfait Lavage bac après restitution à PBI	30,00 €	
Remplacement de carte déchèterie en cas de perte ou vol Non-restitution de carte de déchèterie	15,00 €	
Forfait changement volume de bac au-delà d'une modification par an frais de service	50,00 C	
Forfalt remplacement badge en cas de perte ou vol Non-restitution Badge	10,00 €	
Forfait remplacement de bacs pucés en cas de vol ou perte sans déclaration ou si > 1 fois / an Forfait si casse répétée car non-respect du poids maximal autorisé	50,00 €	
Forfait non-restitution du bac pucé en cas de départ	50,00 €	
Forfait non-déclaration à la redevance incitative pour les particuliers, professionnels et administrations	montant de la redevance pour ur bac 360 litres	

Il est donc proposé au vote des élus communautaires la grille tarifaire 2021,

La mise en forme de la grille a été renouvelée afin d'accentuer l'offre globale de services.

Accusti de niception en pridecture 014-200000624-20201216-20201216-5-DEL-DE Date de tilétramonicaion : 2010/2020 Date de réception préfecture : 2010/2020

TARKS 2021 tarifs pour les perticuliers et les professionnels ever petits volumes de bar Offre de services Levées / Levdes / Forfalt: ouvertures ouvertures Redevence Nombre de levées / upplémentaires complémetaires Effectif du layer Services communs annuelle Hec ouvertures dans l'abonnement i pers. 26 passages pour la collecte des 80 L 129 € 2,66 € 5,32 € 8,00 € 2 à 1 pers. 1201 1704 4,00 € 18 levées 5m3/semaine en déchéterie · Accord physique et téléphonique 232 € 6.00 € 12,00 € 4 à 6 pers. 180 L Accès illimité au point d'apport 7 pers, et plus volontaire de verres • Mise à disposition de sacs jaune. 296 € 8,00€ 10,00 € 240 L Badge 30 L et de bacs pucês 52 ouvertures 129 € 1,00 € 2,00 € dicentification

\* entre 19 et 24 levées du bac ou 52 et 65 ouvertures pour les badges

<sup>&</sup>quot; à patir de 25 levées du bac, et 70 auxetures pour les banges.

Offre	Fortes					
Services communs	Bic	Nombre de levées dans l'abonnement	annuelle	Levèes supplémentaires		
26 pessages pour le collecte des sacs (aunes     5m3/semaine en déchérarie	360 L		567 €	7,90 €		
Accueil physique et téléphonique     Accès illimité au point d'apport adontaire de venes	ique et tiléphonique 560 L 30 levées	-1 090 €	14,50 €			
Mise à disposition de saes journes 700 L t de base pueds		1 294 6	17,50 €			

			1 conventionnés		
	Office	Torfait			
Organismes	Switzicks commune	Bet	wombre de levées dans l'abonnement	redevance annuelle	Levdes suppidmentaires
Convention häphol	26 passages pour la collecte des sacs jaunes.     5m3/semaine en déchéterle.     Accueil physique et téléphonique.	270 L	156 ievēcs	27 /25 €	pas de levé as supp
Convention 200	Accès illimité au point d'apport volontaire de verres     Mise à déposition de sacs joures et de bets pucés.	660 L	50 levées	7112€	17,50 €

Accust de réception en prétecture 014-20000624-20201216-20201216-5-DEL-DE Date de Héltenamicsion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

Tarification évènement exceptionnel - mise à disposition d'un bac -

	2021
Litrages	Par levée
80	11€
120	16€
180	24 €
240	32 €
360	48 €
660	87 €
770	102 €

MOTIFS	TARIFS
Forfalt Lavage bac après restitution à PS	33,00 €
Bemplacement de carte déchéterie en cas de porte ou voi. Non-restitution de carte de déchéterie	15,00 €
Forfait changement volume de bac au-delà d'une modification par an frais de service	50,00 C
Forfait remplacement badge en cas de perte ou vol Non-restitution Badge	10,00€
Forfat remplacement de bacs pucés en cas de vollou perte sans déclaration ou si > 1 fors / an Forfat si casse répétée car non-respect du poids maximal autonisé	50,00 €
Forfait non-restitution du bac pocé en cas de départ	50,00 €
Forfalt non-déclaration à la redevance incitative pour les particuliers, professionnels et administrations	montant de la redevance pour un bac 360 litres

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition (Marie-Josèphe LESENECHAL), décide :

- D'ADOPTER la grille tarifaire présentée et de mettre en application ces tarifs dès le 1er Janvier 2021
- DE L'AUTORISER à mettre en œuvre les démarches liées à la réalisation de ce projet et à signer tout document s'y afférent,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants et les conventions avec le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux et le Zoo de Jurques – Dialan-sur-Chaîne et les autres conventions à venir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents: Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201216-6: DEV\_TOU\_EXONERATION PARTIELLE EXCEPTIONNELLE DES LOYERS ET REDEVANCES POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2020 AU BENEFICE DES ENTREPRISES HEBERGEES PAR PRE-BOCAGE INTERCOM

#### Objectif:

- Soutenir la trésorerie des structures hébergées par Pré-Bocage Intercom, en allégeant les charges locatives,
- Accompagner une reprise économique progressive.

Accust de réception en prétecture 914-20006624-20201216-20201216-6-01 Date de Métronomicaion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

Bénéficiaires : Pour les entreprises hébergées par Pré-Bocage Intercom.

Caractère et intensité de l'aide : Exonération partielle de loyers (31 rue de Vire, ateliers de la ZA de Seulline) et des redevances d'occupation (Prébo'Cap), à hauteur de 50% des montants appelés pour le mois de décembre 2020.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'OCTROYER une exonération partielle exceptionnelle des loyers et de redevances d'occupation à hauteur de 50% des montants appelés pour le mois de décembre 2020 au bénéfice des entreprises hébergées par PBI (sans demande préalable des tiers),
- D'AUTORISER la communication autour de cette action sans attendre,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susaits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BREÇIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-7 : PAT\_CONTRAT DE TERRITOIRE REGIONAL AVENANT AU CONTRAT, CLAUSE DE REVOYURE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du contrat de territoire régional, trois nouveaux projets ont été inscrits : rénovation du Gymnase intercommunal de Villers-Bocage, rénovation du complexe sportif Les Monts d'Aunay et étude de revitalisation de bourg à Caumont-sur-Aure.

Accust de réception en prétecture 014-200000234-20201216-20201216-7-DEL-DE Date de Hillitansonicaion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

Villa is projet	Middle da projek	Marter d'ouvrage	Paracon de resilvación	Corpoun	Name of Street	ė		Disarios de la constante de la		A Section		Address No.	
				100	52	-		(fine)		Mes.		80	
Producer making of individual for garden Christian make the Vibera Monage	FRENCHS BIRKES	000-001	148/186-6	307 539889		10,115	Mr. CTW	B. 1874	40000	<b>3</b> 5 4 1 1	80 FA	000	
Mineralism Complete over 17 d'Aureg nas Décritos Monte d'Aureg	SPARRY.	885-861	900.911.09	-36 38±00 €		600	20 302.00	11.00%	2705417	13,00	371523	-300	
Marin protopharmonals de revisionalies de autopies Common (Miras de placement auto- lacia)	CAMON MA MGC	200000	61-100-10	10.000,00		100					100 100 A	100	

L'inscription de ces trois actions au contrat nécessite d'actualiser la convention partenariale d'engagement 2017 – 2022 avec la Région Normandie.

Le projet d'actualisation du contrat ainsi que la maquette financière sont disponibles sur l'espace élus.

Au total, le contrat de territoire régional de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom 2017/2022 porte sur 12 actions pour un montant total prévisionnel de 15 210 241 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 6 427 265 €,
- La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 2 662 644 € dont 1 216 695 € de FRADT (Fonds Régional d'aménagement et de développement des territoires),

D'autres financements sont attendus (Etat, Département, Europe) ; ils sont estimés à 6 120 332 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'actualisation de la convention partenariale d'engagement nommée clause de revoyure dans le cadre du contrat de territoire 2017 -2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accust de réception en préfecture 014-20000024-20201216-20201216-7-DEL-DE Date de Métronomication : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020





### Contrat de PRE-BOCAGE INTERCOM

# Actualisation de la convention partenariale d'engagement 2017 - 2022

Accust de ricepton en prifecture 014-200086324-2001218-20201218-7-DEL-Di Date de tiliferanzaisson : 25/12/2020 Date de riception prifecture : 25/12/2020

# CONTRAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM – REGION NORMANDIE

#### Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du XXXX,

#### Et

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom représentée par Monsieur Gérard LEGUAY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du XXXX

#### ٧u

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie.

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 14 décembre 2020 approuvant la prolongation de la période de contractualisation jusqu'au 31 décembre 2022,

Le contrat de territoire entre la Région Normandie et la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

#### Considérant

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014 avec, notamment, la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, et peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et elle a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire assume pleinement sa compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les

Accept de réception en prétecture 014-200060624-20201218-20201218-7-DEL-DE Date de téléfrancomission : 28-12/2020 Date de réception prétecture : 28-12/2020

#### territoires.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a souhaité renégocier le contrat de territoire conclu le 21 septembre 2018, en application de l'article 5 de la convention initiale relatif à la révision à mi-parcours.

La convention partenariale d'engagement initiale est remplacée par la présente convention.

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

#### Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

L'adoption de ce contrat vaut, pour la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, résiliation des engagements pris dans le cadre du Contrat cadre d'action territoriale (CCAT) du Pays du Bessin au Virois 2014-2020 signé le 29 septembre 2015 avec la Région.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- la carte du territoire.
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du territoire, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées.
- le cas échéant, un diagnostic et la stratégie territoriale actualisée suite à la nouvelle carte intercommunale,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions.

#### Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants.
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

#### Article 3 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- Axe 1 : Santé
- Axe 2 : Développement économique
- Axe 3 : Attractivité centres-bourg

Accust de réception en prétecture 014-20008624-20201216-20201216-7-DEL-DE Date de Métrournession : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

Axe 4 : Sport
 Axe 5 : Tourisme

#### Article 4 : Durée

Le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2022 et s'achève au 31 décembre 2022. Pour prétendre aux subventions de la Région et du Département, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2022, après dépôt d'un dossier de demande de subvention, sur présentation des résultats des appels d'offre des marchés.

#### Article 5 : Engagements des parties

#### 5.1 Financement:

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région,
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région.

Les crédits nationaux et les fonds européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20%.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région ne se substituera pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom porte sur 12 actions pour un montant total prévisionnel de 15 210 241 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 6 427 265 €,

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 2 662 644 € dont 1 216 695 € de FRADT,

D'autres financements sont attendus (Etat, Département, Europe) ; ils sont estimés à 6 120 332 €.

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent accord sur l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais pas accord de subvention.

Conformément au règlement des subventions régionales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès de la Région <u>avant le démarrage de l'opération</u> (sauf dérogation exceptionnelle accordée sur demande motivée).

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon <u>dématérialisée</u> sur l'extranet régional à l'adresse suivante <u>https://monespace-aides.normandie.fr</u>

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre

Accust de réception en prétecture 014-200050524-20201216-20201216-7-DEL-DÉ Date de téléfrancomission : 28-12/2020 Date de réception préferèns : 28-12/2020

des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet.

Pour les crédits spécifiques (FRADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des montants maxima (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

#### 5.2 : Les contreparties du territoire attendues par la Région

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de nouvelles clauses et de nouveaux critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.

En outre, la Région et la Communauté de communes élaborent un bilan des interventions régionales apportées sur le territoire en faveur de l'animation et du fonctionnement des équipements culturels et sportifs, dont l'aboutissement donnera lieu à une contractualisation particulière sur la priorisation du soutien aux fonctionnement des équipements et manifestations culturels.

Par ailleurs, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et ses communes membres s'engagent à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière.

En outre, au travers de son adhésion à l'Association Normandie Attractivité, la Communauté de communes s'engage, au côté de la Région, à valoriser la marque Normandie.

Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la <u>mise à disposition, réqulière et gratuite</u> des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), notamment pour la pratique EPS. Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés. En cas de situation ou difficulté exceptionnelle, une analyse détaillée devra être menée conjointement entre les services du maître d'ouvrage et de la Région.

Le respect de ces engagements sera apprécié à l'échéance du contrat.

#### Article 6 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

#### 6.1. Pilotage et animation

#### Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

Accust de réception en printecture 014-200009624-20201218-20201218-7-DEL-DE Date de télétransviscion : 25/12/2020 Date de réception préfecture : 25/12/2020

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom ou son représentant.
- Les représentants du territoire, déterminés à l'initiative de la Communauté de communes, concernés par le programme d'actions.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira en tant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

#### Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

#### 7.2. Animation et gestion de la programmation

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires.
- Pour la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, le service Contractualisation.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage, autres que la Communauté de communes, informeront régulièrement la Région et l'EPCI, de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région devra être rapidement informée de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée à la Communauté de communes.

#### 7.3. Suivi du contrat

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon

Accust de réception en prétecture 014-200000224-20201218-20201216-7-DEL-DE Date de tréférancemission : 28/12/2020 Date de réception préferchare : 28/12/2020

les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus et sera utilisé lors de la révision éventuelle du contrat.

Il sera assuré annuellement par le Comité technique local.

Fait à Les Monts-d'Aunay, le

Le Président de la Région Normandie Le Président de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom

Hervé MORIN Gérard LEGUAY

CONT.	MACHITTI HIMSEL									2000	T-pot	BEE		
	Malin Frances	Participa da Madicalion	Cold below HT		Region E		Capaciana (settled		etal periodi		Autom Steam	-	Autoformun	
				PHART	Dreft sommer	Term		Sauce		faut		Text	4	tex
				AGE SANT								-		
Cristian d'un Film de Santé Liberal Antautatoire (FSLA) pe site à Villers Bounger Val d'Arry	PRE-BOOAGE INTERCOM	2017-2019	9 889 696		800 000	1,13%	100 000	3,00%	1 000 000	25,76%	170 000	4,21%	2 204 508	18,6
Creation d'un Pôte de Savie Librari Antonduire (PSLA) 3 Commet sur Aute	PRE-SOCAGE INTERCOM	3019-3021	2 180 114		340 000	11,42%	100 000	5,85%	875 527	28,89%	176 800	7,00%	T38 586	88,74
			AVE OF	THE OPPOSITE OF	<b>ASSISTMENTAL</b>			1/2						
Creation d'un pôte de servines aux enhaprises, Eléteres Encresponsable des Noires Terres a Villere Bounge	PRE-BOCAGE WTERCOM	2017-2016	1 400 427			27,64%			420 654	21,34%	-0.89	3,17%	EDY KTE	37,00
Andragement d'un billiment pour l'aurouett d'estimpsiuse befautres et afficancies son Monte d'Apresy	PRE-BOCAGE INTERCOM	2010-2019	847 800		267 768	27,22%			437 939	46,18%			262 244	26,64
	(	- 4	ARRAN	MACTIVITY NO.	MARK COMPANY			- 446					( ))	
Chamitramanis dous & Aurusy sur Didon - Las Mont d'Aurusy	LES MONTS DAUMAF	2219-2219	67 168	16 144		22,00%							24 100	70,0
Amenagement of retrototicition de /fatoletre place du marriet aux bestitaux de Viters-Broogs	VILLERO BOCADE	2010-2020	3 497 504	480 460		20,00%	79.962	2776	800 100	10.00%	96.000	3,34%	1 196 461	43,96
Projet CPF Las Munis d'Aumay - triubes industrialies et années magazite	MALE .	2018	86 884		21 000	19,00%					ues	25%	27 900	64,00
Chade prif-operationselle de revitalmativo du bouarg de Caumani-Turente (Caumani-sur-June)	CAUNONT SUA AURE	26250021	*****			100							30 000	м
				ALC SPOR	E 10			100					0 10	
Reconstitut de gymnase Milencommunel de Villers Recoge	PRE-EDICAGE INTERCOM	шьшь												
Restructuration du complesse aportif	VALUE O BOGAGE	2010-2019	1 440 500	405 000		30,00%	43 305	1,00%	430 040	nan	101 846	tors	+03 058	30.00
d'aderateur de salataire de gymnase inforcemental de Clare. Rosage	PRE-BOOKING WITERCOM	2019-2021	1 676 186	207 700		10,17%	846 172	11,000	140 000	sers.			626 317	***
Extravelles complese sportif d'Aunay sur Odon (Las Monte Filamor)	LES MONTS D'ALMAY	2020-0219	808.811	100 000		10,00%	199.322	15,50%	278 643	10,00%			271.000	HO,00
				AND TOURIS				-						
Reaminagement die le base die biske per Leateur et inskelleben d'un Moren park	VALOWERY	3018	79 945	ge any		30,00%	29 872	30.00%					26 067	40,00
TOTANE			36.210.341	7 800 800	1376 604		1 137 840	T,38%	* 415.364	28,21%	887 654	-	6 416 700	42,70
			Total Re	gion	2 002 044	17,61%								

Projeth ajoulée turs de la ministe du pontrei.





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune détéguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-8: PAT\_CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE AVENANT AU CONTRAT: BONIFICATION DE 10%

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire. Pour Pré-Bocage Intercom, il s'agit des communes de Aurseulles, Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry, Villers-Bocage.

Accust de réception en prétecture 014-200000624-20201216-20201216-6-DEL-DE Date de Méthanamicason : 26/12/2020

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, le Département mobilise une enveloppe complémentaire de 207 930 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

L'avenant n°2 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10% au contrat. Ce document est disponible sur l'espace élus.

Monsieur le Président rappelle que le COPIL contrat de territoire composé de l'intercom et des 5 communes, maîtres d'ouvrage, s'est réuni en septembre 2019 pour flécher cette bonification vers l'opération « Réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage ». Une délibération de la communauté de communes a été prise dans ce sens le 25/09/2019. (20190925-3).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du contrat de territoire 2017 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accust de réception en prétecture 014-20006624-20201216-20201216-6-DEL-DÉ Date de téléfrancomission : 28-12/2020 Date de réception serifacture : 28-12/2020

# CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM AVENANT N°2

#### Entre,

Le Département du Calvados, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en application d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental du ......

Et

La Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, représentée par son Président, Monsieur Gérard LEGUAY, agissant en application d'une délibération du conseil communautaire en date du 16/07/2020,

Εt

La Commune d'Aurseulles, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LEGUAY, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du.....,

Et

La Commune de Caumont-sur-Aure, représentée par son Maire, Monsieur Christophe LE BOULANGER, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du 25/05/2020,

Ft

La Commune des Monts-d'Aunay, représentée par son Maire, Madame Christine SALMON, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du ......,

Et

La Commune de Val-d'Arry, représentée par son Maire, Monsieur Christian VENGEONS, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du.....,

Εt

La Commune de Villers-Bocage, représentée par son Maire, Madame Stéphanie LEBERRURIER, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du.....,

Vu le contrat de territoire 2017-2021 de la Communauté de Communes de Pré-Bocage conclus entre le Département et les maîtres d'ouvrage éligibles signé le 13 mars 2018 et l'avenant n° 1 en date du 4 juin 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 novembre 2019 sur l'évolution des aides aux territoires,

#### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1er:

L'article 2 du Contrat départemental de territoire est complété de la façon suivante :

Le Département pourra mobiliser une enveloppe complémentaire de 207 930 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

Accusti de rijospiion en prifecture 014-200068624-20201210-20201216-6-0EL-DE Date de Vélitranomicaion : 26/12/2020 Date de rijospiion prifecture : 26/12/2020

#### Article 2:

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Fait en 7 exemplaires originaux

A Caen, le

Jean-Léonce DUPONT
Président du conseil départemental
du Calvados

Gérard LEGUAY

Président de la Communauté de Communes

de Pré-Bocage Intercom

Maire d'Aurseulles

Christophe LE BOULANGER Maire de Caumont-sur-Aure Christine SALMON Maire des Monts-d'Aunay

Christian VENGEONS Maire de Val-d'Arry Stéphanie LEBERRURIER Maire de Villers-Bocage





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

#### NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-9 : RH\_POLITIQUE GENERALE RESSOURCES HUMAINES POLITIQUE RH ET INSTAURATION DU TELETRAVAIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des

Accust de ricepton en prifecture 014-20006624-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Wilframmission : 26/12/2020 Date de riception prifecture : 26/12/2020

conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 08 septembre 2020.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 04/12/2020,

Monsieur le président informe que le document de politique générale des ressources humaines expose et définit les directives constituant une base saine pour une gestion efficace des ressources humaines de PRE-BOCAGE INTERCOM sur l'ensemble du territoire de la structure. Il rappelle que cette politique doit être dynamique, juste, équitable et savoir tenir compte des diverses situations. C'est ainsi que le confinement lié à la pandémie du Covid-19 a permis de constater l'efficacité, dans un contexte bien particulier, du télétravail. Monsieur le président rappelle que la réalisation du document de politique générale des ressources humaines, attendu par les agents, a fait l'objet d'une réflexion appropriée, tout en tenant compte du contexte spécifique de la structure au regard de sa jeunesse et de ses particularismes inhérents à toute fusion.

Monsieur le président précise que le document traite notamment des sujets suivants :

La prévention des risques,

Le recrutement et l'intégration,

La rémunération.

La formation,

Le télétravail.

Monsieur le président appelle une attention particulière sur le télétravail, rappelle que celui-ci est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle et que le décret n°2016-151 du 11 février 2016 détermine ses conditions d'exercice (quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail, nécessité d'une demande de l'agent, mentions que doit comporter l'acte d'autorisation - sont exclues du champ d'application dudit décret les autres formes de travail à distance (travail nomade, travail en réseau...)).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'INSTAURER le télétravail
- DE VALIDER les conditions d'éligibilité indiquées dans le document de politique générale des ressources humaines, notamment comme suit :
- Les agents dans la position administrative suivante sont éligibles au dispositif du télétravail :
  - Fonctionnaire titulaire,
  - Contractuel,
  - o Agent à temps complet,
  - Agent à temps partiel supérieur ou égal à 80%,
  - Agent ayant plus de six (6) mois d'ancienneté dans la collectivité.
- Les fonctions incompatibles avec le télétravail sont les fonctions pour lesquelles une présence physique permanente sur site est indispensable pour la bonne réalisation des missions. Les fonctions incompatibles sont notamment les suivantes :
  - Agent d'accueil (dit « général ») ou en charge d'une mission d'accueil,
  - Agent d'entretien.
  - Agent de déchèterie,
  - Agent de maintenance,
  - Agent des agences postales,
  - Agent des Points Info 14,

Accust de receptor en principale. 014-200060624-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de tilétranomicason : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

- Agent technique polyvalent,
- Chauffeur ripeur,
- Chauffeur.
- Ripeur.

#### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les conditions d'exercices du télétravail indiquées dans le document de politique générale des ressources humaines, notamment comme suit :
- o Le télétravail revêt un caractère personnel, volontaire il ne peut être imposé à l'agent par la structure – et réversible, à savoir que l'agent comme la structure peuvent mettre fin à tout moment au télétravail de l'agent moyennant un délai de prévenance d'un (1) mois,
- o La demande de télétravail est examinée par le directeur de Pôle puis par le DGA Ressources qui apprécie sa compatibilité avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service avant validation finale par l'autorité territoriale, à savoir le Président de PRE-BOCAGE INTERCOM. La période de télétravail accordée l'est pour une durée d'un (1) an et renouvelable par demande expresse de l'agent,
- o La structure met à disposition des agents ayant recours au télétravail les équipements et technologies nécessaires à l'exercice des missions confiées : ordinateur portable, téléphone portable ou, en son absence, système de téléphonie embarquée sur l'ordinateur, logiciels métiers nécessaires et outil de communication en équipe (Teams® pour PRE-BOCAGE INTERCOM). Les frais liés à la fourniture des outils matériels et logiciels, tout comme leur maintenance, incombent à PRE-BOCAGE INTERCOM. Les frais d'électricité ou d'internet ne sont pas pris en charge par la structure, tout comme les frais de location d'un espace destiné au télétravail.
- Le télétravail est organisé dans le cadre d'une convention bipartie signée entre l'agent et la structure représentée par l'autorité territoriale, à savoir le Président de PRE-BOCAGE INTERCOM,
- En cas de nécessité de service, les jours de télétravail peuvent être exceptionnellement annulés à l'initiative de l'agent ou du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail annulé n'est pas reportable sur la semaine suivante.
- Dans le cadre de dispositifs spécifiques approuvés par les autorités compétences (intempéries, pandémies etc.), le télétravail est possible à des jours différents de ceux prévus dans la convention bipartie,
- La journée télétravaillée est d'une durée égale à la journée travaillée dans les locaux de la structure. À cet égard, l'agent en télétravail doit être joignable durant la plage horaire mentionnée dans sa note individuelle de service relative aux horaires,
- L'agent doit être apte au travail durant les périodes de télétravail,
- Les agents ayant ponctuellement recours au télétravail (volume de jours flottant ou autorisation accordée lorsqu'une situation inhabituelle perturbe temporairement l'accès au site de travail ou le travail sur site) peuvent être autorisés à utiliser leur matériel informatique personnel,
- Un maximum de :
- a. Deux (2) jours de télétravail par semaine peut être accordé par agent à temps complet,
- b. Un (1) jour de télétravail par semaine peut être accordé par agent à temps partiel à 80% ou à 90%.
- à organiser par équipe fonctionnelle moyennant, à minima, la présence systématique de 50% de l'effectif de l'équipe fonctionnelle. En cas de demande multiple au sein du même service, priorité est accordé à l'agent dont le trajet entre le domicile et le lieu d'affectation est supérieur ou égal à 20 kilomètres,
- Le télétravail peut être suspendu pour chaque agent durant les périodes de congés scolaires au regard des éventuelles contraintes liées aux nécessités de service.
- Une quotité horaire de télétravail peut être accordée exceptionnellement au regard de contraintes spécifiques liées à une journée, notamment lorsqu'une réunion ayant lieu en dehors de la structure est organisée non loin du domicile de l'agent,
  - Aucune heure supplémentaire n'est accordée lors des journées de télétravail.

#### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 DE VALIDER le document de « demande de télétravail et charte du télétravail » tel que présenté en annexe 2 du document de politique générale des ressources humaines.

Accept de réception en préfecture 014-2000002-4-202012-16-362012-16-0-0EL-O Date de Vélétranomicalen : 2612/2020 Date de réception préfecture : 2612/2020

 D'AUTORISER Monsieur le président à signer l'ensemble des différents documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

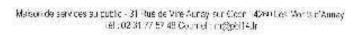
Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accust de réception en préfecture 014-20000024-20201216-20201216-0-0EL-DE Date de Vétimonies métados - 2012-2020



# POLITIQUE GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES PRÉ BOCAGE INTERCOM



#### Table des matières

Cadre de la politique générale des Ressources Humaines	
Responsabilités sociétales de PRE-Boows Interior et des agents	4
Les ressources humaines	
L'esprit Pre-Bocage INTECOM	5
Prévention des risques (Document Unique - DUFRP)	5
Recrutement & integration.	6
Principes généraux de recrutement	k 6
Intégration des nouveaux agents	7
Agents contractuels et période d'essai	7
Fositionnement de l'emplai	8
Rémunération	
Principes généraux	9
Le Rifseep.	10
eures supplémentaires & heures comp émentaires	10
Pré évernent à la source	
Télétrava I	
Diffin flori légale	
Viodalités de recours au tó étraval	12
Conctions et positions non éligibles au télécravail	13
Fonctions et positions éligibles au télétravall	14
Droits & obligations de l'agent en télètravail	
Exercice du télétrovail, aménagements & précautions nécessaires	
Formation & evolution	
Politique de formation	
Entretien annuel d'évaluation professionnel e	
Comple personnel d'activité (CPA)	
Finalités de la politique générale des ressources humaines	
Aunexe 1 : Charte d'accuell de Pré-Bocage Intercom	
America 2 - Charles de Children (1	33

Maison de services au públic - 31 Rue de Vine Auray-sus-Oco - 14260 Les Monts d'Auraytel : 32 21 77 e7 46 Countel ਾ ਜਿਉਦਾਰ 14 ਜੇ

Page 2 sur 25

Accust de réception en préfecture en 4-200000524-20201216-20201218-9-0-EL-06 Date de Méltranamicaion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

#### Cadre de la politique générale des Ressources Humaines

Portée par la loi NOTRe et issue de la fusion au 1º janvier 2017 du Syndicat mixte du Pré-Bocage, d'Aunay Caumont Intercom et de Villers Bocage Intercom, PRE-BOCAG- Intercom, au-delà d'être riche de ses 27 communes membres, est surtout riche de l'ensemble des agents qui constituent la collectivité et qui, de par leur diversité, contribuent jour après jour à faire grandir notre structure.

La réalisation et la poursuite de nos diverses missions de service public, notamment dans le cadre des compétences qui nous sont ou nous serons dévolues, nécessitent à cet égard que chacun soit à même de comprendre les règles qui régissent la vio de notre collectivité.

Le présent document de politique générale des ressources humaines expose et définit les directives constituant une base saine pour une gestion efficace des ressources humaines de PRE-BOCAGE INTERCOM sur l'ensemble de notre territoire. Elle doit être, par définition, dynamique, juste, équitable et savoir tenir compte des diverses situations. Sa mise en œuvre a rait l'objet d'une réfléxion, tout en tenant compte du contexte spécifique de notre structure au regard de sa jounesse et de ses particularismes inhérents à toute fusion.

Les lois de la République régissent les statuts de chaque agent et sa doivent par conséquent d'être respectées. La récente loi de transformation de la fonction publique, publiée au Journal Officiel du 7 août 2019, nous à également conduit à prendre en compte le degré d'évolution de chaque corps de métier et du statut associé et, in fine, son aptitude à influer sur la gestion de nos ressources humaines. Le Réglement intérieur du personnel de PRE-BOCAGE INTERCOM regroupe les directives opérationnelles dont doivent s'inspirer tous es agents de la collectivité dans leur aution et dans leurs relations avec les autres. Le Règlement intérieur hygiène et sécurité de la structure, pour sa part, explicite les grands principes de fonctionnement que PRE-BOCAGE INTERCOM et chacun de ses acteurs, vous, s'engagent à respecter. Ces deux documents constituent les fondements de la politique générale des ressources humàines décrite dans le présent document.



Président de PRE-BOCAGE INTERCOM

Maiscri ob services au public - 31 Rue de Vire Aunsy eur Odon 1425) Life Morte d'Almay Té - 62 St 77 57 48 Countel : diáigebit4,ir

Accust de réception en prétecture 014-200008294-20201216-20201216-9-0-EL-OI Date de trélatramentation : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

#### Responsabilités sociétales de PRE-BOCAGE INTERCOM et des agents

Le service ressources humaines, au sein de la direction Ressources, a pour première responsabilité de gérer de manière professionnelle et humaine les difficultés de chaque agent, tant sur le plan de son positionnement au sein de la structure. Néanmoins, il n'a pas vocation à se substituer au coordinateur de l'agent n' à son directeur de pôle. Par conséquent, le service ressources humaines, à travers les prientations fixées par les élus et la direction générale des services, est le premier acteur de la qualité de la gestion des ressources humaines au sein de PRE-BOCAGE NTERCOM en proposant une politique et en veillant avec équité à la cohérence de sa mise en œuvre.

Chaque agent de notre structure, quel que soit son statut et son niveau hiérarchique, doit se comporter comme un partenaire co-responsable de l'autre pour toutes les questions rélatives aux enjaux humains : ce partenariat est primordial pour instaurer un climat social sain dans lequel chaquin connaît ou veut trouver sa place.

Les aptitudes à communiquer du service ressources humaines doivent permettre de traiter toutes les questions délicates telles qu'elles se présentent régulièrement dans les problèmes de relations humaines et, plus largement, sociétales.

#### Les ressources humaines.

PRE-BOCAGE INTERCOM pose la définition de la « ressource » humaine comme la richesse apportée par chaque agent intervenant au sein de notre structure »

Le Réglement intérieur du personnel et le Règlement intérieur hygiène et sécurité de PRE-BOCAGE IN FROM stipulant, à travers chaque thème abordé, le suyle de gouvernance souhaitée et la culture de groupe recherchée s'agissant des relations hûmaines induites. La bonue application de ses deux documents nécessite que chaque, agent comme élu, adopte un comportement spécifique qu'il est impérieux de décrire chaprès pour la bonne compréhension du cadre généra, de la politique des ressources humaines mise en œuvre par le service ressources numaines de PRF-BOCAGE INTERCON!

- Le respect et la confignce d'emeurent les doux piliers de toute bonne relation professionnelle. L'intolérance, le harcèlement et, de manière plus générale, toute forme de discrimination sont considérés comme l'expression d'un manque de respect fondamental aux valeurs recherchées au sein de PRE-Bookyse intercom, valeurs véhiculées par notre République et dont le service public demeure le premier messager. Catte exigence ne souffre aucune exception et doit être appliquée et admise par tous, quel que soit son positionnement : agent, élu, sous-traitant...,
- Uhonnêteté dans charune des relations professionnelles étuplies est une condition incispensable mais non suffisante à toute forme de communication et à toute organisation souhaitant progresser.

Le service des ressources humaines prend donc toutes les mésures nécessaires pour garantir la bonne mise en œuvre de ces valeurs via une communication ouverte visant à partager les expériences et compètences de chacun et à stimulor la créativité de tous. Par conséquent, il est le garant de la transmission systématique, tant ascendante que descendante, de toutes les informations utiles et nécessaires pour le bon fonctionnement de PRE-BOCAGE INTERCON et à l'épanquissement professionnel et numain de tous.

Maison de services au public - 31 Rue de Vira Auney son-Outre 14260 Les Monts d'Auney (et.: 02.5177.57 48 Countel : i- @bb14 F

Page 4 sar 25

Accust de réception en prétecture 914-200000524-20201216-20201216-9-0EL-DE Date de Véteranamicaion : 26/12/2020

Le service ressources numaines, sur cette base, veille à ce que chacun qui la s'entretenir auvertement avec ses co lègues mais également ses supérieurs hiérarchiques. Toutefois, il est d'ores et déjà rappelé que la libre expression ne peut en aucun cas aller à l'encontre du respect dû à toute personne et à l'encontre de la hiérarchie posée par l'organigramme de PRE BOCAGI INTERCOM. Le cas échéant, le service des ressources humaines traite chaque différent avec équité, impartialité, au regard du Règlement intérieur hygiène et sécurité et du Règlement intérieur du personnel et ce, conformément aux lois régissant la fonction publique territoriale.

#### L'esprit PRE-BOCAGE INTECOM

te développement de notre assise territoriale et des recours réguliers des communes à nos services repose, au delà des principes de la loi NOTRe, sur notre capacité à attirer, à fidéjiser pt à faire monter en compétences des agents souhaitant eux-mêmes l'essor de PRE Восьов інтелесьм.

La politique de PRE-BOCAGE INTERCOM consiste à recruter des collaboratrices et des collaborateurs dotés d'une personnal té et de compétences professionnelles leur permettant de développer une relation à long terme avec notre structure. C'est pourquoi les élus du Conséll communautaire, et plus particulièrement de la commission ressources, unt axé depuis la création de PRE-Bocage Intercom le 1º Janvier 2017 le politique de recrutement sur l'apport humain du futur collaborateur mais aussi sub son potentiel de développement professionnel. Ces deux critères constituent dès lors les piètes maitresses poservées durant chaque recrutement.

Chaque nouvelle collaboratrice et chaque nouveau collaborateur désireux de rejoindre la collectivité, ou souhaitant renouve et son contrat à sa terminaison, devient inempre à part entière d'une culture où l'efficience professionnelle doit aller de pair avec sens du service public mais aussi convivialité, dynamisme et bonne numeur. Cet état d'esprit recherché implique que le service ressources numaines s'attache à l'adéquation entre les qualités d'un(e) candidat(e) et les valeurs défendues par notre collectivité.

Ces principes et valeurs sont donc clairement, communiques des le début du processus de recrutement. Le candidat ne souhaitant pas adhérer à la Politique générale des ressources humaines, au Régiement intérieur du personnel et au Régiement intérieur hygiène et sécurité ne pourra, par essence, rejoindre les équipes de PRE-BOUAGE IN IERCOM dans la mesure où ces documents précisent les valeurs et les principes fondamentaux de notre structure.

C'est notamment pour défendre cet état d'esprit que Pré Bocage Intercom a mis en place la « Charte d'iscoueil » (cf. Annexé 1) Charte d'accueil de Pré-Bocage Intercom), afficher dans les différents sites de la structure, visant à préciser les droits et obligations tant des agents que des administrés, afin de garantir un respect mutuel et in fine des conditions de relations saines avec la public.

#### Prévention des risques (Document Unique - DUERP)

Conformément aux différentes dispositions légales, PRE-BOCAGE INTERCOM a mis en œuvre, via l'agent de prévention de la structure, la réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUERP).

Véritable document d'inventaire et de miérarchisation des risques courus par les agents de la collectivité, le DUERP permet d'identifiér et d'établir l'ensemble des dispositifs de prévention annuel pour garantinau mieux la sécurité des agents.

Rédigé de manière indépendante par l'agent de prévention, le document unique est contrôlé puis validé par le conseiller de prévention du service hygiène et sécurité du Centre de gestion du Calvados.

Makini rie an Apas au bubly - 31 Rus de Vire Aungy-eur-Odon 14260 Les Monts d'Aunay Tél : 02 31 77 57 45 Courrel : m@pbif4.h

Page 55 K23

Accust de réception en prétecture 014-20000024-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Métroscoricon : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

Il existe à ce jour 4 documents spécifiques au sein de PRE-BOCAGE INTERRAF<del>lat</del>

- ✓ Document unique unité « Administratif »,
- ✓ Document unique unité » Agences Posta es »,
- ✓ Document unique unité » Collecte et déchéserie »;
- ✓ Document unique unité « Entretien ».

#### Recrutement & intégration

Principes généraux de recrutement

La procédure de recrutement se fait dans le respect des règles relatives au suaut de la fonction publique territoriale qui disposent notamment les conditions précises pour chaque recrutement d'un agent, qu'il soit titulaire ou contractuel de droit public.

Chaque vacance de poste donne lieu à la réalisation – si elle n'existe pas, notamment dans le cadre d'un nouveau besoin – d'une fiche de poste. Le service ressources humaines garantit la bonne diffusion, tant en interne qu'en externe, de ladite vacance.

Chaque randidature est étudiée de manière équitable par le service ressources humaines et le « demandeur » interne (coordinateur et directeur de pôle). Le processus de sélection est le suivant :

- Pré-sélection des candidatures reçues selon l'adéquation entre les compétences proposées et le profil recherché.
- Entrotions avec les quatre ou cinq meilleurs profils détectés. Arrêt d'une « short list » pour les deux meilleurs candidats.
- 3. Entretien final avec les candidats de la short list.

Chaque étape (1 à 3) conduit à la communication de la décision prise, via le service ressources humaines, aux condidats, qu'ils cient été reçus au non.

Au regard des enjeux de chaque recrutement (téchnicité, positionnement hiérarchique...), les participants aux jurys d'entretien sont les acteurs suivants :

- ✓ Service ressources humaines (obligatoire 1" tour),
- ✓ Coordinateur (obligatoire 1<sup>st</sup> et 2<sup>6m2</sup> tour),
- ✓ Directeur de gôle (obligatoire 1º et 2<sup>èm</sup> tour),
- ✓ Directeur général adjoint pôle Ressources (1º et/ou 2º v tour selon la nature du poste),
- ✓ Directeur général des services (1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>ène</sup> tour selon la nature du poste),
- $\checkmark$  Élu : président, élu référent d'un service... ( $2^{k+\epsilon}$  tour selon la nature du poste).

À l'issue de chaque entretien, les personnes présentes rendent un avis sur les candidats rencontrés. Si des outils de recrutement appropriés peuvent améliorer le processus (test éventuel), le choix du candidat retenu incombe à l'autorité territoriale après concertation avec le directeur de pôle et, selon la nature du posté, avec la direction générale. Cette décision ne peut en aucun cas être prise par un consultant et, de manière générale, par tout intervenant externe à la structure. Seu es les compétences et expériences d'un(e) candidat(e), ainsi que son adhésion aux principes mentionnés cl-avant sont les déterminants du recrutement.

Maison de services au publici - 31 Rucido Viro Auros - ou - Odor in 4260 Les Monts d'Auroy 15 - 02 31 77 67 48 செய்தி (மி. 4 7

Page 6 sur 25

Accust de réception en préfecture 914-200000524-20201216-20201216-9-DEL-Dé Date de Méltransmiczion : 28/12/2020

L'origine, la religion, le sexe ou l'âge ne constituent en aucun cus un cr<sup>ittère</sup> de sélection. Il est toutefois rappelé que les lois régissant les statuts de la fonction publique disposent des principes de nationalité, selon les postes occupés, et de capacités jurid'ques (casier judiciaire) afin de pouvoir prétendre à l'occupation d'un poste, que cela soit comme potentiel titulaire (conditions d'acrès aux concours de la fonction publique et à l'éligibilité au statut de fonctionnaire) ou comme agent contractuel. C'est pourquoi, en cas d'élément(s) justifiant d'une incapacité légale de recrutement, le service ressources humaines ne communique pas les dits éléments qui sont de nature à pouvoir compromettre la vie privée de tout candidat.

S'agissant des postes permanents, la volonté de recruter un futur collaborateur est formalisé par le service ressources humaines par l'envoi, au candidat retenu, de l'ensemble des documents administratifs nécessaires à leur prise de poste, notamment lettre de promesse d'embauche, simulation salariale, courrier destiné au médecin agrée par l'administration en vue de la visite médicale d'embauche...

Intégration des nouveaux agents

L'intégration des nouveaux arrivants ou sein de PRE BOCAGE INTERCOM est tout aussi vitale que la sélection des candidats. À cet égard, le service ressources humaînes s'assure du fait que chaque nouvel agent soit acqueilli de manière à ce que ses compétences et sa personnalité puissent se fondre naturellement dans l'état d'esprit recherché. Cet acqueil se foit à minima par :

- La préparation en amont de l'arrivée de l'agent : mise à disposition et/ou commande des équipements nécessaires à l'exercice de ses fonctions,
- Une communication générale par mall, via le service communication sous couvert de la direction ressources, précisant les fonctions, service d'affectation, et coordonnées professionnelles,
- Une présentation de l'agent dans chaque réunion de service ou interservices (présentation physique pour le service ou pôle d'appartenance et diffusion de l'information pour les autres pôles).

Agents contractuels et période d'essa-

Chaque agent contractuel est soumis à une période d'essai. Il est d'ores et déjà convenu que celle-ci est systèmatiquement portée sur la durée maximale possible. Ce renouvellement de chaque dériode d'essai, quel que soit le grade et la fonction de l'agent contractuel, a pour vocation de permettre à chacune des parties de jauger la parfaite adéquation entre les attendus des missions confiées et la bonne intégration de l'agent au sein de la collect vité. À cet égard, et préalablement à l'arrivée d'un agent contractuel, le service ressources humaines programme deux (2) entretions entre l'agent, son responsable hiérarch que et le service ressources humaines visant à faire le point sur la prise de poste et l'intégration de l'agent selon le calendrier générique suivant :

- ✓ p<sup>II</sup>: arrivée de l'agent, prise de poste,
- p<sup>1</sup> : premier point relatif à l'intégration et au bon exercice des missions confides à l'agent. Le service ressources humaines, en cas d'inadéquation ou d'insatisfaction quant à la bonne réalisation des tâches ou d'intégration de l'agent recruté, a la possibilité, en accord aven le directeur de pôle, de mettre fin à la période d'essai. En cas de pleine satisfaction, le service ressources humaines confirme durant det entretien le renouvellement de la période d'essai.
- p<sup>2</sup> : second point relatif à la prise de décision finale quant à la poursuite ou non de la collaboration à l'issue de la terminaison de la période d'essai. Le service ressources humaines communique cette décision, par l'intermédiaire du directeur général adjoint du pôle ressources, qu'elle soit favorable ou défavorable, à l'issue de ce second antret en.

Maison de services au publici. 31 illus de Vire Aundy eur Odon 147(6) Les Monts d'Alinay. 31: 02-31 77 57 46 Courrel : m@pbillé.fr

Page / sur 25

Accust de réception en prétecture 014-200000624-20201216-20201216-9-0EL-DE Date de Méthoromicoson : 28/12/2020

Ce principe de deux entretiens « intermédiaires » tel que présenté di-de<del>ssus est également appliqué à tout</del> agent mis en stage en vue d'une future titularisation comme fonctionnaire territorie noncostant le respect des dispositions légales afférentes à toute staglairisation.

Dans un souci de pleine transparence, le principe de renouvellement systématique de la période d'essai est communiqué préa ablement à chaque recrutement par le service ressources humaines durant les entretiens d'embauche.

À la terminaison du contrat « principal », le renouvel ement aumon de colui-ul s'effectuere selon la continuité du besoin couvert par le poste de l'agent contractuel, la volonté même de ce dernier de poursuivre son activité au sein de PRE-BOCAGE INTERCOM, et au regard des dispositions légales régissant le contrat. Il est d'ores et déjà rappelé que la structure ne peut prendre une décision contraire à la règlementation applicable en matière de recrutement.

#### Positionnement de l'emploi

Le reprotement de tout nouveau collaborateur fait nécessairement l'objet d'une réflexion préalable entre le service demandeur, le service ressources humaines et, le cas échéant, la direction. Au regard des enjeux présents et futurs de PRE-BOCAGE INTERCOM, il est indispensable d'inscrire tout recrutement dans une démarche visant à tenir compte du basoin immédiat (remplocement) mais également des besoins à ventre foréation de poste).

Si cette réflexion préalable conditionne la réussite du nouveau collaborateur dans l'emploi à pourvoir, elle permet surtout de traduire objectivement et concrétement le poste en lui-même et, in fine, de dessiner un radre d'activité dans lequel l'agent pourra s'exprimer et s'épanquir. Cette même réflexion conduit naturellement à positionner le poste dans un cadre d'emploi, au sein de l'organ gramme, ne laissant aucune place à l'aléatoire ou à tout arrangement.

L'étude de définition du poste, qui aboutit à la réalisation d'une fiche de poste non exhaustive, se définit à travers plusieurs axes de travail :

- L'analyse du besoin même : le domandeur et le service ressources humaines posent la nécessité du recrutement et clarifient dès lors le besoin récl. Cette étape permet d'identifier le poste au sein de Pag Bocage (NT-ROXIM); dénomination, service de tattachement, niveau de responsabilité et, par conséquent, grace dans lequel il coit s'exercer,
- Vi La description du poste : colle ci précise les modalités d'exercice des missions conflées, la durée et l'aménagement du temps de travail, les avantages et les contraîntes de poste, le niveau de qualification exigé et les activités et missions par la rédaction de la fiche de poste. Conformément pux dispositions de la loi n'83-534 du 13 juillet 1983, chaque agent est titulaire de son grade mais n'est par titulaire de son poste. Par conséquent, la fiche de poste établie ne représente pas un matrifigal, n'est pas fermée et ne drosse que les missions conflées à minima, pouvant ainsi être amenée à évoluer des lors que, comme le rappe le une décision du Conseil d'État, toute modification des « tâches à accomplir ne porte pas atteintes aux droits et prérogatives qu'ils dennent de leur statut » : l'évolution de la fiche de poste ne doit donc pas conduire à un changement du cadre d'emploi de l'agent. A cet égand, chaque changement apporté dans la fiche de poste passe obligato rement par la validation préalable du service ressourcés humaines.
- La détermination des critères de réussite : cette demière étable permet, au régard de la fiche de poste, de déterminer avec précision les objectifs à atteindre et de positionner l'agent sur la grille du Rifseep (voir chapitre « Rémunération Le Rifseep »), fixant le niveau de prime associé en complément du traitement statutaire.

Mulision de solviers au public 31 Rue de Vire Aunay-sur-Ocon 14260 has Morts d'Armèy Tel : 02:31 77 57 48 Countel - 中國の 14 年

Page 8 str 25

Accest de réception en préfecture 914-20008624-20201216-20201216-9-0EL-0E Date de Vétterannescon : 25/12/2020 Date de réception référeture : 25/12/2020

Les étapes relatives à l'étude de définition du poste permettent au l'acrylec ressources humeines de positionner l'agent au sein de l'organigramme de PRE BOCAGE INTRICOIV et garantit dès lors à chacun une équité de traitement quant à la qualification du poste sur un classement de calégorie A, de calégorie B ou de catégorie C. Ce respect de la hiérarchisation de notre structure ne souffre aucune extention car cette dernière est garante :

- ✓ D'une homogénéité quant au positionnement des corps statutaires, quelle que soit la fillère,
- v' D'une égalité de traitement de chacun : à fonction équivalente, grade équivalent,
- J'une équité ayant pour objectif de péranniser l'harmonie du schéma de compétences au sein de PRE-BOCASE INTERCOM : un emploi conduit à un grade déterminé, conduisant lui-même au placement dans un groupe de compétences et de responsabilités donnant lieu à un niveau de prime précis.

#### Rémunération

Principes généraux

La rémunération de tout agent ést, déterminée à la fois par son corps d'appartenance (grade et ancienneté dans le grade – éche on) et son positionnement au sein de notre structure. Cette rémunération, du après service la t, se compose des éléments suivants :

- Le traitement indiciaire : le grade puis l'échelon, composé de l'indice brut (indice de classement) et l'indice majoré (indice de traitement), positionnent de manière précise l'échele Indicaire de rémunération de l'agent, échelle commune à l'ensemble des agents publics;
- ✓ Les primes relatives au Ritségo:
  - o L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (FSE),
  - Le complément indemnitaire annue (CIA),
- ✓ Les primes non applicables au Rifseep :
  - Véventuelle indemnité de résidence,
  - o Le supplément familial de traitement (SFT) dans le cas où l'agent a un ou des enfants de moins de 20 ans et encore à charge. Il est rappelé que dans le cas où les deux parents sont agents publics, le SFT n'est versé qu'à un seul des parents,
  - La nouvel e bonitication indiciaire (NBI),
  - De manière générale, l'ensemble des primes exclues du dispositif de l'ESF.

Le traitement brut global est calculé de la manière suivante :

[findice majoré] x (point d'indice, en valeur)] + IESE + primes éventuelles hors IESE.

Le service des ressources humaines veille donc au bon respect de la rémunération dû à chaque agent au regard de son grade, de son ancienneté dans le grade et des missions exercées au sein de PRE-BOCAGE INTERCOM.

Le suivi du déroulement de carrière de chaque agent incombe également au service des ressources humaines qui, en lien avec le Centre de gestion du Calvados, procède notamment à la prise des arrêtés individuels relatifs à l'avancement d'éche on et, le cas échéant, à l'avancement de grade. Chaque agent pout donc solliciter le service des ressources humaines pour connaître sa situation personnel e en matière de possibilité d'avancement.

Maison de services au publici : 31 flue de Vira Aurray aut Cokri 142/0 flor Monto d'Adrey Tél: C2 31 77 57 48 Courriel : 1:00col147

Page 9 sc - 25

Accust de réception en préfecture 014-2000093-2-20201210-20201210-0-0EL-DE Date de Méterocorrection : 28-12-20-2020 Description : 28-12-2020

#### Le Rifseep

Instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pu's la circulaire du 5 décembre 2014, le « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel », plus connu sous l'acronyme « Rifseep », est le dispositif indomnitaire de référence applicable à l'ensemble des versunts de la fonction publique et dont l'objectif principal est de remplacer et réunir sous deux indemnités l'ensemble des primes existantes. La mise en œuvre de ce régime visait netamment à simplifier la lecture pour chaque agent du montant de ses primes et, in fine, à harmoniser les pratiques tout en les orientant vers la valoris et on de l'exercice même des missions confiées.

Composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA), le l'ilfaseo a été progressivement instauré dans l'ensemble des collectivités territoriales à compter du 1" janvier 2017.

- L'IFSE constitue l'indomnité principale du Rifseep et valorise l'exercice des fonctions. Versée mensuellement et présentant un caractère obligatoire, l'IFSE se substitue comme évoqué plus haut aux primes existantes saufs quelques exceptions fixées par arrêté interministérie et pour des primes répondant à des spécificités précises.
- Le CIA constitue la seconde indémnité ou régime du Rifseep et vise à reconnaître « l'engagement professionne! et la monière de servir ». Confreirement à l'IFSE de CIA ne présente pas de caractère obligatoire et est versé, le cas échéant et à posteriori de l'entretion annuel d'évaluation, selon les modalités prévues par la dé inération instaurant le Rifseep au sein de chaque collectivité mais au plus en deux fois.

Le 8 facep a été progressivement instauré au soin de PRE-BOCAGE INTERCOM à travers différentes délibérations courant 2017 avant une mise en œuvre définitive le 28 mars 2018 à travers lu délibération n°20180328-21.

Heures supplémentaires & heures complémentaires

Conformément à l'article 2 — Horaires et organisation du fravai — Print 3 à Heures supplémentaires et complémentaires » du *Règionnent Intérieur du personnel*, certains agents de la collectivité peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou des houres complémentaires.

- Heures supplémentaires : s'appliquent aux neures réalisées au-ce à du cycle de travail définit par le conseil communautaire (35h40/semaine) pour un agent à temps complet.
- Heures complémentaires : cetté not on non réglementaire est une tolérance recurnue par le législateur permettant à PRE-BOCAGE INTERCOIV de prenoire en compte les houres réalisées par un agent à temps non complet au delà de son volume horaire hebdomadaire.

Si les houres supplémentaires ou complémentaires peuvent être exceptionnellement rémunérées en accord avec la direction et le président de PRE-BOCNGE ATERCOM, le principe retenu au sein de notre structure est coluit de la récupération des neures effectuées selon les modalités suivantes :

- ✓ Agents administratifs et agents techniques réalisant lours missions principales en ouréaux : les houres doivent être récupérées dans un délai de trois (3) mois,
- ✓ Agents techniques de terrain : les heures doivent être récupérées dans un délai de deux (2) mois.

Mais a Coloravigos au public 151 ruis de Vira Aunay sur Odon 14200 des Moras d'Aunay. Tó 102 81 77 57 48 Councel : regignatif d'ir

Page 10 sur 25

Accust de réception en prétecture 014-20000624-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Métanamicaion : 26/12/2020

Il est rappelé que la réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires ne peut s'effectuer qu'avec. l'accord exprès du directeur de pôle, conformément à l'article 4 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 : « sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y'a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de troixil ». Par conséquent, la réalisation d'houres supplémentaires ou complémentaires à l'initiative d'un agent ne donnera lieu ni à réquération n' à rémunération.

#### Pré évement à la source

Le prélèvement à la source, instauré par le gouvernement à compter du  $1^{\infty}$  janvier 2019, dépend entièrement des services if scaux de l'État. À cet égard, PRE-BOCAGE INTERCOM agit comme « co lecteur » de l'impôt au regard des taux transmis automatiquement par voie démotérialisée par les services fiscaux et a pour seule mission de verser celui-ri directement au centre des impots dont dépend chaque agent.

Le service ressources humaines, gostionnaire de la paie, ne peut donc intervenir sous quelque forme sur le taux de prélèvement et in fine sur le montant prélèvé.

Il est important de préciser que pour tout nouvel agent rejeignant notre structure, le délai de transmiss on ou taux applicable est d'environ deux mois. Par conséquent, chaque nouveau collaborateur peut se voir appliquer pendant cette même période de deux mois un taux dit « neutre », fixé solon des modelités spécifiques par le ministère de l'économie et des finances, pouvant être différent de son seux hobituel. Dans une telle situation, le service ressources humaines ne peut intervenir tan, comme vu précédemment, n'a pas compétence en la mutière. Il appartient à chaque agent concerné de se rapprochér de son centre des impôts afin de demander le cas échéant le réversement du trop versé.

#### Télétravail.

Définition légale

Le télétravail désigne la forme d'organisation du travall dans laquelle les fonctions et missions qui auraient pulêtre exércées par l'agent dans les locaux de Pré-Bocage Intercem sont réalisées en dehors des locaux de la structure:

Conformément au décret n'2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016, l'autor sation au recours du télétrovail pout être effectuée selon les modalités suivantes :

- Jours de télétrayail fixes au sours de la somaine ou du mois,
- Ou selon un volume de jours flottant de télétravail par semaine, par mois ou per an.

Si le nombre maximal de journée en télétrava l'est fixé légalement à trois (3) jours per semaine, le décret visé ci-dessus permet, le squ'une situation inhabituelle perturbe temporairement l'accès au site de travail ou le travail sur site, de dérogen à la règle de présence min male des télétravailleurs sur site de 2 jours par semaine.

Un agent peut, dans le respect des dispositions présentées et au titre d'une même autorisation, mettre en ceuvre les différentes modalités de télétravail : il peut ainsi être autorisé à télétravailler de manière régulière tout en bénéficiant d'un volume de jours flottant de teletravail par semaine, par mois ou par en s'il pressent un bésoin de recours ponctuel au télétravail.

Maison de services au quotici. 31 Rug de Viro Auroy-eur-Odon 14260 Les Morts d'Auray. Toi : 92 01 77 57 49 Court et : m@abit4.ir

Page 11 par 25

Accust de riception en préfecture 014-200000629-420201216-20201218-0-DEL-DE Date de Welfonnamerison : 26/12/2020 Date de riception préfecture : 26/12/2020

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, d<del>ans un autre lieu privé ou dans des</del> locaux professionnels distincts de ceux de PRE-BOCASE INTERCOM et de son lieu d'affectation. Les missions exercées doivent être compatibles avec ce mode d'organisation de travail.

#### Modalités de recours au télétravail

La miso en œuvre du télétravail nécessite obligatoirement une délibération du conseil communautaire précisant notamment les modalités et règles de recours à cette organisation, britié à travers le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 en mors 2020, la structure à démontré que ce fonctionnement peu répandu au sein da la fonction publique territoriale avant cette période si particulière s'avérait efficace et efficient maigré des moyens techniques qui, à l'époque, n'étaient pas optimisés au regard du peu de temps dont la structure avait disposé pour mettre en place ce télétravail de confinement.

Cette organisation générale de recours au télétrava I pose les règles suivantes :

- Le télétrovall revêt un caractère personnel, voluntaire il ne peut être imposé à l'agent par la structure — et réversible, à savoir que l'agent comme la structure peuvent mettre în à tout moment au télétravail de l'agent moyennant un délai de prévenance d'un (1) mois,
- 7) La demande de télétravail est examinée par le directeur de Pôle puis par le DGA Ressources qui apprécie sa compatibilité avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service avant validation finale par l'autorité territoriale, à savoir le Président de PRE-BOCAGI INTERCOV. La période de télétravail accordée l'est pour une durée d'un (1) an et renouvelable par demande expresse de l'agent,
- 3) La structure met la disposition des agents ayant recours au télétravail les équipements et technologies nécessaires à l'exercice des missions conjiées : ordinateur portable, téléphone portable ou, en son absence, systèmie de téléphonie embarquée sur l'ordinateur, logiciels médiers nécessaires et outil de communication en équipe (Teams® pour PRE BOCAGE IN ERCOM). Les frais l'és à la journiture des outils matériels ét logiciels, tout comme leur maintenance, incompent à PRE-BULAGI INTERCOM. Les frais d'électricité ou d'internet ne sont pas pris en charge par la structure, tout comme les frais de location d'un espace destiné aû télétravail.
- 4) Le (élétravail est organisé dans le cadre d'une convention bipartie (cf. Annexe 2 : Charte du télétravail) signée entre l'agent et la structure représentée par l'autorité territoriale, à savoir le Président de Pre-Box AGE INTERCOM,
- 5) En cas de nécessité de service, les jours de télétravail peuvent être exceptionnellement annulés à l'initiative de l'agent ou du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail annulé n'est pas reportable;
- 6) Dans le cadre de disposicifs spécifiques approuvés par les autorités compétences (intempéries, pandémies etc.), le télétravail est possible à des jours différents de reux prévus dans la convention bipartie,
- 7) La journée télétravaillée est d'une durée égale à la journée travaillée dans les locaux de la structure. À ce, égard, l'apent en télétravail doit être joignable durant la plage horuire mentionnée dans sa note individuelle de service relative aux noraires,
- 3) L'agent doit être apte au travail durant les périodes de télétravail,

Maison du servicus au aubin = 31 Robien Ville Annay sur Odor 14,250 Les Morts d'Autay Té = 07 31 77 57 48 Courre à raggiptir 4 tr

Prop 12 vot 25

Accust de réception en prétecture 014-200000234-20201216-20201216-0-0EL-0E Date de Hillituramication : 28/12/2020 Date de réception artifacture : 28/12/2020

- 9) Les agents ayant ponctuellement recours ou télétravail (volume de jours fiortant ou autorisation accordée lorsqu'une situation inhabituelle perturbe temporairement l'accès au site de traveil ou le travail sur site! peuvent être autorisés à utiliser leur matérie, informatique personnel,
- 10) Un maximum de :
  - a. Deux (2) jours de té étravai par semaine peut être accordé par agent à temps complet,
  - b. Un (1) jour de télétravail par semaine pout être accordé par agent à temps partiel à 80% ou à 90%.

à organiser par équipe fonctionnel e moyennant, à minima, la présence systématique de 50% de l'effectif de l'éculpe fonctionne le. En caside demande multiple au sein du même service, priorité est accordé à l'agent dont le trajet entre le domicile et le lieu d'affectation est supérieur ou égall à 20 kilomètres.

- Le télétravail peut être suspendu pour chaque agent durant les périodes de congés scolaires au regard des éventuelles contraintes lées aux nécessités de service;
- 12) Une quotité horaire de télétravail peut être accordée exceptionnellement au regard de contraintes spécifiques, iées à une journée, notamment lorsqu'une réunion ayant lieu en dighors de la structure est organisée non loin du domicile de l'agent,
- 13) Aucune houre supplémentaire n'est accordée lors des journées de lu étravail.

-onctions et positions non éligibles au téléplayail

Sont exclusidu disposit fide télétravail les agents dont la position administrative est la suivente :

- ✓ Les agents à temps partiel inférieur à 80%,
- ✓ Les agents à temps non comp'et,
- Les agents de droit privé (contrat d'apprentissage...),
- ✓ Les staglaires (y compris (onct onnaire en voie de titular sation),
- ✓ Les agents ayant moins de six (b) mois d'ancienneté dans le col ect vité.

Les fonctions incompatibles avec le télétravail sont les fonctions oour lesquelles une présence physique permanente sur sité est indispensable pour la bonne réalisation des missions, les fonctions incompatibles sont notaminent les suivantes :

- ✓ Agent d'accuell (d't « général ») ou en charge d'une mission d'accueil,
- ✓ Agent d'entretien,
- ✓ Agent de déchèterie,
- Agen de maintenance,
- Agent des agences postales,
- Agent des Points Info 14,
- Agent technique po yvalent,
- ✓ Chauffeur ripeur,
- ✓ Chauffeur,
- Sipeur.

La liste présentée ci-dessus est non exhaustive. Il est rappolé que chaque autorisation de recours au télétravail reste soumise à l'appréciation de la hiérarchie, de l'autorité territoriale et aux nécessités de service.

Maison de services su public - 31 Rue de vire Auray sur Orion 14260 tips Monts d'Annay 161 : 02 31 37 57 46 County I regaptif 4 fr

Accust de réception en prétecture 014-200000234-20201216-20201216-0-0EL-0E Date de Hillitorramicalen : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

#### Fonctions et positions éligibles au té étravail

Les agents dans la position administrative suivante sont éligibles au dispositif du télétravoil :

- ✓ Fonctionnaire titulaire,
- ✓ Contractuel.
- Agent à temps complet,
- ✓ Agent à temps partiel supérieur ou égal à 80%,
- ✓ Agent ayant plus de six (6) mois d'ancienneté dans la collectivité.

Conformément à l'organignamme en vigueur, peuvent prétendre au dispositif de télétravai les agents des services suivants et dont les fonctions et positions administratives nu sont pas identifiées comme incompatibles (cf. Fonctions et positions non éligibles au rélétravail) :

- ✓ Direction,
- ✓ Service « Administration généra e » :
  - Assemblées,
  - Communication, SIG et modernisation des services,
  - o Finances, comptabilité,
  - o Politique générale.
- ✓ Service a Aménagement territoria: » :
  - Autorisation du droit des sols (ADS),
  - o Plan local d'urban sme (PICI).
  - Schéma de cohérency territorial (SCoT)
- ✓ Service × Contractualisation × )
  - Animation des contrats de territoire,
  - Plan Climat Air Fnergie
- ✓ Service « Culture »,
- ✓ Service « Déchets et recyclables » ;
  - o Redevance incitative et facturation.
- ✓ Service « Développement économ que »,
- ✓ Service « Enfance Jeunesse ».
- ✓ Service « Invironnement »;
  - o Gemapi,
  - o Spanc.
- ✓ Service « Ressources »:
  - Commande publique.
  - Ressources humaines.
- ✓ Service à la population :
  - a Tourisme,
  - Vie associative.

Mason describers to public 31 Rue de Vre Aunay-sur-Odon 14260 ligs Marcs d'Aunay Tel : 102: 1477-57 (8 Countel : m@gbr/14.fr

Accept de réception en préfecture 014-200000624-20201216-30201216-9-0EL-DE Date de Métivarantesion : 28/12/2020 Date de réception softentes : 28/12/2020

- Service technique :
  - Administratif technique,
  - Gestion & ingénierie des bâtiments, maintenance,
  - Voirie et sentiers.

Attention : un critère d'inéligibilité entraîne de facto la non-éligibilité de l'agent au dispositif du télétravail même si celui-ci remplit plusieurs critères d'éligibilité. À titre d'exemple :

- Un agent ayant plus de 6 mois d'ancienneté mais à temps incomplet n'est pas éligible,
- Un fonctionnaire en stage, avec plus de 6 mois d'ancienneté, mais à temps partiel 75%, n'est pas éligible.

Droits & obligations de l'agent en télétrava L

Les fonctions, missions, activités ou tâches qui sont effectuées durant les périodes de télétravail, ainsi que les modalités de liaison, sont définies par le responsable hiérarchique et sont inscrites dans la convention biparcie.

Le recours et l'éligibilité au télétravail sont précisés dans la fiche de posté de l'agent.

L'agent ayant fait le choix de recourir au télétravail bénéfic e des mêmes garant les et droits que tout autre agent n'ayant pas obté pour cette organisation. Dès lors, l'agent en téléfravail ;

- ✓ Conserve sa rémunération,
- Conserve l'ensemble des droits l'és à son statut, qu'il soft titulaire ou contractuel, notamment e déroulement de carrière, droit à congés, droit à formation...,
- ✓ Conserve le droit au bénéfice des tickets restaurant s'il était dé à bénéficiaire de ce droit avant le recours au télétravail.

L'agent en télétravail reste également soumis à l'ensemble des obligations afférentes au statut de tout agent public.

Exercice du télétravail, aménagements & précautions nécessaires

Conformément au décret n°2020-524 du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, notamment son article 4, « (...) lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé, une attestation de conformité des installations aux spécifications techniques, établie conformément aux dispositions prises en application du 9° du 1 de l'article 7, est jointe à la demande. »

Par conséquent, chaque agent, lors de sa demande de mise en œuvre du télétravail, doit fournir en complément de la demande, une attestation de conformité ou attestation sur l'honneur de conformité de ses installations électriques à la norme française NF CLS-100 réglementant les installations électriques de hasso tension (et, plus précisément, sur la protection de l'installation électrique et des personnes). De même, chaque équipement électrique (ordinateur portable, téléphone portable...) fourni par PRS-BOCASE INTERCOM utilisé dans le cadre du télétravail doit être protégé par une prise adaptateur parafoudre également fournie par PRS-BOCASE INTERCOM.

Maison de services au public - 21 fille de Vire Aunsy sur Odon 14250 Los Monte d'Al, hay 18 - C2 31 77 57 48 Count d'ait @ghit4. 1

Accust de réception en préfecture 014-200000234-20201216-20201216-9-0EL-DE Date de Héférantamicalen : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

L'agent souhaitant exercer ses activités en télétravail à son domicile du l<del>'éfassurer du'il pour a le faire dans</del> de bonnes conditions, notamment par :

- Vi une surface minimale dotée d'un mobilier adapté pour installer le matériel mis à disposition ainsi que les dossiers professionnels, et un espace de rangement des fournitures et documents professionnels. L'espace de travuil à domicile doit ainsi être suffisamment large afin de permettre à l'agent de bouger, de changer de position, d'étendre les jambes, d'accéder aisé ment aux documents.
- Un espace-bien éclairé (lumière naturelle et éclairage artificiel adapté) et correctement chaufté. λ
  cet égand, l'éclairage naturellet artificiel doit être modulé de façon à ne pus engendrende refléts,
  d'éblouissements, Un éclairage d'appoint peut aider à la consultation des documents papier.
- ✓ Un espace le plus calme possible, isolé des bruits extérieurs et intérieurs, et des sollicitations familiales.

Il convient de faire une pause de 5 minutes toutes les heures pour une activité intensive. Il est également recommandé :

- ✓ D'alterner des pauses entre le travail sur écran et la lecture de documents
- De se lever, de changer de position, de s'étirer et de respirer profondément avant de reprendre son travail.
- De quitter l'écran des yeux pour regarder au loin toutes les 29 minutes. Cette pause visuelle germet de relâcher l'accommodation.

# Formation & évolution

#### Politique de formation

Au-delà des formations réglementaires obligatoires et spécifiques au statut de la fonction publique territoriale (par exemple, la formation d'intégration de tout stagiaire fonctionnaire ou nouvellement titularisé...); PRE-BOÇAGE INTERCOM souhaite inscrire et développer sa politique de formation pour faire de celle et un élément marquant et indissociable de la culture de notre structure.

Quelle que soit sà position statutaire, quel que soit son n'veau de poste, la politique des ressources humaines doit conduire chaque agent à s'épanouir et se développer en améliorant continuellement ses connaissances et compétences. Dès lors, le service ressources humaines s'attache chaque année à communiquer aux directeurs et coordinateurs, au fur et à mesure qu'il en a connaissance :

- Lefs) catalogue(s) de formation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPI).
- ✓ Les différents calendriers relatifs aux concours organisés par le Centre de gestion du Calvados.

En lien avec l'agent demandeur, le coordinateur et, le cas échéant, le directeur de pôle, le service ressources numaines s'attache à étudier la demande de formation et l'adéquation de celle-ci envers le souhait d'évolution de l'agent ou du besoin opérationnel propre au service.

Marker de servicas au publici. 31 Rue de Vire Aunay sur Occir 14200 Les Monts e Aunay. Tél: 102 31 77 67 48 Courvell : magphr 4 fr

Accust de reception en primicitare 014-200008624-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Méthoriomicition : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

Les évaluations professionnelles annuelles (voir ci-après) sont également un vecteur majeur du besoin de formation. Par conséquent, le service ressources humaines veille durant chaque évaluation à aborder, s'ils n'ont pas été clairement identifés ni exprimés, les besoins de formation et souhait d'évolution de chaque agent.

Entretien annue d'évaluation professionnelle

L'évaluation professionnelle des agents, effectuée jusqu'en 2014 dans le cadre de la procédure de notation, intervient par la réalisation d'un entretien professionnel annuel non chiffré entre l'agent et son supérieur hiérarchique, entretien prenant place dans le cadre du dispositif instauré par la loi du 3 août 2009 et entériné par la loi du 27 janvier 2014.

L'entretien annuel d'évaluation concerne les fonctionnaires titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents contractuels de droit public dès lors que ces derniers occupent un emploi permanent et sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus d'un an, le fonctionnaire stagiaire, pour sa part, fait para lèlement l'objet d'une procédure distincte spécifique mais complémentaire à l'évaluation des stagiaires en vue de leur titularisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale des ressources humaines, et spécifiquement en vue de l'évaluation professionne le annuelle, chaque agent dispose à son arrivée et des lors que des évolutions sont constatées :

- ✓ De l'organigramme de PRE BOCAGE INTERCOM, lui permettant de se positionner clairement au sein de notre structure et d'identifier ses supérieurs hiérarchiques,
- De sa fiche de poste, l'évaluation professionnelle étant notamment basée sur l'appréciation des compétences de l'agent et des fonctions et missions identifiées dans ladite fiche.
- Des supports relatifs à l'entretien, présentant d'une part le fonctionnement et le déroulé de l'entretien et, d'autre part, les critéres d'évaluation.

Conformément aux dispositions du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la vulcur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, chaque agent est informé du jour, du lieu et de l'horaire de son entretien d'évaluation professionnelle huit (8) jours avant la date fixée.

Le service ressources humaines veille, par la transmission des documents adéquats et l'organisation annuelle d'une réunion de préparation avec les coordonnateurs et directeurs, à ce que chaque entretien d'évaluation soit un moment d'échange et d'ouverture entre l'organit et son subériour hiérarchique et à ce qu'il porte sur les thématiques suivantes :

- Le bilan de l'année écoulée : l'agent et le responsable hiérarchique analysent les résultats obtenus dès lors que des objectifs avaient été fixés l'année passée,
- L'évaluation même de l'agent sur la base des critères fixés coolormément à l'avis du comité technique de Pse-BocAse INTERCOM et portant principalement sur la manière de servir, les acquis de l'expérience; ses capacités et aprilludes relationne les et, le cas échéant, sur les capacités d'encadrement de l'agent.
- ✓ La détermination des nouveaux objectifs pour l'année à venir,
- La situation globale de l'agent relative à ses bosoins de formation, ses souhaits d'évolution professionne le en termes de carrière ou de mobilité, ses souhaits de préparation aux concours d'accès aux corps et cacres d'emplois de la fonction publique (évolution fonctionnelle ou statutaire).

Maison de services au publici. 31 fêtre de Vire Aurugeur-Coor 1400) Las Monts d'Auray. 161: 02 31 77 67 46 Courrie Lindgep 14 fr

9 44 17 sur 25

Accust de réception en prétecture 014-200000234-20201216-20201216-0-0EL-Oil Date de trépetion prétecture : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

Par conséquent, chaque agent doit, par l'intermédiaire de ce mom<del>ent privilégié avec son supérleur</del> hiérarchique et le service ressources humaines, faire également part de ses motivations, obscrivations et propositions quant à l'évolution de son poste et à l'amélionation de fonctionnement de son service de rattachement.

# Compte personnel d'activité (CPA)

Depuis le 1° Janvier 2017, chaque agent de notre collectivité, qu'il soit titulaire ou contractuel, pénéficie des dispositions du compte personnel d'activité (CPA), regroupant ses droits acquis au titre du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen (CEC).

Le compte personnel de formation, qu' reprend l'historique des droits acquis au l'ître du droit individuel de formation (DIF) avant le 1° janvier 2017, permet à chacun de sulvre une formation relative :

- Au développement de ses compétences dans le cadre d'un souhait de projet d'évolution professionnelle, par exemple à travers la réalisation d'un bilan de compétences,
- ✓ À l'acquisition d'un dio ôme ou d'une certification professionnelle.

La mise en œuvre du CPF peut notamment intervenir, après so licitation du service des ressources humaines, par un accompagnement personnalisé pouvant être assuré par un conseiller du Centre de gestion du Calvados.

Le compte personnel de formation est automatiquement crédité au 31 décembre de chaque année :

- ✓ De 24 houres pour un agent à temps complet et ce, dans la limite de 120 houres,
- ✓ De 12 heures pour un agent à temps complet ayant dépassé le seui des 120 heures et ce, jusqu'à un plafond de 150 heures.

Conformément au décret n°2017 928 du 05 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnol d'activité dans la fonction publique, un agent ayant atteint le plafond de 150 heures ne verra plus son compte crédité jusqu'à l'util sation complète ou partielle des heures liees à son CPF.

Chaque demande de formation au titre du CPF doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au service des ressources humaines en précisant le projet lié au besoin de formation émis. À compter de la bonne récept un de la demande, e service ressources humaines dispose de deux (2) mois pour notifier l'acceptation ou le refus de formation à l'agent. En cas d'acceptation, les frais pédagogiques et de déplacement sont pris en charge par PRE-BOCAGE INTERCOM.

Les droits acquis au titre du compte personnel de formation sont portables et transférables d'un employeur à un autre, qu'il soit du secteur public ou du secteur privé et que cela soit du secteur bublic vers le secteur privé et inversement.

En complément du CPF, certains agents pouvent pénéficier d'un crédit d'heures lié à l'engagement citoyen (sapeur-pompier volontaire, bénévole associatif...), dénommé compte d'engagement citoyen (CEC), à raison de 20 heures par an et par activité bénévole dans la limite d'un plafond de 60 neures.

Ainsi, chaque agent peut bénéficier :

- ✓ De 150 heures au titre de son compte personnel de formation (CPF), et
- ✓ De <u>60 heures</u> au titre de son compte d'engagement citoyen (CEC).

Maison de services au publici. 31 Rue de Vire Auray sur Occi 14200 Las Monts d'Auray. Tel: 32 31 77 57 45 Courriel I frigges 14 7

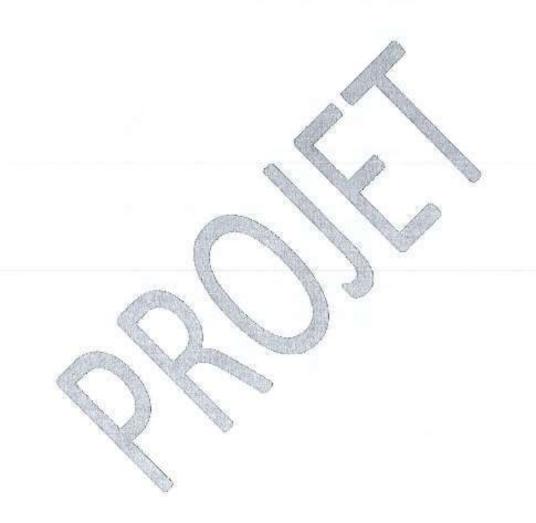
Page 18 sur 25

Accust de réception en préfecture 014-20000624-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Vétit anomication : 28/12/2020

Chaque agent peut consultor ses droits acquis via le portail internet mis à d<mark>isposition par la Birection generale</mark> DE L'ADM. NISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE disponible à l'adresse suivante :

# https://www.moncompteactivite.gouv.fr

Il appartient à chacun d'activer personnellement son compte en ligne selon les modalités indiquées sur le portail.



Maksin kusamabas au public - 31 Rue de Che Auney-eur-Odon 142e0 Lee Monte fi Aunay Téil - 02 31 77 67 48 Countel shiggphi143r

Page 19 c. + 25

Accust de réception en prétecture 014-20000824-20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Vélificanomiccion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

# Finalités de la politique générale des ressources humaines

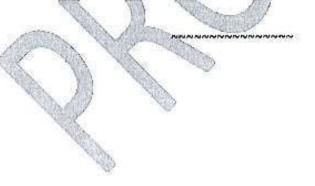
l'out comme l'indique le Conseil d'Etat dans son rapport sur les « Perspectives pour la fonction publique », la richesse de PRE-BOCAGE INTERCOVA « réside dans les hommes et les femmes qui la composent, leurs compétences, leur motivation, leur efficacité ».

Le recrutement de nos agents, leur bonne intégration dans notre structure et la gestion des compétences qui composent PRE-BOCAGE INTERCOM s'inscrivent dans une démarche prospective des ressources humaines. Si cette démarche fait souvent face à un cadre budgétaire contraint, notamment dans le cadre des compétences transférées aux intercommunalités en termes d'obligations mais non en termes de moyens, la mission première du service ressources humaines est d'anticiper dans la mesure du possible les évolutions à venir pour mettre en adéquation notre effectif, nos missions et l'inalement l'organignamme de l'institution.

Au-delà du suivi administratif de chaque agent, du calcui de sa rémunération et de l'attention légitime que nous devons tous porter à sa sécurité et son bien-être, la politique générale des ressources humaines de PRE-BOCAGE INTERCOM do L'aboutir à un juste équilibre du collect figure compose en garantissant et offrant à tous une égalité de traitement et de considération.

Si la gestion quotidienne du personnel est dévolue en premier lieu aux coordinateurs et en second lieu aux directeurs qui s'assurent de la présence et de l'implication des agents placés sous leur responsabilité, le service ressources humaines, en lien avec la direction et les élus, se doit de leur fournir des moyens adaptés à leurs missions.

Le présent document de *Politique générale des ressources humaines* a pour vécation d'apporter à chaque agent de PRE-BOCAGE INTERCOM l'ensemble des informations qu'ilui sont nécessaires pour sa bonne évolution et compréhension de notre structure. Mais également de permettre à chacun de percevoir les enjeux ilés aux évolutions de la fonction publique territoriale, que cola soit sur le plan statutaire ou des missions lui incombant. Chaque agent doit ainsi prendre la pleine mesure de l'importance de 3' nscrire cans une démarche collective et. *In fine*, l'impérieuse nécessité dans cet environnement complexe, de placer l'humain au cœur des projets et de la structure PRE-BOCAGE INTERCOM.



Maison de services au publici. S1 Rue de Vine Aunzy-eur-Odon 14260 (es Moris d'Aunay) Té : 02 31 77 67 48 Coumell: m@pbi14.fr

Accust de réception en préfecture 914-20009624-20201216-36201218-9-06L-06 Date de Métroumicaion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

# Annexe 1 : Charte d'acqueil de Pré-Bocage Intercom

#### CHARTE D'ACCUEIL DE PRE-BOCAGE INTERCOM.

#### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM ET LES CITOYENS S'ENGAGENT...

Considérant l'importance de délivrer un service public de qualité, la communeuté de communes Pré-Bocage Intercom a instauré la présente charte à destination de l'ensemble des administrés utilisant les différents services proposés par l'intercommunalité.

Par la présente charte, Pré Bocage Intercom s'engage sur la qualité de son accueil mais présente également les obligations afférentes à toute relation entre l'administration et le cisoyen.

#### NOUS RENDRE VISITE...

1. Les différentes structures d'accueil de l'intercom sont facilement accessibles à tous les usagers : eurs localisations et plans d'accès sont notamment disponibles sur le site internet de l'intercommuna ité à l'adresse :

#### http://www.prebncageintercom.fr/vie pratique/services publics

- 2. Les différentes Maisons France Services ou agences postales sont des lieux publics ouverts à tous et dont les horaires d'ouvertures permettent aux auministrés de bénéficier des services proposés par l'intercommuna ité du lund au samedi au regard de votre disponibilité personnelle.
- Les locaux sont aménagés pour la délivrance d'un service public dans des conditions de confort, de calme, et si besoin de confidentialité.

#### VOUS ACCUEILLIR....

4. Les horaires d'auverture des différents services sont indiqués dans les structures de l'intercom, en maine, et sur le site internet à l'adresse suivante :

#### http://www.prebocageintercom.fr/vio-pratique/services-publics

- 5. Les agents du Pôle Citoyenneté présents sur les sites sont là pour vous accueille, vous orienter dans les locaux et vous indiquer le service qui saura répondre à votre demande.
- 6. Les agents vous repoixent avec courtois e et politesse à ils sont là pour faciliter vos démarches et répondre avec prédisions à l'ensemble de vos questions.
- 7. La communauté de communes Pré-Bocage Intercom met à votre disposition trois numéros vous permettant d'accéder directement aux trois grands pôtes de la structure : le 02.31.77.57.48 pour le siège et le Pôle Ressources / le 02.31.77.12.36 pour le Pôle Amériagement territorial et Déchets / le 02.31.77.57.48 pour le Pôle Citoyenneté. Les agents intercommunaux qui vous repondent pourront vous délivrer une information vauise.

#### VOUS INFORMER...

8. Les agents en charge des acqueils peuvent vous informici sur les rôles et actions des différents services de la communauté de communes.

Maison de sarvices su public 131 dus de vire Auray eur Geor 14240 des Mortes d'Auray 161: 02 31 77 57 46 Courtes in rigipé il Air

Page 21 out 15

Accust de réception en préfecture 014-2000ex24-20201216-20201218-9-0EL-DE Date de Militarramicaion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

- Souls les documents nécessaires au bon traitement de votre demandé sont demandés, conformément à la reglementation en vigueur.
- 10. Le site institutionnel de l'infercommunalité vous permet d'accéder à de nombreuses informations pratiques : des démarches administratives en ligne aux informations relatives à la vie du territoire, le www.prebocageintercom.fr vous permet de disposer rapidement d'une multitude d'informations.
- 11. Cortains actes peuvent être effectués depuis l'espace « Palement en ligne » du site internet de Pré-Bocage intercom, vous évitant des lors de vous déplacer (règlement TIPI Spand, redevance inditative, contres de loisirs...).
- 12. Les services de l'intercom répandent à vas sollicitations :
  - ✓ dans un délai de 5 jours s'agissant des demandes électroniques (courriel via l'adresse suivante : http://www.prebocageintercom.fr/contact);
  - √ dans un délai de 15 jours s'agissant des demandes réalisées par vole postale et adressée :

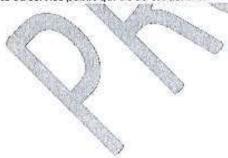
PRE-BOCAGE IN TERCOM
31 RUE DE VIRC
AUNAY-SUR-COON
14260 LES MONTS D'AUNAY

NOUS RESPECTER MUTUELLEMENT...

13. Parce que le respect et la politesse sont l'affaire de tous, tout comportement de nature à faire craindre une atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un administré ou d'un agent investi d'une mission de service public pourra faire l'objet d'un signalement aux forces de l'ordre, et, en outre, être l'objet de poursuites judiciaires.

La qualité de l'accuell dépend de NOUS mais elle dépend aussi de VOUS !

En respectant ce lieu, les autres usagers et les agents qui y travaillent, vous NOUS aider à améliorer la qualité du service public qui VOUS est délivré.



Accept de réception en prétecture 914-20000824-20201216-20201216-9-DEL-DE Date de Vélétranamicaion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

# Annexe 2 : Charte du télétravail

# DEMANDE DE TELETRAVAIL & CHARTE DU TELETRAVAIL

Conformément, au décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016, PRE BOCACE NTERCOM propose le télétravail afin de favoriser la consiliat on outre vie professionnelle et vie personnelle paral élement à une déclinaison opérationnelle de sa démarche relative au développement durable.

☐ Demans	de nitia e 🔲 Repouyellement
Nom:	Prénam:
Pôle Affectstion:	
Fonction :	
Responsable hiérerchique :	
Directeur de pôle :	
	☐ Oui ☐ Non, Si non, quelle curée :
Je souhaite télétravailler :	Merci d'indiquer le(s) jour(s) souhaité(s) :
☐ 2 Jours / semaine	Tomore and the second s
LJ 1 jour / semaine	
🗆 2 jours / mais	**************************************
□ 1 jour / mois	
□ 1 Jour /quinzaine	17.
☐ Ponctuellement	**************************************
Date de début souhaitée : /	
Adresse du lieu de télétravail :	
Disposerez-vous d'un aménagemen	t ergonomique* ? 🔲 Oui 🔲 Nob
Disposaroz-vous d'un accès internet	i li mité type ADSL, DSL ou flore optique ? 🔲 Qui 🔲 Non
1990/0990	STANDARD WEEK ON THE STANDARD THE ATTRACTOR OF THE STANDARD STANDA

Maison de services au publici. Et Rucido Vac Curroy aur-Odor 1428P Los Monte d'Al, rey To : 62 31 77 67 48 Courriet : fr@cbit4 fr

Fage 23 s = 25

	Accust de ricoption en prifecture 014/200006/24/20201216-20201216-0-DEL-DE Date de Militarramiscion : 39/12/2020 Date de ricoption prifecture : 29/12/2020
Je soussignéfel.	agent de Pre Bocros INTERCOM.
reconnait avoir pris connaissance des medalités de mise et de Politique générale des ressources humaines, et prends	A 1819- 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
✓ Le télétrava l'revêt un caractère personnel, volontaire e (1) an et qu'il peut ains être mis fin à tout moment à n d'un (1) mois.	
La structure met à ma disposition les équipements missions. Que les frais liés à la fourniture des outils ma incombent à PRI-BOCASE INTERCOM. Que les frais d'élect la structure, tout comme les frais de location d'un espa	nériels et logiciels, tout comme leur maintenance, tricité ou d'internet ne sont pas pris en charge par
✓ Qu'en cas de nécessité de service, mon / mos jours	de télétravail acuvent être exceptionnellement
annulés sans report sur la semaine suivante,	
<ul> <li>Que la journée té étravaillée est d'une durée égale à la Qu'à cet égard, je dois être joignable durant la plage service relative aux horaires.</li> </ul>	
✓ Que je dois être apte au travail durant les pérfodes de	télétravail,
<ul> <li>✓ Que mon dispositif de télétravail peut être suspendu des éventuelles contraintes liées aux nécessités de sen</li> </ul>	
<ul> <li>✓ Qu'aucune l'eure supplémentaire n'est accordée lors d</li> </ul>	des journées de télétravail.
Félt ó	
Signature de l'agent :	
AVIS DU DIRECTEUR DE PÔLE	
☐ Avis favorable	L. Avis défavorable

Afaison og services ar public - Af. Rue de Ville Annay-sur-Odon 14260 Des Morts d'Aunay Tél: 102 31 77 57 48 Committis négotif (Alir

Commentaire / motivation si avis défavarable :

Signature :

Fage 24 s .: 25

Accust de reception en primitation 014-2000e0624-20201218-20201218-9-DEL-Di Date de Métamentaion : 25/12/2020 Date de réception préfecture : 25/12/2020

AVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOIT	NT RESSOURCES
☐ Avis favorable	□ Avis défavorable
Commentaire / motivation si avis défa	worable
THE R. W. CO. L. C.	
Signature :	
VALIDATION FINALE DU PRESIDENT D	DE PRE-BOCAGE INTERCOM
☐ Accord	☐ Refus
Commentaire / motivation si refus :	
[190.00]	
Signature :	
AND NOW	
W B B	**************************************
The second second	

- Déficition de l'auténogement organomique et recommandations :
  - Espace dédié : d'une sérface pouvoir primettre d'installer un bareou mots aussi les divoir documents en dessers professionnels Privilégier un endroit ellencieux et isolé des diverses perturbations peuvoir intervenir dens la journée.
  - Laminosité i privilégier un éclairage naturel (éviter les pièces sons fenètres). S'la lembrosité est trap importante, stillent les stants au les momms. Dans le cos contraire, éparter une lampa d'angular nife d'éclairer les departerns sons créen de reflets sur l'écran.
  - Sonarhá : Il convient de choisir l'espace le plus culma ac élarque des sonreces de hours (espaces de jeux ous enfants, machine à lavor, circulation...).
  - "Ubermigna": afin d'assurer un confest themotype lors d'un travail de hureau sédentoire, il est conseille d'avair une compérature de 21 à 25°C en période activale (dagré d'hurrethé de 40 à 70 % MRS).
  - Pasitionnement du barcou i déalement, le bureup et l'écour autrent être pontionnée percendiculoirement oux feriètres, ufin de l'industries réflets, si de prévenir la fatigne disseure (paréhimissement pirect ou induser).

Meison de services au publici i 31 Mas 6: Vim Aurays un Odom (4260) Les Monte d'Aunay 161 - 02 31 77 57 48 Court d' (16)Ephil 4,fr

15ge 25 sur 21





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY,

Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DELIBERATION 20201216-10: RH ORGANISATION DES SERVICES ORGANIGRAMME

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

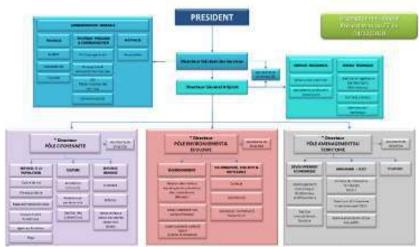
Accept de réception en préfecture 014-20000024-20201216-20201218-10-DEL-DE Date de tripettion préfecture : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 06 octobre 2020, Vu l'avis favorable du comité technique en date du 04/12/2020

Monsieur le président rappelle que par la délibération n°20200205-35, une première modification de l'organigramme a été opérée de sorte à aboutir progressivement à une organisation fonctionnelle, ladite délibération prévoyant le caractère provisoire de l'organisation mise en place.

Monsieur le Président rappelle également que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du mardi 08 septembre 2020 et l'avis du comité technique en date du 04/12/2020, il est proposé de modifier l'organigramme comme suit :



Filozota lini politiques thematiques secces animenes par les pobles ellévents dans le un sufficience impublique el coordination, seic la senvice politique poble

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER l'organigramme de la structure comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President







L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEF

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-11: RH\_CREATION DE POSTE (REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE) DIRECTEUR GENERAL ADJOINT - POLE RESSOURCES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret 2012-924 du 30/07/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Accust de réception en préfecture 014-200008624-20201216-20201216-11-D Date de Métronomicsion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

Suite au départ du directeur général adjoint du pôle ressources, Monsieur le président informe :

- que la procédure de recrutement a été lancée,
- que le directeur général adjoint sera recruté en tant que rédacteur principal de 1ère classe,
- qu'il est nécessaire de créer un poste à temps complet de catégorie B, rédacteur principal de 1ère classe,

#### Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un poste à temps complet de catégorie B, rédacteur principal de 1ère classe,
- D'AUTORISER Monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les
  dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires
  relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de
  continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents
  contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du
  recrutement d'un fonctionnaire),ou 3-3, 2° (lorsque les besoins des services ou la nature
  des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).
- DE MODIFIER le tableau des emplois ci-joint, de préciser que l'échelonnement indiciaire,
   la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY,

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20201216-12: RH\_CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 NOVEMBRE 2020) POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECHETS: CHARGE DE MISSIONS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier

Accust de réception en préfecture 914-200000624-20201216-35201216-12-DEL-DE Date de Métranomicaion : 28-72-70-70 Parte de désignamique de 128-72-70-70

1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale :

Vu décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-66 en date du 27 septembre 2018 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service développement économique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20181218-6 en date du 18 décembre 2018 autorisant la création d'un poste de rédacteur,

Vu la date de fin de contrat de l'assistant développement économique (au 28/01/2021),

Monsieur le président rappelle les missions principales du poste de chargé de mission développement économique :

- -Soutien administratif aux dossiers du service Développement Economique
- -Accompagnement et appui technique au montage des projets d'entreprises (création, implantation, transmission/reprise, ...)
- -Prospection et de la commercialisation [être proactif et aller chercher les entreprises que les élus souhaitent voir s'implanter et se développer en Pré-Bocage]
- -Gestion et animation des espaces dédiés aux entreprises (Prébo'Cap, Numéripôle, etc.)
- -Soutien aux actions de communication et de valorisation
- -Renforcer l'observation économique et la connaissance du territoire

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 06 octobre 2020.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE COMPLETER la délibération n° °20181218-6 en date du 18 décembre 2018
- DE CREER un poste à temps complet de rédacteur
- D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou selon les dispositions de la de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sous réserve du contrôle du juge administratif pour les emplois de catégorie A, B ou C.
- DE MODIFIER le tableau des emplois,
- DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectuité Gerard Leguay Date: 24/12/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

## Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY,

Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-13 : DELIBERATION : ENV\_GEMAPI BASSIN VERSANT DE LA SOULEUVRE

Depuis 2019, des démarches sont entreprises pour faire émerger un programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre et de la Vire Moyenne. Ainsi, le 12 décembre 2019, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et pour créer l'ENTENTE SOULEUVRE avec Pré Bocage Intercom.

Un diagnostic des cours d'eau concernés a été réalisé durant l'été 2019 et mis à jour durant l'année 2020. Il a permis de recenser les différentes perturbations présentes sur ces rivières et de définir les

Accust de réception en prétecture 914-200090294-20201216-30201216-13-DEL-DE Date de Hélépanomission : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

objectifs de ce programme à savoir :

- Retirer les embâcles perturbateurs pour favoriser l'écoulement de l'eau et limiter l'érosion des berges,
- Restaurer la végétation des berges pour limiter la formation d'embâcles et améliorer la qualité écologique des cours d'eau,
- Limiter la divagation du bétail dans le lit mineur pour améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau (mise en place de clôtures, de dispositifs d'abreuvement et de franchissement),
- Améliorer la « petite » continuité écologique pour favoriser le déplacement de la faune aquatique (enlèvement ou remplacement d'ouvrages incompatibles),
- Limiter la circulation dans le cours d'eau des engins motorisés fréquentant les chemins de randonnée,

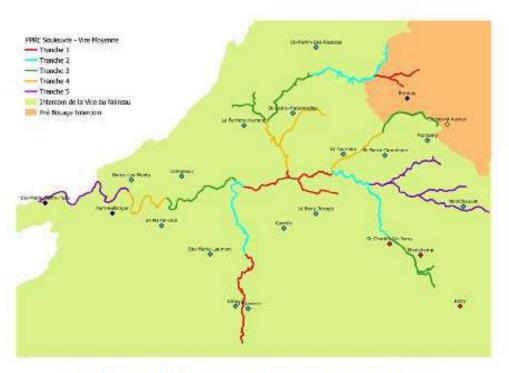
Grâce au diagnostic réalisé par tronçon de cours d'eau, il a été possible d'inventorier les travaux à mettre en œuvre et d'estimer le coût global du programme :

							Coût						
Trançon		Gestion de	in epoylve			/management							
Victorian I	Perferren west	*WINDSON Little**	5100	Sea liste	Char	Philosope sai	Alayanya Despa	Dans Hydrostos	Parcer sile sout	Passage engine	Stein Feld	Total	
Lavie - Yangon 1	at seat e	14,626.6	6.880 €	66 te6 6	14 466 E	96	6.760%	46.	14	₩€.	7129.6	80 3 (D.E.)	
LaVisi - Pergon 2	50 282 €	12,533.6	8/20€	82 8:0 €	24 429 €	9.0	1250€	16	1.0	0.6	10.670 4	100 340 €	
La Vier - Tronçon 3	€ 100 €	18 290 €	9,030,4	07 780 €	14.028 €	16	13 500 €	2.300€	10.63	0.€	30.139 €	97 908 6	
LaVie-Torque i	22 166 E	19.486€	7300€	#£ 185 €	24.178 €	3.6	10.600 €	2364	i e	9€	49.608.6	92.765 €	
LieVine - Tempor 6	14 900 €	# 375 F.	3,570 €	27.845 €	34 200 €	16	18 001 K	14	4.6	0.6	42:200 e	00.045 €	
La Sodeues error	7.110.6	1.005.6	1 190 4	14 185.6	13 1000 €	21,000 €	36	2.326	9-400 K	0.€	184.560 E	60,535.6	
La souesure retyrence	10.666.6	6966	1.70€€	16 065 €	11 248 €	10,000 €	0%	16	11766€	\$2,000 E	73.008.€	93,000 6	
Ly Souletive and	11 780 F.	£ 165.4	2720€	20164	17 489 €	17 000 E	94	1.6	16366€	18 000 €	16303.6	118 555 F	
La Mordinindrou	9.6	94	1.000 €	1 020 €	41854	6.000 e	26	21 150 e	4 700 €	11.000 E	47.805.€	48 865 K	
Le Coursençoir amont	< 6504	2715€	16	7.905.4	34 429 €	16 000 €	0.6	9.000€	11 TGE 6	0.€	01.610 €	68 935.6	
Lecontequiner	0 990 €	#265 6	120 €	10.015 €	15 675 6	14 000 €	39	2365	9:00 6	0€	41,425.6	51.816 €	
Lectorium	44me	-5392 ¥.	1/0.€	10 000 6	34 565 E	55 000 E	26	14 100 €	2.266.6	32 000 e	78 005 K	88 (\$45 6	
Le Bols d'Allaie	5,970.4	1.805.6	16	4864	17 545 K	9.000 €	34	4 700 F	2.364 €	22 008 €	55.565 €	60.4/DK	
(4 PRIA SAUGE E SECT	10.000 €	7865€	680,€	20 mil 6	31861€	25 000 €	39	4.700 €	18 100 €	0€	-32.663.€	100.098 €	
La Perio Gaussiano eval	16.670 #	8 603 6	1870.€	26 110 6	17.078 €	16.000 e	9+	4 700 ±	16	35 008 £	88.738.6	91/386 4	
La Dazadéra	0.6	De	1.6	0.6	13.918 €	10,000 €	34	D-000-E	7,050.6	11.009 €	48,388 €	40.3KE C	
LeRoxange	6.130.4	19416	200 E	10.550 €	14 025 6	14.000 €	9.6	7.000€	4.705 €	10.000 €	16.775 £	66,305.6	
La Blanche Rache	1850€	265 €	139 €	24064	21 808 6	54.000 K	9.6	14 100 €	14 100 €	0€	04.008.€	00:018 E	
Lit fluber arrest	5.200.6	4 230 €	8.6	7.470.4	13 668 €	53 000 K	34	7.060 K	16.464 €	0.€	60.088 e	67.538 6	
Le Rubec avail	20.166 €	0€	E80 K	20,940 €	15834	9,000 €	34	2.22€	11.758.6	0.6	30,683,€	51-490 K	
Le Standault	.570 ·c	1305€	340 €	4300.4	17 188 6	10 000 €	39	14 106 €	PROCE	11.000 €	67.669 €	71.9/3 €	
La Hukiero	0.6	0.6	840.6	247 e	19 800 €	11 000 s	34	28 200 4		11.000±	17.00x 6	673124	
4000M	Selander Work	Terroritor Deer	Gradule	Spac Fold	Oho	Abresie	Alexandr Temps	Ders Hydrotalba	Patrayalle bibsi	Phintage engin	Sea Tabl		
Total	287 626 G	435 390 €	44 120 €	417-60 K	400 110 €	245 (00 €	63 000 €	150 400 4	145 700 C	210 000 4	1 221 41E €	1 688 368 4	

Le programme de travaux d'une durée de 5 ans doit débuter à la fin du premier semestre 2021 et est repartie en 5 tranches de travaux. Ainsi il est proposé de programmer les travaux de la manière suivante :

Accusti de réception en prétecture 014-200000624-20201216-20201216-13-DÉL-O Date de Méltranumicion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

			Quant	në de trav	aux par t	rançon de c	ours great	et par trans	he		
		Geation de la niplayive				Arrenagement					
Iranche	Francours assn	Restauration Louido Jeográfiei	Restauration Légaire Januaries	Empire	ÇERLINE ÇER (TI.)	Approprie	Abronon 57 Vite	Park Diane- Hydrocade	Peasonia télak	Pleasings: engine	Mornant en Euros TTC
- 1	La vice Trongann	4766	2000	- 29	269.	-0:	9	- 0.	9	0.	89.370 €
	Incontal	745	1790	330	3440	15	0	8 .	. 1	2	88 045 €
4 1	Tra Scotlesson avail	1855	2000	16	3100	97	- 0	0	7	.0.	119.535 F
	Le Northaldrou	- 6	0	- 6	870	- 6	0	- 9	2	1	48 566 C
	Total Transhe 1	7465	6774	- 6t	11150	88	9	165	10	8	345 625 €
	La Vier-Trossper 2	50085	2500	32	4/1/02	0		.11	- 11	D.	102 340 €
- 3	La Sodeuxe mayecne.	1740	2945	10	2015	-10	0	7.00	- 5	2.	\$1.003 4
2	Le Bois DWI 215	466	825	0	8190	- 14	U	2	- 1	2	60 440 6
730	La Pelite Societae amond	2565	2013	-4	0155	25	0	- 2	- Fi	D.	100.000.0
- 9	Total Tranche 2	10055	8075	46	15530	53	- 11	14	12	4	358 930 €
	La vire - Irongan's	(20%)	3250	FIG	2895	.0	15	- 10	N.	D.	87 初期 4
	La Susteure amont	1180	1960	1	8880	24	V	11 1	- 4	D	68 586 C
3	Le Courbençon accord	775	905	п	2665	16	0	- 6 -	- 5	D.	65,005.6
-	La Pette Saulaure avail	2000	2800	17	8105	16	0	2	0	8	94 388 €
	Total Transite 8	8800	9010	61	13530	66	18	8	9	2	330 265 €
	fia Was - Transport 4	2295	2002	-30	3505	, Q.	- 22	进	0.	0	\$2.78EF#
- 9	Le Courbençon ava	866	2060	5.1	2890	44	0	34.	*	0.	01,940,€
799	Le Roccampa	1000	1260	3	2550	46	0	33	- 72	30	60 306 €
4	La Blanche Boone	325	95		-3965	14	0.	36	6	0.	96,413 €
	DE OUTEROIDIO	- Q	0	0	1985	10	0	14	8	1	49 380 4
	Total Tranche 4	4285	7245	41	16856	62	22	15	16	2	325 688 €
- 1	List Vice - Tourspan 5	1490	1837.5	17	2000	. 5	71	.0	- 0	D.	70.045 €
9	Le Bijber amont	540	1410	0	4890	10	0	.0	7	0	67,130 €
5	LO (supple avail	3380	U	:4	1trac	- 6	0		- 11	- 5	51 493 €
2	Leftlandout	95	1105	2	2125	16	. 0	6	- A	310	71,94014
	CONTRACTO:	-0	0.	2	3055	11	0.	45	0		07.3/a/€
	Tetal Transle 6	6485	4400	25	16426	48	14.	22	16	2	128 360 €



Ce programme de travaux peut être financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 20% par les collectivités. Dans le cadre de l'ENTENTE SOULEUVRE, Pré Bocage Intercom délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire à l'Intercom de la Vire au Noireau. Ainsi, l'Intercom

Accust de réception en prétecture 014-200000224-20201216-20201216-13-DEL-DE Date de Métrouronission : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

de la Vire au Noireau se chargera de faire réaliser les travaux, de régler les factures et de recevoir les subventions correspondantes sur l'ensemble du territoire concerné par le programme. Pré Bocage Intercom s'engageant à prendre en charge 20% du montant des travaux réalisés sur son territoire, réglera annuellement la somme dut à l'Intercom de la Vire au Noireau. Le plan de financement proposé pour le programme de travaux est le suivant :

	Plan de financement du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleurre							
	Agence de l'Eau Seine Normandie	Intercom de la Vire au Noireau	Pré Bocage Intercom	Euros TTC				
Tranche 1	276 500 €	51 516 €	17 609 €	345 525 €				
Tranche 2	287 144 €	62 722 €	9.065.€	358.930 €				
Tranche 3	264 212 €	59 946 €	6 107 €	330 285 €				
Tranche 4	290 550 €	65 138 €	DE	325 688 €				
Tranche 5	262 688 €	65 672 €	0.6	328 360 €				
Total en Euros TTC	1.351.094 €	304 993 €	32 781 €	1 688 868 0				

#### Ci-dessous le détail du plan de financement pour Pré-Bocage Intercom :

		Quantités	de traveux et	nortant p	ar tranchs	s sur le ter	rîşa ne de Pri	é Bocage Int	bercom	
		Besto		Aménagements						
		Restauration Lunion	Restauration Legion	Embácio	Climin	Acteurol	Post demi- hisdrolation	Passerole Injur	Passag	
	Quantité de traveus	745 m	1790 m	- 1	44 ithm				2	
TRANCHE 1	Cott en Buros TTC	44/04	5.5me.	170 €	24.585.€	15-000 €	14 100 W	2.350 E	22 000 9	
(2021-2022) Le Fontuit	Total en Euros TTC	88 045 €								
	Reste à charge pour PBI				17.60	9€				
TRANCHE 2	Quantité de fravoux	378 m	380 m	0	1825 m	. 6		2.5	1.5	
(2022-2023)	Cout on Buros TTC	1 920 4	2-840 6	0.6	10 1038 €	8 000 e	2 350 €	5 875 6	16-500	
Le lion d'Abus et la	Total on Euros TTC	100000	10000000		45.32	3€	The second second			
Pette Scale ore Amort	Reste à charge pour PBI				9 06	5Æ				
TRANCHE 3	Quantité de Inexes	385 m	385 m	0	1940 m	T.	. 2	2	. 0	
(2023-2024) Le Courbengon	Coff on Forms TTC	2 310 €	1 155 C	O.C	10 670 €	7.000€	4 700 €	4 700 €	oc	
	Total on Euros TTC				30 53	5€		in the Contract		
Amont	Reste à charge pour PBI				6 10	7€				

La commission « Environnement » s'est réunie le jeudi 19 Novembre 2020 pour échanger techniquement et financièrement sur ce programme de travaux. Elle a approuvé les résultats du diagnostic ainsi que le coût global du programme. Elle a ensuite émis un avis favorable pour la programmation et le plan de financement des travaux présentés ci-avant.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le programme pluriannuel de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre (diagnostic, coût global et programmation),
- D'APPROUVER le plan de financement de ce programme,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce programme de restauration de cours d'eau dont les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles riveraines, et la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage aux travaux avec IVN,
- DE S'ENGAGER à inscrire la participation financière de la communauté de communes de PBI au budget prévisionnel des années concernées par le programme de travaux sur le territoire sous réserve des disponibilités et contraintes budgétaires.
   Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que suselits. POUR EXTRAIT CONFORME:

> Le Président, Gérard LEGUAY

Accust de réception en prétecture 014-200060524-20201216-20201216-13-0(EL-O)E Date de Méticonomicaion : 28/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

Communauté de communes Pré-Bocage intercom Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau





#### CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

passée au titre des articles L 5111-1 alinéa 2, L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### ENTRE:

L'Intercom de la Vire au Noireau, représentée par son Président, Monsieur Marc ANDREU SABATER, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du jeudi 12 décembre 2019.

ET

Pré-bocage Intercom, représentée par son Président, Monsieur Gérard LEGUAY, dûment autorisée par délibération du conseil communautaire en date du mercredi 18 décembre 2019.

#### Préambule :

Par une Entente en date du 6 janvier 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau et Prébocage Intercom se sont engagés dans une démarche commune de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Souleuvre. Dans le cadre de cette entente, une mutualisation de poste d'un technicien spécialisé dans la gestion des eaux et des milieux naturels, est également instauré.

En vue de mettre en œuvre les travaux de façon cohérente sur les cours d'eau de la Souleuvre et de la Vire qui traversent leurs territoires et de réaliser des économies d'échelle du fait de la mutualisation de leurs moyens, les deux EPCI ont décidé de s'organiser ensemble et de s'associer. Les travaux du programme d'actions seront réalisés dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, en association avec les acteurs territoriaux et partenaires concernés.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la maîtrise d'ouvrage et les obligations administratives et financières des parties.

#### Il en est convenu ce qui suit :

#### Article 1er - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise en œuvre commune, d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur les territoires des deux EPCI rappelés ci-dessous, ainsi que du programme financier.

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Page 1 sur 8

Accust de niception en prifecture 014-2000es@24-2001218-20201218-13-DEL-DE Date de télétransmission : 28-12/2020 Date de niception prifecture : 28-12/2020

En tant que collectivité pilote de l'entente (article 5 de la convention cadre), l'Intercom de la Vire au Noireau est désignée structure porteuse du programme de travaux.

Dans le cadre de la présente convention, Prébocage Intercom délègue la maîtrise d'ouvrage du programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau de son territoire à l'Intercom de la Vire au Noireau.

#### Article 2 – Description des objectifs du projet :

Les objectifs retenus pour les deux EPCI sont les suivants :

- Portage de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- Mise en œuvre du programme de travaux tel que défini dans la DIG,
- Mise en œuvre de travaux complémentaires ne nécessitant pas de DIG (tout type de travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques et concourant au bon état écologique des cours d'eau, sur des propriétés publiques),
- Mise en œuvre d'un programme de suivi et d'évaluation des travaux,
- Mise en œuvre d'opérations de communication sur le programme de restauration, la protection des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau.

# Article 3 - Obligation des parties :

#### 3.1. - Pour l'Intercom de la Vire au Noireau

L'intercom de la Vire au Noireau s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- assurer le montage et le portage des dossiers administratifs, techniques et règlementaires (DIG, DCE, marchés publics....).
- lancement du ou des marchés publics, attribution sur avis de la Commission « achats publics » composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres de l'Intercom de la Vire au Noireau à laquelle seront invités pour avis, les membres nommés pour représenter l'entente par chacune des collectivités, et partenaires es-qualité
- assurer le secrétariat lié au programme,
- coordonner le projet en partenariat avec Pré Bocage Intercom au sein de la conférence intercommunautaire,
- assurer la gestion financière en investissement et en fonctionnement par l'appel annuel à la participation financière de Pré Bocage Intercom dans le respect de la programmation financière adoptée et proposée par la conférence intercommunautaire,
- mettre à disposition les informations disponibles permettant l'indentification et le contact des propriétaires riverains et exploitants,
- soutenir et faciliter les relations du technicien avec les riverains et usagers des cours d'eau sur son territoire.
- apporter autant que possible un soutien logistique à la mise en œuvre des travaux.

Ces engagements s'intègrent pour l'essentiel dans les missions du technicien rivière, dont le poste fait l'objet d'une convention spécifique.

#### 3.2. - Pour Pré Bocage Intercom

Pré Bocage Intercom s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'opération, notamment à :

- mettre à disposition les informations disponibles permettant l'indentification et le contact des propriétaires riverains et exploitants,
- participer au secrétariat du programme en lien avec son territoire,
- participer aux réunions de la conférence intercommunautaire, de validation du programme d'actions

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Page 2 sur 8

Accust de réception en prétecture 014-20000624-20001218-20201216-13-DEL-DE Date de téléforacomission : 28-12/2020 Date de réception prétecture : 28-12/2020

de suivi de sa mise en œuvre.

- soutenir et faciliter les relations du technicien avec les riverains et usagers des cours d'eau sur son territoire
- apporter autant que possible un soutien logistique à la mise en œuvre des travaux,
- participer financièrement aux charges des travaux en s'acquittant des sommes dues auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau, selon la répartition prévue dans le respect de la programmation financière adoptée et proposée par la conférence intercommunautaire.

#### Article 4 - Commission spéciale :

En complément de l'article 2 de la convention cadre, cette commission intercommunautaire a pour tâches :

- D'examiner et le classer les offres des entreprises dans le cadre de marchés passés au titre du Code de la Commande Publique,
- Proposer le choix d'un candidat.

La commission a un rôle consultatif.

Conformément à l'article 2 de la convention cadre, la conférence examinera chaque année un bilan de l'état d'avancement des travaux programmés et des travaux prévus l'année suivante.

#### Article 5 – Dispositions financières :

#### 5.1. – Participation des collectivités

Conformément à l'article 5 de la convention cadre, la charge financière des travaux est répartie entre les deux EPCI de manière territoriale (cf annexes).

#### 5.2. - Modalités et règles des financements

La participation des collectivités étant prévisionnelle (Cf. annexes), un décompte annuel sera établi par l'Intercom de la Vire au Noireau, faisant apparaître le plan de financement annuel réel et comportant un état détaillé des dépenses réalisées ainsi que des recettes qu'elle aurait pu encaisser : contributions de Pré Bocage Intercom, sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, subventions et aides diverses, produits et taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés, produits des emprunts, et justifiera du solde ainsi constaté.

Le règlement des sommes dues par Pré Bocage Intercom à l'Intercom de la Vire au Noireau au regard de la présente convention interviendra à l'issue de chaque année après émission par cette dernière d'un titre de recette auquel sera annexé un état détaillé des dépenses annuelles.

Afin de tenir compte des contraintes de trésorerie du délégataire, un acompte pourra être appelé en cours d'année au vu de l'état de suivi des travaux sur les cours d'eau de Pré Bocage Intercom.

#### Article 6 - Avenants :

Si les parties souhaitent apporter des modifications aux présentes dispositions, elles peuvent le faire sous la forme d'un avenant.

#### Article 7 – Durée de la convention – résiliation – reconduction :

La présente convention est conclue à la signature de cette convention et pour une durée de 6 ans.

Elle peut être résiliée à la fin du programme de travaux tel qu'annexé ou faire l'objet d'une résiliation

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Page 3 sur 8

Accust) de niception en prifecture 014-200069524-20201218-20201216-13-DEL-DE Detecto de Militeraconiscion : 28/12/2020 Detecto de constitución : 28/12/2020

anticipée dans le cas ou l'une ou l'autre des parties manquerait gravement à ses obligations. Dans ce dernier cas, la partie à l'initiative de laquelle intervient la résiliation, en informe l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance de la date souhaitée effective de résiliation.

Que ce soit par résiliation anticipée ou par décision bilatérale à l'issue du programme, la présente convention ne pourra être résiliée qu'après délibération en ce sens par l'organe délibérant de chacun des deux EPCI, sur proposition motivée de la commission spéciale, et après décompte ouvrant sur le règlement des sommes prises en charge par chacune des parties dans les conditions définies à l'article 5 — Dispositions financières.

Les parties conviennent préalablement à toute décision de résiliation anticipée de mettre en œuvre toutes les dispositions amiables nécessaires au règlement des litiges qui pourraient intervenir à l'occasion de la réalisation de l'objet de la présente convention.

# Article 8 - Litiges:

En cas de litiges survenant dans l'application de la présente convention les parties s'engagent à régler le différent de façon amiable au sein de la commission spéciale.

En cas d'échec, elles reconnaissent au Tribunal Administratif de Caen la compétence pour en juger.

#### Article 9 - Actions en justice :

L'intercom de la Vire au Noireau exercera les actions en justice après décision et délibération en ce sens des assemblées délibérantes des parties.

Établie à Vire Normandie, le :	Établie à Villers Bocage, le :
Le Président de l'	Le Président de
Intercom de la Vire au Noireau	Pré-bocage Intercom
Monsieur Marc ANDREU SABATER	Monsieur Gérard LEGUAY

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Accust de micepton en printicture 014-2000e0624-20201218-20201216-13-DEL-Di Date de titifitamentation : 28/13/2020 Date de miception prifecture : 28/13/2020

Annexe 1 - Programme de travaux prévisionnel par cours d'eau et par tranche annuelle

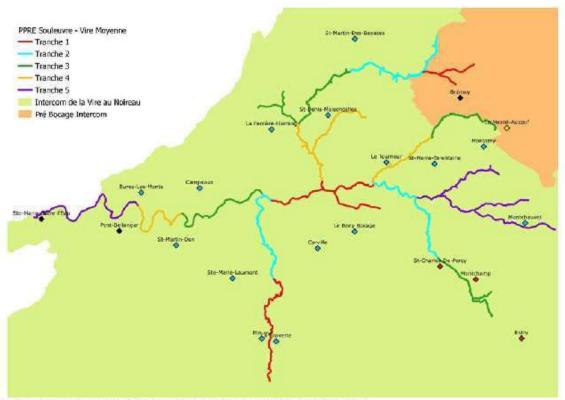
			Quant	rte de trav	aux par t	ronçon de ca	ours d'eau	et par trans	che		
		Gastic	n de la ripisyl	We							
Tranche		Restauration Lourde (en mêtre)	Restauration Légère (en mêtre)	Embåde		Abretivoir BV Sodeone		Pont Demi- Hydrotube	Passerelle bétall	Passage engins	Montant en Euros TTC
	La Mre - Tronçon 1	4765	2925	28	2630	0	Ø	0	0	0	89 370 €
	Le Forduit	745	1790	1	4470	15	0	6	1	2	88 045 €
1	La Souleuvre avail	1955	2055	16	3180	1/	0	0	1	3	119 555 €
	Le Monthardrou	0	0	6	070	6	0	9	2	1	48 655 €
	Total Tranche 1	7466	6770	61	11150	38	9	15	10	6	345 625 C
	La Vire - Trongon 2	5035	2520	32	4440	0	11	0	0	0	102 340 €
	La Souleuvie moyenne	1740	2315	10	2045	19	0	0	5	2	93 083 €
2	Le Bois d'Allais	495	625	U	3190	9	0	2	1	2	60 440 €
	La Petite Souleuvre amont	2015	2615	4	6155	25	0	2	6	0	103 068 €
	Total Tranche 2	10086	8076	46	16830	53	11	4	12	4	358 930 C
	La Vire - Tronçon 3	4245	3250	43	2605	0	18	1	D	0	97 908 €
	La Souleuwe amont	1185	1965	7	3380	24	0	1	4	0	88 535 €
3	Le Courbençon amont	775	905	0	4440	16	0	4	5	0	68 935 €
	La Petite Souleuvre avail	2595	2090	11	3105	15	0	2	0	2	94 888 €
	Total Tranche 3	8800	9010	61	13530	55	18	8	9	2	330 265 C
	La Vire - Tronçon 4	2215	3885	36	4505	0	22	1	D	0	92 763 €
	Le Courbençon avail	665	2005	1	2050	14	0	1	- 4	0	51 840 €
	Le Roucamps	1030	1280	3	2550	14	0	3	2	1	66 305 €
4	La Blanche Roche	325	95	1	3965	14	0	6	6	0	66 413 €
	La Durandière	0	0	0	1985	10	0	4	3	1	48 368 €
	Total Tranche 4	4235	7346	41	16855	52	22	15	15	2	325 688 €
	La Vire - Trongon 5	1490	1075	17	4400	0	24	0	0	0	/0.045 €
	Le Rubec amont	540	1410	0	4285	13	0	3	7	0	87 538 €
E .	Le Rubec avail	3360	0	4	1555	8	0	1	5	0	51 493 €
5	Le Blandouit	95	1115	2	3125	16	0	6	4	1	71 943 €
	La Hulière	0	0	2	3055	11	0	12	0	1	87 343 €
	Total Tranche 5	5485	4400	25	16420	48	24	22	16	2	328 360 €

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Page 5 sur 8

Accust de réception en préfecture 014-200060512-2001218-2001216-13-0EL-0E Date de Métramoniscion : 3813/2000 Date de réception préfecture : 2912/2020

Annexe 2 - Carte localisant la programmation géographique des travaux par tranche annuelle



Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entrelien de cours d'eau

Page 6 sur 8

Accust de réception en préfecture 014-200009524-20201216-20201216-13-DEL-Dé Date de Métromomecson : 26/12/2020

Annexe 3 - Détail estimatif de la programmation sur le territoire de Pré Bocage Intercom

		Quantité (	de travaux et i	montant p	ar tranche	s sur le ten	ritoire de Pré	Bocage In	tercom				
		Gestion	Gestion de la végétation				Aménagements						
		Restauration Lourde	Restauration Légère	Embacle	Clöture	Abreuvoir	Pont demi- hydrotube	Passerelle bétail	Passage engins				
AND CONTRACTOR OF THE PARTY OF	Quantité de travaux	745 m	1790 m	1	4470 m	15	6	1	2				
TRANCHE 1	Cout en Euros TTC	4 470 €	5370€	170 €	24 585 €	15 000 €	14 100 €	2 350 €	22 000 €				
(2021-2022)	Total en Euros TTC		88 045 €										
Le Forduit	Reste à charge pour PBI	17 609 €											
TRANCHE 2	Quantité de travaux	320 m	880 m	0	1825 m	6	1	2,5	1,5				
(2022-2023)	Coût en Euros TTC	1 920 €	2 840 €	0€	10 038 €	6 000 €	2 350 €	5 875€	16 500 €				
Le Bois d'Aliais et la	Total en Euros TTC	7.00(10.00)			45 32	23€			No. of Contract of				
Petite Souleuvre Amont	Reste å charge pour PBI				9 06	5€							
TRANCHE 3	Quantité de travaux	385 m	385 m	0	1940 m	7	2	2	0				
(2023-2024) Le Courbençon	Coût en Euros TTC	2310€	1 155€	0€	10 670 €	7 000 €	4 700 €	4 700 €	0€				
	Total en Euros TTC				30 53	15€							
Amont	Reste à charge pour PBI				6 10	7€							

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

014-20006624-20201216-20201216-13-DEL-D Date de titifranconiccion : 25/12/2020 Date de riception préfecture : 25/12/2020

# Annexe 4 - Plan de financement prévisionnel du programme de restauration

	Plan de financement du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre								
	Agence de l'Eau Seine Normandie Intercom de la Vire au Noireau Pré Bocage Intercom								
Tranche 1	276 500 €	51 516 €	17 609 €	345 625 €					
Tranche 2	287 144 €	62 722 €	9 065 €	358 930 €					
Tranche 3	264 212 €	59 946 €	6 107 €	330 265 C					
Tranche 4	280 550 €	65 138 €	0€	325 688 €					
Tranche 5	262 688 €	65 672 €	0€	328 360 €					
Total en Euros TTC	1 351 094 €	304 993 €	32 781 €	1 688 868 €					

Convention pour la mise en œuvre commune d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BREÇIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-14: EJ\_DSP: DEMANDE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL - COVID

L'association Familles Rurales et Pré-Bocage Intercom sont signataires d'une convention de Délégation de Service Public concernant les activités enfance-jeunesse sur les communes d'Aurseulles, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage.

Le montant de la contribution financière de Pré-Bocage Intercom est calculé annuellement en fonction des effectifs réalisés sur les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

La crise sanitaire engendre un impact fort de Mars à Juin 2020, une période de fermeture, une reprise lente et donc une baisse significative des effectifs de l'année 2020 (par rapport au prévisionnel et

Accusti de réception en préfecture 014-2000es624-20201216-20201216-14-06 Date de Mélitransmicrion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

aux réalisés des années précédentes).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la modification exceptionnelle du calcul des effectifs pour la DSP Familles Rurales en 2020, en s'alignant sur les directives CNAF,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-15 : CULT\_ASSOCIATIONS CULTURELLES : CONVENTION AVEC LE CINEMA PARADISO

Le Cinéma Paradiso bénéficie d'une subvention de Pré-Bocage depuis 2017 :

- Composée d'une part fixe et d'une part variable,
- Convention établie sur 3 ans.

Engagements du cinéma :

- Faciliter l'accès des habitants du territoire à une offre culturelle de proximité,
- Promouvoir le cinéma en milieu scolaire (le cinéma prospectera auprès des écoles maternelles et élémentaires de PBI pour les informer de ce droit).

Accust de réception en préfecture 914-20000024-20201216-20201216-15-DEL-DE Date de Métamanacion : 20/12/2020 Date de réception préfecture : 20/12/2020

Pour l'année 2020, la contribution maximale de PBI était la suivante :

- Part fixe de 3 797.46 euros (montant révisé à hauteur de 2% par rapport à 2019),
- Part variable : 6 940.24 euros correspondant à l'action définie ci-dessus pour l'année scolaire 2018-2019. (Montant révisé à hauteur de 2% par rapport à 2019).

# Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la reconduction du principe de soutien à la sensibilisation culturelle des jeunes du territoire selon les conditions suivantes:
  - Part fixe: 3 873,40 euros (avec 2% d'augmentation par an)
  - Part variable : à hauteur de 2,70 euros par élève (avec 2% d'augmentation par an)
  - Convention triennale
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer la convention avec l'association du « Cinéma Paradiso ».
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susuits. POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents: Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DELIBERATION 20201216-16: CDV EPN: LABELLISATION DE L'EPN

Le dispositif « Médiation Numérique en Normandie » va permettre de :

- Structurer le réseau de la médiation numérique au niveau normand et de mettre en synergie ce réseau avec celui des tiers-lieux,
- Assurer la promotion des Espaces Publics Numériques (EPN) en améliorant leur visibilité et celle de leurs activités afin de permettre à l'ensemble des citoyens normands d'en bénéficier,
- Développer le niveau de qualité des apports sur le numérique pour le grand public,
- Développer le professionnalisme des médiateurs numériques, les intégrer aux politiques de développement numérique des territoires, mais aussi aux politiques économiques, sociales,

Accest de réception en préfecture 014-200000524-20201216-20201216-061-06 Date de Vélétraconicaion : 2612-2020 Date de réception préfecture : 2612-2020

éducatives, culturelles, en particulier dans le domaine de l'emploi, de l'apprentissage et du développement durable.

Cette labellisation n'entraîne pas de coût supplémentaire, le site existant déjà et proposant des ateliers numériques ouverts à tous et du libre accès avec un matériel informatique. Les ateliers ouverts à tous devront proposer deux fois par an des ateliers spécifiques sur les nouvelles technologies.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la demande de labellisation de l'EPN Les Monts d'Aunay,
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer tous documents y afférents,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

#### Présent sans pouvoir de vote :

# Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20201216-17 : DISPOSITIF « HABITER MIEUX » : RELANCE D'UNE CONSULTATION ET DE LA CONVENTION AVEC L'ANAH

Le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

En 2020, le cabinet Inhari a été missionné pour accompagner les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

La convention avec l'ANAH se termine au 31/12/2020.

Accusal de réception en préfecture 914-200000624-20201216-20201216-17-DEL-Ai Date de Méthamanicaion : 2012/2020 Date de réception préfecture : 2012/2020

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la reconduction du protocole Habiter Mieux en 2021,
- D'AUTORISER le lancement d'une consultation pour l'animation du protocole 2021 jusqu'à la mise en place du PIG et sous réserve de la signature de la convention du « protocole Habiter Mieux » avec l'ANAH,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accept de réception en préfecture 914-20000624-20201216-30201216\_DEL\_BU-AP, Date de Méthonomicolon : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-18: 89500 BUDGET PRINCIPAL DM 11: AMORTISSEMENTS

# **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Afin de pouvoir procéder aux écritures d'amortissement, il est nécessaire d'effectuer des régularisations d'imputations budgétaires.

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

Une décision modificative est proposée pour pouvoir procéder à ces amortissements par les opérations d'ordre suivantes :

Il n'existe pas de certificat administratif.

	FONCTIONNE	MENT	
Dép	enses	Rec	cettes
6811 (042)	9 366,18	777 (042)	11 174,00
023	1 807,82	2	SERVERY
Total	11 174,00	Total	11 174,00
	INVESTISSEN	MENT	
Dép	enses	Red	cettes
13917(040)	1 084,00	2802(042)	9 366.18
13918(040)	10090,00	1328(041)	9 457,16
1318 (041)	9 457,16		
21713 (041)	473174,91	21568(041)	38 753,84
		2158(041)	418 736,87
		21788(041)	15 684,20
		021:	1 807,82
Total		Total	
	493 806,07		493 806,07

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER sur la DM11 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accust de riception en prifecture 914-2000e024-20201216-20201216\_DEL\_19-AP Date de Hilligmannicaion : 21/12/2020 Date de riception prifecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-19: FIN\_89500 BUDGET PRINCIPAL DM 12: VIREMENTS CREDITS SERVICE 04A SENTIERS

#### **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Concernant les écritures budgétaires et comptables,

Considérant la nécessité d'effectuer les virements de crédits et de prélever sur les dépenses imprévues.

Il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

La présente délibération modificative est relative au certificat administratif N°5

	1000000	NONNEMENT	
Dépen	ses	Rec	ettes
022 : Dépenses imprévues	-585,0		
615231 : Entretien voirie	585,0		
Total		Total	0,00
	INVES	TISSEMENT	
Dépenses		Rec	ettes
Total	0,00	Total	0,00

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER sur la DM12 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accust de réception en prétecture 014-20000024-20201216-20201216\_DEL\_20-AF Date de téléfoncemention : 21/12/2020 Date de réception préferation : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-20 : FIN\_89501 BUDGET SPANC DOTATION AUX ACTIFS CIRCULANTS

#### BUDGET SPANC 89501

Vu la délibération 20171220-08 du 20 décembre 2017 concernant les modalités de constitution de la provision pour les actifs circulants pour le budget annexe du SPANC. Contexte :

Rappel de la méthode de constitution de la provision selon la délibération du 20 décembre 2017 :

Rappel délibération 2017	
N-1	20%
N-2	40%
N-3	60%
N-4	80%
N-5	90%
N-6 et plus	100%

Les restes à recouvrer constatés sont les suivants :

E	Etat des restes à recouvrer 2020_ SPANC				
Exercice	Restes à recouvrer	Proposition de % dotation	Valeur à provisionner en 2020		
2016	879,05€	80%	703,24€		
2017	516,94€	60%	310,16€		
2018	1 275,45 €	40%	510,18€		
2019	2 501,00 €	20%	500,20€		
2019		0%	- €		
Total			2 023,78 €		

# Proposition:

Effectuer une dotation concernant les restes à recouvrer 2020 en fonction des dotations déjà effectuées les années précédentes :

Suivi des dotations aux actifs circulants	Montants
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2019	1 499,13 €
Reprise sur provision 2020 correspondant aux créances éteintes et /ou Non-valeurs admises en 2020	-295,00€
Provision théorique en 2020	1 204,13 €
Reste à Recouvrer 2020 constatés	2 023,78 €
Montant réel de la dotation 2020	819,65€
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2020	2 023,78 €

Synthèse des écritures budgétaires à passer en 2019 pour		
les actifs circulants		
Mandat pour dotation 2020 à l'article 6817	819,65€	
Titre pour reprise dotation 2020 à l'article 7817	295,00€	

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'ACTER une dotation concernant les restes à recouvrer 2020 en fonction des dotations déjà effectuées les années précédentes.

Accust de réception en prétecture 014-20000624-20201216-20201216\_061\_20-AM Date de Hélhamanicaion : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Etaient absents: Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accust de réception en préfecture 014-200009634-20201221-20201216\_DEL\_21-AF Date de Vélétrancemicaion : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-21: FIN\_89512 BUDGET DR DOTATION AUX ACTIFS CIRCULANTS

# **BUDGET DECHETS RECYCLABLES 89512**

# Contexte:

Rappel de la méthode de constitution de la provision selon la délibération du 20 décembre 2017 :

Rappel délibération 2017		
N-1	20%	
N-2	40%	
N-3	60%	
N-4	80%	
N-5	90%	
N-6 et plus	100%	

La dotation dépend à la fois des non-valeurs et créances éteintes, des restes à recouvrer de l'année et de la provision de l'année passée.

Exercice	Restes à recouvrer	Proposition de % detation	Valeur de la provision 2020
2013	1 334,10 €	100%	1 334,10 €
2014	2 666,52 €	100%	2 666,52 €
2015	10 487,22 €	90%	9 438,50 €
2016	13 616,50 €	80%	10 893,20 €
2017	25 462,09 €	60%	15 277,25 €
2018	44 427,78 €	40%	17 771,11 €
2019	72 562,03 €	20%	14 512,41 €
2020	INC-MANAGED	0%	- €
otal	170 556,24 €	(	71 893,09 €

# Proposition:

PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2019	121 820,04 €
Reprise sur provision 2019 correspondant aux créances éteintes et /ou Non valeurs admises en 2019	-6 602,94 €
Provision théorique en 2020 (I)	115 217,10 €
Reste à Recouvrer 2019 constatés	71 893,09 €
Montant specifique de la dotation 2019 100% des titres emis pour une entreprise liquidation judiciaire	60 048,89 €
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2020 (II)	131 941,98 €
Montant réel de la dotation 2020 (II-I)	16 724,88 €

La provision nécessaire au 31/12/2020 est de 134 010,92€ et comprend les % de RAR de 2020 et la provision spécifique d'Amiral.

Il convient de faire des écritures suivantes en dépenses et en recettes afin de tenir compte de la décision de bureau concernant les créances éteintes et les admissions en non-valeurs de l'année :

Synthèse des écritures budgétaires à passer en 2020 pour les	
Mandat pour dotation 2020 à l'article 6817	8253331 I
AMARIAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	16 724,88 €
Titre pour reprise dotation 2020 à larticle 7817	6 602,94 €

Accust de réception en préfecture 014-200000624-20201221-20201216\_DEL\_21-AP Date de téléfonnomicaion : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CONSTITUER la provision complémentaire pour dépréciation aux actifs circulants telle que présentée ci-dessus pour l'année 2020 d'un montant de 16 724,88€,
- D'EFFECTUER un titre pour reprise sur provisions des actifs circulants d'un montant de 6 602.
   94€ correspondant aux créances admises en non-valeurs et aux admissions en créances éteintes,
- D'AUTORISER à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Ouglés : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

# Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BREÇIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accept de réception en prétecture 014-2000ex24-20201218-30201218\_DEL\_PM-ARI Date de téléfonceriscion : 22/12/2020 Date de réception prétecture : 22/12/2020

# DELIBERATION 20201216-22 : FIN\_89509 BUDGET PREBOCAP DOTATION AUX ACTIFS CIRCULANTS DOTATION SPECIFIQUE

89509 : BUDGET PREBOCAP

Vu la délibération 20201104-17 du 04/11/2020 concernant les modalités de constitution de la provision pour les actifs circulants pour le budget annexe PREBOCAP.

# Contexte:

Rappel de la méthode de constitution de la provision selon la délibération du 04/11/2020 :

	Rappel délibération 2020	
N	-1	20%
N	-2	40%
N	-3	60%
N	-4	80%
N	-5	90%
N e p	-6 t lus	100%

Compte-tenu de la mise en œuvre d'une procédure pour liquidation judiciaire de la société MERIAIS dont la dette s'élève à 12 813.75 €, il convient de provisionner 90% de cette dernière au titre des actifs circulants dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

Etat des restes à recouvrer 2020 PREBOCAP			
Exercice	Restes à recouvrer	Proposition de % dotation	Valeur à provisionner en
2016	- €	80%	- €
2017	- €	60%	- €
2018	- €	40%	- €
2019	- €	20%	- €
2020	9 217,95 €	0%	- €
Total	78710971361	30000	- €
MERIAS	12 813,75 €	90%	11 532,38 €

Total restes à recouvrer

11 532,38 €

Suivi des dotations aux actifs circulants	Montants	
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2019	0,00 €	
Reprise sur provision 2020 correspondant aux créances éteintes et /ou Non-valeurs admises en 2020		
Provision théorique en 2020	0,00 €	
Reste à Recouvrer 2020 constatés	11 532,38 €	
Montant réel de la dotation 2020	11 532,38 €	
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2020	11 532,38 €	

Synthèse des écritures budgétaires à passer d actifs circulants	en 2020 pour les
Mandat pour dotation 2020 à l'article 6817	11 532,38 €
Titre pour reprise dotation 2020 à l'article 7817	0,00 €

Accust de riception en prifecture 014-200000624-20201216-30201216-DEL\_FT-AP Date de Vétitamanicaion : 22/12/2020 Date de riception prifecture : 22/12/2020

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

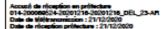
 DE PROVISIONNER. 90% du budget Prébocap au titre des actifs circulants dotations spécifiques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 22/12/2020 Ouelité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accust de riception en prifécture 014-2000ex24-20201216-20201216\_DEL\_23-AR Date de Militamanicaion : 21/12/2020 Date de riception prifécture : 21/12/2020

DELIBERATION 20201216-23 FIN\_COMPLEMENT\_DELIBERATION\_20201104\_1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES HEBERGEES PAR PRE-BOCAGE INTERCOM: ANNULATION EXCEPTIONNELLE DES LOYERS & DES REDEVANCES D'OCCUPATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020 AU BENEFICE DES ENTREPRISES HEBERGEES PAR PRE-BOCAGE INTERCOM

# 89509 : BUDGET PREBOCAP

Faisant référence à la délibération du 04/11/2020, relative à l'annulation exceptionnelle des loyers et des redevances d'occupation pour le mois de novembre 2020 au bénéfice des entreprises hébergées, il a été omis de lister une entreprise. Il est donc nécessaire d'apporter un complément à cette délibération.

Et d'ajouter à la liste des entreprises concernées par cette annulation, l'entreprise suivante :

For	Montant du titre à annuler	Références comptables
Manuela CHARDIN	227.45 €	Bord 23 Titre 79

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

 D'APPROUVER l'annulation de l'ensemble des loyers de cette entreprise pour le mois de novembre, de prendre les dispositions comptables afférentes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur – Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accust de réception en préfecture 014-200000224-20201216-30201216\_DEL\_24-AM Date de Héltransmission : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-24: FIN\_89513 BUDGET PSLA VB VA AMORTISSEMENTS DUREE

Vu la délibération N°20180926-27 en date du 26/09/2018 portant création d'un budget PSLA VB VA, Vu les dispositions des articles L.2321-1, 2321-2-27 et 2321-2-28 du CGCT Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 relatif à la fusion des Communautés de Communes de Villers-Bocage Intercom et de Aunay-Caumont Intercom, Vu la dissolution du Syndicat Mixte du Pré-Bocage suite à cette fusion.

Il est nécessaire d'harmoniser les durées d'amortissements et de reprises des subventions, Considérant la proposition de Monsieur le Président,

Designation	Durée d'amortissemen	
Montant < 1.500 €	Tan (ben de faible valeur)	
Frais d'études (2001) (non suivi de réalisation)	bars	
Frais de recharche et de développement (2032)	2 or a	
Frais d'inscriion (XW) (non suivi de réalisation)	1 an	
Subventions d'équipement versées (204)	4 or s	
Congessions et drots similaires (205)	2 ana	
Autres Immobilisations incorporalles (208)	2 ans	
Matérial et outil ago d'incendia (2156)	10 ans	
Matériel et ouillage de voirie (2157)	7 ars	
Autres installations matériel (2158)	th ans	
nstallations générales, agencements et aménagements divers (2181)	2 are	
Matériel de transport (2182)	Camion 5 are: VL 5 ans	
Matériol de bureau et matériol informatique (2183)	5 ars	
Mobilier (2194)	5 ans	
Autres immobilisations corporales (2188)	15 ans	
Immeubles de rapport (2132)	20 ans	
Autres constructions (2138) (si productif de revenus)	20 ans	
Autres immeubles productifs de revenus (2142-2149-2232-2238)	20 ans	

Certains projets spécifiques feront l'objet d'une autre délibération.

Que les subventions d'investissement, reçues pour financer une immobilisation amortissable, font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'immobilisation à laquelle elle se rapporte.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER sur le budget PSLA de Villers Bocage et Val d'Arry.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Ouglés : Provident





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accept de réception en préfecture 014-20000042-20201216-20201216\_DEL\_25-AP Date de Vélétransmicaion : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-25 : FIN\_89514 BUDGET PSLA CAUMONT AMORTISSEMENTS DUREE

Vu la délibération N°20180926-28 en date du 26/09/2018 portant création d'un budget PSLA CAUMONT,

Vu les dispositions des articles L.2321-1, 2321-2-27 et 2321-2-28 du CGCT
Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 relatif à la fusion des Communautés de
Communes de Villers-Bocage Intercom et de Aunay-Caumont Intercom,
Vu la dissolution du Syndicat Mixte du Pré-Bocage suite à cette fusion.

Il est nécessaire d'harmoniser les durées d'amortissements et de reprises des subventions, Considérant la proposition de Monsieur le Président,

Désignation	Durée d'amortissement	
Montant < 1 500 €	1 an (bien de table valeur)	
Trais d'études (201) (non suiv. de rénfisation)	5 ans	
Frans de recherche et de développement (2032)	2 ars	
Frais (finsertion (2003) (non-suivi de réalisation)	1 an	
Subventions d'équipement versées (204)	4 ans	
Concessions et dinits similaires (205)	2 ars	
Autres Immobilisations incorporalies (208)	2 ans	
Matérial et outillage d'incendic (2156)	10 ans	
Metárial at outillage de voirie (2157)	7 ans	
Autres installations matériel (2158)	15 ans	
Insta lations générales, agencements et aménagements divers (2181)	2 ans	
Matériel de transport (2182)	Camion 5 ans VL 5 ans	
Matériel de bureau et matériel informat que (2183)	5 ans	
Mobrier (2184)	5ans	
Autres immobilisations corporelles (2188)	15 ans	
Immeubles de rapport (2132)	20 ans	
Autres constructions (2138) (si productif de revenus)	20 ans	
Autres immeubles productifs de revenus (2142-2148-2232-2238)	20 ares	

Certains projets spécifiques feront l'objet d'une autre délibération.

Que les subventions d'investissement, reçues pour financer une immobilisation amortissable, font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'immobilisation à laquelle elle se rapporte.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER sur le budget PSLA Caumont les durées d'amortissements.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Outsité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Joséphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

# Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Jérémie DESGUEE

Étaient absents: Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accest de réception en prétecture 014-200000224-20201216-20201216\_DBL\_26-AM Date de Mélitranomicaion : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020

# DELIBERATION 20201216-26 : FIN\_ BUDGET 89505 : BUDGET ZA DES NOIRES TERRES DM 2 : ANNULE ET REMPLACE DM 1 SUITE ERREUR MATERIELLE

#### 89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES

Il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget annexe ZA DES NOIRES TERRES. Une décision modificative devra être prise pour permettre de prendre en compte les coûts liés à l'aménagement de l'Ilôt Nord, et de pouvoir intégrer les écritures de variations de stocks y afférents.

	FONCTI	ONNEMENT	
Dépenses	22000000000	Recettes	
605 : Achat et équipement 6045 : Études	630 000 00 60 000 00		
		7133 : Variation des en-cours	690 000,00
Total	690 000,00	district and the second	690 000,00
	INVEST	ISSEMENT	
Dépenses	1) EC-10.	Recettes	
3355   travaux	690,000,00	1641 : Emprünt	690 000,00
Total	690 000.00	Total	690 000 00

Il est nécessaire, suite erreur matérielle de modifier et de remplacer la décision modificative N°1.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER les comptes suivants sur le budget annexe ZA DES NOIRES TERRES,
- DE PERMETTRE de prendre en compte les coûts liés à l'aménagement de l'Îlot Nord,
- DE POUVOIR intégrer les écritures de variations de stocks y afférents,
- DE MODIFIER et de remplacer la décision modificative N°1.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020 Qualité : President





L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à 18h15, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 décembre 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 41 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Pascal COTARD, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÓ Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS,, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER Bruno DELAMARRE, François REPEL Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Johanna RENET a donné à Jean-Yves BRECIN,

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Elodie HAMON, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY,

Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Joël LEVERT, Pascal HUARD, Pascale FRASER.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Accessi de niception en prifécture 914-2000es52-20091216-20091216\_DEL\_27-AM Date de Michamenicaine : 21/12/00/0 Date de réception prifécture : 21/12/00/0

# DELIBERATION 20201216-27 : FIN\_89500 : BUDGET PRINCIPAL DM 13 : NOTIFICATION SUBVENTION DETR PROGRAMME VOIRIE

# **BUDGET PRINCIPAL 89500**

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

La présente délibération permettra d'imputer en recettes d'investissement la subvention à recevoir de l'Etat concernant les travaux de l'opération 103 « Voirie »

# Il n'existe pas de certificat administratif

Recettes			Dépenses	
	III Total STS SEMENT			Total
Recettes	4		Dépenses	
	1:141 : DETR 1641 : Emprant			
	Total	0,00		Total

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

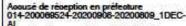
D'APPROUVER sur la DM13 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 21/12/2020

# Bureau décisionnel du 08 septembre 2020



Date de télétransmission : 18/09/2020 Date de réception préfecture : 18/09/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 08 septembre à 10h40, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 01 septembre 2020

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11

**ÉTAIENT PRESENTS: 9** 

### AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : a donné pouvoir à.

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200908-1 : AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 23 JUIN 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 01 septembre 2020.

Monsieur le président propose aux membres du Bureau de se positionner sur le compte-rendu du bureau décisionnel du 23 juin 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionne du 22 | 18/09/2020 |
ARTICLE 1: D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionne du 22 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 18/19 | 1

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY



Date de télétransmission : 18/09/2020 Date de réception préfecture : 18/09/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 08 septembre à 10h40, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 01 septembre 2020

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**ETAIENT PRESENTS: 9** 

# **AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : a donné pouvoir à.

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200908-2: CDV\_LOGEMENT: SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » INHARI

#### Contexte:

Monsieur le président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

# Permanences :

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h ;
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé): le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h:
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h.

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'arnéliorer plus rapidement l'habitat du territoire

Acousé de réception en préfecture 014-200068524-20200608-20200908-2DEC-AR Date de télétransmission : 18/09/2020 Nouveaux dossiers : Caumont-sur-Aure (2), Aurseulles (1), Villers-Bodal (1)). Il est proposé d'autoriser le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH).

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH);

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3: DE PRECISER que les montants sont inscrits au budget principal 2020;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY



Date de télétransmission : 18/09/2020 Date de réception préfecture : 18/09/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 08 septembre à 10h40, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 01 septembre 2020

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11

# **ÉTAIENT PRESENTS: 9**

# **AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9**

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : a donné pouvoir à.

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200908-3: URBA\_SCOT: AVIS PERMIS D'AMENAGER DE VILLERS-BOCAGE N°PA 014 752 20 D0001

Le SCoT a été consulté le 14/08/2020 pour émettre son avis sur le Permis d'Aménager déposé sur la Commune Villers-Bocage. La commission SCoT a un mois pour répondre à cette consultation. Le SCoT est consulté car il est opposable aux opérations d'aménagement ou de construction portant sur plus de 5000m² de surface de plancher (Article R142-1 du Code de l'urbanisme).

Le Permis d'Aménager, déposé par Pré-Bocage Intercom, porte sur la réalisation d'une zone d'activité de 15 lots sur un terrain d'une surface de 46 240m² et pour une surface de plancher maximale de 34 478m². Le terrain se situe au Sud/Est de Villers-Bocage entre le boulevard du 13 juin 1944 et le boulevard du 21ème siècle (RD6A).

Le projet est destiné à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou du tertiaire, Il doit donc se conformer aux dispositions applicables du secteur urbain à vocation d'activités économiques (zone UX) conformément au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Secteur Est de

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200908-20200908\_3DEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020 Date de réception préfecture : 18/09/2020

pré-Bocage Intercom.

#### Le Bureau.

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage.
- Vu la délibération du 16 juillet 2020 donnant donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté,

Formule les remarques motivées suivantes au regard du Document d'Orientation et d'Objectifs :

Le projet de développement de cette zone d'activités est localisé dans la zone stratégique de niveau 1 du SCoT afin de poursuivre la commercialisation du foncier disponible dans les ZAE existantes ainsi que leurs extensions, et présente un aménagement d'ensemble inséré dans le tissu urbain déjà existant

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P 33, P34 et P35 intitulées « Localisation et phasage des activités économiques », « Principe d'aménagement des sites d'activités »

Dans son programme d'aménagement des réseaux et de mobilité, le projet présente une voirie principale, desservant et reliant les voiries existantes pour fluidifier les échanges routiers, sécuriser et améliorer le confort de l'usager. Les accès de chaque lot sont soit mentionnés à titre indicatif (et peuvent-être regroupés), soit obligatoires afin de ne pas gêner la circulation.

L'aménagement numérique est prévu en souterrain à partir du réseau téléphonique existant. Les branchements aboutiront en coffrets/citerneaux et seront soumis pour approbation au concessionnaire du réseau téléphonique.

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P28 et P31 intitulées « Réseaux de mobilité » et « Aménagement numérique ». Cependant il doit être noté qu'il n'est pas fait mention pas de piste cyclable ni dans le projet et ni dans l'environnement proche existant.

La zone d'activité prévoit l'accueil de commerces, à ce titre, plusieurs éléments sont à souligner et développer afin de sensibiliser les futurs porteurs de projets et d'assurer leur compatibilité avec les prescriptions P38, P39, P40, P41, P43, P44, P45 et P46 liées aux sites commerciaux périphériques :

- Le site peut accueillir des surfaces commerciales de plus de 300m2 (soit 400 m² de surface de plancher), mais auront un potentiel d'extension limité afin de permettre le bon fonctionnement des activités existantes.
- Le site ne peut pas accueillir des unités commerciales inférieures à 300 m² de surface de vente (soit 400 m² de surface de plancher).
- Le site doit accueillir des activités peu compatibles avec les autres fonctions urbaines (accessibilité principalement motorisée, emprises foncières importantes, nuisances pouvant être générées par les livraisons...).
- Le site doit permettre de favoriser un développement dense et limitant ainsi la consommation de l'espace. Les accès et voiries ont été mutualisées.
- Le permis d'aménager doit intégrer cette notion d'intégration paysagère et solliciter à travers son règlement cette qualité de traitement visible dans chaque demande d'autorisation.
- Le permis d'aménager doit favoriser la rétention des eaux pluviales à l'échelle de chaque opération, limiter les surfaces imperméables, intégrer la prise en compte de la problématique énergétique des bâtiments dans chaque dossier.
- Le permis d'aménager doit structurer les modalités d'infrastructures routières mutualisées et le traitement qualitatif paysager sur chaque parcelle.

Le traitement paysager est également développé et impose sur chaque lot la création des espaces verts sur 20% minimum et arborés selon une liste des essences réglementées. La mise en place de clôtures, d'affichages et de haies est aussi prescrit afin d'avoir une gestion uniforme et qualitative. La zone n'est pas exposée au risque d'inondation. Néanmoins afin de limiter l'imperméabilisation et

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200908-20200908-3DEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020

une gestion des eaux pluviales est programmée sur les espaces publice avec la mise en place à une noue de 5m de large le long de voies sans bordure, complétée par une gestion des eaux pluviales dans les espaces privatifs obligatoire à la parcelle en privilégiant les dispositifs d'hydrauliques douces. L'excédent sera déversé vers un bassin de rétention prévu dans le cadre de l'opération d'ensemble « Zone d'activités communautaire réalisé en 2006 ».

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intitulées « Préservation des paysages » et « Prévention des risques ».

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité.

# DECIDE

ARTICLE 1: D'EMETTRE les observations suivantes sous forme d'avis favorable concernant le Permis d'Aménager n° PA 014 752 20 D0001 déposé sur la Commune de Villers-Bocage :

# Le Bureau souhaite souligner la qualité du travail sur :

- La mise en place d'un réseau mobilité créé à partir des voiries existantes afin de développer un aménagement d'ensemble cohérent et d'améliorer la circulation des réseaux viaires.
- Le traitement qualitatif réalisé aussi bien sur les espaces publics que privés concernant les espaces verts, les dôtures, les affichages et les haies.

#### Le Bureau souhaite rappeler que :

- Le mode de déplacement en vélo ou la mise en place de piste cyclable n'est pas proposé dans ce projet. A minima, ce parti pris doit être justifié.
- Concernant la création de commerces sur cette zone périphérique, il est essentiel d'intégrer et de faire valoir que les unités commerciales projetées doivent avoir une surface de vente supérieure à 300m2, être peu compatibles avec les autres fonctions et favoriser un développement dense avec une plus-value environnementale, architecturale et économes en énergie. En outre, ce site doit assurer un développement commercial complémentaire au commerce du centre-bourg.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et au service instructeur de Pré-Bocage Intercom.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président Gérard LEGUAY



Al Date de télétransmission : 18/09/20: Date de réception préfertuer : 18/09



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 08 septembre à 10h40, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 01 septembre 2020

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

# **ÉTAIENT PRESENTS: 9**

#### **AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : a donné pouvoir à.

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200908-4: URBA\_SCOT: AVIS PERMIS D'AMENAGER DE VAL D'ARRY N°PA 014 475 20 D0002

Le SCoT a été consulté le 14/08/2020 pour émettre son avis sur le Permis d'aménager déposé sur la Commune VAL D'ARRY. La commission SCoT a un mois pour répondre à cette consultation. Le SCoT est consulté car il est opposable aux opérations d'aménagement ou de construction portant sur plus de 5000m² de surface de plancher (Article R142-1 du Code de l'urbanisme).

Le permis d'aménager, déposé par Pré-Bocage Intercom, porte sur la réalisation d'une zone d'activité de 3 lots sur un terrain d'une surface de 13 282m² et pour une surface de plancher maximale de 9 556m². Le terrain se situe sur la commune historique de Tournay-sur-Odon via la voie communale n°7

Le projet est destiné à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou du tertiaire, .... Il doit se conformer aux dispositions applicables du secteur urbain à vocation d'activités

Aousé de réception en préfecture 014-200069524-20200908-20200908\_4DEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020

économiques (zone UX) conformément au Plan Local d'Urbanisme (Alexanisme Pré-Bocage Intercom.

Le Bureau,

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage.
- Vu la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté,
- Formule les remarques motivées suivantes au regard du Document d'Orientation et d'Objectifs :

Le projet de développement de cette zone d'activités est situé dans la zone stratégique de niveau 1 du SCoT intitulée « future zone d'activités de Tournay-sur-Odon / Noyer-Bocage ». Sa mise en chantier et sa commercialisation sont considérées comme prioritaire par le SCoT.

Le projet porte sur l'unité foncière et participe au programme de travaux pour aménager et commercialiser la nouvelle zone d'activités globale de Tournay-sur-Odon (partie Nord et Sud). Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P 33, P34 et P35 intitulées « Localisation et phasage des activités économiques », « Principe d'aménagement des sites d'activités ».

Dans son programme d'aménagement des réseaux et de mobilité, le projet prend en compte les travaux de la voie communale n°7, extérieurs au périmètre du projet afin d'assurer la liaison avec la RD 675 et le croisement des poids-lourds après création et développement des deux zones d'activités (partie Nord et Sud). La voirie est donc conçue pour répondre au trafic attendu et propose également un nouveau cheminement piéton en sable stabilisé.

Au sein de son périmètre, le projet propose une voirie d'une largeur interne de 10m pour desservir le lot 2, et 3 accès avec un positionnement obligatoire. Le développement ou la mise en place d'une piste cyclable n'apparait pas dans le projet, et, il n'est pas fait mention que de telles pistes existent ou non dans son environnement proche existant.

L'aménagement numérique est prévu à partir du réseau de télécommunication pour que les opérateurs puissent câbler par la suite et desservir le nouveau lotissement. Les raccordements aux réseaux se feront à la charge des acquéreurs en fonction de leurs besoins futurs. Les éventuels fourreaux seront d'ores et déjà posés pour faciliter les travaux.

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P28 et P31 intitulées « Réseaux de mobilité » et « Aménagement numérique ». Cependant il doit être noté qu'il n'est pas fait mention pas de piste cyclable ni dans le projet et ni dans l'environnement proche existant.

Le projet traite de manière qualitative le paysage avec la mise en place :

- Une aire de retournement paysagée : Localisée dans sa partie terminale au sud-est (Z.A.I partie sud) de la voie communautaire n°7 (VC7), l'aire de retournement sera paysagée de forme oblongue, généreusement plantée.
- Un maillage de haies bocagères: Le projet prévoit la plantation et l'entretien de haies champêtres protégées à travers le PLUi Est en limite de parcelle afin de recréer un « mini-bocage » et un maillage de « corridors verts » propices à la biodiversité. L'entretien, sur les parties privatives, est règlementé. Les essences bocagères privilégiées sont listées.
- La préservation de la zone humide voisine : La zone humide existante séparant les 2 terrains n'est pas impactée par le projet, et, devient ainsi valorisée par ce nouveau « mini-bocage ».
- Les espaces verts sont plantés d'arbres et d'arbustes et les espaces libres sont engazonnés. Le projet n'est pas exposé au risque d'inondation, mais se situe à proximité d'une zone humide à préserver et la nappe phréatique se situe entre 0 et 1 m de profondeur (source DREAL). Il apparaît donc important de limiter l'imperméabilisation et de gérer les eaux pluviales avec des procédés alternatifs. L'emprise de la voie publique est donc réduite et accompagnée d'accotements plantés plurifonctionnels (noues) pour collecter et stocker les eaux pluviales publiques tout en favorisant l'intégration paysagère de l'opération. Les eaux pluviales dans les espaces privatifs sont gérées à la parcelle en privilégiant les dispositifs d'hydrauliques douces et en interdisant les infiltrations en profondeur (type puit d'infiltration).

Asousé de réception en préfecture 014-200069524-20200908-20200908\_4DEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intentacion projet est participation projet est partici paysages » et « Prévention des risques ».

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: D'EMETTRE, les observations suivantes sous forme d'avis favorable concernant le Permis d'Aménager n° PA 014 475 20 D0002 déposé sur la Commune de Val d'Arry :

# Le Bureau souhaite souligner la qualité du travail sur :

- La zone humide n'est pas impactée par ce projet. Le traitement paysager est traité dans un souci de maintien et de développement de haies bocagères sur la frange extérieure du projet. La gestion des eaux pluviales en hydrauliques douces (noues principalement) est privilégiée en interdisant les infiltrations en profondeur.
- Le réseau de mobilité créé s'adapte à la voirie existante et permet de gérer le trafic de poids

# Le Bureau souhaite rappeler que :

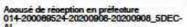
- Le déplacement en vélo et la mise en place de piste cyclable n'est pas proposée. A minima, ce parti pris doit être justifié.

ARTICLE 2: D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et au service instructeur de Pré-Bocage Intercom.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 18/09/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 18/09/2020 Date de réception préfecture : 18/09/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 08 septembre à 10h40, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 01 septembre 2020

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 9

# **AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9**

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : a donné pouvoir à.

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés. Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200908-5: URBA\_SCOT: AVIS PERMIS D'AMENAGER DE VAL D'ARRY N°PA 014 475 20 D0003

Le SCoT a été consulté le 14/08/2020 pour émettre son avis sur le Permis d'aménager déposé sur la Commune VAL D'ARRY. La commission SCoT a un mois pour répondre à cette consultation. Le SCoT est consulté car il est opposable aux opérations d'aménagement ou de construction portant sur plus de 5000m² de surface de plancher (Article R142-1 du Code de l'urbanisme). Le permis d'aménager, déposé par Pré-Bocage Intercom, porte sur la réalisation d'une zone d'activité de 3 lots (dont seulement deux à bâtir) sur un terrain d'une surface de 28 118m² et pour une surface de plancher maximale de 18 000m². Le terrain se situe sur la commune historique de Tournay-sur-Odon via la voie communale n°7.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200908-20200908\_SDEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020

Le projet est destiné à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales où du tertiaire, .... Il doit se conformer aux dispositions applicables du secteur urbain à vocation d'activités économiques (zone UX) conformément au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Secteur Est de Pré-Bocage Intercom.

#### Le Bureau,

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage.
- Vu la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté.

Formule les remarques motivées suivantes au regard du Document d'Orientation et d'Objectifs :

Le projet de développement de cette zone d'activités est situé dans la <u>zone stratégique de niveau 1 du SCoT</u> intitulée « future zone d'activités de Tournay-sur-Odon / Noyer-Bocage ». Sa mise en chantier et sa commercialisation sont considérées comme prioritaire par le SCoT

Le projet porte sur l'unité foncière et participe au programme de travaux pour aménager et commercialiser la nouvelle zone d'activités globale de Tournay-sur-Odon (partie Nord et Sud).

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P 33, P34 et P35 intitulées « Localisation et phasage des activités économiques », « Principe d'aménagement des sites d'activités ».

Dans son programme d'aménagement des réseaux et de mobilité, le projet prend en compte les travaux de la voie communale n°7, extérieurs au périmètre du projet afin d'assurer la liaison avec la RD 675 et le croisement des poids-lourds après création et développement des deux zones d'activités (partie Nord et Sud). La voirie est donc conçue pour répondre au trafic attendu et propose également un nouveau cheminement piéton en sable stabilisé.

Dans la partie sud de la zone d'activités, le projet dans son périmètre propose le positionnement de deux accès à titre indicatif afin de desservir les lots 1 et 2 et de pouvoir s'adapter aux projets de construction des futurs acquéreurs sans les multiplier. Le développement ou la mise en place d'une piste cyclable n'apparait pas dans le projet, et, il n'est pas fait mention que de telles pistes existent ou non dans son environnement proche existent.

L'aménagement numérique est prévu à partir du réseau de télécommunication pour que les opérateurs puissent câbler par la suite et desservir le nouveau lotissement. Les raccordements aux réseaux se feront à la charge des acquéreurs en fonction de leurs besoins futurs. Les éventuels fourreaux seront d'ores et déjà posés pour faciliter les travaux. Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P28 et P31 intitulées « Réseaux de mobilité » et « Aménagement numérique ». Cependant il doit être noté qu'il n'est pas fait mention pas de piste cyclable ni dans le projet et ni dans l'environnement proche existant. Le projet traite de manière qualitative <u>le paysage</u> avec la mise en place de :

- Un découpage d'un lot non bâti paysager. Le lot n°3 non bâti est dédié au maintien et à l'entretien de l'alignement d'arbres existant à l'Est, pouvant être mutualisé avec le lot 2 si les garanties de maintien des haies sont satisfaisantes.
- Une aire de retournement paysagée. Localisée dans sa partie terminale au sud-est (Z.A.I partie sud), la voie communautaire n°7 (VC7) sera agrémentée d'une aire de retournement paysagée de forme oblongue, généreusement plantée permettant la giration des poids-lourds.
- Un maillage de haies bocagères. Le projet prévoit la plantation et l'entretien de haies champêtres protégées à travers le PLUi Est en limite de parcelle afin de recréer un « mini-bocage » et un

Asousé de réception en préfecture 014-200068524-20200908-20200908\_SDEC-Al Date de télétransmission : 18/09/2020

maillage de « corridors verts » propices à la biodiversité. L'entretien, cur se partie partie

- La préservation de la zone humide voisine : La zone humide existante séparant les 2 terrains sera préservée et ainsi valorisée par ce nouveau « mini-bocage ».
- Les espaces verts sont plantés d'arbres et d'arbustes et les espaces libres sont engazonnés. Le projet n'est pas exposé au nisque d'inondation, mais se situe à proximité d'une zone humide à préserver et la nappe phréatique se situe entre 0 et 1 m de profondeur (source DREAL). Il apparait donc important de limiter l'imperméabilisation et de gérer les eaux pluviales avec des procédés alternatifs. L'emprise de la voie publique (VC7) est donc réduite et accompagnée d'accotements plantés plurifonctionnels (noues) pour collecter et stocker les eaux pluviales publiques tout en favorisant l'intégration paysagère de l'opération. Les eaux pluviales dans les espaces privatifs sont gérées à la parcelle en privilégiant les dispositifs d'hydrauliques douces et en interdisant les infiltrations en profondeur (type puit d'infiltration).

Le projet est compatible avec les prescriptions du SCoT P5 et P47 intitulées « Préservation des paysages » et « Prévention des risques ».

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: D'EMETTRE les observations suivantes sous forme d'avis favorable concernant le Permis d'Aménager n° PA 014 475 20 D0003 déposé sur la Commune de Val d'Arry:

#### Le Bureau souhaite souligner la qualité du travail sur :

- La zone humide n'est pas impactée par ce projet. Le traitement paysager est traité dans un souci de maintien et de développement de haies bocagères sur la frange extérieure du projet. La gestion des eaux pluviales en hydrauliques douces (noues principalement) est privilégiée en interdisant les infiltrations en profondeur.
- Le réseau de mobilité créé s'adapte à la voirie existante et permet de gérer le trafic de poids lourds

#### Le Bureau souhaite rappeler que :

 Le déplacement en vélo et la mise en place de piste cyclable n'est pas proposée. A minima, ce parti pris serait à justifier.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et au service instructeur de Pré-Bocage Intercom.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signe par : Gerard Leguay Date : 18/09/2020 Qualité : President

# Bureau décisionnel du 22 septembre 2020





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 22 septembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 15 septembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 9 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 9**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN (en visio), Christophe LE BOULANGER Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20200922-1: DEV TOU: EPIC VALIDATION DU COLLEGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS

Le bureau a décidé de valider la liste du collège des socio-professionnels pour l'EPIC comme suit :

Groupes	Proposition
Höteliers / restaurateurs / Restaurateurs	M. Christian GABRIEL
Gîtes/Chambres d'hôtes/Campings	M. Laurent GOURIOU
Activité de Plein Air	M. Georges LEVEQUE
Associations locales	M. David LECOEUR
Musées, Sites	Mme Stéphanie LEMARCHAND-OURRY
Commerçants, artisans, producteurs	Mme Marie GAZEL

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

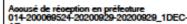
Aousé de réception en préfecture
014-200089524-20200922-20200922\_1DECAR
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

représenter ce collège au sein de l'EPIC du Pays de Vire Collines de Normandie.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et à l'EPIC du Pays de Vire Collines de Normandie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

# Bureau décisionnel du 29 septembre2020



R . ..

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 29 septembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 22 septembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200929-1: AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 08 SEPTEMBRE ET 22 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 15 septembre 2020.

Monsieur le président proposera aux membres du Bureau de se positionner sur le compte rendu du bureau du 08 septembre 2020.

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 23 septembre 2020.

Monsieur le président proposera aux membres du Bureau de se positionner sur le compte rendu du bureau du 22 septembre 2020.

Aoousé de réception en préfecture
014-200069524-20200929-20200929\_1DECAR
Date de télétranzion : 13/10/2020
Date de réception préfecture : 13/10/2020
Date de réception préfecture : 13/10/2020

# DECIDE

. ARTICLE 1 : D'APPROUVER les comptes rendus des bureaux décisionnels du 08 septembre et du 22 septembre 2020.

> Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



Ai

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 29 septembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 22 septembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20200929-2: ST\_COPIL SUIVI DES TRAVAUX DES DIVERS CHANTIERS: DESIGNATION DES MEMBRES PSLA VB – GYMNASE VB – MSAP VB – PSLA VA – PSLA CA

Suite à la commission Service Technique du 28 septembre 2020, il sera proposé de désigner en bureau les membres des COPIL suivants pour le suivi des différents chantiers comme suit :

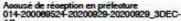
Aousé de réception en préfecture 014-200089524-20200929-20200929\_2DEC-Al Date de télétransmission : 13/10/2020

	Gérard LEGUAY
GYMNASE VILLERS-BOCAGE	Yves CHEDEVILLE
	Philippe PELLETIER
	Michel WINTZ
	Cédric MARIE
MSAP VILLERS BOCAGE	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Michel LEMAZIER
	Alexandre LEBASTARD

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

 ARTICLE 1: DE VALIDER la composition des COPIL – suivi des travaux des différents chantiers concernant le service technique. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



AR

Date de télétransmission : 13/10/2020 Date de réception préfecture : 13/10/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 29 septembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 22 septembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Jean-Yves BRECIN Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20200929-3: ENV\_MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC

Contexte: Le service a été sollicité à plusieurs reprises pour effectuer un second contrôle dans le cas d'une vente. L'objectif étant de déclasser l'installation en A ou B pour rendre le dossier éligible aux subventions de l'AESN.

<u>Proposition du service</u>: Fiche Déclarative issue du PANANC à remplir par le propriétaire vendeur ou son représentant en amont du contrôle et à transmettre au technicien le jour du diagnostic.

Il est proposé au bureau de modifier le réglement du SPANC selon les modalités présentées ci-dessous : Modification de l'article 19 du réglement du SPANC par l'ajout du paragraphe suivant :

Article 19 : Responsabilités et obligations du vendeur et de l'acquéreur

« Le propriétaire vendeur ou son représentant devra remplir la fiche déclarative PANANC en amont du contrôle de vente et il devra le transmettre au technicien le jour du diagnostic.

Le propriétaire vendeur s'engage sur les données transmises et le rapport établi à l'issue du diagnostic ne sera plus modifiable. » Aoousé de réception en préfecture
014-20009524-20200929-20200929\_3DECAR
Date de télétransmission : 13/10/2020

# DECIDE

- ARTICLE 1: DE MODIFIER le règlement du SPANC comme indiqué ci-dessus ARTICLE 2: D'AUTORISER le président à signer les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



# Bureau décisionnel du 03 novembre 2020



de télétransmission : 17/11/2020 de réception préfecture : 17/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 **ETAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents. membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Etaient absents:

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201103-1 AG APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 06 octobre 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionnel du 29 septembre 2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### DECISION 20201103-2 AG\_MODIFICATION DE LA COMMISSION PROPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE

Par mail reçu le 14 octobre 2020, Monsieur Thierry JALOUX nous fait part de son souhait de se retirer de la commission Prospective et animation territoriale.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-2DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

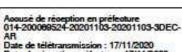
Commission Prospective e Président de commission		The state of the s			
Mardi 17h30					
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prenom		
CC - Le Mesnil - au - Grain	Madame	SOLIER	Annick		
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINT-LO	Patrick		
CC - Brėmoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain		
CC - Parfouru-sur-Odon	Moosieur	PICCAND	David		
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas		
CC - Val-d'Arry	Monsieur	VENGEONS	Christian		
CM - Aurseulles	Monsieur	QUILICHINI	Yves		
CM - Cahagnes	Monsieur	LEVEQUE	Georges		
CM - Caumont sur aure	Madame	JUEL	Madeleine		
CM - Villy - Bocage	Monsieur	MARIE	Amaud		
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	GIDEL	Françoise		
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès		

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE VALIDER la modification de la commission Prospective et Animation Territoriale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Etaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-3: DEV TOU TOURISME: COPIL TOURISME DEFINITIONS DES AXES STRATEGIQUES

Afin de réfléchir sur les axes de stratégies touristiques souhaites, la commission Développement Economique et Tourisme propose au bureau d'instituer un Comité de Pilotage composé des membres suivants:

- Madame Stéphanie LEBERRURIER
- Monsieur Nicolas BARRAY 0
- Monsieur Dominique FAUSSER 0
- Madame Valérie LAMBERT o
- Monsieur Georges LEVEQUES
- Les agents de la communauté de communes :
- La directrice générale des services 0
- Le coordinateur du service développement économique
- Le(a) référent(e) tourisme

La première réunion de ce COPIL se tiendra le 09 décembre 2020.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-3DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

# Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1 :DE VALIDER la composition du COPIL Tourisme.

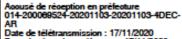
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY



gné par : Gerard Leguay ate : 16/11/2020







#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-4 : URBA\_SCOT\_PLAN PAYSAGE: CREATION DU COMITE DE PILOTAGE

Afin d'établir les fiches actions et d'animer le Plan Paysage, la Commission Urbanisme SCoT propose au bureau d'instituer un Comité de Pilotage composé des membres suivants :

- M. HAURET;
- M. BRECIN;
- M. BROUNAIS;
- M. LEFORESTIER ;
- M. LEFRANC;
- M. LIREUX ;
- M. ROUSSEL;

Les agents de la communauté de communes :

- Le directeur du pôle ;
- La coordinatrice du service urbanisme : Mme LEMOINE ;
- La chargée de mission urbanisme et paysage Mme MATHIEU.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-4DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

# DECIDE

ARTICLE 1: DE VALIDER la composition du COPIL Plan paysage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-5DEC-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 **ETAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Etaient absents:

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201103-5: VCR CESSION D'UN CAMION BENNE A ORDURES MENAGERES

Dans le cadre du renouvellement du parc des BOM, une proposition de rachat de la BOM CV 896 YK a été faite par l'EURL C.A.E domiciliée à Fleury-sur-Ome.

Le montant de la reprise est évalué à 5 000€ TTC.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

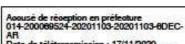
# DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la proposition de reprise de 5 000€ faîte par l'EURL C.A.E pour la BOM immatriculée CV896YK;

immatriculée CV896YK;

ARTICLE 2: D'AUTORISER le président à signer tous les documents afférents.
Signe par : Gerard Leguay
Date : 16/11/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-6: PAT PCAET: DESIGNATION MEMBRES COTECH

<u>Contexte</u>: Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Pré-Bocage Intercom, un comité technique d'élus, d'agents et d'acteurs locaux doit être mis en place afin de suivre la mise en ceuvre du plan d'actions.

Pour rappel : Le PCAET, adopté en février 2020) est élaboré pour 6 ans avec un bilan à miparcours.

- La communauté de communes est accompagnée à fitre gracieux par le SDEC Energie pour la mise en œuvre et le suivi du PCAET avec lequel elle a conventionné.
- M. Jean-Yves Brécin a été désigné Elu Référent PCAET et Mme Cathy Pingault, agent référent.
   PCAET.

La commission Prospective et Animation territoriale, réunie le 6 octobre 2020 propose les membres suivants :

Le Président et les membres du Bureau de Pré-Bocage Intercom :

- M. Gérard Leguay
- Mme Christine Salmon
- Mme Stéphanie Leberrurier
- M. Christophe Le Boulanger

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-6DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

- M. Jacky Godard
- Mme Sandra Lemarchand
- M. Jean-Yves Brécin
- M. Marcel Pétré
- M. Christian Hauret
- M. Yves Chedeville
- M. Bruno Delamare

Les membres de la Commission Prospective :

- Mme Françoise Gidel-Blanchet
- Mme Agnès Leneveu-Le-Rudulier
- M. Amaud Marie
- M. Patrick Saint-Lô
- Mme Annick Solier
- M. Christian VENGEONS

Les agents de la communauté de communes :

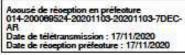
- Directrice générale des services, directeurs adjoints, directeurs de Pôles, coordinateurs des commissions thématiques : cadre de vie, culture, développement économique et tourisme, enfance et jeunesse, environnement, prospective et animation territoriale, services techniques, urbanisme et Scot, valorisation-collecte et recyclables.
- Les représentants de l'Etat :
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

ARTICLE 1: DE VALIDER la composition du COTECH pour le PCAET et de valider comme suit la commission.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11** AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-7 : CDV PONTS 14 MAI ET 12 NOVEMBRE : AGENCES POSTALES ET POINTS INFO14

La commission Ressources a proposé la fermeture pour pont des bureaux administratifs de Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon les vendredis 14/05/21 et 12/11/21.

La commission Cadre de vie propose de ne pas imposer de jour de pont obligatoire aux agents des agences postales, eu égard au fait qu'elles sont ouvertes le samedi matin et que 2 jours de fermeture entrainerait une fermeture simultanée des agences sur 5 jours.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER pour les agents des agences postales Exception aux ponts Date : 16/11/2020 Qualité : President

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-8: CDV\_HABITAT: SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » INHARI

Dossiers de subventions :

- 1 Dialan sur Chaîne (Jurques),
- 1 Les Monts d'Aunay (Ondefontaine).

Versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité, (sans le vote de Yves CHEVVILLE)

#### DECIDE

ARTICLE 1: DE VALIDER le versement des subventions aux nouveaux dossiers d'aides de l'ANAH

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-8DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



AR

Date de rélétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201103-9: FIN\_ BUDGET DECHETS RECYCLABLES\_ ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Pour le budget 89512 - Déchets-Recyclables, il s'agit de 2 listes :

- Au titre des Admissions en non-valeurs : article 6541 Liste de 87 pièces pour un montant de 4 167,47€ et une liste de 20 pièces d'un montant de 684.92€.
- Au titre des Créances éteintes : article 6542 Liste de 27 pièces pour un montant de 1 750,55€.

Rappel de l'historique et du BP 2020

Articles	CA 2019	Proposition 2020	BP 2020
6541_Admissions en Non valeurs	3 381,88 €	4 852,39 €	5 500,00€
6542_Créances éteintes	2815,71€	1 750,55€	5 200,00€
Total	6 197,59€	6 602,94 €	10 700,00€

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

Aoousé de réception en préfecture 014-200089524-20201103-20201103-9DEC-AR Date de télétransmission : 17/11/2020 Date de réception préfecture : 17/11/2020

 D'ADMETTRE en non-valeur les fitres sur les états proposés par Madame la Trésorière Principale représentant une somme globale de 4 852.39€ pour « créances admises en non-valeur » (poursuites sans effet mais toujours récupérables) au 6541 sur le budget Déchets et recyclables

 D'ADMETTRE en créances éteintes les titres sur les états proposés par Madame la Trésorière Principale représentant une somme globale de 1 750,55€-au 6542 du budget du Déchets et recyclables.

> Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 03 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléquée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 27 octobre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 **ÉTAIENT PRESENTS: 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION: 11**

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201103-10: FIN\_ BUDGET SPANC\_ ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Pour le budget 89501 - SPANC :

- Rappel de l'historique et du BP 2020
- Au titre des Admissions en non-valeurs : article 6541\_ liste de 3 pièces pour un montant de 295.00

#### Rappel de l'historique et du BP 2020

Articles 2019	CA	Proposition 2020	BP 2020
6541_Admissions en non-valeurs	371.86	295.00	1 000.00
6542_Créances_éteintes	0.00	0.00	500.00
TOTAL	371.86	295.00	1 500.00

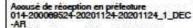
Aoousé de réception en préfecture
014-200069524-20201103-20201103-10DECAR:
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020
Date de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, a l'unanimité,

# DECIDE

 D'ADMETTRE en non-valeur les titres sur les états proposés par Madame la Trésorière Principale représentant une somme globale de 295.00 € pour « créances admises en non-valeur » (poursuites sans effet mais toujours récupérables) au 6541 sur le budget SPANC.

> Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

# Bureau décisionnel du 24 novembre 2020



Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 24 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 17 novembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Etaient absents:

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201124-1 AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 03 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 10 novembre 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionnel du 10 novembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME Signé par : Gerard Leguay Date : 01/12/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 24 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 17 novembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau :

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201124-2 CDV\_HABITAT\_ SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

#### Contexte :

Monsieur le président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

#### Permanences :

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h ;
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé): le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h.
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h.

Objectif: Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Nouveaux dossiers: Dialan-sur-Chaîne (2), Les Monts d'Aunay (2), Caumont sur Aure (1), Val d'Arry

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124\_2\_DEC -AR Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020

(1), Villers Bocage (1).

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

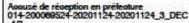
ARTICLE 1 : D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier; avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH);

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3: DE PRECISER que les montants sont inscrits au budget principal 2020;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 24 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 17 novembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

#### DECISION 20201124-3 : EJ CTG : VALIDATION CTG

#### Définition d'une CTG

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Concernant notre territoire, le choix a été fait de travailler sur 5 axes :

- Petite enfance;
- Enfance, jeunesse;
- Parentalité ;
- Accès aux droits et aux services ;
- Animation de la vie sociale.

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124\_3\_DEC

-AR Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020

#### Synthèse du diagnostic

La Communauté de communes Pré Bocage Intercom est un territoire où se concentre près de 25 000 habitants. La Communauté de communes se caractérise par un tissu de petites communes faiblement peuplées et de trois communes qui concentrent plus de 40 % de la population, à savoir : Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage et Caumont-sur-Aure. Le territoire est fortement représenté par les familles puisqu'on en dénombre quasiment 7100 et que beaucoup d'entre elles sont allocataires Caf. Il est important de souligner que les jeunes de moins de 15 ans sont très nombreux (plus de 21 % la population) et que le taux de natalité est important et reste supérieur à la moyenne départementale.

Il existe d'ailleurs un enjeu fort sur la parentalité et plusieurs actions sont ainsi prévues par les collectivités pour travailler sur cet axe et pouvoir au mieux accompagner les parents dans leur fonction éducative. Concernant la petite enfance, une commission de travail se mettra en place, pilotée par la Communauté de communes, avec les différentes collectivités concernées, pour échanger sur l'accueil collectif afin d'avoir une politique plus concertée au bénéfice des familles. Certains services, notamment les Ram (Relais Assistants Maternels), verront leurs conditions d'accueil du public améliorées à travers la réalisation de travaux en partie soutenus par la Caf.

Enfin, la Communauté de communes va travailler sur la mobilité qui est une problématique transversale.

Plusieurs Communes que sont Aurseulles, Caumont sur Aure, les Monts d'Aunay et Villers-Bocage sont partenaires de cette Ctg et travailleront avec la Caf pour maintenir leurs structures et réfléchir à de nouvelles actions au regard des besoins identifiés dans le cadre du diagnostic partagé. Certains projets sont d'ailleurs déjà en cours comme par exemple le Laep (Lieu d'accueil parents-enfants), avec une ouverture prévue en 2021, ou la Maison Citoyenne sur Caumont-sur-Aure.

#### Champ d'intervention

La Communauté de communes Pré Bocage Intercom et les Communes d'Aurseulles, de Caumont sur Aure, des Monts d'Aunay et de Villers Bocage mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

#### Celles-ci concernent:

#### Pour la Communauté de communes Pré Bocage Intercom :

Le maintien de l'offre existante :

- 3 Ram,
- 6 accueils de loisirs sans hébergement,
- 3 locaux ados.

La réflexion sur l'évolution du poste de fonction de coordination et de coopération.

#### Pour la commune d'Aurseulles :

Maintien de l'offre existante :

1 Espace de vie sociale.

#### Pour la Commune de Caumont sur Aure :

Maintien de l'offre existante :

- 1 Espace de vie sociale ;
- 1 Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas);
- L'ouverture d'un Lieu d'accueil enfant parent ;
- La mise en œuvre du projet de la "Maison citoyenne" regroupant différents services dont l'Evs (Espace de vie sociale) Anacrouses, le Ram, l'Espace public numérique (Epn), le Point info 14, le local ados et la médiathèque.

### Pour la Commune des Monts d'Aunay :

Maintien de l'offre existante :

1 Multi accueil Psu d'une capacité de 13 places.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124\_3\_DEC -AR Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020

#### Pour la Commune de Villers Bocage :

- Réflexion sur le développement d'un Evs ;
- Réflexion autour d'un projet de Clas.

Les différents éléments (projet de convention, fiches actions et éléments budgétaires) sont disponibles sur l'espace élus.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

#### DECIDE

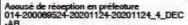
ARTICLE 1 : DE VALIDER les éléments de la convention territoriale globale

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention territoriale globale

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les dépenses et recettes relatives à ce projet seront inscrites au budget principal 2021.;

ARTICLE 4: D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME



Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 24 novembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 17 novembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 11 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201124-4 : DEV\_TOU\_ZAE : PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1 560 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE

- Vu la déclaration d'intention d'acquisition du 9 avril 2020 de la SCI GRICOURT portée par Monsieur Tony GRICOURT, exposée en commission développement économique du 27 mai 2020
- Considérant les activités existantes dans la ZAE de Villers-Bocage et plus largement dans le Pré-Bocage, et les composantes complémentaires du projet de Monsieur Tony GRICOURT,
- Considérant le parc immobilier d'entreprises existant et le besoin de construction d'un bâtiment adapté aux besoins du projet porté par Monsieur Tony GRICOURT

### Contexte

- Le lot demandé par la SCI portée par Monsieur Tony GRICOURT se trouve dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage
- Lot n°7 référencé dans le permis d'aménager PA01475220D0001, ex AL 0060-65
- Surface d'environ 1 560 m²
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m²

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124\_4\_DEC -AR Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020



# Objectifs

- Entreprises :
  - Implantation de deux entreprises tertiaires AERO-COURTAGE (assurances) et RHP-Consultants (prestataire RH et gestion externalisée de la paie), via la SCI GRICOURT, ou toute société portant ce projet
- Programme prévisionnel :
  - o 220 m² de bureaux sur un seul niveau, avec possibilité de construire un deuxième niveau pour doubler la surface de bureaux
  - o 10 places de parking

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: DE CEDER le lot n°7 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (PA01475220D0001) d'une contenance d'environ 1 560 m² aux conditions suivantes :

- Prix unitaire: 15 € HT / m²;
- Coût d'acquisition estimé : 1 560 x 15 = 23 400 € HT;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m² [juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre cet avis. Néanmoins, lorsque le prix exposé à l'acquéreur diffère, il doit être justifié.];
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur [démarches et prise en charge financière relative à la fourniture et à la pose des coffrets d'électricité, boîtier télécom, citemeau et compteur d'eau potable, etc.];
- Accès à créer à la charge de l'acquéreur ;
- Destination: implantation de deux entreprises tertiaires AERO-COURTAGE (assurances) et RHP-Consultants (prestataire RH et gestion externalisée de la paie), via la SCI GRICOURT,

Acousé de réception en préfecture
014-20009524-20201124-2-DEC
014-20009524-20201124-2-DEC
015-20009524-20201124-2-DEC
025-20009524-20201124-2-DEC
025-20009524-2-DEC
025-200095 d'activité et aménagement d'un parking VL;

Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix fixé dans cette décision, en cas de caducité du permis de construire et conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le président à signer tout document y afférent et notamment la promesse de l'acte de vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 01/12/2020

# Bureau décisionnel du 15 décembre 2020

POLECOMO DE PROPERTO DE LA PROPERTO DEL PROPERTO DE LA PROPERTO DEL PROPERTO DE LA PROPERTO DEL PROPERTO DEL PROPERTO DE LA PROPERTO DEL PROPERTO DEL PROPERTO DE LA PROPERTO DE LA PROPERTO DEL PROPERTO



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Etaient absents:

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201215-1 AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 24 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 01 décembre 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionnel du 24 novembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Ouplité : President

Le Président, Gérard LEGUAY

coust de ricoption en printosar 14-200062624-20201215-20201215-2\_DEC-AM late de titilitanamicason : 25/12/2020 late de ricoption prifecture : 25/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-2 AG\_ AG\_REGLEMENT DE LA STRUCTURE REGLEMENT INTERIEUR

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (seuil fixé par l'art. L 2121-8 du CGCT modifié à compter du 1er mars 2020 par la loi Notre du 9 août 2015) doivent adopter leur règlement intérieur.

Tous les EPCI et tous les SMF sont également concernés par cette obligation (art. L 5211-1 du CGCT modifié par la loi Notre – art. L 5711-1 du CGCT). Ce délai variera donc selon que le conseil municipal aura été élu à l'issue du premier ou du second tour des élections de mars prochain.

Le règlement intérieur précédemment en vigueur peut être adopté dans les mêmes termes ou faire l'objet de modifications. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. Le règlement intérieur a été présenté à la conférence des maires le 02 décembre demier.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

Accessi de réception en préfecture 014-200000524-20201215-20201215-2 DEC-AM Date de Héteranorisains : 2012/2020 Date de réception préfecture : 2012/2020

# <u>ARTICLE 1</u>: DE SE POSITIONNER sur la validation du règlement de la structure et du règlement intérieur.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

ACCEST DE PROPERTI DE PROPERTI DE CAPITATION DE CAPITATION



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du hureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201215-3 DEV\_TOU\_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 2852 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

# Contexte:

- Les deux lots demandés par la SCI portée par Monsieur Jean-Luc ROBIN se trouvent dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage;
- Lots n°11 et 12 référencés dans le permis d'aménager PA01475220D0001, ex AL 0053-55-60
- Surface d'environ 2 852 m² (1 347 + 1 505);
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m².

Accust de riception en prifecture 014-200060524-20201215-20201215-3-05C-API Date de Militarramicason : 26/12/2020



### Objectifs:

- Implantation de l'enseigne commerciale BIOCOOP, via la SCI ROBIN, ou toute société portant ce projet,
- Programme prévisionnel :
- 450 m² de commerce et stockage,
- 50 places de parking.

Gérard LEGUAY précise le fait que cette cession est exclusivement pour le projet Biocoop.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE CEDER le lot au profit de la SCI ROBIN et <u>exclusivement pour le projet</u> <u>BIOCOOP</u> exposé préalablement aux conditions suivantes :

- Découpage d'un lot dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage);
- Superficie estimative des lots n°11 et 12 : environ 2 852 m²;
- Avis de France Domaine: 15 € HT / m²;
- Prix unitaire négocié à 18 € HT/m² pour les motifs suivants : pression foncière, emplacement stratégique et grande visibilité;
- Coût d'acquisition estimé : 51 336 € HT :
  - + Accès à créer à la charge de l'acquéreur ;
  - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
  - + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur;
  - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citemeau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle.
- Destination : bătiment commercial porté par la SCI ROBIN ;

Accust de réception en prétecture 014-20000654-20201215-3600215-3-05C-Ar Date de Hélitamamicsion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020

- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;
- Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

014-200009524-20201215-20201215-4-API Date de Méltranamicason : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201215-4 : DEV\_TOU\_ ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1185 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

# Contexte:

- Le lot demandé par la SCI portée par Monsieur Anthony MARY se trouve dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage;
- Lot n°4 référencé dans le permis d'aménager PA01475220D0001, ex AL 0053-55-60;
- Surface d'environ 1 185 m²;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m²;

Accept de réception en préfecture 014-20000624-20201215-20201215-4-AP Date de Méteuromicaion : 26/12/2020 Date de réception préfecture : 26/12/2020



# Objectifs:

- Implantation de l'entreprise commerciale et artisanale AN-GLASS (remplacement et réparation de pare-brise), via la SCI portée par Monsieur Anthony MARY, ou toute société portant ce projet,
- Programme prévisionnel :
  - 50 m² / accueil et bureaux ;
  - 345 m²/ atelier;
  - 55 m² / stockage ;
  - 10 places de parking.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE CEDER le lot au profit de la SCI portée par Anthony MARY et pour le projet exposé préalablement aux conditions suivantes :

- Découpage d'un lot dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
- Superficie estimative du lot n°4 : environ 1 185 m²
- Avis de France Domaine : 15 € HT / m²
- Prix unitaire négocié à 18 € HT/m² pour les motifs suivants : pression foncière, emplacement stratégique et grande visibilité
- Coût d'acquisition estimé : 21 330 € HT
  - + Accès à créer à la charge de l'acquéreur
  - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Accust de réception en préfecture 014-2000es524-20201215-20201215-4-AR Date de Vétits numéricion : 29/12/2020 Date de réception préfecture : 29/12/2020

- + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
- + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citemeau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle
- Destination : bâtiment commercial et artisanal porté par la SCI sous la responsabilité de Monsieur Anthony MARY
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire
- Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant

<u>ARTICLE 2</u>: D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président, Gérard LEGUAY

> > Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Dualité : President

014-20006624-20201215-20201215-5-DEC-AM Date de Militranomiccion : 25/12/2020 Date de réception préfecture : 25/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-5 : EJ\_PEL : PROPOSITIONS D'AXES DE TRAVAIL

Le PEL est une politique éducative transversale, globale et éducative, menée en direction des enfants et des jeunes. Le Projet Educatif Local sert de référence et constitue un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et un public.

En 2019 et 2020, Pré-Bocage Intercom a réalisé son diagnostic partagé (commun avec diagnostic pour la CTG):

- Etude des données INSEE
- Questionnaire aux familles -1026 réponses
- Entretiens avec les professionnels
- Réunions participatives par bassin de vie
- Débats en commission Enfance-Jeunesse

Cette étape a permis d'identifier certains besoins sur le territoire, et de dégager 3 grands axes de travail :

- Accompagner l'individu dans sa construction (« bien grandir »),
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- Renforcer la dynamique territoriale autour des questions de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Accusti de réception en préfecture 914-200000024-20201215-20201215-6-DEC-API Date de téléforamenicaire : 2012/2020 Date de réception préfecture : 2012/2020

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

# ARTICLE 1: DE SE POSITIONNER FAVORABLEMENT sur ces orientations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdifs. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance. Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20201215-6 : ST\_DESIGNATION DES MEMBRES CHANTIERS 31 RUE DE VIRE - PSLA VB - PSLA VA - PSLA CA

Il est proposé aux élus la création de plusieurs comités de pilotage dédié à la construction des bâtiments, le but étant d'échanger de manière régulière, si besoin, entre élus et technicien. Ces comités seront composés de 3 élus membres de la commission, en plus de M. Chedeville, Vice-Président et de Mr LEGUAY, Président. Les projets seront répartis entre élus en fonction du type de bâtiment (PSLA, MSAP, Equipement sportifs).

Accust de réception en préfecture 014-20000854-20201215-20201215-6-05C-AP Date de Vélétranamicaion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

A la suite de la commission du Service Technique du 23 novembre 2020, les différents membres des COPIL ont été désignés comme suit :

2000/26000	Gerard LEGUAY
31 rue de Vire :	Yves CHEDEVILLE
	Christian VENGEONS
Accuell aux entreprises     Extensions des services	Pescal MARIE
- Extensions des services	Serge SORNIN
	Gerard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
PSLA Villers-Bocage	Michel LEWAZIER
	Philippe LEMONNIER
	Pescal MARIE
	Gérard LEGUAY
125000000000000000000000000000000000000	Yves CHEDEVILLE
PSLA Vel-d'Amy	Christian VENGEONS
	Alexandre LEBASTARD
	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
PSLA Coumont-sur-Aure	Gullaume DUJARDIN
	Michel GENNEVIEVE
	Thieny ROHAUT
	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
035 03575	Alexandre LEBASTARD
Gymnese VIIIero-Bocage	Michel LEWAZIER
	Pascal MARIE
	Dominique LIREUX

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1 : DE SE POSITIONNER sur la validation de la composition des différents COPIL.



Accust de receptor en primetat de 014-2000es624-20201215-20201215-7-DEC-Al Date de Métramonicaton : 25/12/2020 Date de réception préfecture : 25/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-7: ST\_DETR DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commission a été consultée concernant la demande de DETR sur les travaux d'investissement de voirie 2021. L'instance est favorable à la demande de la subvention pour l'année à suivre.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

## DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER le président à demander la subvention de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le programme voirie 2021

ARTICLE 2: D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Le Président, Gérard LEGUAY

Access de reception en principale 014-200060524-20201215-20201215-8-DEC-Ar Date de Métranomicon : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-8: CULT\_SAISON CULTURELLE 2021-2022: DEFINITION DU FIL ROUGE

Réflexion sur un fil rouge pour l'année 2021-2022, qui permet :

- De passer un message, d'aborder un sujet que les élus jugent utile de traiter au sein de la communauté de communes.
- Bien que la thématique choisie, guidera la programmation, il est précisé que celle-ci ne sera pas l'unique sujet abordé sur la saison culturelle 2021-2022, le fil rouge permettant en effet de venir proposer des actions sur cette thématique.

Ce fil rouge oriente les thématiques dans le cadre de l'appel à projets culturels. Cet appel à projet sera lancé en mars 2021.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

ARTICLE 1: DE SE POSITIONNER sur la thématique de la saison 2020-2021 qui serait « bas

Accust de réception en prétecture on 4.200000524-20201215-20201215-5-DEC-AM Date de Méthanamicaion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 28/12/2020

les masques ».

# ARTICLE 2: D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accept de réception en prétecture 014-200000204-20201215-20201215-0-06C-AP Date de téléforacemission : 28/12/2020 Date de réception préferchers : 28/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-9 : CDV\_NUMERIQUE ATELIERS OUVERTS A TOUS : DEBUT DES ATELIERS (CONTEXTE COVID)

Les ateliers numériques ouverts à tous devaient démarrer en novembre.

En vu du contexte actuel (COVID), le démarrage a été retardé. Il est proposé le démarrage en respectant les consignes sanitaires : avec 4 personnes par atelier, soit possibilité d'accueillir 24 personnes par semaine.

- L'association pourra, selon l'évolution du contexte sanitaire, proposer de remplacer les permanences par les ateliers en petits groupes de 4 personnes. Cela permettra d'ouvrir plus de cessions de formation et d'accueillir un nombre plus important de participants par site.
- PC des ateliers numériques ouverts à tous et des ateliers numériques intergénérationnels ont été mis à disposition des agents de PBI pour le télétravail.
- Participants: 18 personnes ne sont pas équipées de PC.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE SE POSITIONNER sur le lancement des ateliers numériques ouverts à tous

Accept de réception en préfecture 914-200000024-20001215-20001215-0-06C-AM Date de télépteremission : 20102000 Date de réception préfecture : 20102000

# ARTICLE 2: D'AUTORISER le président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

014-200050624-20201215-20201215-10-DEC-AP Date de Métranomicaion : 26/12/2020 Date de Micapicon prifecture : 26/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accept de réception en prétecture on 4.200000524-20201215-20201215-10-DEC-AM Date de Métamanicaion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020

# DECISION 20201215-10: CDV\_SPORTS: CREATION ET PLANIFICATION COPIL

Secteur	Communes représentées	Membree
Secteur 1	« Les Monts d'Aunay »	Christine SALMON / Nathalie TASSERIT
Secteur 2	« Seulline », « Dialan sur Chaîne » et « Brémoy »	Anthony RIQUIER
Secteur 3	« Val de Drôme », « Saint Pierre du Fresne », « Cahagnes » et « Les Loges »	Alain QUÉHÉ
Secteur 4	« Caumont sur Aure »	Marie Jo LESENECHAL
Secteur 5	« Aurseulles », Saint Louet sur Seulles » et Amaye sur Seulles »	Pierre SALLIOT
Secteur 6	« Villy-Bocage », Villers-Bocage », « Tracy-Bocage », « Maisoncelles-Pelvey », « Epinay-sur Odon », Longvillers »	Cédric MARIE
Secteur 7	« Monts-en –Bessin », « Val d'Arry », Parouru-sur-Odon »	Philippe BAZIN
Secteur 8	« Landes-sur-Ajon », « Maisoncelles sur Ajon », « Malherbe-sur-Ajon », « Le Mesnil au grain », « Courvaudon », « Bonnemaison »	Thierry JALOUX

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE SE POSITIONNER sur la composition du « COPIL Subventions » cidessus sans les secteurs et les communes représentées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

Accept de réception en prétecture 014-200080524-20201215-20201215-11-AR Date de Vétterannesion : 26/12/2020 Date de réception prétecture : 26/12/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunaysur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 8 décembre 2020.

# NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11 ÉTAIENT PRESENTS : 10 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents: Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Étaient absents excusés : Christian HAURET

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DECISION 20201215-11: CDV\_HABITAT: SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

# Dossiers de subventions :

- 3 Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
- 2 Caumont sur Aure (Livry et la Vacquerie)
- 1 Maisoncelles Pelvey.

Versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

# DECIDE

Accept de réception en préfecture 014-200000624-20201215-20201215-11-At Date de Méteuromicaion : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020

# ARTICLE 1: DE SE POSITIONNER sur le versement de ces aides aux nouveaux dossiers d'aides de l'ANAH.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 24/12/2020 Qualité : President

# Arrêtés du président du 23 octobre 2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201023-20201023-1ARR

AR

Date de télétransmission : 26/10/2020 Date de réception préfecture : 26/10/2020

# ARRETE DU PRESIDENT 20201023-1

Le président de la communauté de communes Pré-Bocage Infercom,

Vull'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous se surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires :

Vuilla délibération n°20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président :

Considérant que l'intérêt, la commodité et le bon fonctionnement du service implique qu'une délégation de signature soit mise en place au profit de Madame Marie-Emmanuelle MARIE.

# ARRETE

Article 1º : [Madame Marie-Emmanuelle MARIE, coordinatrice du service Déchets-Recyclebles, est autorisée à signer, à compter de ce jour et pendant la durée du contrat la tient à Pré-Bocage Intercom, les autorisations de déplacement concernant les mesures gouvernementales relatives à la prése en charge sanitaire et à la prévention de lous les comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de transmission de la Covid-19. Monsieur le président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marie-Emmanuelle MARIE pour la signature des autorisations de déplacement pendant toute fa durée des mesures gouvernementales liées à la Covid-29.

Article 2 : Le présent arrêté sara :

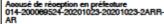
- Inscrit au registre des arrêtés du président ;
- ✓ Notifié à l'Intéressé ;
- ✓ Transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Les Monts d'Aunay,

Le 23 octobre 2020

Le Président Gérard LEGU

Maison de services au publici. 31 Ruo de Vire Aunay sur Odon 14260 Les Monte d'Aunay. 178 : 02 31 77 57 40 Court et : es.ags@poi 4 fr



Date de télétransmission : 26/10/2020 Date de réception préfecture : 26/10/2020



# ARRETE DU PRESIDENT 20201023-2

Le président de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, per arrêté, délégation de alguature à certains fonctionnaires ;

Vulla délibération n°20200718-3 en date du 16 juillet 2020 podant élection du président ;

Considérant que l'intérét, la commodité et le bon fonctionnement du service implique qu'une délégation de signature soit mise en place au profit de Monsieur Allan MARIE.

# ARRETE

Article 1°: Monsieur Allan MARIE, coordinateur du service Technique, est autorisé à signer, à compter de ce jour et pendant la durée du contrat le lient à Pré-Bocage Intercom, les autorisations de déplacement concernant les mesures gouvernementales relatives à la prise en charge sanitaire et à la prévention de tous les comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de transmission de la Covid-19. Monsieur le président donne, sous sa surveillarice et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Allan MARIE pour le signature des autorisations de déplacement pendant toute la durée des mesures gouvernementales liées à la Covid-19.

Article 2: Le présent amêté sera .

- ✓ Inscrit au registre des arrêlés du président :
- ✓ Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Les Monts d'Aunay, Le 23 octobre 2020

Le Président 5

Maison de services au publicir 31 Rue de Vire Aunsyleur-Odon 14260 Les Monts d'Aunsy Tél: 02 31 77 87 48 Cournet : saudge@cbi14.fr



# ARRETE DU PRESIDENT 20201023-3

La président de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des coxlectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, per arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires :

Vulla délibération n°20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président ;

Considérant que l'intérêt, la commodité et le bon fonctionnement du service Implique qu'une délégation de signature soit mise en place au profit de Madame Sophie BIANCHI.

# ARRETE

Article 1<sup>st</sup> : Madame Sophie BIANCHI, Directrice Générale Adjointe du pôle Aménagement du Territoire et Décheis, est autorisée à signer, à compter de ce jour et pendant la durée du contrat le llant à Pré-Bocage Intercom, les autorisations de déplacement concernant les mesures gouvernementales relatives à la prise en charge sanitaire et à la prévention de tous les comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de transmission de la Covid-19. Monsieur le président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Medeme Sophie BIANCHI pour la signature des autorisations de déplacement pendant toute la durée des mesures gouvernementales liées à la Covid-19.

Article 2 : Le présent airêté sera :

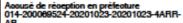
- Insort au registre des arrêlés du président ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'État.

Fait à Les Monts d'Augay, Le 23 octobre 2020

Le Président

Gérard LEGU

Maison de services su publici- 31 Rue de Vire Auray-sur-Odor, 14280 Les Monts d'Aunay Tél : 02 21 77 57 49 Courriel : as.dgs@pbl14.fr



Date de télétransmission : 26/10/2020 Date de réception préfecture : 26/10/2020



# ARRETE DU PRESIDENT 20201023-4

Le président de la communauté de communes Pré-Bocage Intércom,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Valla délibération n°20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président ;

Considérant que l'intérêt, la commodité et le bon fonctionnement du service implique qu'une délégation de signature soit mise en place au profit de Madame Céline CASTEL.

# ARRETE

Article 1": Madame Cèâne CASTEL, Directrice Générale des Services, est autorisée à signer, à compter de ce jour et pendant la durée du contrat le llant à Pré-Bocage Intercom, les autorisations de déplacement concernant les mesures gouvernementales relatives à la prise en charge sanitaire et à la prévention de tous les comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de transmission de la Covid-19, Monsieur le président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Cèline CASTEL pour la akgnature des autorisations de déplacement pendant toute la durée des mesures gouvernementales liées à la Covid-19.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés du président ;
- ✓ Notifié à l'Intéressé;
- ✓ Transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Les Monts d'Aunay. Le 23 octobre 2020

Le Président Gérard LEGU

Maison de services au pubble - 31 Rue de Vire Aunay-sur-Odon 14280 Lee Monts d'Aunay. Te = 02.61 77:57.48 Court el : as.des@pbf 4.fr



# ARRETE DU PRESIDENT 20201023-5

Le président de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous se surveitance et sa responsabilité, par amélé, délégation de signature à certains fonctionnaires :

Yu la délibération n°20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président ;

Considérant que l'Intérêt, la commodité et le bon fonctionnement du service implique qu'une délágation de signature soit mise en place au profit de Madame Délphine BEYRAND.

# ARRETE

Article 1\* : Madame Delphine BEYRAND, Directrice du pôle Citoyanneté, est autorisée à signer, à compter de ce jour et pandant la durée du contrat le liant à Pré-Bocage Intercom, les autorisations de déplacement concernant les mesures gouvernementales relatives à la prise en charge sanitaire el à la prévention de tous les comportements de nature à augmenter ou favoriser les risqués de transmission de la Covid-19. Monsieur le président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de aigneture à Madame Delphine BEYRAND pour la signature des autorisations de déplacement pendant toute la durée des mesures gouvernementales liées à la Covid-19.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés du président .
- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Elat.

Fait à Lea Monts d'Aunay, Le 23 octobre 2020

Le Président Géra/d LEGU

Malson de services ou publici (31 Rue de Vire Auney our Ottor 14280 Les Monte d'Auney Tál : 02 01 77 57 48 Courie - as dgs@pb14.ir.

# Arrêté du président du 26 octobre 2020

Aoousé de réception en préfecture 01±20008954-2020108-20201028ARR-AR Date de télétransmission : 28/10/2020 Date de réception préfecture : 28/10/2020



### ARRETE PORTANT FERMETURE PARTIELLE DES GYMNASES INTERCOMMUNAUX

Le président de Pré-Bocage Intercom,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11.

Vu le code civil et notamment l'article 1,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que le virus SARS-COV-2, plus communément appelé COVID-19, est présent sur l'ensemble du territoire national.

Considérant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours,

Considérant que, dans sa déclaration du 22 octobre 2020, le premier ministre a annoncé l'extension au Calvados de mesures de restrictions, notamment la mise en place d'un couvre-feu et la fermeture de certains équipements,

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique et d'ainsi limiter la transmission de la Covid 19 et prévenir l'apparition de clusters,

# ARRETE

# ARTICLE 1:

Les équipements sportifs couverts suivants :

- Gymnase de Cahagnes,
- Gymnase de Caumont-sur-Aure,
- Gymnase de Les Monts d'Aunay,
- Gymnase de Val d'Arry,
- Gymnases de Villers-Bocage,

sont fermés à compter du samedi 24 octobre 2020 et ce, pour une période de 3 semaines renouvelables, conformément aux recommandations et consignes du Préfet du Calvados, sauf pour :

- les groupes scolaires et périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire;
- toute activité à destination exclusive des mineurs ;
- les sportifs professionnels et de haut niveau ;
- les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ;
- les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles;
- les épreuves de concours ou d'examens ;
- les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation ;

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201026-20201026ARR-AR Date de télétransmission : 26/10/2020 Date de réception préfecture : 26/10/2020



- les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire ;
- l'accueil des populations vulnérables et la distribution de repas pour des publics en situation de précarité ;
- l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination.

# Ils seront fermés sans exception de 21h à 6h.

### Les vestiaires sont fermés sans exception.

## ARTICLE 2:

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

## ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 26/10/2020,

Le président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 28/10/2020 Qualité : President

# Arrêté du président du 03 novembre 2020



Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020



### ARRETE PORTANT FERMETURE PARTIELLE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES INTERCOMMUNAUX

Le président de Pré-Bocage Intercom,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11,

Vu le code civil et notamment l'article 1,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ?

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Considérant que le virus SARS-COV-2, plus communément appelé COVID-19, est présent sur l'ensemble du territoire national.

Considérant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours,

Considérant que, dans sa déclaration du 28 octobre 2020, le président de la République a annoncé la mise en place de mesures de confinement et de restrictions,

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique et d'ainsi limiter la transmission de la Covid 19 et prévenir l'apparition de clusters,

### ARRETE

### ARTICLE 1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements suivants, recevant du public, couverts (de type X) ou de plein air (de type PA) du territoire <u>sont fermés au public à compter de ce jour :</u>

- Gymnase de Cahagnes,
- Gymnase de Caumont-sur-Aure,
- Gymnase de Les Monts d'Aunay,
- Gymnase de Val d'Arry,
- Gymnases de Villers-Bocage,
- Piste d'athlétisme du stade Roger Basset,
- Terrain multisports de Cahagnes,
- Terrain multisports de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé, Livry),
- Terrain multisports de Dialan sur Chaîne (Jurques),
- Terrain multisports de Les Monts d'Aunay (Aunay-Sur-Odon),
- Terrain multisports de Malherbe-Sur-Ajon,

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201103-20201103-2ARR-AR

Date de télétransmission : 04/11/2020 Date de réception préfecture : 04/11/2020



- Terrain multisports de Seulline (Saint Georges d'Aunay),
- Terrain multisports de Val de Drôme (Sept Vents),
- Terrain multisports de Villy Bocage,

### Seuls les publics prioritaires suivants peuvent y accéder munis d'une attestation :

- Les scolaires et les accueils périscolaires,
- Les étudiants STAPS,
- Les personnes en formation continue ou professionnelle,
- Les sportifs professionnels et toutes les populations accrédités dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel,
- Les sportifs de haut niveau et espoirs,
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale,
- Les personnes en situation de handicap.

### Les vestiaires restent fermés.

### ARTICLE 2 : SERVICES INTERCOMMUNAUX D'ACCUEIL D'ENFANTS ET DE JEUNES

Les RAM (relais assistants maternels) restent ouverts sur rendez-vous :

- RAM « Au Monts des Lutins » de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon),
  - RAM « A Pas de Lutins » de Villers-Bocage et de Missy,
  - RAM « A Petits Pas » de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé) et Dialan-sur-Chaine (Jurques).

Les ateliers des RAM peuvent être maintenus dans le respect des directives de la CNAF, avec inscription préalable obligatoire.

Les accueils périscolaires restent ouverts du lundi au vendredi :

- ALSH de Cahagnes,
- ALSH de Val d'Arry (Noyers-Bocage),
- ALSH de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé),
- ALSH de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon),
- ALSH de Villers-Bocage,
- Accueil jeunes de Caumont-sur-Aure,
- Accueil jeunes de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon),
- Accueil jeunes de Villers-Bocage.

### ARTICLE 3

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

### ARTICLE 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 5:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 03/11/2020,

Signé par : Gerard Leguay Date : (3/11/2020 Le prégleme : President Gérard LEGUAY

# Arrêté du président du 30 novembre 2020

Aoousé de réception en préfeoture 01±20008952±20201130-20201130-AR-AI Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfeoture : 30/11/2020



### ARRETE PORTANT REQUVERTURE PARTIELLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

Le président de Pré-Bocage Intercom,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11.

Vu le code civil et notamment l'article 1,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ?

Vu le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Considérant que le virus SARS-COV-2, plus communément appelé COVID-19, est présent sur l'ensemble du territoire national,

Considérant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours,

Considérant que, dans sa déclaration du 24 novembre 2020, le président de la République a annoncé la mise en place de mesures d'allègement du confinement et des restrictions,

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique et d'ainsi limiter la transmission de la Covid 19 et prévenir l'apparition de clusters,

### ARRETE

### ARTICLE 1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements suivants, recevant du public, couverts (de type X) ou de plein air (de type PA) du territoire <u>restent fermés au public</u>:

- Gymnase de Cahagnes,
- Gymnase de Caumont-sur-Aure,
- Gymnase de Les Monts d'Aunay,
- Gymnase de Val d'Arry,
- Gymnases de Villers-Bocage,
- Piste d'athlétisme du stade Roger Basset,
- Terrain multisports de Cahagnes,
- Terrain multisports de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé, Livry),
- Terrain multisports de Dialan sur Chaîne (Jurques),
- Terrain multisports de Les Monts d'Aunay (Aunay-Sur-Odon),
- Terrain multisports de Malherbe-Sur-Ajon,
- Terrain multisports de Seulline (Saint Georges d'Aunay),
- Terrain multisports de Val de Drôme (Sept Vents),
- Terrain multisports de Villy Bocage.

### Les publics prioritaires suivants peuvent accéder aux équipements sportifs de plein air (PA) et couverts (X) munis d'une attestation :

- Les scolaires et les accueils périscolaires,
- Les étudiants STAPS,
- Les personnes en formation continue ou professionnelle,

Aoousé de réception en préfecture 014-20006852-20201130-20201130-AR-AI Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020



- Les sportifs professionnels et toutes les populations accrédités dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel,
- Les sportifs de haut niveau et espoirs,
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale,
- Les personnes en situation de handicap.

### <u>Par dérogation, du 30/11/2020 au 14/12/2020, les établissements sportifs de plein air (PA) peuvent accueillir du public pour :</u>

- l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau,
- les groupes scolaires et périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire ou professionnelle,
- les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées,
- les formations continues ou des entraînements nécessaires pour le maintien des compétences professionnelles.

### <u>Les établissements sportifs de plein air (PA) peuvent également accueillir du public pour :</u>

- les activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures,
- les activités physiques et sportives des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.

Les activités physiques et sportives autorisées se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

Sauf pour la pratique d'activités sportives, les personnes de plus de onze ans accueillies dans ces établissements portent un masque de protection.

Les vestiaires collectifs sont fermés.

A compter du 15 décembre 2020, les activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures sera également possible dans les lieux de types couverts (X), dans le respect du couvre-feu.

### A compter du 15 décembre, les établissements sportifs ouverts ou couverts seront fermés de 21h à 7h.

### ARTICLE 2:

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

### ARTICLE 3:

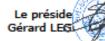
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 30/11/2020,

Signé par : Gerard Leguay Date : 30/11/2020 Qualité : President



# Arrêté du président du 16 décembre 2020

kouzil de riception en prifiecture 14-200068624-20201218-20201218-1\_AR-AI 14le de tjillframmission : 16/12/2020 1ale de riception prifiecture : 16/12/2020



### ARRETE PORTANT REOUVERTURE PARTIELLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

Le président de Pré-Bocage Intercom,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958.

Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et notamment les articles 10 et 11.

Vu le code civil et notamment l'article 1,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national,

Vu le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Vu le tableau des décisions sanitaire pour le sport valables du 28 novembre 2020 au 20 janvier 2021,

Considérant que le virus SARS-COV-2, plus communément appelé COVID-19, est présent sur l'ensemble du territoire national,

Considérant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours,

Considérant que, dans sa déclaration du 24 novembre 2020, le président de la République a annoncé la mise en place de mesures d'allègement du confinement et des restrictions,

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique et d'ainsi limiter la transmission de la Covid 19 et prévenir l'apparition de clusters,

### ARRETE

### ARTICLE 1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR

Les équipements suivants recevant du public de plein air (de type PA) du territoire :

- Piste d'athlétisme du stade Roger Basset,
- Terrain multisports de Cahagnes,
- Terrain multisports de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Eventé, Livry),
- Terrain multisports de Dialan sur Chaîne (Jurques),
- Terrain multisports de Les Monts d'Aunay (Aunay-Sur-Odon),
- Terrain multisports de Malherbe-Sur-Ajon,
- Terrain multisports de Seulline (Saint Georges d'Aunay),
- Terrain multisports de Val de Drôme (Sept Vents),
- Terrain multisports de Villy Bocage.

### Sont ouverts au public avec un protocole sanitaire renforcé selon les conditions suivantes :

- Personnes mineures : pratique encadrée sans contact autorisée sans limitation du nombre de participants.
- Personnes majeures : pratique auto-organisée sans contact et pratique encadrée sans contact autorisée sans limitation du nombre de participants.
- Publics prioritaires (sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA,

Accust de réception en prifecture 014-200068624-20201216-20201216-1\_AR-AI Date de Hélitransmission : 16/12/2020 Date de réception préfecture : 16/12/2020



personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire) : pratiques autorisées sans limitation du nombre de participants.

### Le respect du couvre-feu de 20h à 6h est obligatoire.

### ARTICLE 2 : EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS

Les équipements suivants, recevant du public, couverts (de type X) :

- Gymnase de Cahagnes,
- Gymnase de Caumont-sur-Aure,
- Gymnase de Les Monts d'Aunay,
- Gymnase de Val d'Arry,
- Gymnases de Villers-Bocage.

### Sont ouverts au public avec un protocole sanitaire renforcé selon les conditions suivantes :

- Personnes mineures : pratique encadrée sans contact autorisée sans limitation du nombre de participants.
- Publics prioritaires (sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire): pratiques autorisées sans limitation du nombre de participants.
- Personnes majeures : interdit.

### Le respect du couvre-feu de 20h à 6h est obligatoire. Les vestiaires restent fermés.

### ARTICLE 3:

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

### ARTICLE 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 5:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 16/12/2020,

Le président, Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 16/12/2020 Qualité : President

## Décision déléguée du 28 août 2020



PRÉ-BOCAGE INTERCOM-NORMANDIE

### DECISION DU PRESIDENT N°20200828-1

### OBJET: CONVENTION D'HONORAIRES AVEC HSDP AVOCATS

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil vers le Bureau et le Président de la communauté de communes.

Considérant les marchés de travaux référencés PBI-2018-014 (dit « extension des services ») et PBI-2018-015 (dit « accueil entreprises ») relatifs à la réhabilitation de bâtiment pour l'extension de bureaux au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon

Considérant les difficultés récurrentes avec le maître d'œuvre,

### DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De valider et signer une convention d'honoraire avec le cabinet HSDP Avocats afin d'étudier l'ensemble des possibilités précontentieuses relatives à l'exécution des missions du maître d'œuvre portant sur les marchés précités.

ARTICLE 2 : Précise que les honoraires horaires sont fixés à 150,00€HT et que les frais de rendezvous au siège de Pré-Bocage Intercom sont fixés à 75,00€HT.

ARTICLE 3: Madame la directrice générale des services et Madame la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Signé par : Gerard Leguay Date : 28/08/2020 Qualité : President

Fait à Les Monts d'Aunav

## Décision déléguée du 03 septembre 2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200904-20200903-1DELPR-DE

Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020

### DECISION DU PRESIDENT N°20200903-1

OBJET: MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE BATIMENT POUR L'EXTENSION DE BUREAUX AU 31 RUE DE VIRE – VALIDATION DE DEVIS.

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et le président de la communauté de communes,

Considérant les marchés de travaux référencés PBI-2018-014 (dit « extension des services ») et PBI-2018-015 (dit « accueil entreprises ») relatifs à la réhabilitation de bâtiment pour l'extension de bureaux au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon,

Considérant l'arrivée à posteriori de la publication des marchés d'un porteur de projet portant une mission de service public vitale pour le territoire de Pré-Bocage Intercom et son offre de soins,

Considérant l'évolution non prévisible des besoins techniques au regard de la nature spécifique des activités du porteur de projet. Qu'à cet égard, les quantités plus importantes que celles prévues aux marchés PBI-2018-014 et PBI-2018-015 sont essentiellement dues aux modifications de plans apportées par le porteur de projet,

Considérant, au regard de l'avancement des chantiers mais également des opérations en « vertical » entre les travaux de l'accueil entreprises (marché PBI-2018-015) et de l'extension de services (marché PBI-2018-014) la nécessité de conserver les mêmes opérateurs économiques et techniques, ces derniers étant majoritairement les mêmes sur les deux marchés,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau communautaire lors du bureau décisionnel du 23/06/2020,

### DECIDE

ARTICLE 1: De valider et signer les documents relatifs aux devis suivants :

### 1.1 Marché travaux PBI-2018-014 Accueil entreprises :

Assusé de réception en préfecture 014-200089524-20200904-20200903-1DELPR-DE

Date de télétranomicoion : 04/09/2020

Date de reception préfecture : 04/09/2020

	ACCUEIL ENT	REPRISES	Marché travaux PBP 2514 600 préfec				
N° lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC	
		518	18/02/2020	4 411,00 €	882,20	5 293,20 €	
		527	05/03/2020	4 459,01 €	891,80	5 350,81	
1	GROS-ŒUVRE	537	16/03/2020	9 592,00 €	1918,40	11 510,40	
		558	18/05/2020	4 987,99 €	997,60	5 985,59	
		559	18/05/2020	250,00€	50,00	300,00	
2	MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM	D03867	16/07/2020	0,00 €	0,00	0,00 €	
3	CLOISONS PLAFONDS PLATRE	287	17/02/2020	5 904,46 €	1180,89	7 085,35	
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	19131.07	20/05/2020	10 086,36 €	2017,27	12 103,63 €	
5	PLAFONDS SUSPENDUS	288	17/02/2020	1 977,16 €	395,43	2 372,59	
7	PEINTURE	D20-02-025	29/05/2020	125,50 €	25,10	150,60	
8	SOLS SOUPLES	2020/4538	11/03/2020	1 770,00 €	354,00	2 124,00 €	
vae 1	// doi:1000000000000000000000000000000000000	20 FRI 0250 A	09/03/2020	33 540,63 €	6708,13	40 248,76	
11	ELECTRICITE	20 FRI 0603 A	19/05/2020	1 603,05 €	320,61	1 923,66	
	PLOMBERIE	FLEV EL008395	20/03/2020	5 108,85 €	1021,77	6 130,62 6	
12	CHAUFFAGE VMC	FLEV EL008646	25/05/2020	17 109,77 €	3421,95	20 531,72 6	
			TOTAL	100 925,78 €	20185,16	121 110,94	

### 1.2 Marché travaux PBI-2018-015 Extension des services

	XTENSION DE	SERVICES	iviarche	travaux P	DF-2010	5-015
N° lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
		517	18/02/2020	-3 502,00 €	-700,40	-4 202,40 €
1	GROS-ŒUVRE	549	20/04/2020	4 987,99 €	997,60	5 985,59 €
2	MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM	D03868	16/07/2020	7 609,30 €	1521,86	9 131,16 €
7	PEINTURE	DEV4181	28/05/2020	714,00 €	142,80	856,80 €
8	SOLS SOUPLES	2020/4539	11/03/2020	800,00€	160,00	960,00 €
9	ETANCHEITE LANTERNAUX	19-313-3	11/03/2020	-605,14 €	-121,03	-726,17 €
10	ELECTRICITE	20 FRI 0394 B	27/05/2020	8 905,89 €	1781,18	10 687,07 €
	PLOMBERIE	FLEV EL009235	20/08/2020	2 150,96 €	430,19	2 581,15 €
11	CHAUFFAGE VMC	FLEV EL009236	20/08/2020	1 078,47 €	215,69	1 294,16 €
			TOTAL	22 139,47 €	4427,89	26 567,36 6

<u>ARTICLE 2</u>: Madame la directrice générale des services et Madame la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sanscaptions par le préceditor de l'Etat et de sa publication ou notification.

Le présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sanscaptions précedit de précedit de la compte d

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président, Gérard LEGUAY

## Décision déléguée du 21 septembre 2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200921-20200921\_1DECPR-AI

Date de télétransmission : 24/09/2020 Date de réception préfecture : 24/09/2020

### **DECISION DU PRESIDENT N°20200921-1**

### OBJET : PSLA VAL D'ARRY – PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et le président de la communauté de communes,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau communautaire,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2019-011 relatifs à la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Val d'Arry,

Considérant le projet de panneaux photovoltaïques en toiture,

Considérant que les panneaux solaires envisagés pour l'intégration en toiture n'ont pas reçu d'agrément, que malgré plusieurs relances en ce sens la maîtrise d'œuvre ne dispose pas d'information permettant de valider la solution envisagée,

Considérant l'étude de la pose des panneaux sur le toit terrasse et/ou en sur apposition,

Considérant que la solution initiale intégrée au toit apparaît risquée au niveau étanchéité à plus ou moins long terme, conduisant ainsi à des risques importants d'infiltration et, dès lors, à des coûts de maintenance élevés,

Considérant que l'installation en sur apposition de la toiture en pente ne convient pas esthétiquement.

Considérant que la solution sur toiture terrasse n'apparaît pas pertinente en termes de performance et d'encombrement avec supportage complémentaire générant des surcoûts d'installation,

Considérant le bilan détaillé E3C1 (indice D du 25/08/2020) avec les éléments actuels d'exécution du projet indiquant que le classement est conservé mais ne peut pas être labellisé E3C1 du fait de la suppression des panneaux photovoltaïques,

### DECIDE

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20200921-20200921\_1DECPR-AI Date de télétransmission : 24/09/2020 Date de réception préfecture : 24/09/2020

ARTICLE 1: de supprimer le projet de panneaux photovoltaïques concernant la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Val d'Arry.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président, Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 21/09/2020

## Décision déléguée du 16 octobre 2020





### DECISION DU PRESIDENT N°20201016-1

OBJET: MAITRISE D'ŒUVRE BD ARCHITECTES DES 28ME ET 38ME MARCHE SUBSEQUENT AU 31 RUE DE VIRE A AUNAY-SUR-ODON

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10.

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil vers le bureau et vers le Président de la communauté de communes.

Considérant les marchés de travaux référencés PBI-2018-014 (dit « accueil aux entreprises ») et PBI-2018-015 (dit « extension des services ») relatifs à la réhabilitation de bâtiment pour l'extension de bureaux au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon,

Considérant l'arrivée à posteriori de la publication des marchés d'un porteur de projet portant une mission de service public vitale pour le territoire de Pré-Bocage Intercom et son offre de soins,

Considérant l'évolution non prévisible des besoins techniques au regard de la nature spécifique des activités du porteur de projet. Qu'à cet égard, les quantités plus importantes que celles prévues aux marchés PBI-2018-014 et PBI-2018-015 sont essentiellement dues aux modifications de plans apportées par le porteur de projet,

Considérant, au regard de l'avancement des chantiers mais également des opérations en « vertical » entre les travaux de l'accueil entreprises (marché PBI-2018-015) et de l'extension de services (marché PBI-2018-014) la nécessité de conserver les mêmes opérateurs économiques et techniques, ces derniers étant majoritairement les mêmes sur les deux marchés,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau communautaire lors du bureau décisionnel du 23/06/2020.

Considérant la décision du président n°20200903-1.

### DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et signer les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre BD Architectes des 2ème et 3ème marché subséquent au 31 rue de vire à Aunay-sur-Odon suivant les devis des marchés de travaux :

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201016-20201016-1-DEC-

### 1.1 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travau 8 P. 2018 014 Accueil aux Date de réception préfecture : 20/11/2020

	ACCUEIL ENT	REPRISES	Marché travaux PBI-2018-014				
N' lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC	
		518	18/02/2020	4 411,00 €	882,20	5 293,20 €	
		527	05/03/2020	4 459,01 €	891,80	5 350,81 (	
1	GROS-ŒUVRE	537	16/03/2020	9 592,00 €	1918,40	11 510,40	
		558	18/05/2020	4 987,99 €	997,60	5 985,59 6	
		559	18/05/2020	250,00 €	50,00	300,00	
2	MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM	D03867	16/07/2020	0,00 €	0,00	0,00 6	
3	CLOISONS PLAFONDS PLATRE	287	17/02/2020	5 904,46 €	1180,89	7 085,35 €	
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	19131.07	20/05/2020	10 086,36 €	2017,27	12 103,63	
5	PLAFONDS SUSPENDUS	288	17/02/2020	1 977,16 €	395,43	2 372,59	
7	PEINTURE	020-02-025	29/05/2020	125,50 €	25,10	150,60	
8	SOLS SOUPLES	2020/4538	11/03/2020	1 770,00 €	354,00	2 124,00 (	
11	ELECTRICITE	20 FRI 0250 A	09/03/2020	33 540,63 €	6708,13	40 248,76	
**	CECINCIE	20 FRI 0603 A	19/05/2020	1 603,05 €	320,61	1 923,66 6	
313	PLOMBERIE	FLEV EL008395	20/03/2020	5 108,85 €	1021,77	6 130,62 6	
12	CHAUFFAGE VMC	FLEV ELDO8646	25/05/2020	17 109,77 €	3421,95	20 531,72	
	3		TOTAL	100 925,78 €	20185,16	121 110,94	

Le montant des devis s'élève à 100 925.78€ HT Le pourcentage de la rémunération est de 7 % La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre Bd Architectes s'élève donc à 100 925.78€ HT \* 7 % = 7 064.80 € HT

### 1.2 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux PBI-2018-015 Extension des services :

N° lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
ne ibt	Designation	is devis	Date devis	Montant HI	IVA 20%	Montant FFC
-	GROS-ŒUVRE	517	18/02/2020	-3.502,00 €	-700,40	-4 202,40 €
, S.	ands-trovne	549	20/04/2020	4 987,99 €	997,60	5 985,59 €
2	MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM	D03868	16/07/2020	7 609,30 €	1521,86	9 131,16 €
7	PEINTURE	DEV4181	28/05/2020	714,00 €	142,80	856,80 €
8	SOLS SOUPLES	2020/4539	11/03/2020	800,00 €	160,00	960,00 €
9	ETANCHEITE LANTERNAUX	19-313-3	11/03/2020	-605,14 €	-121,03	-726,17 €
10	ELECTRICITE	20 FRI 0394 B	27/05/2020	8 905,89 €	1781,18	10 687,07 €
11	PLOMBERIE	FLEV EL009235	20/08/2028	2 150,96 €	430,19	2 581,15 €
**	CHAUFFAGE VMC	FLEV EL009236	20/08/2020	1 078,47 €	215,69	1 294,16 €
	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		TOTAL	22 139,47 €	4427,89	26 567,36 0

Le montant des devis s'élève à 22 139.47 € HT Le pourcentage de la rémunération est de 7 % La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre Bd Architectes s'élève donc à 22 139.47€ HT \* 7 % = 1 549.76 € HT

Acousé de réception en préfecture
014-200069524-20201016-20201016-1-DECAR
Date de télétransmission : 20/11/2020
ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et la trésorie de control de

qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

> Fait à Les Monts d'Aunay Le .....

Le Président Gérard LEGUAY

igné par : Gerard Leguay ate : 20/11/2020

## Décision déléguée du 19 octobre 2020





### **DECISION DU PRESIDENT N° 20201019-1**

OBJET: FEADER - PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEADER pour l'opération Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire bi-site Villers-Bocage/Val d'Arry, il est demandé à la communauté de communes de présenter deux dossiers distincts pour un montant de subvention de 175 000 € pour chaque au titre du FEADER :

- PSLA Pôle central de Villers-Bocage
- PSLA Antenne de Val-d'Arry

Considérant la communauté de communes a été notifiée de la DETR 2018, du FNADT 2018 et du contrat départemental de territoire en 2020 pour l'ensemble de l'opération, il convient de proratiser ces subventions notifiées et de présenter deux plans de financements distincts.

### DECIDE

ARTICLE 1 : de présenter, au titre du FEADER, un dossier de demande de subvention pour le PSLA de Villers-Bocage (Pôle central) et un dossier de demande de subvention pour le PSLA de Val-d'Arry (Antenne) avec un montant de subvention FEADER de 175 000 € pour chaque PSLA, en proratisant les subventions Etat (DETR et FNADT) et Conseil départemental du Calvados qui sont déjà notifiées pour l'ensemble de l'opération.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201019-20201019-1-AR Date de télétraramission : 08/12/2020 Date de réception préfecture : 08/12/2020

PSLA Villers Bocage - Pôle central 19/10/2020 Dépenses Recettes Opération HT CD 14 - Contral OMA 109 850.00 € 116 996.28 € 5,32% notifié 2020 Etat DETR 2018 Etudes 5 366,00 € 286 166,41 € 13,00% notifié 1 793 328,00 € Travaux et aléas FNADT 2018 174 078,00 € 166 401,19 € 7,56% Honoraires PSLA Villers notifié Bocage -Région -250 000,00 € Frais Divers 29 000,00 € 11.36% Pôle central Contrat Taxe sur PC 27 033,00 € 175 000,00 € 7,95% FEADER SDEC 185 000,00 € 8,41% 41 705,00 € Photovoltaique Dommage/ouvrage (fonctionnement) 20 705,00 € 1 021 501,12 € 46,41% Frais financiers (fonctionnement 2020) (emprunt) 2 201 065,00 € 2 201 065,00 100% Total Total PSLA Val d'Arry (Antenne) Dépenses Recettes CD 14 - Contrat Etudes 5 510,00 € 87 423,72 € 5,32% notifié 2020 Etat DETR 2018 1 413 688,00 € Travaux et aléas 213 833,59 € 13,00% notifié Honoraires 134 408,00 € FNADT 2018 PSLA Val Frais Divers 29 000,00 € 124 340,81 € 7,56% notifié **d**'Апу Région (Antenne) Taxe sur PC 12 523,00 € 50 000,00 € 3,04% Contrat FEADER 175 000,00 € 10,64% Dommage/ouvrage (fonctionnement) 33 299,00 € Reste à charge 16 285,00 € 60,44% Frais financiers (fonctionnement 2020) 994 114,88 € (emprunt) 1 644 713.00 € 1 644 713.00 100% Total

ARTICLE 2: Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay Le 19 octobre 2020

Le Président Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 20/10/2020

## Décision déléguée du 03 novembre 2020





### DECISION DU PRESIDENT N°20201103-01

OBJET: ZAE: AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOUS CONDITIONS, POUR LE FOODTRUCK GOURMANDINE

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Vu le Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-

Vu le Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

### Contexte:

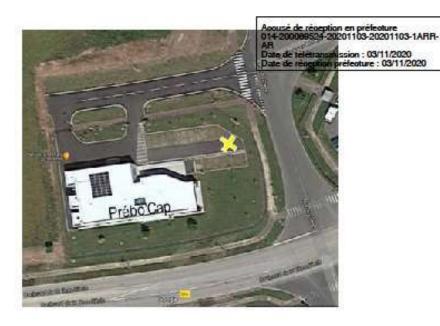
Suite à la demande de permis de stationnement déposée par Madame Sandra BUREL, le 17 août 2020. auprès du service développement économique, pour exercer chaque lundi une activité de restauration ambulante (Foodtruck Gourmandine) sur le parking de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap, rue des Fours à Chaux, Zone d'Activités des Noires Terres, 14 310 VILLERS-BOCAGE;

Et au regard du service complémentaire que cette activité apporterait particulièrement aux usagers de la Zone d'Activités :

### Proposition:

Il est proposé d'accorder une Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public sous conditions :

- A titre gracieux afin de tester l'activité, du 2 novembre au 31 décembre 2020;
- Les lundis de 10h à 15h;
- A l'emplacement identifié sur le plan ci-joint ;
- En vous demandant de :
  - Respecter la réglementation en vigueur en lien avec la crise sanitaire,
  - o Veiller à la sécurité de vos clients et à ne pas perturber la circulation dans la Zone d'Activités



### DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'occupation du domaine public à titre gracieux du 02 novembre 2020 au 31 décembre 2020, les lundis de 10h00 à 15h00, à l'emplacement identifié ci-dessus

ARTICLE 2: De donner son accord en demandant à Madame Sandra BUREL (Foodbruck GOURMANDINE) de respecter la réglementation en vigueur en lien avec la crise sanitaire, de veiller à la sécurité de ses clients et à ne pas perturber la circulation dans la Zone d'Activités.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et sa directrice adjointe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Signé par : Gerard Leguay Date : 03/11/2020

## Décisions déléguées du 06 novembre 2020





### DECISION DU PRESIDENT Nº20201106-01

OBJET: AMENAGEMENT ZA NOIRES TERRES: LANCEMENT DE TOUTES LES CONSULTATIONS ET MARCHES POUR LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT PREVU AU PERMIS D'AMENAGER DE L'ILOT NORD DE LA ZA DES NOIRES TERRES

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10.

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du16 juillet 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

### Contexte:

- Permis d'Aménager PA 014 752 20 D 00 01 en cours d'instruction;
- Dépôt le 16/07/2020, dépôt des pièces complémentaires daté du 14/10/2020;
- Plan avec accès modifié le 21/09/2020 et convention de travaux signée par la commune de Villers-Bocage et PBI.



### Objectifs:

Passer à la phase Aménagement prévu par le permis d'aménager dès autorisation

### Proposition:

 Dès l'octroi du Permis d'Aménager, procéder au lancement de toutes les consultations et marchés pour la réalisation de l'aménagement prévu au Permis d'Aménager de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres,

DECIDE

Acousé de réception en préfecture
014-200099524-20201106-20201106-01DECAR
Date de réception en préfecture

l'aménagement prévu au Permis d'Aménager de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres en lien avec la Décision Modificative du Budget Annexe de la ZA Val-d'Arry.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et sa directrice adjointe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Signé par : Gerard Leguay Date : 10/11/2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201106-20201106-02DEC-AR Date de télétransmission : 12/11/2020 Date de réception préfecture : 12/11/2020



### **DECISION DU PRESIDENT Nº20201106-02**

• OBJET: DEV\_TOU AMENAGEMENT ZA VAL-D'ARRY: VALIDATION DES MODIFICATIONS RELATIVES A LA PHASE 1 DE TRAVAUX DE LA ZA DE VAL-D'ARRY ET SIGNATURE DES AVENANTS

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

### Contexte:

Procedores	Date de début	Date de fin	Observations		
SCol du Pre-Bocage	13 décembre 2016	En vigueur	Avec evis laucrobie des seneces de		
PLU de Tournay-sur-Odon CAP de la ZA intercommunale	Approuvé le 25 avril 2017	18 décembre 2019	l'Elat, rictamment sur les projections en motiere de Zones d'Adviviés		
PLU Est du Pre-Bocage	18 décembre 2019	Envigueer	Economiques		
- AND (A)		Octobre 2013	Résultits ons en comple pour ajuster lechniquement le cabier des charges du projet		
Fluide zone humide	September 2015	Septembre 2015	A pennis de circonscire la zone hum de		
Archéologie	24 Monter 2020	Réponse de la DRAC le 14 septembre 2020	Pos de prescriptions particulaires sur Tensembre de la zone l'Equites réalisées sur une partie des terrains		
Etudes de sol complémentaires (Essa: de perméabilité et études de soucures)	Novembre 2016	Movembre 2019	Résultits ons en compte pour ajuster le d'iniques en le catilier des charges de projet		
1 Division parcellaire DR - John 1-2	4 décembre 2018	26 décembre 2018	Validés et depuis l'entreprise Jones s'es installée		
1 Permis d'amtinager (1 <sup>46</sup> Version) PA - lots 3-4-5-5-7	27 September 2019	27 septembre 2019	Le permis n'a cas pu être déluré sans évaluquan environnementale		
2 Permis d'aménager (25me version) PA Nord Tots 3 4 5 TVA Sud - lots 5-7	Juillet 70:20	En cours	Déplacement da la placeté et non occupation des zones humides		
Formulaire Cas par Cas killet 2:20 27 ao 31 2:32 0		Necessão d'une évaluation environnementale Necessão de parende ne congde l'infágraire des parendes emengées cons es environs > Autorisalion novinciementale > 9 mos d'instruction			
Autorisation environmementale	Dépêt présu le 1* octobre 2020		9 mois dinstruction		

Une évaluation environnementale dans le cadre de la demande de Permis d'Aménager de la ZA de Val d'Arry Nord et Sud (PA 014 475 20D0002 / PA 014 475 20D0003).

Date de télétransmission : 12/11/2020 Date de réception préfecture : 12/11/2020

Pour être réalisée dans les meilleures conditions, la phase 1 de travaux doit faire l'objet des ajustements suivants :

Synthises	Lett		Let 2		Let 3		
Demondes	objets	+volue	- value	+value	-velue	evalue	- value
MAJ des prescriptions du CD14 post signature de la convention	Accellication des prescriptions : passage de 30 cm à 38 cm au réveau de la RDB75 : Terrassement supplémentaire « Ajout de l'égatuseur de sable	13 655,58 €			3 9 6 9	50	
MAJ des hypothèses de renforcement de volrie par rapport. aux études de sol	Agrès equats de plaque, parsage à 40cm au réveau de la route communale et mofait au stémas du carrefour : Terrassement supplémentaire » Ajout de Sépalsseur de Gett Entité	20 168,16 €				30	
MAJ de l'hypothèse de défense froendle	Le syndicat d'eus nefuse la mise en place d'un potessa. Une disense c'impase : Terrespensent pour la place-forme » Ajout d'ave siructure pour la place-forme » Salle de finition l'ourniture de la citeme et fontaineme «Cilium» et porsait à prévoir Agalament au lot 1.	3 162,00 €		13 550,80 €		1000,00 €	
Prescriptions supplémentaires syndicat d'eau sur canalitation et déplacement compteur	Policiscos sur les precriptique du quedicar d'ess : Mudificacion de la sasure de la canalisation dévoyée + Déplacement du compleur			14 +43,50 €			
Optimisation du projet d'améragement	Suppression de la réalisation d'un centrer pléton au programme des traveaus (lespace est concervés + Suppression de doublos de câtalage basse benaton + Optimisation réseaus bélicons sate à nere-eignements réseaus complémentaires		15 814,90 6		22 455,20 €		
Total des évolutions		36 905,74 €	15814,90 €	26 993,50 €	22 455,00 €	3 000,000 €	0,00 €
Soldes des plus et moins values	28 709,34 €	21.170.84 €		4 538,50 €		1 000,00 €	
Montant merché Initial	#80 122,45 €	376.3	97,70 €	8721€75.€		29.720,00 €	
N.	5,82%	5,0	2%	5,20%		10,00%	
8P 2020	540 001,53 €	ŭ		67 - 7	B 0		

### DECIDE

ARTICLE 1 : De valider les modifications exposées préalablement.

ARTICLE 2 : De signer les avenants en adéquation avec les modifications exposées préalablement, en lien avec la Décision Modificative du Budget Annexe de la ZA Val-d'Arry.

ARTICLE 3 : Madame la directrice générale des services et sa directrice adjointe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Signé par : Gerard Leguay Date : 10/11/2020

## Décisions déléguées du 17 novembre 2020





### DECISION DU PRESIDENT N°20201117-1

- OBJET: MODIFICATION DES COUTS DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE BATIMENT AU 31 RUE DE VIRE - AUNAY SUR ODON
  - VALIDATION DES DEVIS PBI-2018-014 ACCUEIL DES ENTREPRISES
  - VALIDATION DES DEVIS PBI-2018-015 EXTENSION DES SERVICES
  - VALIDATION DES HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE BD ARCHITECTES DES 25NE ET 35NE MARCHE SUBSEQUENT AU 31 RUE DE VIRE A AUNAY-SUR-ODON

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10.

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil vers le bureau et vers le Président de la communauté de communes,

Considérant, les marchés de travaux référencés PBI-2018-014 (dit « accueil aux entreprises ») et PBI-2018-015 (dit « extension des services ») relatifs à la réhabilitation de bâtiment pour l'accueil aux entreprises et l'extension de bureaux Pré-Bocage Intercom au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon,

Considérant, l'arrivée à posteriori de la publication des marchés d'un porteur de projet portant une mission de service public vitale pour le territoire de Pré-Bocage Intercom et son offre de soins,

Considérant, l'évolution non prévisible des besoins techniques au regard de la nature spécifique des activités du porteur de projet. Qu'à cet égard, les quantités plus importantes que celles prévues aux marchés PBI-2018-014 sont essentiellement dues aux modifications de plans apportées par le porteur de projet.

Considérant, l'évolution non prévisible des besoins techniques au regard de la nature spécifique d'un marché de travaux de réhabilitation et aux affinements techniques répondant aux besoins de la maîtrise d'ouvrage induisant des plus et moins-values au marché PBI-2018-015,

Considérant, au regard de l'avancement des chantiers mais également des opérations en « vertical » entre les travaux de l'accueil entreprises (marché PBI-2018-014) et de l'extension de services (marché PBI-2018-015) la nécessité de conserver les mêmes opérateurs économiques et techniques, ces derniers étant majoritairement les mêmes sur les deux marchés,

Acousé de réception en préfecture 014-200069524-20201117-20201117-AR

Considérant, le rallongement de la durée de présence de la base vie sur sur sur sur la considérant, le rallongement de la durée de présence de la base vie sur sur sur la considérant, le rallongement de la durée de présence de la base vie sur sur la considérant, le rallongement de la durée de présence de la base vie sur la considérant, le rallongement de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la considérant de la durée de présence de la base vie sur la considérant de la con du 19 mars 2020 au 13 septembre 2020 lié à la pandémie COVID-19

Considérant, comme défini à l'acte d'engagement de chaque marché, l'augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre en rapport avec l'augmentation du coût des travaux,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communautaire du 04/11/2020,

### DECIDE

ARTICLE 1 :

De valider et signer les documents relatifs aux devis ci-après :

De valider et signer les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre BD Architectes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> marché subséquent au 31 rue de vire à Aunay-sur-Odon suivant les devis des marchés de travaux:

### 1.1 Marché de travaux PBI-2018-014 Accueil aux entreprises :

		ACCUEIL	ENTREPRISES	Marché travaux	PBI-2018-014
V" lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
-		528	05/03/2020	8 608,43 €	Amët minute
		528	06/03/2020	5 810,20 €	Escoller
1	GROS-ŒUVRE	581	30/06/2020	3 313,86 €	Mise à disposition de 3 bungalows, 6 mois supplémentaires
		617	21/10/2020	3 566,02 €	Moins valuerampe esculier + Plus vales bauchemment : Carottage + nettoyage base vie durée supplémentaire
4	MENUISERIES INTERIEURES	19131.11	30/10/2020	2 346,23 €	4 Gache elec + 1 porte CTA
6	CARRELAGE FAIENCE	200034	12/03/2020	1 410,80 €	Surface supplémentaire
7	PEINTURE	Variante non- retenue à l'attribution		972,00 €	Peinture sur excaller métallique hélicoldal
9	METALLERIE SERRURERIE CLOTURES	AC20.10.0708 A	19/10/2020	3 154,80 €	Etancheité chássis + Habiliage tőle laquéessur pignon
	BLECTRICTE	20 FRI 1126 A	29/09/2020	4 219,92 €	Déplaceament Linky dant percement + fourreau +placa coup-feu
11	aprinicie:	20 FRI 0625 A	27/05/2020	6 201,08 €	Modification de l'armoire pour integration de 6 décompteurs - TD du RDC
			TOTALHT	39 603,34 €	
		n	TVA 20%	7 920,67 €	
		9	TOTAL TTC	47 524,01 €	

1.2 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travau 200 de réception prédiction 300 1/2020 entreprises :

Acousé de réception en préfecture 014-200099524-20201117-20201117-AR Dans de Ariel Santraigsion : 30/11/2020 0 set de réception préfertire : 50/11/2020

Le montant des devis s'élève à 39 603.34€ HT Le pourcentage de la rémunération est de 7 % La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre Bd Architectes s'élève donc à 39 603.34HT \* 7 % = 2 772.23€ HT

2ème Mar	rché Subséquer	t - ACCUEIL ENTREPRISES	
HONORAIRES MOE Marché PBI-2018-	014	7%	
2	TOTALHT	2 772,23 €	
	TVA 20%	554,45 €	
	TOTAL TTC	3 326,68 €	

#### 1.3 Marché de travaux PBI-2018-015 Extension des services :

N" lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
1	GROS-ŒUVRE	618	01/11/2020	1 268,07 €	Moins value 1 mois escaller extérieur. Plus value nettoyage base vie durée supplémentaire
9	ETANCHEITE LANTERNEAU	20-528	16/10/2020	411,71 €	Création sortie en taiture « reprise étanchéité d'une EP
10	ELECTRICITE	20 FRI 1270 B	28/10/2020	-740,34 €	Moins value suppression perthes. Plus value appareillage.
11	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	FLEV EL 009800	28/10/2020	3 469,46 €	Déplocement CTA
7	at a restroction of	e>	TOTALHT	4 408,90 €	
		9	TVA 20%	881,78 €	
		- 1	TOTAL TTC	5 290,68 C	

1.4 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux PBI-2018-015 Extension des services :

Le montant des devis s'élève à 4 408.90€ HT

Le pourcentage de la rémunération est de 7 %

La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre Bd Architectes s'élève donc à 4 408.90€ HT \* 7 % = 308.62€ HT

3ème Marc	hé Subséquent -	EXTENSION DES SERVICES	
ONORAIRES MOE Marché PBI-2018-	-015	7%	
	TOTALHT	306,62 €	
	TVA 20%	61,72 €	
	TOTAL TTC	370,35 €	

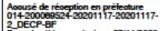
Assusé de réception en préfecture 014-200069524-20201117-20201117-AR Date de télétransmission : 30/11/2020

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay Le .....

Le Président Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 27/11/2020 Qualité : President



Date de télétransmission : 27/11/2020 Date de réception préfecture : 27/11/2020



#### **DECISION DU PRESIDENT N° 20201117-2**

OBJET: PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE SURCOUT LIE AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE DE CHANTIER REFUSE PAR ENEDIS.

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et le président de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2020-005 relatif à la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Villers-Bocage,

Considérant le raccordement électrique sur TGBT existant proche du chantier initialement prévu au lot n°1 TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE.

Considérant le refus d'ENEDIS de réaliser le branchement électrique de chantier sur le poste initialement prévu situé à proximité du chantier.

Considérant la solution possible de tirer 450 ml de câble afin de rejoindre le TGBT situé près du supermarket de Villers-Bocage,

Considérant le devis, de travaux supplémentaires, n°2020-11-015 du 02 novembre 2020 de l'entreprise attributaire du lot n°1 TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE d'un montant de 8 956,70 €HT,

#### DECIDE

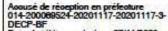
ARTICLE 1 : de valider le devis n°2020-11-015 du 02 novembre 2020 de l'entreprise attributaire du lot n°1 TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE d'un montant de 8 956,70 €HT et de signer les documents y afférents.

<u>ARTICLE 2</u>: Madame la directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président, Gérard LEGUAY



Date de télétransmission : 27/11/2020 Date de réception préfecture : 27/11/2020



#### DECISION DU PRESIDENT Nº 20201117-3

OBJET: PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE

NETTOYAGE DE LA BASE VIE : SURCOUT LIE AU COVID-19 EVALUE SUR UNE DUREE DE SIX MOIS.

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et le président de la communauté de communes,

Considérant la version à jour du 2 novembre 2020, intégrant les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, version du 29 octobre 2020. Le guide OPPBTP susnommé étant le document de référence pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Considérant le devis, de travaux supplémentaires, n°2020-10-027 du 06 octobre 2020 de l'entreprise attributaire du lot n°1 TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE d'un montant de 4 461.88 €HT,

### DECIDE

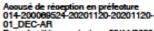
ARTICLE 1: De valider le devis n°2020-10-027 du 06 octobre 2020 de l'entreprise attributaire du lot n°1 TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE d'un montant de 4 461.88 €HT et de signer les documents y afférents.

ARTICLE 2: Madame la directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour experience de la comparat de la comparat de l'experience de la comparat de l'experience de la comparat de l'experience de

Fait à Les Monts d'Av Le Président, Gérard LEGUAY

# Décision déléguée du 20 novembre 2020



Date de télétransmission : 20/11/2020 ate de réception préfecture : 20/11/2020



#### DECISION DU PRESIDENT N°20201120-01

OBJET: DEV\_TOU\_IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20201104-4 du 04 novembre 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes.

Vu le Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-

Vu le Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Vu la décision du Bureau de PBI n°20200505-5

Vu la convention d'application du fonds de solidarité Région - Pré-Bocage Intercom « Impulsion Relance Normandie », référencée C.393.A.0, signée le 12/06/2020

Considérant le contexte sanitaire et son évolution Considérant les difficultés rencontrées par les entreprises locales Considérant la sous-consommation de l'enveloppe IRN projetée en mai 2020 Considérant la proposition régionale d'évolution du dispositif IRN

#### Contexte:

- Au regard du contexte sanitaire et de ses impacts sur l'économie locale, la Région propose de faire évoluer le dispositif « Impulsion Relance Normandie » :
  - o« Le nom du dispositif évolue et devient « Impulsion Résistance Normandie » ;
  - o Cibles : établissements des très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants, préférentiellement des secteurs les plus impactés par la crise (culture, tourisme, sport et évènementiel) comptant de 0 à 4 salariés et qui constituent le terreau et la colonne vertébrale de la vie économique des territoires. L'aide est attribuée par établissement. Seuls les autoentrepreneurs employant au moins 1 salarié sont éligibles. Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :
- entre 30% et 50% de chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30% pas de soutien, au-dessus de 50% soutenues par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre);
- entre 30% et 80% de chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 2 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30% pas de soutien, au-dessus de 80% soutenues par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre). » [Cf. Avenant nº 2 annexée à cette décision]

oLe dépôt des dossiers est prévu entre le 23/11 et le 6/12/20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-20201120-

Date de télétransmission : 20/11/2020 Parallèlement, la situation budgétaire de l'opération n°100 restation enfections enfections enfections enfections en la comparable de l'opération n°100 restation enfections en la comparable de l'opération n°100 restation enfections en la comparable de l'opération n°100 restation en la comparable de l'opération en la comparable de budget principal de PBI:

oParticipation de PBI au dispositif IRN = 92 250 €

o6 entreprises dont le dossier a fait l'objet d'un avis favorable, soit une consommation de 6 \*

 Disponibilité de la participation intercommunale fixée par la convention du 12 juin 2020 = 86 250 €

#### Objectifs:

- Pré-Bocage Intercom doit permettre l'accès à la nouvelle version du dispositif IRN proposé par la Région;
- Par convention du 12 juin 2020 avec la Région Normandie, Pré-Bocage Intercom participe au dispositif IRN à hauteur de 92 250 €, montant actualisé à 86 250 € déduction faite des 6 subventions déjà attribuées dans le cadre de la première version d'IRN;
- Pour que ces évolutions soient partagées avec les EPCI partenaires, la Région propose la signature de l'avenant n°2, avant le 23 novembre 2020 (dépôt des dossiers entre le 23/11 et le 6/12/2020)

#### Proposition:

Pré-Bocage Intercom propose de maintenir son engagement financier fixé par décision du Bureau de PBI n°20200505-5, et d'ouvrir Impulsion Résistance Normandie aux entreprises du Pré-Bocage dont l'activité principale est référencée par un code NAF de l'annexe 1 uniquement, via la signature de l'avenant 2 à la convention du 12 juin 2020.

#### DECIDE

ARTICLE 1: De signer l'avenant n°2 à la convention d'application du fonds de solidarité Région/Pré-Bocage Intercom « Impulsion Relance Normandie », référencée C.393.A.0 et signée le 12 juin 2020, en précisant que :

- L'engagement intercommunal ne dépassera pas l'enveloppe fixée initialement et que la consommation de cette enveloppe limitée se fera par ordre de dépôt des demandes de
- Le dispositif Impulsion Résistance Normandie s'appliquera en Pré-Bocage aux entreprises du Pré-Bocage dont l'activité principale est référencée par un code NAF de l'annexe 1 uniquement.

ARTICLE 2 : De signer tout document afférent.

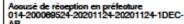
ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et sa directrice adjointe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

> Fait à Les Monts d'Aunay Le 20 novembre 2020

Le Président Signé par : Gerard Leguay Gérard LEGUAQualité : President

# Décision déléguée du 24 novembre 2020



AR
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/202



#### DECISION DU PRESIDENT N°20201124-01

OBJET: DEV\_TOU\_IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20201104-4 du 04 novembre 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Vu le Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Vu le Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Vu la décision du Bureau de PBI n°20200505-5

Vu la convention d'application du fonds de solidarité Région - Pré-Bocage Intercom « Impulsion Relance Normandie », référencée C.393.A.0, signée le 12/06/2020

Vu la décision déléquée au Président N°20201120-01 du 20/11/2020

Vu les échanges faits en bureau communautaire du 24/11/2020

Considérant le contexte sanitaire et son évolution

Considérant les difficultés rencontrées par les entreprises locales

Considérant la sous-consommation de l'enveloppe IRN projetée en mai 2020

Considérant la proposition régionale d'évolution du dispositif IRN

#### Contexte:

- Au regard du contexte sanitaire et de ses impacts sur l'économie locale, la Région propose de faire évoluer le dispositif « Impulsion Relance Normandie » :
  - o Le nom du dispositif évolue et devient « Impulsion Résistance Normandie » ;
  - o Cibles : établissements des très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants, préférentiellement des secteurs les plus impactés par la crise (culture, tourisme, sport et évènementiel) comptant de 0 à 4 salariés et qui constituent le terreau et la colonne vertébrale de la vie économique des territoires. L'aide est attribuée par établissement. Seuls les autoentrepreneurs employant au moins 1 salarié sont éligibles. Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :
    - entre 30% et 50% de chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30% pas de soutien, au-dessus de 50% soutenues par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre);
    - entre 30% et 80% de chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 2 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30% pas de soutien, au-dessus de 80% soutenues par le

Fonds de Solidarité (à partir des demandes dépos n°2 annexée à cette décision)

Aoousé de réception en préfecture est <del>caracter appendix du la 100</del> 1DEC-AR Date de télétransmission : 25/11/2020

o Le dépôt des dossiers est prévu entre le 23/11/2020 et le 6/12/19/19/préoeption préfeture : 25/11/2020

- Parallèlement, la situation budgétaire de l'opération n°166 « soutien aux entreprises » du budget principal de PBI :
  - Participation de PBI au dispositif IRN = 92 250 €
  - o 6 entreprises dont le dossier a fait l'objet d'un avis favorable, soit une consommation de 6 \* 1000 € = 6 000 €
  - Disponibilité de la participation intercommunale fixée par la convention du 12 juin 2020 = 86
     250 €

#### Objectifs:

- Pré-Bocage Intercom doit permettre l'accès à la nouvelle version du dispositif IRN proposé par la Région;
- Par convention du 12 juin 2020 avec la Région Normandie, Pré-Bocage Intercom participe au dispositif IRN à hauteur de 92 250 €, montant actualisé à 86 250 € déduction faite des 6 subventions déjà attribuées dans le cadre de la première version d'IRN;
- Pour que ces évolutions soient partagées avec les EPCI partenaires, la Région propose la signature de l'avenant n°2, avant le 30 novembre 2020 (dépôt des dossiers entre le 23/11 et le 6/12/2020)

#### Proposition:

 Pré-Bocage Intercom propose de maintenir son engagement financier fixé par décision du Bureau de PBI n°20200505-5, et d'ouvrir Impulsion Résistance Normandie <u>aux entreprises du Pré-Bocage dont l'activité principale est référencée par un code NAF des annexes 1 et 2</u>, via la signature de l'avenant 2 à la convention du 12 juin 2020.

#### DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°2 à la convention d'application du fonds de solidarité Région/Pré-Bocage Intercom « Impulsion Relance Normandie », référencée C.393 A.0 et signée le 12 juin 2020, en précisant que :

- L'engagement intercommunal ne dépassera pas l'enveloppe fixée initialement et que la consommation de cette enveloppe limitée se fera par ordre de dépôt des demandes de subvention;
- Le dispositif Impulsion Résistance Normandie s'appliquera en Pré-Bocage <u>aux entreprises du</u> Pré-Bocage dont l'activité principale est référencée par un code NAF des annexes 1 et 2.

ARTICLE 2 : De signer tout document afférent.

ARTICLE 2: Madame la directrice générale des services et sa directrice adjointe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

> Fait à Les Monts d'Aunay Le 24 novembres2020par : Gerard Leguay Date : 24/11/2020

Le Président Gérard LEGUAY

Assure de réseption en préfesture 014-200000524-20201124-20201124-1DEC-

ACTIVITES

Hôtels et hébergement similaire

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée Terrains de camping et parcs pour caravanes ou <mark>vé</mark>hicules de loisirs Restauration traditionnelle

Cafétérias et autres libres-services Restauration de type rapide

Restauration collective sous contrat

Services des traiteurs

Débits de boissons Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Activités des agences de voyage

Activités des voyagistes Autres services de réservation et activités connexes

Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Arts du spectacle vivant

Activités de soutien au spectacle vivant

Création artistique relevant des arts plastiques

Gestion des musées

Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Gestion d'installations sportives Activités de clubs de sports

Activité des centres de culture physique

Autres activités liées au sport Activités des parcs d'attractions et parcs à thêmes

Autres activités récréatives et de loisirs

Entretien corporel

Transport aérien de passagers Production de films et de progran

Production de films institutionnels et publicitaires

Production de films pour le cinéma

Activités photographiques Enseignement culturel

Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès Gestion de salles de spectacles et production de spectacles

Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance

Cars et bus touristiques

5911C Production de films pour le cinéma

7420Z Activités photographiques 8552Z Enseignement culturel

5914Z Projection de films cinématographiques 8230Z Organisation de foires, salons professionnels et congrès

9004Z Gestion de salles de spectacles

5510Z Hôtels et hébergement similaire

5610B Cafétérias et autres libres-services

5629A Restauration collective sous contrat 5621Z Services des traiteurs 5630Z Débits de boissons

9002Z Activités de soutien au spectacle vivant

9313Z Activités des centres de culture physique

9329Z Autres activités récréatives et de loisirs

9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

5911B Production de films institutionnels et publicitaires

5911A Production de films et de programmes pour la télévision

93112 Gestion d'installations sportives

9312Z Activités de clubs de sports

9319Z Autres activités liées au sport

9102Z Gestion des musées

9604Z Entretien corporel 5110Z Transports aériens de passagers

9003A Création artistique relevant des arts plastiques

5610A Restauration traditionnelle

5610C Restauration de type rapide

5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée 5530Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

7721Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport 7911Z Activités des agences de voyage 7912Z Activités des voyagistes 7990Z Autres services de réservation et activités connexes

85512 Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs 9001Z Arts du spectacle vivant

9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

9104Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

5030Z Transports fluviaux de passagers 4939A Transports routiers réguliers de voyageurs; 4939B Autres transports routiers de voyageurs

Agences de mannequins Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)

Guides conférenciers Trains et chemins de fer touristiques Transport transmanche

Balades touristiques en mer

01+20000000+2020112+10EC

Culture de la vigne : 01212 Culture de la vigne Pêche en esu douce 0312Z Pêche en eau douce 03217 Aqueculture en mer Aquaculture en eau douce 03227 Aquaculture en eau douce Production de boissons alcooliques distillées Fabrication de vins effervescents 1101Z Production de boissant alcooliques distillées 1102A Fabrication de vins effervescents Vinification 11028 Vinification Fabrication de cidre et de vins de fruits 11032 Fabrication de cidre et de vins de fruits 11042 Production d'autres boissons fermantées non distilées Production d'autres boissons fermentées non distillées 1105Z Fabrication de bière Fabrication de bière Fabrication de mait 11062 Fabrication de mait 4617A Centrales d'achat ali 46312 Commerce de gros de fruits et légumes 46332 Commerce de gros de produits laitiers, osofs, huiles et matières grasses com 46342 Commerce de gros de boissons Commerce de gros de fruits et légumes Commerce de gros de produits latiers, osufs, huites et matières grasses comestibles. Commerce de gros de boissons Mareyage et commerce de grox de poisson, coquillage, crustacés Commerce de gros alimentains spécialisé divers 4616A Commerce de gros de poissons, crustacés et moi 46366 Commerce de gros alimentaire spécialisé divers 4639A Commerce de gros de produits surgelés 4638B Commerce de gros alimentaire spécialisé divers 4639B Commerce de gros alimentaire non spécialisé 5432 Commerce de gros de textiles Commerce de gros de produits surgelés Commerce de gros alimentaire Commerce de gros non spécialisé Commerce de gros textile 46182 intermédiares spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques 46422 Commerce de gros d'habitement et de chaussures 46407 Commerce de gros d'habitement et de chaussures Intermédiaires spécialisés commerce d'autres produits spécifiques Commerce de gros d'habillement et de chaussures 4649Z Commerce de gros d'autres biens domestiques Commerce de gros d'autres biens domestiques 46432 Commerce de gros d'autres biens domestiques 46452 Commerce de gros de vaisselle, verrarie et produits d'entretien 46695 Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. 56298 Autres services de restauration n.c.a. 9601A Blanchitaerie-beinturerie de gros Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services Autres services de restauration n.c.a. Blanchisserie-teinturerie de gros 4730Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale Stations-services Enregistrement so Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision Distribution de films cinématographiques 59122 Post-production de films cinémategraphiques, de vidée et de programmes de télévision 5913A Distribution de films cinémategraphiques Editeurs de livres 58117 Édition de livres Services auxiliaires des transports aériens 52232 Services auxiliaires des transports aériens Transports de voyageurs par taxis et VTC Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers 49322 Transports de voyageurs par taste 7711A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

1051C Fabrication de fromage

Production de fromages sous AOP/IGF Autres intermédiaires du commerce en dennées et boissums Herboristerie/horticutture/commerce de gros de l'eurs et plans 4617B Autres intermédiaires du com 46222 Commerce de gros de fleurs et plantes ; 01302 Reproduction de plantes

Pas de NAF accocié
Prestation/location chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrutechnie

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124-1DEC-

Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2021





Avenant n°2 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI « IMPULSION RELANCE NORMANDIE » « IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE »

#### AVENANT CONCLU

Entre la Région NORMANDIE, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente en date du 25 Mai 2020,

#### ci-après dénommée LA REGION

ET

PRE-BOCAGE INTERCOM dont le siège est situé à 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY, représenté par son Président Gérard LEGUAY dûment habilité à cet effet par une décision déléguée au Président [N°20201120-01] en date du 20 novembre 2020 (ou Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19),

ci-après dénommé(e) L'EPCI

ET

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT POUR LA NORMANDIE, dont le siège est situé au Campus EffiScience, 2 Esplanade Anton Philips, 14460 COLOMBELLES, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'administration du 7 Octobre 2019,

ci-après dénommée L'AD NOR	MANDIE

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124-1DEC-

on - 25/11/2020

Date de réception préfecture : 257 conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2 :

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation;

Vu la délibération CP D 20-03-1 de la commission permanente du 25 mars 2020 portant MESURES D'URGENCE ET ADAPTATION DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX À LA CRISE SANITAIRE

Vu la délibération CP D 20-04-2 de la commission permanente du 27 avril 2020 portant création d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI, conjointement avec les EPCI volontaires normands.

Vu la délibération CP 20-ECO-03-05-1 de la commission permanente du 25 Mai 2020 portant modifications de la convention type et présentant un avenant type du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI,

Vu la délibération CP D 20-11-26 de la commission permanente du 16 novembre 2020 portant modifications de la convention du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie »

#### LES PARTIES CONVIENNENT DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

3- Destiné aux acteurs économiques locaux non éligibles par le Fonds de Solidarité Etat-Régions, le fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » a été élaboré en concertation avec les présidents des EPCI ainsi que les responsables des organisations consulaires et professionnelles. Le nom du dispositif évolue et devient « Impulsion Résistance Normandie ».

Il cible les établissements des très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants, préférentiellement des secteurs les plus impactés par la crise (culture, tourisme, sport et évènementiel) comptant de 0 à 4 salariés et qui constituent le terreau et la colonne vertébrale de la vie économique des territoires.

L'aide est attribuée par établissement.

De plus, seuls les auto-entrepreneurs employant au moins 1 salarié sont éligibles.

Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-20201124-20201124-1DEC-

Date de télétransmission : 25/11/2020

4- Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :

 entre 30% et 50% de chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité. En dessous de 30% pas de soutien, au-dessus de 50% soutenues par le Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre).

Dans le cas d'une activité « saisonnière », il pourra être tenu compte de la perte de chiffre d'affaires sur une base annuelle et non mensuelle. Pour celles créées depuis moins d'un an, la perte de chiffre d'affaires sera examinée en tenant compte de la date de leur création et sous réserve de la justification d'un chiffre d'affaires mensuel moyen supérieur à 600 € sur les mois d'activité.

Les demandes ne répondant pas à l'ensemble des critères d'éligibilité ci-dessus et ne pouvant prétendre au Fonds de Solidarité (à partir des demandes déposées en novembre) peuvent être étudiées au cas par cas.

La participation de Pré-Bocage Intercom est encadrée par les principes suivants :

- L'engagement intercommunal ne dépassera pas l'enveloppe fixée initialement et que la consommation de cette enveloppe limitée se fera par ordre de dépôt des demandes de subvention :
- Le dispositif Impulsion Résistance Normandie s'appliquera en Pré-Bocage <u>aux</u> entreprises du Pré-Bocage dont l'activité principale est référencée par un code NAF de l'annexe 1 uniquement.

Fait à, Caen, le

Le Président de la Région Normandie et de l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN) Le Président de PRE-BOCAGE INTERCOM

Hervé MORIN

Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 24/11/2020 Ouglés : President

# Décision déléguée du 02 décembre 2020

014-2000e624-20201202-20201202-1DELPH-AR Date de Véltramanicason : 09/12/2020 Date de réception préfecture : 09/12/2020



#### **DECISION DU PRESIDENT Nº 20201202-1**

OBJET : LOCATION A LA JOURNEE DES CABINETS POLYVALENTS AU SEIN DES PÔLES DE SANTE LIBERAUX ET AMBULATOIRES DU TERRITOIRE

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre nn°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

#### Considérant que :

Dans le cadre des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) de Villers-Bocage/Val d'Arry et de Caumont-sur-Aure :

- Des cabinets polyvalents sont proposés à la location.
- Certains professionnels de santé ont fait la demande de louer ces cabinets à la demi-journée.
- Cette location à la demi-journée engendre une gestion supplémentaire pour la collectivité (plannings, baux) et une difficulté pour recruter de nouveaux professionnels dont les créneaux libres pourraient ne pas correspondre à leurs besoins sur des demi-journées.

#### DECIDE

ARTICLE 1 : La location des cabinets polyvalents sera proposée à la journée au minimum et ce pour l'ensemble des PSLA du territoire

<u>ARTICLE 2</u>: Madame la directrice générale des services est chargée de <u>l'exécution</u> de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts (JAuna): Gerard Leguay Le 02/12/2020 Date : 08/12/2020 Qualité : President

Le Président Gérard LEGUAY

# Décision déléguée du 07 décembre 2020



Aoousé de réception en préfecture 014-200069524-202012 07-20201207-01-BF

Date de télétransmission : 08/12/2020 Date de réception préfecture : 08/12/2020

#### DECISION DU PRESIDENT N°20201207-01

OBJET: DR EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10, Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20201104-4 du 04 novembre 2020 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes - article 2.

Vu la délibération n° 20191218-36 du 18 décembre 2019 pour le lancement marché achat BOM ou location longue durée BOM avec option de reprise sur une ancienne' benne à ordures ménagères ; Vu la délibération n° 20200205-24 concernant l'approbation du compte administratif et report du résultat et RAR budget DR;

#### Contexte:

Afin de renouveler la flotte de camions du service Valorisation, Collecte et Recyclables, il a été décidé d'acheter une nouvelle benne à ordures ménagères. D'abord inscrite sur le budget 2019, la dépense a été reportée sur le budget 2020.

#### DECIDE

ARTICLE 1: De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour financer l'achat d'une Bennes à Ordures Ménagères, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant: 150 000.00 €

Taux: 0.37% Durée: 4 ans

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : Constant avec des échéances dégressives

Commission d'engagement : 150 €

ARTICLE 2: La Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

ARTICLE 3: De signer tout document afférent.

ARTICLE 4: Madame la directrice générale des services et son directrice générale des services et son directrice générale des services et son directrice de l'exécution de la présente décision dont il sera communautaire.

Acousé de réception en préfecture de l'exécution de la présente décision dont il sera communautaire. communautaire.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Maison de services au public - 31 Rue de Vire Aunay-sur-Odon 14260 Les Monts d'Aunay Tel: 02 31 77 57 48 Courriel: as.dgs@pbi14.fr

Fait à Les Monts d'Aunay Le 07 décembre 2020

Le Président Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay Date : 08/12/2020

# Décisions déléguées du 11 décembre 2020

Accust de ricopion en prifecture 014-200069624-20201211-20201211-1DELPH-AM Date de tjilltransmission : 22/12/2020 Date de nicopion prifecture : 22/12/2020



#### DECISION DU PRESIDENT N°20201211-1

- OBJET: MODIFICATION DES COUTS DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE BATIMENT AU 31 RUE DE VIRE – AUNAY SUR ODON
  - VALIDATION D'UN DEVIS PBI-2018-014 ACCUEIL DES ENTREPRISES
  - VALIDATION DES HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE BD ARCHITECTES DU 2ºMº MARCHE SUBSEQUENT AU 31 RUE DE VIRE A AUNAY-SUR-ODON

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre nn°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2018-014 (dit « accueil aux entreprises ») relatif à la réhabilitation de bâtiment pour l'accueil d'entreprises PRE-BOCAGE INTERCOM au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon,

Considérant la nécessité technique et esthétique de poser des plaques de plâtre sur les supports existants, non prévus revêtus de plaques de plâtre au marché,

Considérant la modification du cloisonnement de la vigie à la suite de la dépose de la maçonnerie existante.

Considérant, comme défini à l'acte d'engagement de chaque marché, l'augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre en rapport avec l'augmentation du coût des travaux.

#### DECIDE

### ARTICLE 1:

De valider et signer les documents relatifs au devis ci-après :

De valider et signer les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre BD Architectes du 2<sup>ème</sup> marché subséquent au 31 rue de vire à Aunay-sur-Odon suivant le devis du marché de travaux :

Accust de réception en préfecture 014-20000042-20201211-20201211-1DELPH-AF Date de Vélétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

#### 1.1 Marché de travaux PBI-2018-014 Accueil aux entreprises :

ACCUEIL ENTREPRISES Marché travaux PBI-2018-014					
N° lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
3	CLOISONS PLAFONDS PLATRES	425	01/12/2020	9 643,33 €	Plaque plâtre sur poutres, cloisons existantes. Modification cloison vigie
			TOTAL HT	9 643,33 €	
		Į.	TVA 20%	1 928,67 €	
		ĵ.	TOTAL TTC	11 572,00 €	

1.2 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux PBI-2018-014 Accueil aux entreprises :

Le montant des devis s'élève à Le pourcentage de la rémunération est de La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre

11 572.00€ TTC 7 %

Bd Architectes s'élève donc à 11 572.00€ TTC \* 7 % = 810.04€ TTC

	TOTAL HT	675,03€	
Γ	TVA 20%	135,01€	
	TOTAL TTC	810,04€	

<u>ARTICLE 2</u>: Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay Le .....

Le Président Signé par : Gerard Leguay Gérard LEGU (Malité : President

014-20006624-20201211-20201211-20ELPH-AR Date de Militanamiczion : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020



#### DECISION DU PRESIDENT N°20201211-2

- OBJET: MODIFICATION DES COUTS DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE BATIMENT AU 31 RUE DE VIRE – AUNAY SUR ODON
  - VALIDATION DU DEVIS PBI-2018-015 EXTENSION DES SERVICES
  - > VALIDATION DES HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE BD ARCHITECTES DU 3<sup>EME</sup> MARCHE SUBSEQUENT AU 31 RUE DE VIRE A AUNAY-SUR-ODON

#### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre nn°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes.

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2018-015 (dit « extension des services ») relatif à la réhabilitation de bâtiment pour l'extension des bureaux PRE-BOCAGE INTERCOM au 31 rue de Vire à Aunay-sur-Odon,

Considérant la nécessité technique et esthétique de poser des plaques de plâtre sur les supports existants, non prévus revêtus de plaques de plâtre au marché,

Considérant, comme défini à l'acte d'engagement de chaque marché, l'augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre en rapport avec l'augmentation du coût des travaux,

#### DECIDE

#### ARTICLE 1:

De valider et signer les documents relatifs au devis ci-après :

De valider et signer les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre BD Architectes du 3<sup>ème</sup> marché subséquent au 31 rue de vire à Aunay-sur-Odon suivant le devis du marché de travaux :

Accust de réception en préfecture 014-200000624-20201211-20201211-20ELPM-AM. Date de Méthancaricaion : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

1.1 Marché de travaux PBI-2018-015 Extension des services

EXTENSION DES SERVICES Marché travaux PBI-2018-015						
N* lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION	
3	CLOISONS PLAFONDS PLATRES	426	01/12/2020	1 385,04 €	Plaque pilâtre sur cloisons existantes. Contre cloison.	
	90.000000000000000000000000000000000000		TOTALHT	1 385,04 €		
			TVA 20%	277,01 €		
			TOTAL TTC	1 662,05 €		

1.2 Marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux PBI-2018-015 Extension des services :

Le montant des devis s'élève à 1 662.05€ TTC

Le pourcentage de la rémunération est de 7 %

La rémunération pour la Maîtrise d'œuvre

Bd Architectes s'élève donc à 1 662.05€ TTC \* 7 % = 116.34€ TTC

HONORAIRES MOE Marché PBI-2018-015 7%

TOTAL HT	96,95 C
IVA 21%	14,39t.
TOTAL TTC	116,34€

<u>ARTICLE 2</u>: Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay Le .....

Le Président Gérard LEGUAY

> Signé par : Gerard Leguay Date : 16/12/2020 Qualité : President

### Recueil des Actes Administratifs réglementaires De Pré-Bocage Intercom

Publication de Pré-Bocage Intercom

Directeur de la publication : M. Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom

Conception rédaction : Service ressources

Imprimé par nos soins